

ANNUAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ LIÉGEOISE

DE

LITTÉRATURE WALLONNE

1904 — N° XVII



LIÉGE

Imprimerie H. VAILLANT-CARMANNE (Soc. anon.)

—

1904

ANNUAIRE

DE LA

Société liégeoise de littérature wallonne

DEMARTEAU, Jos.-Ern., professeur à l'Université, rue de Huy, 51 (décembre 1878).

POLAIN, Léon, conseiller à la Cour d'appel, quai de l'Industrie, 24 (décembre 1878).

CHAUVIN, Victor, professeur à l'Université, rue Wazon, 52 (janvier 1879).

DUCHESNE, Eugène, professeur à l'Athénée, rue Naimette, 1 (février 1885).

HUBERT, Herman, professeur à l'Université, rue Fabry, 66 (février 1885).

PEROT, Jules, conseiller à la Cour d'appel, rue de Sclessin, 8 (février 1885).

DEFRECHEUX, Joseph, sous-bibliothécaire à l'Université, rue Bonne-Nouvelle, 88 (février 1887).

SIMON, Henri, artiste-peintre, rue de la Casquette, 38 (novembre 1887).

DEFRECHEUX, Charles, sous-chef de bureau à l'Administration communale, rue Bonne-Nouvelle, 67 (janvier 1888).

VAN DE CASTEELE, Désiré, archiviste de l'Etat, rue de l'Ouest, 58 (février 1888).

D'ANDRIMONT, Paul, directeur du charbonnage du Hasard, bourgmestre à Micheroux (février 1888).

DELAITE, Julien, docteur en sciences naturelles, chimiste, rue Hors-Château, 50 (décembre 1888).

RASSENFOSSE, Armand, artiste-peintre, rue St-Gilles, 36 (mars 1889).

NAGELMACKERS, Ernest, banquier et sénateur, boulevard d'Avroy, 29 (avril 1889).

Michel, Charles, professeur à l'Université, avenue Blonden, 42 (avril 1894).

Semertier, Charles, pharmacien, rue Ste-Marguerite, 90 (mai 1894).

Gothier, Charles, imprimeur, rue St-Léonard, 205 (février 1895).

Feller, Jules, professeur à l'Athénée, rue Bidaut, 3, Verviers (mars 1895).

Doutrepont, Auguste, professeur à l'Université, rue Fusch, 50 (avril 1896).

Haust, Jean, professeur à l'Athénée, rue Fond-Pirette, 75 (avril 1897).

Tilkin, Alphonse, graveur, rue Lambert-le-Bègue, 5 (avril 1897).

Renkin, François-J., à Ramioul (Val St-Lambert) (janvier 1898).

Parmentier, Léon, professeur à l'Université, quai des Pêcheurs, 55 (mars 1898).

Pecqueur, Oscar, professeur à l'Athénée, rue des Anglais, 16 (janvier 1901).

Colson, Oscar, instituteur communal, rue Hullos, 59 (février 1902).

Membres titulaires délégués de la Wallonie belge.

Bernard, Emile, professeur à l'Athénée, rue de l'Ouest, 58 (juillet 1898). Luxembourg méridional.

Hanon de Louvet, Alphonse, échevin, à Nivelles (juillet 1898). Brabant méridional.

Hens, Joseph, auteur wallon, à Vielsalm (juillet 1898). Sud de Liége.

Lyon, Clémnet, publiciste, à Charleroi (juillet 1898). Région de Charleroi.

Renkin, Henri, banquier, à Marche (juillet 1898). Luxembourg septentrional.

Robert, Albert, chimiste, Palais du Midi, Bruxelles (juillet 1898). Province de Namur.

Willame, Georges, auteur wallon, rue Le Corrège, 18, Schaerbeek (juillet 1898). Brabant méridional.

Carez, Maurice, docteur en médecine, boulevard du Nord, 60, à Bruxelles (janvier 1899). Région de Mons.

Vierset, Auguste, auteur wallon, rue Josaphat, 32, à St-Josse-ten-Noode (mars 1899). Province de Namur.

Pietkin, Nicolas, curé de Zourbrodt lez-Malmedy, (novembre 1902.) (Région de Malmedy).

Membres honoraires (anciens titulaires)

Stecher, Jean, professeur émérite à l'Université, quai de Fragnée, 36.

Chaumont, Léopold, contrôleur d'armes, rue Masset, 2, Herstal.

Body, Albin, archiviste, à Spa.

Martiny, Jules, négociant, rue Léopold, 11.

Membres d'honneur.

Le Gouverneur de la Province.

Le Président du Conseil provincial.

Le Bourgmestre de Liége.

Abbé **Renard**, rue Bodenbroeck, Bruxelles.

Membres correspondants.

Breden, professeur au gymnase d'Ansberg (Allemagne).

Renier, J.-S., peintre, rue Saucy, 34, Verviers.

Membres effectifs.

Abras, Charles, ingénieur-constructeur, à Sclessin.

Aerts, Auguste, notaire, rue Hors-Château, 29.

Arnold, Léon, capitaine d'artillerie, rue Albert de Cuyck, 59.

Auvray, Michel, appariteur à l'Université, rue du St-Esprit, 22.

Baivy de Lexhy, Gustave, directeur d'usine, à Jemeppe.

Banneux, Phil., directeur du Horloz, à Tilleur.

Beaujean, Emile, ingénieur, quai Orban, 8.

Bénard, Auguste, éditeur, rue Lambert-le-Bègue, 13.

Bernard, Lambert, industriel, quai de Coronmeuse, 31.

Bernard, directeur-gérant des charbonnages de la Petite-Bacnure, à Herstal.

Bertrand, Omer, notaire à Saive.

Bertrand, Oscar, notaire, place de la Cathédrale, 11.

Beuret, Auguste, rentier, boulevard d'Avroy, 89.

Biar, Nicolas, notaire, boulevard d'Avroy, 120.

Bidaut, Georges, rue Vander Meersch, 36, Bruxelles.

Blandot, docteur en médecine, à Tilff.

Boinem, Jean, professeur au Collège communal de Tirlemont, 63, rue Ste-Walburge.

Boinem, Jules, professeur à l'Athénée, Chaussée de Willemeau, 34, Tournai.

Boisacq, Emile, professeur à l'Université, rue Van Ellewyck, 14, à Bruxelles.

Boscheron, Léon, brasseur, boulevard d'Avroy, 306.

Bouillenne, Léop., instituteur, 10, quai Mativa.

Boulboulle, L., professeur à l'Athénée, rue Conscience, 32, à Malines.

Bourgeois, Paul, ingénieur, r. des Augustins, 43.

Bovy, Théophile, imprimeur, r. de Hesbaye, 207.

Bozet, Lucien, notaire, à Seraing.

Boyens, Jos., surveillant à l'Athénée, rue des Croisiers, 4.

Bya, rue Jean d'Outre-Meuse, 96.

Brachet, Albert, docteur en médecine, quai de la Dérivation.

Braconier, Frédéric, sénateur, rue Hazinelle, 4.

Braconier, Léon, rentier, quai de l'Industrie, 16.

Braconier, Maurice, rue Louvrex, 75.

Braconier, Raymond, rue Hazinelle, 4.

Breuer, Gustave, rentier, quai de Maestricht, 15.

Bronkart, Arnold, directeur honoraire d'Institut, rue Wazon, 71.

Bronne, Gustave, fabricant d'armes, Mont-St-Martin, 52.

Brouha, Maurice, rue de la Régence, 40.

Brouhon, marchand de bois, à Seraing.

Brouwers, archiviste-adjoint de l'Etat à Wegnez par Ensival.

Califice, Pascal, rue du Midi, 13.

Cercle littéraire et scientifique d'Ougrée, rue de l'Eglise.

Chainaye, Arthur, quai Sur Meuse, 4.

Chantraine, Joseph, pharmacien, à Herstal.

Charlier, Jules, négociant, rue de Fragnée, 90.

Charlier, Gustave, architecte, r. St-Jacques, 7.

Chaumont, Léopold, avocat et conseiller provincial, rue Hayeneux, 102, Herstal.

Chot, Edmond, professeur à l'Athénée, r. Terre-Neuve, 33, Bruges.

Claes, Théophile, ingénieur, rue Bassenge, 34.

Clochereux, Henri, avocat, r. de la Casquette, 40.

Close, François, architecte, r. César Franck, 66.

Closon, Jules, horticulteur, rue de Joie, 90.

Closset, Lambert, chef de bureau à l'Administration communale de Herstal, rue Thier des Monts, 22, à Herstal.

Closset, Octave, négociant, rue de l'Ecuyer, à Bruxelles.

COEMÉ, Marcel, notaire, à Tilleur, 55.

COMHAIRE, Ch.-J., archéologue, rue Saint-Hubert, 18.

CORIN, Gabriel, docteur en médecine, boulevard Piercot, 54.

COSTE, J., industriel, à Tilleur.

COUNSON, Albert, lecteur de français à l'Université de Halle a/S. Allemagne.

CRISMER, L., professeur, rue de la Concorde, 58, à Bruxelles.

DABIN, Henri, rue de l'Université, 45.

DAMRY, Paul, comptable à l'Université, place Cockerill, 1.

D'ANDRIMONT, Gustave, substitut, rue de la Casquette, 40.

D'ANDRIMONT, Maurice, ingénieur, boulevard de la Sauvenière, 92.

DARDENNE, Jos., propriétaire, à Visé (Devant-le-Pont).

DAVENNE, Célestin, professeur à l'Ecole industrielle, rue Lairesse, 134.

DAVID, Edouard, comptable, à Verviers.

DAVID, Léon, boulevard de la Sauvenière, 75.

DAWANS-ORBAN, Jules, fabricant, Rendeux-Haut, par Melreux.

DAXELET, Auguste, ingénieur à la Société Cockerill, à Seraing.

DAXHELET, Arthur, professeur à l'Athénée, rue des Tonneliers, 21, à Bruges.

DEBEFVE, Jules, professeur au Conservatoire de musique, rue Mont St-Martin, 44.

DE BOECK, G., fils, pharmacien, rue Ste-Marie, 7.

DECHAINEUX, rue Colompré, 62, Bressoux.

DECHARNEUX, Auguste, négociant, Avenue des Arts, 122, Anvers.

DECHARNEUX, Emile, négociant, rue de Mérode, 80, Bruxelles.

DEFISE, Jos., ingénieur, quai de l'Industrie, 30.

DEFRECHEUX, Albert, inspecteur des eaux et forêts, boulevard Militaire, 159, à Ixelles.

DEFRECHEUX, Emile, compt., r. de Pitteurs, 21.

DEFRECHEUX, Paul, agent commercial, à Statte-Huy.

DEGAND, E., notaire, à Mons.

DEGIVE, ingénieur, à Grâce-Berleur (Ans).

DEGIVE, Léon, conseiller provincial, à Ramet.

DEGIVE, Adolphe, à Ivoz-Ramet (Val-St-Lamb^{t}.).

DEGUISE, Edmond, avocat, boulevard Piercot, 13.

DEHASSE, Lucien, rue Darchis, 19.

DEHIN, François, fils, fabricant d'orfèvreries, rue Eracle, 53.

DE JAER, Jules, ingénieur en chef, à Mons.

DEJARDIN, P.-H.-L., brasseur, rue Pont-d'Ile, 44.

DEJARDIN-DEBATTY, Félix, ingénieur, rue de l'Ouest, 56.

DE KONINCK, L., professeur à l'Université, quai de l'Université, 2.

DELBŒUF, Charles, docteur en médecine, rue Louvrex, 101.

DELEIXHE, Lambert, rue Forgeur, 30.
DE LEXHY, Désiré, ingénieur, à Grâce-Berleur.
DELHAYE, Henri, négociant, rue André Dumont.
DELHAXHE, Williame, architecte, r. Mueseler, 35.
DELHEID, Jules, avocat, à Nessonvaux.
DELIÈGE, Alfred, notaire, à Chênée.
DELPLANCHE, Louis, ingénieur, r. de la Clinique, 49, à Anderlecht.
DELRUELLE, Jules, directeur de l'Usine à zinc de Prayon.
DE MACAR, (baron), Ferdinand, rue d'Arlon, 19, Bruxelles ou à Presseux.
DEMANY, Jules, lieutenant colonel au 7e de ligne, rue Rodolphe, 57, à Anvers.
DEMARTEAU, Lucien, conseiller à la Cour, rue Bassenge, 46.
DEMARTEAU, G., substitut du procureur-général, rue Louvrex, 90.
DEMARTEAU, Jules, commissaire d'arrondissement, rue Fabry, 66.
DEMEUSE, Henri, pharmacien, rue Monulphe, 7.
DE PÉRALTA (marquis), ministre plénipotentiaire, avenue Rogier, 29.
DE RASKINET, Pierre, avocat, rue Louvrex, 117.
DESAIT, directeur d'assurances, boulevard de la Sauvenière, 105.
DE SÉLYS LONGCHAMPS, sénateur à Halloy, par Ciney.
DESOER, Florent, avocat, Cointe.
DESOER, Oscar, rentier, place St-Michel, 18.

DESSART, Jean, professeur à l'Athénée de Namur, 21, rue Basse-Chaussée, Liège.

DESTRÉE, cond. prov. des ponts et chaussées, Thier de Cornillon, 36, à Bressoux.

DE THIER, Maurice, boulev. de la Sauvenière,10.

DETHIOUX, Prosper, clerc de notaire, rue de Campine, 185.

DE WAHA (Mme la baronne), à Tilff.

DEWANDRE, Jules, industriel, rue Lairesse, 64.

D'HEUR, Emile, artiste peintre, prof. à l'Académie, Mont St-Martin, 24.

D'HOFFSCHMIDT, L., conseiller à la Cour de cassation, 57, square Marie-Louise, Bruxelles.

DIGNEFFE, Emile, avocat, rue Fusch, 26.

DINRATHS, Ant., relieur, quai des Tanneurs, 19.

DISCAILLES, Ernest, profes. à l Univ. de Gand.

DOCTEUR, Eugène, ingénieur en chef, r. Malibran, 111, Bruxelles.

DOMBRET, Adrien, dessinateur, r. de l'Usine, 43.

DOMMARTIN, Léon, homme de lettres, à Brux.

DONNAY, Emile, comptable, r. Edouard Wacken.

DREYE, Alexis, quai Mativa, 35.

DROSSART, Théodore, vérificateur de l'enregistrement, rue Nysten, 11.

DUBOIS, notaire, boulevard d'Avroy, 62.

DUMONT, Eug., chez M. Breuer, quai de Maest., 14.

DUMONT, Henri, fabricant de tabac, rue Saint-Thomas, 28.

DUMOULIN, Aug., fabricant d'armes, boulevard de la Sauvenière, 90.

DUMOULIN, François, fabricant d'armes, rue Saint-Laurent, 33.

DUMOULIN, Victor, négociant, r. Vinâve-d'Ile, 17.

DUPONT, Armand, avocat, rue Darchis, 56.

DUPONT, Emile, avoc. et sénateur, pl. Rouveroy, 6.

DUPONT, Désiré, commis à l'Administr. comm., rue des Tawes, 24.

DURIEU, Félix, direct. de Patience et Beaujonc, rue En Bois, 106.

DUVIVIER, Henri, industriel, à Verviers.

EVRARD, B., compt. et propriét., rue Strailhe, 9.

EYMAEL, Ferdinand, fabricant de produits chimiques, rue Villette, 3.

FAIRON, archiviste-adjoint de l'Etat, Pepinster.

FALLOISE, Maurice, avocat, rue Simonon, 5.

FELLENS, Léon, gérant de la Cie des papiers peints, rue de l'Université.

FIRKET, Ad., ingénieur-directeur des mines, rue Dartois, 28.

FIRKET, Ch., professeur à l'Université, place Sainte-Véronique.

FLECHET, Fernand, représentant, à Warsage.

FOCCROULE, Georges, avocat, boulevard Frère-Orban, 21.

FRAIGNEUX, Eugène, quai de Longdoz, 28.

FRAIGNEUX, Jean, ingénieur, q. de Longdoz, 28.

FRAIGNEUX. Louis, avocat, q. des Pêcheurs, 34.

FRAIPONT, Julien, professeur à l'Université, Mont Saint-Martin, 35.

FRAIPONT, F., doct. en médec., r. Bockmann, 24.

FRANÇOIS, ingénieur, à Seraing.

FRANCOTTE, X., docteur en médec., q. de l'Industrie, 15.

FRANCOTTE, Charles, Mont St-Martin.

FRANKIGNOULLE, Clément, ingénieur civil, à Gilly.

FREDERICQ, Paul, professeur à l'Université, rue des Boutiques, 9, à Gand.

FRÉSON, Armand, avocat, rue des Augustins, 32.

FROMONT, Louis, ingénieur-directeur de la fabrique de produits chimiques, à Engis.

GALAND, Georges, docteur, cons. com , rue du Trône, 12, Bruxelles.

GAUTHIER (abbé), curé à Aubry-sur-Semoy.

GÉRARD, F., rue Théodore Verhaegen, 168, à Bruxelles.

GÉRARD, Fernand, quai Sur-Meuse, 13.

GÉRARD, Léo, ingénieur, rue Louvrex, 76.

GILBART, Olympe, doct. en philologie romane, rue Fond-Pirette, 77.

GILLARD, auteur wallon, à Seraing.

GILLARD, Robert, quai Saint-Léonard, 70.

GILLON, A., professeur à l'Université, avenue Rogier, 27.

GORET, Léopold, ingénieur, r. Sainte-Marie, 23.

GOUVERNEUR, directeur-gérant du charbonnage d'Ans.

GREGOIRE, Camille, greffier au Tribunal de commerce, boulevard de la Sauvenière, 68.

Grégoire, Gaston, député permanent, quai des Pêcheurs, 54.

Grojean, Oscar, attaché à la bibliothèque nationale, avenue Brugman, 265, à Bruxelles.

Guillot, Lucien, avocat, rue de l'Académie, 10.

Habets, Alfred, professeur à l'Université, rue Paul Devaux, 4.

Habets, Paul, directeur-gérant d'Espérance et Bonne-Fortune, avenue Blonden, 33.

Halleux, tailleur, rue Vinâve-d'Ile, 4.

Halleux, Nicolas, rue Bonne-Femme, 18, Grivegnée.

Hansen, Jos., avocat, rue Jonfosse, 6.

Hanson, G., avocat, rue Beckmann, 35.

Hanssens, Léopold, avocat, rue de la Paix, 14.

Hardy, Fernand, joaillier, rue Saint-Paul, 6.

Harzé, Emile, direct. des mines, place de l'Industrie, 25, à Bruxelles.

Haulet, contrôleur au chemin de fer, rue Kinkempois, 30.

Hauzeur, Adolphe, industriel, au Val-Benoît.

Henin, Octave, négociant, r. du Centre, à Ciney.

Hénoul, L., avocat-général, rue Dartois, 39.

Henrijean, docteur en médecine, r. Fabry, 11.

Henrion, François, rue Jonruelle, 69.

Hermans, Joseph, professeur à l'Athénée, rue Fabry, 76.

Herve, Emile, négociant en charbons, à Trooz.

Herzé, Antoine, commis à l'Administration communale, rue Basse-Wez, 109.

HEYNE, Jean, sous-chef de bureau à l'Administration communale, Montagne-de-Bueren, 16.

HOCK, Aug., fils, à Amay.

HODEIGE, Arthur, ingénieur au chemin de fer de l'Etat, à Etterbeek.

HONLET, Robert, chaussée de Liége, à Huy.

HOVEGNÉE, Ar., professeur à l'Athénée, impasse de la Vignette.

HUART-DUMONT, ingénieur, avenue Blonden, 32.

HUYNEN, maréchal-ferrant, rue des Clarisses, 37.

ISERENTANT, professeur à l'Athénée royal, à Malines.

ISTA, Alfred, papetier, r. Mathieu-Laensbergh, 14.

JACOB, H., commissionnaire-expéditeur, rue de la Syrène, 13.

JACQUEMIN, Achille, rue de la Syrène, 17.

JACQUEMOTTE, Jean, professeur à l'Athénée de Mons.

JAMAR, Armand, ingénieur, pl. de Bronkart, 16.

JAMME, secrétaire de *La Wallonne*, rue Saint-Maur, 170, à Paris.

JAMME, Henri, directeur de la Vieille-Montagne, à Bensberg, près Cologne (Prusse).

JAMOTTE, Jules, notaire, à Dalhem.

JANSON, Eug., major, à Argenteau.

JANSSEN, J., fabricant d'armes, rue Lambert-le-Bègue, 4.

JASPAR, industriel, rue Jonfosse, 20.

JASPAR, Emile, décorateur, rue Beckmann, 61.

JOPKEN, Ernest, préfet des études honoraire, rue Rioul, 5, à Huy.

JORISSEN, A., professeur à l'Université, rue Sur-la-Fontaine, 110.

JORISSENNE, Gustave, docteur en médecine, place St-Jacques.

KEPPENNE, Jules, notaire, place Saint-Jean, 29.

KIMPS, Charles, à Charleroi.

KLEYER, Gustave, avocat et bourgmestre, rue Fabry, 21.

KÜNTZIGER, Ignace, professeur à l'Athénée royal de Liége, 2, rue Charles Morren.

LABEYE, Frédéric, avoué à la Cour, avenue Blonden, 50.

LABROUX, secrétaire-trésorier de l'Athénée, rue du Vertbois, 86.

LAFONTAINE, directeur de la Société Linière, quai Saint-Léonard, 36.

LALOUX, Adolphe, propriét., avenue Rogier, 12.

LAMARCHE, Emile, rue des Augustins, 57.

LAMBERT, Henri, chef du service commercial du Hasard, à Trooz.

LANCE, B., tailleur, rue du Pont-d'Ile, 15.

LAOUREUX, Armand, rue Sur-Meuse, 10.

LAOUREUX, Léon, rue Bertholet, 7.

LAPORT, Guillaume, fabricant d'armes, quai Saint-Léonard, 17.

LARDINOIS, Jos., changeur, 15, quai de l'Abattoir.

LAUMONT, Gustave, rue de l'Université, 16.

LECRENIER, Joseph, avocat, à Huy.

LEDENT, Albert, ingénieur, à Herstal.

LEDENT, Jean, professeur à l'Athénée, à Verviers.

LEDENT, Joseph, chef comptable à Gérard-Cloes, rue St-Léonard, 436.

LEDOSERAY, Alphonse, capitaine, rue Saint-Laurent, 372.

LEENARS, Lucien, industriel, q. des Pêcheurs, 30.

LEJEUNE-VINCENT, industriel et sénateur, à Dison.

LENS, Jacques, rentier, rue Mozart, 12, Anvers.

LEONARD, L.-M., imprimeur, 43, rue du Collège, Verviers.

LEPLAT, docteur en médecine, rue Beckmann, 25.

LEQUARRÉ, Alphonse, professeur à l'Athénée, à Retinne.

LEQUARRÉ, Léonard, docteur en philosophie, à Retinne.

LEROUX, Charles, président au Tribunal, rue du Vertbois, 78

LHOEST, Paul, fabricant de papiers peints, rue Robertson, 39.

LIBOTTE, ingénieur des mines, à Namur.

LIBOTTE, négociant, rue Simonon, 8.

LIXHON, Camille, appariteur à l'Université et bourgmestre, à Cheratte.

LOHEST, Max., ingénieur, Mont Saint-Martin, 55.

L'OLIVIER, Henri, ingénieur, rue des Quatre-Vents, 25, à Bruxelles.

LOSSEAU, Léon, avocat, r. de Nimy, 37, à Mons.

LOVENS, Ignace, rue Saint-Thomas, 9 et 13.

LOVINFOSSE, Michel, secrétaire du bureau de bienfaisance, rue Saint-Gangulphe, 7.

MAGNETTE, Charles, avocat, q. des Pêcheurs, 33.

MAILLEUX, Fernand, avocat et professeur à l'Univ. de Bruxelles, r. Mont Saint-Martin, 30.

MALAISE, directeur de charbonnage, à Wandre.

MALMENDIER, Pierre, rentier, boulevard Frère-Orban, 4.

MARÉCHAL, Alphonse, professeur à l'Athénée de Namur, rue Mazy, 44, à Jambes.

MARÉCHAL, François, chef-comptable de la banque Nagelmackers, rue Publemont, 35.

MARÉCHAL, Remacle, ingénieur des mines, rue du Pot-d'Or, 12.

MASSART, Emile, industriel, rue Sœurs-de-Hasque, 17.

MASSON, Antoine, professeur à l'Athénée, rue Pasteur, 16.

MATIVA, Henri, rentier, quai Saint-Léonard, 71.

MÉLOTTE, Félix, ingénieur, rue du Parc, 45.

MERCENIER, Isid., avocat, r. André-Dumont, 29.

MEURT-GOURMONT, Nouveau Marché aux Grains, 7, à Bruxelles.

MICHA, Alfred, avocat et échevin, r. Louvrex, 79.

MIGNON, Joseph, commissaire en chef de la ville de Liège, rue Méan, 26.

MINDERS, Alexis, pharmacien, rue Verte, 85, à Schaerbeek.

MINSIER, Camille, ingénieur au corps des mines, à Charleroi.

MISSON, Léon, fils, rue Gallait, 61, à Bruxelles.

MODAVE, Léon, directeur d'Ecole honoraire, rue Dehin, 69.

MOLITOR, Lucien, professeur à l'Athénée, rue de Sclessin, 13.

MONIQUET, Victor, comptable, r. Saint-Mathieu, 10.

MONSEUR, prof. à l'Université, rue de la Loi, Bruxelles.

MONSEUR, Edouard, à Beaufays, par Chaudfontaine.

MORISSEAUX, Ch., fils, fabricant d'armes, rue Nysten, 46.

MOTTARD, Julien, quai de Maestricht, 9.

MOUTON, Alphonse, brasseur, rue Saint-Paul, 31.

MOUTON-TIMMERMANS, brasseur, rue Charles Morren, 5.

MUG, Henri, quai de la Dérivation, 5.

MÜLLER, Clément, littérateur, Malmedy.

NAGELMACKERS, Alfred, ingénieur, rue du Pot-d'Or, 55.

NANDRIN, François, négociant, boulevard Frère-Orban, 24-25.

NEEF-CHAINAYE, Alfred, industriel, à Verviers.

NEEF, Jules, bourgmestre de Tilff, rue des Augustins, 3.

NEEF, Léonce, avocat, boulevard Piercot, 56.

NEURAY, mécanicien, quai d'Amercœur, 37.

NOÉ, frères, rentiers, rue Darchis, 8.

NOIRFALISE, Jules, négociant, quai de l'Université, 6.

NOVENT, Eugène, chef de bureau à l'Administration communale de Verviers, rue des Chalets, 22, à Verviers.

PAQUES, Erasme, quai d'Amercœur, 22.

PARMENTIER, Edouard, avocat, rue de Soignies, 21, à Nivelles.

PECLERS, Maurice, pharmacien, rue Surlet, 39.

PETIT, Léon, ingénieur, à Soignies.

PETIT, directeur-gérant des charbonnages du Val-Benoît.

PETY DE THOZÉE, gouverneur de la province, au Palais provincial.

PHOLIEN, C., avocat-général à la Cour d'appel, boulevard Waterloo, 95, Bruxelles.

PICARD, Edgard, directeur à Valentin-Coq, à Hollogne-aux-Pierres.

PILET, Gérard, ingénieur, à Tilleur, nº 48.

PIRENNE, Henri, professeur à l'Université de Gand.

PIROTTE, Alex., chef de bureau à l'Adm. com., rue Jonruelle, 32.

PIRSOUL, Léon, auteur wallon, rue d'Hooghvorst, 3, Bruxelles.

POMMERENKE, Henri, pharmac., r. St-Pierre, 10.

PONCELET, Félix, dessinateur, à Esneux.

PONCIN, Olivier, industriel, r. Ste-Marguerite, 31.

PREUDHOMME-PREUDHOMME, industriel, à Huy.

Protin (Mme ve), rue Féronstrée, 24.
Putzeys, Félix, prof. à l'Univ., r. Forgeur, 1.

Quintin, Toussaint, industriel, r. de la Loi, 27.

Raxhon, Henri, industriel, r. Hanlet, 7, Heusy.
Raze de Groulard, Alph., industriel. à Esneux.
Raze, Aug., industriel, à Ougrée.
Raze, Joseph, ingénieur, à Esneux.
Rémont, Joseph, architecte, q. de l'Industrie, 19.
Remouchamps, Em., architecte proviucial, quai de Fragnée, 68.
Remouchamps, Joseph, meunier, r. du Palais, 44.
Remouchamps, Joseph, avocat, r. du Palais, 42.
Rémion, Charles, à Verviers.
Remy, Alfred, r. Pied du Pont-des-Arches, 1.
Renard, rue des Vennes, 256.
Reuleaux, Fernand, avocat, r. Basse-Wez, 28.
Reuleaux, Jules, consul général de Belgique dans la Russie méridionale, à Odessa (rue Hemricourt, 33).
Rigô, Jos., secrétaire de la ville de Liége, rue Nysten, 16.
Rigô, Pierre, chef de bureau à l'Adm. com., rue de l'Académie, 70.
Robert, Georges, avoué à la Cour, r. Ste-Marie, 38.
Robert, Victor, avocat, rue Louvrex, 64.
Rocour, G., ingénieur, avenue Rogier, 16.
Roland, Jules, négociant, rue Velbruck, 7.
Roland, Léon, doct. en sciences naturelles, rue Velbruck, 2.

ROMIÉE, H., doct. en médec., rue Bertholet, 1.
ROSE, John, fils, industriel, à Seraing.
ROSKAM, Alphonse, doct., place St-Jean, 7.
ROUMA, Antoine, rue Grétry, 79.
ROUMA, Olivier, directeur d'Institut, boulevard de la Sauvenière, 89.
ROGER, Jean, industriel, rue de Harlez, 34.
RUFFER, Philippe, artiste-musicien, Gentiner-Strasse, 37, à Berlin.
RUTTEN, Louis, industriel, rue Dartois, 24.

SCHARFF, Paul, prof. à l'Athénée, rue du Mambourg, 9.
SCHIFFERS, docteur en médecine, boulevard Piercot, 34.
SCHMIDT, Paul, avocat, avenue Blonden, 92.
SCHOENMAEKERS, J., curé, à Neuville-sous-Huy.
SCHOONBRODT, Alfred, boulevard d'Avroy, 62.
SCHUIND, Nic., percepteur des postes, Waremme.
SERVAIS, J., photographe, rue Nagelmackers, 10.
SIOR, Em., rentier, rue Marexhe, à Herstal.
SMEETS, Edm., doct. en médec., r. Hemricourt, 9.
SOUHEUR, Fl., directeur du charb. de Bonne-Fin, rue Ste-Marguerite, 6.
SPRING, W., professeur à l'Université, rue Beckmann, 38.
STÉVART, A., ingénieur, rue Paradis, 71.
STIELS, Arn., subst. auditeur militaire, Liège.
SWAEN, A., professeur à l'Université, rue de Pitteurs, 16.

Talaupe, Gaston, chef de bureau à l'Administration comm., rue Antoine-Clesse, 5, Mons.

Tasset, Henri, négociant, rue de Fragnée, 119.

Thiry, Fernand, professeur à l'Université, rue Fabry, 1.

Thonnard, Lambert, avocat-propr., rue Fond-St-Servais.

Thonnart, Armand, plombier, rue Méan, 13.

Tihon, docteur en médecine, à Theux.

Tilman, Gustave, rentier, rue Hennet, 19.

Trasenster, Paul, ingénieur, boul. d'Avroy, 57.

Vaillant-Carmanne (Mme ve), imprimeur, r. St-Adalbert, 8.

Van Becelaere, avocat, rue du Marteau, 15, à Bruxelles.

Vandevelde, Emile, directeur de la *Biogragraphie de Belgique*, avenue de la Brabançonne, 12, à Bruxelles.

Van Goidtsnoven, P., rue de la Casquette, 45.

Van Hoegarden, avocat, boulevard d'Avroy, 9.

Van Marcke, Ch., avocat, rue des Clarisses, 36.

Van Ormelingen, Ern., avoc., r. d'Amercœur, 60.

Van Scherpenzeel-Thim, direct. général des mines, rue Nysten, 34,

Van Scherpenzeel-Thim, Louis, consul général de Belgique à Moscou, rue Nysten, 31.

Van Strydonck-Larmoyeux, rue St-Jean, 20.

Van Wert, architecte, rue Louvrex, 5.

Van Zuylen, Ernest, place St-Barthélemy, 6.

VAN ZUYLEN, Joseph, négociant, r. Féronstrée.

VAN ZUYLEN, Léon, ingénieur, boulevard Frère-Orban, 47.

VIVARIO, Victor, pharmac., r. de l'Université, 50.

VOUÉ, Joseph, quai de Longdoz, 27.

WALEFFE, Pierre, inspecteur des écoles primaires, rue de Sluse, 17.

WARNANT, Julien, avocat, avenue Rogier, 14.

WASSEIGE, Joseph, industriel, rue Lebeau, 6.

WATHELET, Alf., docteur en droit, q. Orban, 12.

WATHELET, Emile, négociant, quai Orban, 11.

WATRIN, Gustave, docteur en médecine, rue André-Dumont, 26.

WAUTERS, Edouard, rentier, boulev. Piercot, 26.

WESMAEL, Adolphe, capitaine-commandant, rue Gaucet, 10.

WILLEM, Joseph, président du Caveau Liégeois, à Chênée.

WILLIQUET, Camille, greffier provincial, à Mons.

WILMET, rentier, rue des Guillemins, 32-34.

WILMOTTE, M., professeur à l'Université, rue Raikem, 22.

WOOS, notaire, à Rocour.

ZEYEN, Hubert, photographe, boulevard de la Sauvenière, 141.

CALENDRIER DE LA SOCIETE POUR 1904.

Les séances ordinaires de la Société ont lieu le deuxième lundi de chaque mois au local, 16, quai de l'Université, à 4 1/2 heures, savoir : le 11 janvier, le 8 février, le 14 mars, le 10 avril, le 9 mai, le 13 juin, le 11 juillet, le 10 octobre, le 14 novembre et le 12 décembre.

—

Les quittances pour 1904 seront mises en recouvrement à la fin de janvier.

—

Publications que nos membres recevront en 1904 : le tome 45 du *Bulletin* (concours de 1902) ; le *Projet de Dictionnaire général de la langue wallonne* ; l'*Annuaire* pour 1905 et, si possible, le tome 46 du *Bulletin* (concours de 1903).

—

Banquet anniversaire : le samedi 10 déc.

—

Délai fatal pour la remise des mémoires envoyés au concours de 1904 : le lundi 12 décembre avant midi.

—

N. B. La distribution des médailles se fait de deux en deux ans ; elle aura lieu en 1905.

STATUTS ET REGLEMENT [1]

CHAPITRE I.

ART. 1er. Il est constitué à Liège une Société dans le but d'encourager les productions wallonnes; de propager les bons chants populaires ; de conserver sa pureté à notre antique idiome; d'en fixer autant que possible l'orthographe et les règles, et d'en montrer les rapports avec les autres langues romanes.

CHAPITRE II.

Titre et travaux de la Société.

ART. 2. La Société prend le titre de *Société liégeoise de Littérature wallonne*.

ART. 3. Elle institue annuellement des concours de littérature wallonne.

Des concours pourront également être institués sur les questions historiques ou philologiques relatives au wallon.

ART. 4. Le programme des concours, leurs conditions, les récompenses à donner

---

[1] Revisé dans les séances des 12 avril, 10 mai et 14 juin 1897.

aux lauréats sont déterminés, chaque année, par la Société, dans la séance de janvier.

Le dépouillement des pièces envoyées, ainsi que la nomination des jurys, se fera dans la séance de décembre de la même année.

Enfin les jurys déposeront leurs rapports et feront connaître leurs décisions, au plus tard, autant que possible, dans la séance d'avril de l'année suivante.

Toute mention honorable donne droit à une médaille en bronze.

Toute personne ayant obtenu une médaille dans un concours de la Société, recevra le *Bulletin* de l'année correspondante.

La distribution des prix pourra avoir lieu en séance publique.

ART. 5. La Société réunira les matériaux du dictionnaire et de la grammaire du wallon. Elle s'attachera à déterminer les règles de la versification.

ART. 6. La Société s'assemble de droit au local ordinaire de ses séances, une fois par mois, sauf en juillet, août et septembre, au jour et à l'heure qu'elle fixe.

Les assemblées générales sont celles de décembre et de mai.

ART. 7. La Société s'assemble aussi sur toute convocation du secrétaire, ordonnée par le président. La convocation contient l'ordre du jour.

A la demande de trois membres titulaires, le président doit faire convoquer la Société.

Art. 8. L'assemblée délibère sur les objets à l'ordre du jour, lorsque cinq membres titulaires sont présents.

En cas d'urgence reconnue par l'assemblée, il peut être statué sur tout autre objet non prévu à l'ordre du jour.

Art. 9. Sur demande de trois membres, le vote a lieu au scrutin secret.

Toute élection a lieu au scrutin secret.

Art. 10. Toute discussion politique ou religieuse est interdite.

CHAPITRE III.

Des fonctionnaires et du bureau.

Art. 11. Les travaux de la Société sont dirigés par un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et d'un bibliothécaire-archiviste.

La Société pourra, le cas échéant, nommer un secrétaire-adjoint et un bibliothécaire-adjoint.

Art. 12. En cas d'absence du président et du vice-président, le membre le plus âgé en remplit provisoirement les fonctions.

Si le secrétaire est absent, le président choisit un des membres pour le suppléer.

Art. 13. Les membres du bureau sont nommés tous les ans dans la séance de décembre.

Toute candidature nouvelle devra être produite dans une séance ordinaire préalable à la séance du vote.

Art. 14. Le président règle l'ordre du jour et dirige les discussions; il veille à l'exécution du règlement; il rend compte des travaux de l'année écoulée à l'assemblée générale de décembre.

Art. 15. Le secrétaire tient le procès-verbal des séances et la correspondance; il exécute les décisions de la Société.

Art. 16. Le trésorier opère les recettes, fait les paiements et en rend compte à la fin de l'année, le tout sous la surveillance du président. Il présente chaque année un projet de budget pour le nouvel exercice.

Le bibliothécaire-archiviste conserve et classe la bibliothèque et les archives.

CHAPITRE IV.

Des membres de la Société.

Art. 17. La Société se compose : *a*) de membres d'honneur choisis parmi les personnes lui ayant rendu d'éminents services ; le Bourgmestre de la ville de Liège, le Président du Conseil provincial et le Gouver-

neur de la Province sont de droit membres d'honneur ; *b*) de membres titulaires ; *c*) de membres effectifs ; *d*) de membres correspondants ; *e*) de membres honoraires.

Art. 18. Les membres titulaires de la Societé sont au nombre de quarante, dont trente de la province de Liége et dix du reste de la Wallonie belge. Ces derniers ne sont tenus d'assister qu'aux deux assemblées générales. Les membres titulaires ont seuls voix délibérative et consultative.

Art. 19. Pourront être nommés membres honoraires, les membres titulaires qui en feraient la demande ou ceux qui, pendant trois années consécutives, n'auront plus participé aux travaux de la Société.

Art. 20. Les personnes présentées par trois membres titulaires sont inscrites comme membres effectifs. Les présentants sont responsables du paiement de la cotisation de la première année due par le membre effectif qu'ils ont présenté.

Art. 21. Les membres correspondants sont nommés à la majorité des membres titulaires présents ; ils se tiennent en relation avec la Société. Ils sont invités à faire don à la Société de leurs publications.

Les membres honoraires, effectifs et correspondants ont le droit d'assister aux séances fixées par le règlement.

Art. 22. Les membres titulaires sont

choisis parmi les membres effectifs, à la majorité des votes des membres présents.

Art. 23. La démission donnée par un membre titulaire ou effectif ne le libère pas du paiement de la cotisation de l'année dans le courant de laquelle la démission est donnée.

Le défaut de paiement de la cotisation pendant deux ans entraîne la démission. Le démissionnaire n'en est pas moins tenu au paiement de ces deux années.

CHAPITRE V.

Des publications.

Art. 24. La Société fait imprimer :

A. Les pièces couronnées dans ses concours.

Ces pièces deviennent sa propriété, en ce sens qu'elles ne peuvent être imprimées sans son autorisation. Tout manuscrit envoyé au concours est déposé aux archives.

B. Les pièces anciennes dont la rareté et le mérite nécessite la conservation.

C. Les pièces adressées à la Société, lorsqu'elles en sont jugées dignes.

L'insertion au *Bulletin* d'une œuvre quelconque est accompagnée du tirage à part de cinquante exemplaires destinés à l'auteur.

Art. 25. Le secrétaire est chargé de remplir les formalités voulues par la loi pour assurer à la Société la propriété de ses publications.

Art. 26. Un exemplaire de toute publication est de droit remis sans rétribution à chaque membre honoraire, titulaire ou effectif.

La Société peut décider l'envoi d'un exemplaire aux correspondants.

Un exemplaire est accordé aux Sociétés qui accordent la réciprocité, à la Bibliothèque royale de Bruxelles et à celle de l'Université de Liége.

CHAPITRE VI.

Des recettes et des dépenses.

Art. 27. Les recettes consistent : en cotisations payées par les membres titulaires, honoraires et effectifs, fixées à cinq francs annuellement, qui sont recouvrables dans le courant du mois de janvier; en dons volontaires; en subsides éventuels de la Commune, de la Province et de l'Etat; et en produits de la vente des exemplaires des publications livrées au commerce.

Art. 28. Les dépenses ordinaires sont celles qui sont prévues au budget.

Art. 29. Les dépenses extraordinaires

sont celles qui ne sont pas prévues au budget; elles ne peuvent être votées qu'à la majorité des trois quarts des membres titulaires présents.

CHAPITRE VII.

De la revision du règlement et de la dissolution de la Société.

Art. 30. En cas de nécessité reconnue par la majorité des membres titulaires présents et absents, les Statuts peuvent être modifiés.

Aucune résolution ne peut être prise à ce sujet qu'après avoir été discutée dans deux des réunions de droit.

Art. 31. La dissolution ne peut être mise en délibération que si les trois quarts des membres titulaires, convoqués spécialement à cet effet, sont présents.

Après deux convocations successives, restées sans résultat, la Société délibère valablement, quel que soit le nombre des membres présents.

La dissolution ne pourra être prononcée que si elle réunit les deux tiers des voix des membres présents. La bibliothèque, les archives et le sceau de la Société seront déposés à la bibliothèque de l'Université de

Liège et deviendront la propriété de la Ville; le solde restant en caisse sera acquis en tous cas au Bureau de bienfaisance de la ville de Liège.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire,
JULIEN DELAITE.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

(1900-1903).

MESSIEURS,

En conformité de l'article 14 du Règlement, vous avez chargé votre président d'esquisser dans un rapport, les principaux travaux de la *Société liégeoise de Littérature wallonne* au cours des années 1900 à 1903.

Les concours dont vous arrêtez le programme tous les ans à la séance ordinaire de janvier, ont continué de donner des résultats féconds, très féconds mêmes si l'on se place au seul point de vue de la quantité.

Jugez-en.

En 1900, la Société a reçu 134 mémoires ou pièces, dont huit répondaient à des questions de linguistique ou d'histoire; le reste traitait des sujets purement littéraires. Dans

cette seconde catégorie, il y avait huit pièces de théâtre en prose et cinq en vers.

En 1901, le nombre des réponses a été de 130, dont cinq relatives à la linguistique et cent vingt-cinq purement littéraires. Parmi ces dernières, vingt-sept actes, répartis entre quatorze comédies en prose et quatre en vers.

En 1902 enfin, le concours a provoqué 141 réponses, dont 12 de linguistique et 129 littéraires, y compris dix-sept comédies en prose et trois en vers.

Total : 405 mémoires ou pièces dans l'espace de trois ans.

Voilà certes, en apparence du moins, un splendide résultat.

Malheureusement il s'en faut que la *qualité* réponde à la *quantite*.

Dans la linguistique, il est vrai, le concours n° 2, a enrichi notre collection des glossaires technologiques de deux vocabulaires qui ont obtenu un deuxième prix ou médaille d'argent. Ce sont le vocabulaire du *Coquelî* et celui des ***Ristinderèsses èt Bowerèsses***, tous deux par MM. Edmond Jacquemin et Jean Lejeune, de Jupille. A quatre autres mémoires il a été accordé une mention honorable avec impression.

Le concours dramatique, le plus important des concours littéraires, s'est révélé beaucoup plus stérile. Des 51 œuvres dra-

matiques, seize scènes populaires dialoguées non comprises, vos jurys n'en ont couronné que *deux* : *Matante n'ôt gote*, par MM. Arthur et Lucien Colson en 1900, et *Ine Astrapâde*, par M. Edouard Doreux en 1901. A ces deux comédies, il a été décerné un deuxième prix ou médaille d'argent. Une mention honorable *avec impression* a été accordée à *quatre* pièces et *sans impression* ou avec impression d'extraits à *deux*

En somme, d'une bonne *demi-centaine* de pièces, le jury n'en a trouvé que *deux* à tirer hors de pair. Ce chiffre eût peut-être été doublé si l'auteur de *Ruv'nou* et d'*Aireûre èt Brouheûre*, représentée à Verviers, sous le titre *Po s'Fré*, M. Henri Hurard, ne s'était fait connaître avant le jugement des concours.

En matière de crâmignons, chansons et autres poésies, les résultats sont pires encore. Pour *deux-cent-trois* pièces de 1900 à 1902 inclus, nous n'avons à enregistrer que *cinq* prix et *neuf* mentions honorables.

A propos de mentions honorables, il ne sera pas déplacé de consigner dans ce rapport l'observation que voici. La Société décerne cette récompense, *sans impression*, le plus souvent à titre d'encouragement ; *avec impression*, si l'œuvre jugée, sans être dénuée de mérite, pèche par le fond ou par

la forme. La mention honorable implique donc que le jury n'a pas trouvé l'œuvre soumise à son appréciation digne d'être *couronnée*. Néanmoins certains auteurs se permettent d'accoler au titre d'une œuvre *mentionnée honorablement* le qualificatif assurément trop pompeux de « *couronnée* par la Société liégeoise de Littérature wallonne ». C'est particulièrement pour les chansons ou monologues produits dans les intermèdes des représentations théâtrales qu'on en agit de la sorte. Il y a là un abus manifeste contre lequel il est de notre devoir de mettre le public en garde.

A quoi attribuer, dans les concours wallons en général, pareille abondance d'ivraie qui menace d'étouffer le bon grain? A diverses causes, dont une les résume toutes: l'absence, chez bon nombre d'écrivains wallons, du travail obstiné qui toujours a été et qui toujours sera la condition première de succès. Pas plus en wallon qu'en français ou en toute autre langue, on n'improvise de chef-d'œuvre, surtout dans l'art dramatique. A ceux qui aspirent à briller dans cet art, nous dirons ou plutôt nous répéterons qu'il faut lire et relire les œuvres des bons auteurs pour mettre à profit leur expérience et leur talent d'écrivains; qu'il faut étudier les mœurs, observer les caractères et les faits ponr y découvrir des traits

d'esprit et en extraire des péripéties qui se succèdent et se traversent sans jamais trahir le bon sens ; qu'il faut assister aux représentations dramatiques pour s'initier aux exigences et au mécanisme de la scène.

Mais non, sous prétexte qu'on parle plus ou moins bien le wallon, — souvent plutôt moins que plus, — un beau matin, on s'installe auteur dramatique : on se soucie médiocrement de toute étude sociale ou littéraire ; tantôt on imagine une action — quand il y en a une, — où de flagrantes invraisemblances fourmillent ; tantôt on coud des scènes à des scènes sans la moindre intrigue, avec des personnages qui entrent et qui sortent sans que le spectateur arrive à deviner pourquoi ; on assaisonne le tout de quelques tirades déclamatoires... et l'on a fait une comédie !.. Et l'on estime le jury exceptionnellement obtus s'il ne la couronne pas !

Voilà comme quoi des auteurs se plaignent amèrement de leurs juges, tandis que ceux-ci sont en droit de leur renvoyer la balle et de se plaindre à leur tour des inepties qu'ils sont condamnés à lire et à apprécier.

Ajoutez à cela que la plupart de nos écrivains, toujours faute de lire les œuvres de leurs devanciers, francisent de plus en plus le wallon.

Les anciens disaient très correctement,

comme dans le vieux français d'ailleurs : *on lès d'vreût prinde, nos lès îrans qwèrî, i lès fâreut rèvoyî, i n'mi lès volèt nin d'ner*, etc; ceux d'aujourd'hui, qui n'ont pas l'oreille wallonne, disent : *on d'vreût lès prinde, nos irans lès qwèri, i fâreût lès rèvoyî, i n'volèt nin m'lès d'ner*, etc.

Autrefois on disait : *dji n'î veû gote* : *èle èst-a moûde* ; *nos n'brognans* ou *nos n'rètchans ninso l'ovrèdje* ; *i gangne cinq francs (ou pus') li djoû, li saminne, li meûs, l'annêye* ; *l'home qui dj'a vèyou s'feume*, etc., aujourd'hui on dit : *dji n î veû nin du tout, èle èst en train dè moûde* ; *nos n'rèchignans nin so l'ovrèdje ; i gangne cinq francs par djoû, par saminne, par meûs, par annêye ; l'home dont dj'a vèyou l'feume* ou *l'home di qui dj'a vèyou*, etc., etc.

Il paraît, disent les novateurs, que c'est plus élégant ! Ce serait peut-être plus élégant encore d'écrire totalement en français, mais... *la, on n'fait nin çou qu'on vout, parèt !*

***

Au cours de la période qui nous occupe, la Société a arrêté un système d'orthographe.

Cette question épineuse la préoccupait depuis plus d'un quart de siècle, et les systèmes en présence se sont plus d'une fois

heurtés avec une violence qui se répercutait dans nos discussions.

En janvier 1899, le problème fut mis au concours sous le libellé suivant : *Projet pratique d'orthographe wallonne.*

Le 14 mai 1900, la Société décerna le prix ou une médaille d'or au mémoire d'un de ses membres titulaires, M. Jules FELLER, professeur à l'Athénée royal de Verviers, quoique son travail fût incomplet ou plutôt inachevé, faute de temps. Au surplus, M. Feller s'empressa de le compléter suivant les indications du jury. Sur l'avis conforme de la Commission de l'orthographe, la Société en vota l'impression immédiate et la distribution *en épreuve* à tous ses membres titulaires.

M. Delaite, notre dévoué secrétaire, avait aussi un système qu'il opposa à celui de M. Feller. La Société invita les deux auteurs à se mettre d'accord sur un projet rationnel d'orthographe Chacun d'eux lut son rapport à la séance du 19 avril 1901 : il en résultait que fort peu de points, mais d'une grande importance, continuaient de les diviser. La Société chargea un de ses membres titulaires les plus compétents, M. le professeur A. Doutrepont, de donner, à la séance suivante, son avis sur les points en litige.

M. Doutrepont fit rapport le 13 mai, et,

après discussion, la Société adopta ses diverses propositions ; puis dans la séance du 8 juillet 1901, le *Projet d'orthographe de la Société liégeoise de Littérature wallonne, rédigé par M. Jules Feller*, fut adopté à l'unanimité des voix moins une.

Le projet ainsi arrêté fut tiré à deux cents exemplaires et envoyé à toutes les sociétés littéraires wallonnes, qui furent invitées à nous adresser les observations que le système proposé leur suggérerait.

En suite de ce *referendum*, quelques modifications de détail et additions furent introduites au projet.

Au commencement de 1902, il fut déclaré système définitif et obligatoire de notre Société et imposé comme tel à tous les écrivains participant à nos concours.

***

L'élaboration du *Dictionnaire de la langue wallonne* était forcément subordonnée à l'adoption d'un système d'orthographe.

Néanmoins, depuis plus de quatre ans, la Société a exécuté divers travaux préliminaires indispensables à la publication de cette colossale entreprise. C'est ainsi que tous nos *Bulletins* et *Annuaires* ont été patiemment dépouillés ; il en a été de même d'autres textes wallons tels que *Li Tèyâte lîdjwès*, le *Choix de poésies wallonnes* par

B(ailleux) et D(ejardin); les *Fables* de Bailleux et Dehin; la *Wallonia*, l'*Airdiè*, etc. etc. et des manuscrits des pièces non imprimées qui sont devenus notre propriété. Cette œuvre patiente et laborieuse a été exécutée par nos confrères MM. FELLER, HAUST, SIMON et DELAITE. Je suis certainement l'interprète fidèle de la Société en leur exprimant ici le témoignage de sa profonde gratitude. Nous avons donc en ce moment trente à trente-cinq mille fiches, dont le classement par ordre alphabétique vient de commencer.

Dans la séance du 9 mars 1903, la Commission du Dictionnaire a proposé et la Société a adopté les principes suivants :

» 1° Les fiches seront immédiatement classées d'après la nouvelle orthographe.

2° Le travail peut commencer sans retard; la Commission proposera des articles pour servir d'exemples.

3° Le Dictionnaire sera rédigé de façon à servir à la fois aux philologues, aux littérateurs et au public.

4° Les articles comprendront :

a) Une partie historique et étymologique avec exemples anciens; — *b*) une partie servant à l'usage courant. Ces deux parties seront, si possible, imprimées en caractères différents. La partie historique précédera.

5° Il y aura une préface historique et

grammaticale. Les articles du Dictionnaire y renverront, notamment pour la conjugaison des verbes.

6° Les différentes formes dialectales d'un même mot se trouveront à leur place alphabétique, avec un renvoi au mot en dialecte liégeois, où toutes les formes synonymes seront dénommées.

7° Le Dictionnaire citera, sans entrer dans les détails, les mots appartenant aux dialectes de Mons et de Tournai.

8° L'article comprendra : le mot en dialecte liégeois, son histoire, sa forme étymologique et des exemples de son emploi dans l'ordre chronologique, en remontant aux documents les plus anciens La prononciation sera figurée en orthographe phonétique.

Puis viendront, pour l'usage, la définition du mot, si elle est nécessaire; ses sens matériels et ses sens figurés, avec des exemples pris dans nos bons auteurs.

Suivront enfin les proverbes et locutions toutes faites, des idiotismes et la synonymie, avec référence éventuelle au montois et au tournaisien. »

On le voit : c'est un monument scientifique que la Société entreprend d'ériger à la langue wallonne. Le Gouvernement, avec raison, s'est montré très généreux dans les subsides qu'il a accordés au Grand Diction-

naire néerlandais ([1]), quoique cette publication ait été en grande partie élaborée et, en tout cas, éditée à l'étranger. Nous avons la confiance que sa libéralité sera la même envers notre œuvre.

Il lui sera soumis prochainement un spécimen aussi varié et aussi complet que possible d'articles de notre Dictionnaire. Ce spécimen sera remis à tous ceux de nos membres qui ont droit à nos publications. En outre il sera adressé aux principales sociétés savantes du pays et de l'étranger.



Notre secrétaire-adjoint M. Haust, chargé du soin de nos publications, y a apporté quelques modifications très heureuses tant au point de vue de la forme qu'à celui du fond.

Le *Bulletin*, imprimé en caractères neufs et conformes au système d'orthographe de la Société, est pourvu d'une couverture artistique de la composition de M. Armand Rassenfosse, artiste peintre, membre titu-

---

([1]) Le *Woordenboek der Nederlansche Taal* a pour auteurs M. de Vries et L. A. te Winkel, tous deux morts aujourd'hui. Leur travail, qui a commencé d'être imprimé en 1863, est actuellement continué à Leide par un comité de six auteurs. La dernière livraison a paru en juin 1903 et s'arrête au mot *Blummen* du Supplément très copieux.

laire de la Société. Nous sommes heureux de féliciter ici notre aimable confrère du succès de sa conception et de lui adresser l'expression de notre gratitude.

Désormais le *Bulletin* ne renfermera plus que les œuvres de littérature et de philologie : rapports sur les concours, pièces couronnées, travaux dont l'impression sera votée par la Société et, s'il y a lieu, telle ou telle pièce ancienne devenue rare ou introuvable.

Le reste, que nous appelons la partie administrative, sera réservé pour l'*Annuaire* qui, à l'avenir paraîtra régulièrement tous les ans. Il contiendra le règlement, la liste des membres de la Société, le rapport présidentiel, le résultat et le programme des concours, le compte-rendu du banquet anniversaire, les biographies, etc.



Nous sommes heureux et fiers de le constater : notre Société, qui atteindra son demi-siècle d'âge l'année de la prochaine Exposition de Liège, a conservé l'ardeur et la vigueur de sa prime jeunesse. Elle compte actuellement 439 membres. C'est trop peu : elle devrait en avoir au moins un millier. Pour la minime cotisation de cinq francs, elle a distribué cette année deux volumes du

Bulletin et deux de l'*Annuaire*. L'année prochaine, nos publications seront également abondantes, puisqu'il s'y ajoutera le *Projet de Dictionnaire* et peut-être déjà les feuilles in-quarto de notre *Dictionnaire*. Ces publications, désormais imprimées avec une orthographe fixe seront d'une lecture plus sûre et plus aisée. Aussi nous prions tous nos membres de faire de la propagande en faveur d'une œuvre qu'ils sont en droit d'envisager comme littéraire, scientifique, patriotique et sociale.

Le Président,

NIC. LEQUARRÉ.

Chronique de la Société.

—

ANNÉE 1901.

—

Séance du 14 janvier.— Quelques auteurs wallons ayant signalé à la Société le fait que certains concurrents envoyent à nos concours des œuvres qui ne sont pas entièrement de leur invention, et dont ils n'indiquent pas la provenance, la Société décide d'insérer cette clause dans le règlement des concours :

« La Société exige, sans peine d'exclusion des concours, que les auteurs fassent connaître les ouvrages où ils ont puisé leur sujet. »

M. Oscar Pecqueur, professeur à l'Athénée royal de Liège, est nommé membre titulaire.

M. Jules Martiny, ancien membre titulaire, est nommé membre honoraire.

M. Courtois, curé de St-Géry, a envoyé pour l'impression, un recueil de poésies qui sera examiné par MM. Chauvin, Dory et Feller.

La Société décide de réduire dorénavant à 6 francs le prix de souscription au banquet annuel.

Séance du 11 février. — Une Commission composée de MM. Lequarré, Delaite, Renkin, Tilkin et Simon, s'occupera de la cérémonie de la distribution des récompenses.

Le banquet annuel n'ayant pas réuni un nombre de convives suffisant, plusieurs membres proposent de faire un banquet champêtre.

M. le Président propose à nouveau de préparer un spécimen d'articles du Dictionnaire pour se rendre ensuite chez le Ministre compétent et lui demander un subside.

M. Van de Casteele communique des chansons wallonnes relatives à la Révolution de 1789.

Séance extraordinaire du 5 mars. — La Société décide d'envoyer au Conseil communal la pétition suivante :

« La Société liégeoise de Littérature wallonne a l'honneur de vous prier instamment de voter la proposition de M. Fraigneux tendant à inscrire au budget une somme de 25 000 francs en faveur de la création d'un théâtre communal wallon. A l'appui de cette demande, elle se permet de vous faire remarquer que le répertoire wallon est considérable : il comprend un bon millier de comédies ; parmi elles, un grand nombre sont couronnées par notre Société ; une cinquantaine sont primées par le Gouverne-

ment et plusieurs centaines d'autres peuvent être dignement mises à la scène. En outre, de jeunes écrivains s'ajoutent chaque jour à la pléiade des anciens, ce qui assure, par le fait, une vie intense à notre théâtre populaire.

Actuellement nos meilleurs acteurs sont divisés en groupes concurrents, au grand détriment de notre littérature dramatique. La création d'un théâtre officiel unique accomplirait une sélection toute en faveur à l'art local.

Or, nous croyons qu'il doit être l'objet de votre sollicitude, cet art populaire par essence et fort goûté, d'ailleurs, de la population liégeoise, dont vous êtes les mandataires.

En n'encourageant pas les efforts de nos poètes, vous risquez de détruire un foyer artistique digne d'intérêt, parce que la généralité de nos écrivains ne peuvent guère faire œuvre d'artiste dans une autre langue que leur langue maternelle, le wallon.

Nous ne vous apprendrons certes rien de nouveau, en vous disant les conditions défectueuses dans lesquelles se trouve le nombreux public, amateur de wallon, à présent obligé de s'empiler dans des salles d'où tout confort moderne est banni.

Nous vous rappellerons seulement, à ce

propos, que les grandes villes flamandes n'ont pas hésité à voter d'importants crédits pour l'érection de véritables palais, voués à l'art dramatique local et que les spectateurs aiment à fréquenter, parce qu'ils y sont bien placés.

Liège ne peut rester en dehors du mouvement. La création du Théâtre communal liégeois aura son contre-coup dans les autres provinces wallonnes, dont les auteurs n'hésiteront pas a nous envoyer leurs œuvres. En permettant ce rayonnement nouveau, vous aurez une fois de plus assuré à la cité de Liège le titre de grande ville et de capitale de la Wallonie.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

Le Secrétaire, JULIEN DELAITE.

Le Président, N. LEQUARRÉ.

Séance du 11 mars. — La Commission chargée d'organiser le banquet champêtre est composée de MM. Lequarré, Chauvin et Delaite.

La Société nomme une Commission composée de MM. Delaite et Feller avec mission de se mettre d'accord pour lui présenter un projet pratique d'orthographe.

Elle charge cette Commission de lui présenter un modèle d'articles pour le dictionnaire et lui adjoint dans ce but M. A. Doutrepont.

La Société décide de demander à M. l'abbé Auguste Cuppens, auteur flamand, la permission de traduire un article très élogieux sur Nicolas Defrecheux qu'il a fait paraître dans le *Dietsche Warand en Belfort*, (année 1900, II, pp. 305 à 337), afin d'insérer cette traduction dans l'Annuaire

Un auteur ayant prétendu, dans le journal l'*Express*, que la Société avait naguère soutenu pécuniairement une troupe dramatique wallonne, cette affirmation est déclarée contraire à la vérité.

M. Lequarré et Chauvin sont délégués au Comité de propagande qui se forme en faveur du Théâtre communal wallon.

Séance extraordinaire du 29 avril. — La Société charge son bureau d'examiner différents ouvrages sur la valeur desquels le Collège des Bourgmestre et Échevins de la ville de Liège demande son avis.

La Société vote un subside jusqu'à concurrence de 200 francs au Comité de propagande en faveur du Théâtre communal wallon, lequel va publier un plaidoyer et un répertoire dramatique ne contenant pas moins de 161 noms d'auteurs et 944 pièces ou 1321 actes.

La distribution des récompenses aux lauréats de 1899 aura lieu le 16 juin au Pavillon de Flore.

MM. Delaite et Feller se sont réunis au sujet du projet d'orthographe ; quelques points très importants les divisant encore, M. A. Doutrepont est chargé de donner prochainement son avis sur les questions en litige.

Séance du 13 mai. — En suite de la décision prise à la séance d'avril, M. Doutrepont présente ses observations sur l'orthographe préconisée par MM. Delaite et Feller. Après discussion la Société adopte les règles suivantes :

1° On écrira *å* le son *ò* dans le liégeois *fåte* (faute), et *å* pour *ā* dans l'ard. *fåte.*

2° On écrira *ê* partout sauf dans les mots qui ont *ai* en français.

3° On écrira *ô* partout sauf pour les mots qui ont *au* en français et pour les mots d'origine étrangère : solo, piano, etc.

4° On supprimera toutes les consonnes doubles partout où elles se prononcent comme la consonne simple.

5° Les nasales seront en *an*, *in*, *on*, *in* ; on écrira *annêye, continne, ponne, fontinne,* etc.

6° On employera le *w* dans *lwè, vwès, mwért, cwahî.*

7° On écrira *y* partout pour la semi-voyelle, sauf immédiatement après une consonne où on l'écrira *i* Exemple *fèye tièsse*; mais on écrira *talyeûr*, pour *l* mouillé.

8° On admet le *tch* et le *dj* dans *tchanter* et *djârdin*.

9° On écrira *goss* ou *gos'* (goût), *toss* ou *tos'* (toux), en supprimant l'*e* muet partout où l'étymologie ne le justifie pas.

10° On admet l'agglutination dans *djèl*, *mèl*, *nèl*, *quèl*, etc.

Séance extraordinaire du 23 mai. — On décide que le banquet champêtre aura lieu le samedi 15 juin à Tilff.

Résultats Généraux des Concours de 1900.

2e concours. — Vocabulaires technologiques: Médaille de bronze à M. Jean Lejeune de Jupille, pour son *Vocabulaire du Fondeur de fer, fonte et acier;* et à M. Antoine Rigali, de Liège, pour son *Vocabulaire du Relieur.*

3e concours. — Suffixes nominaux. Pas de distinction.

5e concours. — Mots wallons d'une région de la Wallonie : Médaille d'or à M. Edouard Liégeois, de Grâce-Berleur, pour son *Complément du Lexique Gaumet.*

6e concours. — Toponymie. Pas de distinction.

13e concours. — Etude en prose sur un type populaire : Médaille de bronze à M. Jean Lejeune, de Jupille, pour sa pièce *Li Soyeû;* à M. Arthur Xhignesse, de Liège, pour sa pièce *Li Feume d'Ovrî;* et à M. Martin Lejeune, de Dison, pour sa pièce *Lès Crahlis.*

14e concours. — Contes en prose : Médaille de vermeil à M. Arthur Xhignesse, de Liège, pour sa pièce *Rimimbrance.*

Médaille de bronze à M. Martin Lejeune, de Dison, pour sa pièce *Lu Mohe du Saint Dj'han.*

15e concours. — Pièces de théâtre en prose : Médaille de bronze à M. Maurice Peclers, de Liège, pour *Li bone vôye.*

Médaille de bronze, sans impression, à M. Jean Lejeune, de Jupille, pour *Lucèye.*

16e concours. — Pièces de théâtre en vers : Médaille d'argent à MM. Arthur et Lucien Colson (pour les paroles) et M. P. Van Damme (pour la musique) pour leur pièce *Matante n'ôt gote.*

Médaille de bronze, sans impression, à Arthur Xhignesse, de Liège, pour *Nos brognans*; et à M. Maurice Peclers de Liège, pour *Lès Keûres d'ine Gazète.*

18e concours. — Scènes populaires dialoguées : Médaille de bronze sans impression à M. Arthur Xhignesse, de Liège, pour *In-Ènocint.*

19e concours. — Satires et contes en vers : Médaille de bronze à M. Edouard Doncux, de Liège, pour *On bon R'méde.*

20e concours. — Crâmignons et chansons : Médaille de bronze à M. Maurice Peclers, de Liège, pour *Ni brognîz pus, Nanète*; à M. Martin Lejeune, de Dison, pour *Li Mèyeû Bâhe*; et à M. Arthur Xhignesse, de Liège, pour *Lès Grossès Tièsses*.

21e concours. — Pièces de vers en général : Médaille de vermeil (hors concours) avec impression partielle à M. Martin Lejeune de Dison, pour son recueil de poésies *A hazârd dèl pène*.

Médaille d'argent à M. Joseph Vrindts, de Liège, pour *È Barbou*; et à M. Emile Gérard, de Liège, pour *Li Buveû èt l' Câbar'ti*.

22e concours. — Traduction d'une Idylle de Théocrite : Médaille de bronze à M. Martin Lejeune, de Dison, pour sa trad. de la XIVe Idylle; à M. Martin Lejeune, pour sa trad. de la XIXe Idylle; et à M. Jean Lejeune de Jupille, pour sa trad. de la XIXe Idylle.

Hors concours. — Médaille de bronze, sans impression, à M. Arthur Xhignesse, de Liège, pour ses traductions wallonnes.

Séance du 10 juin. — La Société charge M. Feller d'imprimer un résumé de son travail sur l'orthographe en y ajoutant les décisions prises à la dernière séance. Ce travail sera envoyé en épreuves aux membres titulaires, aux sociétés et aux auteurs, avec prière de faire parvenir leurs observations au secrétariat.

La Société admet le projet de diplôme que lui soumet M. Ubaghs, artiste peintre, à Liège.

CÉRÉMONIE

de Distribution des récompenses

aux lauréats des concours de 1899

Le dimanche 16 juin 1901, à 7 1/2 heures, en la salle du Pavillon de Flore, avec le gracieux concours de Mlle Duvivier, Mme Alice Legrain et de la Société wallonne de Herstal (Protection des Vieillards).

PROGRAMME

1. **Li Steûle à Cowe**

Comèdèye èn in-ak da Emile Gérard.

Djouwèt d'vins l'pièce : Marèye, N. Dehousse. — Bièt'mé, H. Jurdan. — Linâ, J. Jurdan. — L'agent d'police, Al. Castadot. — Li pompier, T. Georges.

2. INTERMÈDE

C'èst dès canayes, fré Hinri (Rousseau). MM. Hawotte.
Li vî bouname (Delarge) . . . . . J. Tasset.
Adiè (N. Defrecheux) . . . . Declaye.
Tot hossant (N. Defrecheux) . . . . Declaye.
Li djône manèdje (F Chaumont . . . Hawotte.
Li k'tapé manèdje (Forir) . . . . . Ledent.
Li pantalon trawé (Duvivier). . . . Al. Castadot.
Lès Prussiens (Jacques Velez) . . . J Jurdan.
Li Lîdjwès ègadjî (Hamal). . . . . Mlle Duvivier.
Li vwèyèdje di Tchaudfontinne (Hamal) Mlle Duvivier.
La bergère et le Mr (X) duo. Mme A. Legrain et F. Ledent.

3. Discours de M. Lequarré, président de la Société.
4. Distribution des récompenses.
5. **A chaque Marihâ s'clâ**

Comèdèye è 2 aks da Henri Simon.

Djouwèt d'vins l'pièce : Mèncheûr, MM. A. Tasset. — Bertine, si feume, Mme Alice Legrain. — Mèliye, si fèye, Mlle Duvivier. — Kinâve, M. Léonard. — Louis, hôrlodji, F. Ledent. — Colas, ovrî da Kinâve, J. Jurdan. — On comissionaire, H. Jurdan. — Jules, ètudiant, Ad. Castadot.

6. Tirage d'une tombola de livres wallons.

Séance du 8 juillet. — La Société autorise M. Lequarré à publier un travail critique sur le projet d'orthographe en discussion.

M. Delaite annonce également la publication d'un travail en préparation sur la matière.

Séance du 14 octobre. — Le banquet annuel est fixé au 14 décembre. La Commission est composée de MM. Hock, Duchesne, Jos. Defrecheux, Ch. Defrecheux et Delaite.

Ce banquet, constituant un véritable encouragement à la littérature wallonne, parce que les auteurs y produisent des chansons inédites, la Société décide de continuer à y inviter les auteurs. Elle fixe à 6 francs le prix de la souscription.

La Société a loué un nouveau local quai de l'Université, 16, au 3e étage de l'immeuble occupé par l'Association des Ingénieurs.

Séance du 11 novembre. — M. le Président rend hommage à la mémoire de M. Aug. Hock, président honoraire de la Société, décédé le 27 octobre dernier Il rappelle les mérites exceptionnels du défunt, membre fondateur de la Société wallonne, folkloriste avant même que le mot fût créé et poète composant jusqu'à son dernier souffle.

La Société, qui a déjà rendu les derniers devoirs à son illustre collègue, s'associe aux paroles de son Président et décide de sup-

primer, en signe de deuil, le banquet de cette année.

M. le Président félicite M. Tilkin, fondateur du *Spirou*. dont le journal entre dans sa quinzième année d'existence.

La Société décide d'inviter un certain nombre d'imprimeurs à lui présenter des soumissions ou projets de contrat pour l'impression de ses publications.

Elle décide de se mettre une dernière fois en rapport avec la Commission de l'orthographe instituée par les Sociétés littéraires wallonnes. M. Delaite renonce à être le délégué de la Société auprès de cette Commission ; M. Doutrepont le remplacera.

Séance du 9 décembre. — La réunion des délégués des sociétés littéraires, convoqués pour discuter l'orthographe wallonne, s'étant dissoute après une longue discussion, sans avoir examiné le *Projet de la Société* rédigé par M. Feller et sans avoir même pris de décision sur la question de principe, plusieurs membres proposent le vote immédiat de ce projet L'assemblée consultée se décide pour le vote immédiat et adopte définitivement le *Projet*, à l'unanimité moins une voix, celle de M. Delaite, qui demande la remise du vote jusqu'à l'apparition d'une brochure critique qui est sous presse.

La Société décide de louer le local du

deuxième étage de l'immeuble du quai de l'Université, à cause des avantages incontestables qu'il offre sur le local du 3e étage, précédemment choisi.

La Société nomme les jurys de ses concours de 1901.

Concours de 1901.

La Société a reçu 145 pièces.

A. HISTOIRE ET PHILOLOGIE.

2e CONCOURS. — Vocabulaires technologiques. 1. *Voc. de l'état ecclésiastique*. Jury : MM. Doutrepont, Michel, Lequarré, rapporteur.

3e CONCOURS. — Suffixes nominaux. 1 mémoire. Jury : Doutrepont, Lequarré, Feller, rapp.

4e CONCOURS. — Mots divers. 1 mémoire. Jury : Jos. Defrecheux, Semertier, Feller, rapp.

6e CONCOURS. — Prosodie. 1 mémoire. Jury : Delaite, Doutrepont, Feller, rapp.

8e CONCOURS. — Toponymie 1 mémoire. Jury : Doutrepont, Haust, Lequarré, rapp.

HORS CONCOURS. — 1. Recueil d'enfantines. Jury : Jos. Defrecheux, Feller, Colson, rapp.

B. LITTÉRATURE.

11e CONCOURS. — Types populaires. 1. *Li walon*. 2. *L'ovrî*. 3. *Li sèrvî*. 4. *Li tindeû*. Jury : Ch. Defrecheux, Duchesne, Chauvin, rapp.

12e CONCOURS. — Contes en prose. 1. *Ine fèy, c'èst d'dja bêcôp*. 2. *Èl cwène*. 3. *Fez dè walon*. 4. *È Borinèdje*. 5. *Dji riyéve co*. 6. *Conte di Noyé*. 7. *Ine histwère di manèdje*. 8. *Lu mwêrt dè k'tèyeû d'lègne*. 9. *Lès dandjîs dè pèkèt*. 10. *â tèyâte*. Jury : Ch. Defrecheux, Renkin, Chauvin, rapp.

13e CONCOURS. — Pièces de théâtre en prose. 1. *Blousêye !* 2. *L'amoûr èpwèsoné*. 3. *Monnonke Pascâl*. 4. *Ine astrapâde*. 5. *Li bigame*. 6. *âtoû dèl cinse*. 7. *Tourmints d'amoûr*. 8. *Nanète*. 9. *Ruv'nou*. 10. *Amon Figaro*. 11. *Victime d'amoûr*. 12. *Ine mâcule*. 13. *P'titès djins*. Jury : Dory. Pecqueur, Delaite, rapp.

14e CONCOURS. — Pièces de théâtre en vers. 1. *Foumîre sins feû*. 2. *Djâque li Fôrdjeû*. 3. *On camarâde trahi*. 4. *Amon l'mayeûr*. 5. *Frambâhi*. 6. *On manèdje al vèye môde*. Jury : Gothier, Somertier, Pecqueur, rapp.

15e CONCOURS. — Chansons ou tableaux satiriques. 1. *Al fièsse Saint-Mwért*. 2. *Èl rowe di veûle*. 3. *Lu martchî dè sèmedi*. Jury : Demarteau, Simon, Haust, rapp.

16e CONCOURS. — Scènes populaires dialoguées en vers. 1. *A Piquèt*. 2. *So l'soû*. 3. *Deûs scènes di manèdje*. 4. *Ine copène so lès feumes*. Jury : Haust, Tilkin, Rassenfosse, rapp.

17e CONCOURS. — Satires et contes en vers. 1. *Ine rèsponse di payisan* 2. *Ine drole di morâle*. 3. *Fât-i candjî ?* 4. *I n'a nou sot mèsti*. 5. *C'èst l'cowe*. 6. *Tchanson*. 7. *Ine bone îdèye*. 8. *On martchoteûs*. 9. *Tchantrèye di câbaret*. Jury : Parmentier, Simon, Renkin, rapp.

18e CONCOURS. — Crâmignons et chansons. 1. *Lu potêye du fleûrs sol finièsse.* 2. *Frés, tos èssônle !* 3. *In-assaut d'tchant.* 4. *Lès bokèts dè coûr.* 5. *Li prumîre fèy.* 6. *Lîdje po tot.* 7. *Lès bês djoûs sont vite passés.* 8. *Tchanson dè rèw.* 9. *Çou qu'on tchante.* 10. *Li gimnastique.* 11. *Pauve dèstinêye.* 12. *Li banquèt di m'cusin.* 13. *Patrèye èt libèrté.* 14. *Vîl air.* 15. *L'hotél dè vî Cwègnoûlî.* 16. *L'hôrlodje.* 17. *Nin pindou po çoula.* 18. *Dji so todi contint.* 19. *Li Saison.* 20. *Deûs pauves.* 21. *Lu magriyète.* 22. *Aubâde a m'wèsène.* 23. *Li tchant dès plokerèsses.* 24. *Vinez, Tonton.* 25. *Hosseûse.* 26. *Qwand vos dwèrmez.* 27. *So lès éles dèl tchanson.* Jury : Jos. Defrecheux, Renkin, Parmentier, rapp.

19e CONCOURS. — Pièces de vers en général. 1. *Monologue.* 2 *È walon.* 3. *Prindans 'ne mohe.* 4. *Après èt d'vant.* 5. *Qwand i dwèm.* 6. *Plaîtèdje d'on pêre* 7. *Çou qu'dj'aîme.* 8. *Fâte di pan.* 9. *Aireûre.* 10. *Li djouweû d'toûrs.* 11. *Li vî spâgnemâ.* 12. *Grand-mêre.* 13. *Lès sondjes.* 14. *Lu Payîs dèl sov'nance.* 15. *Pâvions.* 16. *Sol Moûse.* 17. *Mi feume ni fait qu'dè barboter.* 18. *Lès amoûrs da Lisbèth.* 19. *So l'pont.* 20. *Doleûr.* 21. *Lu lîve du mèsse dèl Grand-Mére.* 22. *Lu bwète ås souvenîrs du m'Grand-Mére.* 23. *Noyé.* 24. *Lès crompîres.* 25. *Bê Prétimps.* 26. *Dji n'dîrè rin.* 27. *Dèstinêye.* 28. *L'intrêye dè Prétimps.* 29. *Ine pougnêye di p'tits bokèts.* 30. *Li r'pinti d'on pèk'teû.* 31. *Djote po djote.* Jury : Gothier, Simon, Tilkin, rapp.

20e CONCOURS. — Traduction ou adaptation d'œuvres étrangères. 1. *Lès Souvenirs du Peuple* (Béranger). 2. *L'écureuil* (Buffon) et une *Lettre*

persane (Montesquieu). 3. *Divine Comédie*. 4. *Li leûp èt l'tchin* (La Fontaine) 5. *Fragments du Lai du dernier Ménestrel* (W. Scott). 6. *La Bergère et le Ramoneur* (Andersen) 7. *Le Briquet* (id.) 8. *La petite fille et les allumettes* (id.). 9. *Songe d'oiseau* S. Dinarte). 10. *Nânez, Nanete*. 11. *Le fils ingrat* (Grimm). Jury : Michel, Parmentier, Doutrepont, rapp.

21e CONCOURS —Recueil de poésies.1.*Påhûlisté*. 2. *Lès pauves diâles*. 3. *Lès mâlhureûs*. 4. *Fènès mìlètes*. 5. *È manèdje*. 6. *Po l'aîmêye*. 7. *Lu fa do diâle èt l'Rotche Margot*. Jury: Demarteau, Simon, Haust, rapp.

Concours de 1902.

PROGRAMME.

1er CONCOURS. — Une étude sur les règlements, les us et coutumes de l'une des corporations de métiers de l'ancien pays de Liège, d'après des documents authentiques. Expliquer les termes spéciaux employés dans les pièces officielles ou dans l'usage commun; remonter autant que possible à leur origine; dire s'ils sont restés en vogue dans le langage de l'industrie moderne et dans quelles localités; rassembler les faits historiques relatifs à la corporation que l'on aura en vue; comparer enfin brièvement son organisation à celle de la même corporation dans d'autres villes principales des provinces belges, telles que Gand, Bruxelles, etc. Prix : un diplôme

de médaille d'or et cent francs. — *N. B.* — Sont exclus du concours les mémoires relatifs aux corporations des *Tanneurs*, des *Drapiers* et des *Vignerons*.

2e CONCOURS. Un vocabulaire technologique wallon-français (relatif à un métier, un état ou une profession, au choix des concurrents). Citer les sources autres que les traditions orales, s'il en existe, et faire autant que possible l'histoire des termes spéciaux les plus importants. Prix : un diplôme de médaille d'or et cent francs. — *N.B.* — Sont exclus du concours les vocabulaires de l'*apothicaire-pharmacien*, de l'*apprêteur en draps*, de l'*armurerie*, des *brasseurs*, des *bouchers et charcutiers*, des *boulangers et pâtissiers*, des *chapeliers en paille*, des *chandelons*, des *charrons et charpentiers*, du *chaudronniers en fer et acier*, du *cigarier*, du *fabricant de tabac*, des *cordonniers*, des *couvreurs*, des *cultivateurs*, des *drapiers*, des *ébénistes*, de l'*état ecclésiastique*, du *filateur en laine cardée et en laine peignée*, du *fondeur en fer, fonte et acier*, des *graveurs sur armes*, des *horlogers*, des *houilleurs*, des *maçons*, du *maréchal-ferrant* et du *forgeron à Malmedy*, du *médecin*, des *menuisiers*, des *mouleurs, noyauteurs et fondeurs en fer*, des *pêcheurs*, des *peintres en bâtiment*, des *ramoneurs*, des *relieurs*, des *serruriers*, du *sport colombophile*, des *tailleurs de pierre*, des *tanneurs*, *du tendeur aux petits oiseaux*, des *tisserands*, des *tonneliers* et des *tourneurs*.

3e CONCOURS. — Une étude philologique sur les suffixes du wallon. Prix ; un diplôme de médaille d'or et cent francs.

4e CONCOURS. — Rechercher et définir les mots wallons qui ne sont relevés dans aucun de nos dictionnaires, vocabulaires ou glossaires (Grandgagnage, Forir, Remacle, Bormans, Body, Simonon, Lobet, Cambresier, Hubert et autres). Les concurrents pourront consulter aux archives de la Société des listes de mots nouveaux.

5e CONCOURS. — Rechercher et définir les mots wallons employés dans un village ou dans une partie de la Wallonie, à l'exclusion de ceux qui se trouvent dans les dictionnaires et vocabulaires locaux. — Les prix des 4e et 5e concours seront proportionnés à l'importance des collections. Une centaine de mots suffisent. — En instituant ces concours, la Société a pour but de rassembler des matériaux pour former un dictionnaire complet Les travaux couronnés ne seront pas nécessairement publiés dans le *Bulletin*; la Société se réserve d'en faire l'usage qu'elle jugera convenir.

6e CONCOURS. — Une étude critique sur les règles de la versification wallonne. Prix : un diplôme de médaille d'or et cent francs.

7e CONCOURS. — Rechercher, à travers la Wallonie, la limite d'un son caractéristique ou d'un fait grammatical intéressant.

Ou bien :

Rechercher dans une région bien déterminée de la Wallonie, à l'exclusion de l'arrondissement de Namur, un ensemble de sons caractéristiques ou de faits grammaticaux intéressants. (Voir, à ce sujet, le mémoire de M. A. Maréchal, sur l'arrondissement de Namur, T. XL des *Bulletins*.) Prix : un diplôme de médaille d'or et cent francs.

8e CONCOURS. —Une étude toponymique d'une commune du pays wallon. (Consulter: Kurth, Toponymie de St-Léger; Rolland, Topographie namuroise). Prix : un diplôme de médaille d'or et cent francs.

9e CONCOURS. — Bibliographie complète du wallon, ou bien bibliographie d'ouvrages wallons ou relatifs au wallon dans un genre déterminé ou pendant une période déterminée. Prix : un diplôme de médaille d'or et cent francs et davantage selon l'importance du travail.

10e CONCOURS. — Histoire de la littérature wallonne. — Les concurrents pourront traiter à leur choix : 1o L'histoire de la langue wallonne et de ses productions, jusqu'au XVIIe siècle exclusivement. 2o L'histoire de la chanson (pasquêyes, crâmignons, noëls, pièces politiques, etc). 3o L'histoire du théâtre wallon. Prix : un diplôme de médaille d'or et cent francs, pour chacun des trois concours.

11e CONCOURS. – Une étude en prose wallonne sur quelques types populaires. Prix : une médaille de vermeil.

12e CONCOURS. — Un conte wallon, une nouvelle, un tableau de mœurs, un conte rappelant des souvenirs historiques du pays ou une scène dialoguée en prose. Prix : une médaille de vermeil.

13e CONCOURS. — Une pièce de théâtre en prose. Prix : un diplôme de médaille d'or et cent francs.

14e CONCOURS. — Une pièce de théâtre en vers. Prix : un diplôme de médaille d'or et cent francs. Le prix pourra être porté à deux cents

francs pour une pièce en vers en trois actes ou plus.

15e CONCOURS. — Une chanson ou un tableau satirique sur les musées, bazars, marchés, etc., de la Wallonie. Prix : une médaille de vermeil.

16e CONCOURS. — Une scène populaire dialoguée, en vers ou en prose mêlée de vers. Prix : une médaille de vermeil.

17e CONCOURS. — Une satire (mœurs wallonnes) ou un conte en vers. Prix : une médaille de vermeil.

18e CONCOURS. — Un crâmignon, une chanson ou en général une pièce de vers faite pour être chantée. — N. B. — Le crâmignon couronné fera l'objet d'un concours musical spécial. La Société se charge de répandre l'œuvre couronnée dans les fêtes de paroisse. — Prix : une médaille de vermeil.

19e CONCOURS. — Une pièce de vers en général. (Fable, monologue, sonnet, etc.). Prix : une médaille de vermeil.

20e CONCOURS. — Traduction ou adaptation en wallon d'une idylle de Théocrite, d'un conte d'Andersen, de Grimm, etc. Prix : une médaille de vermeil.

21e CONCOURS. — Un recueil de poésies wallonnes présentant un caractère d'unité. Prix : un diplôme de médaille d'or et cinquante francs.

CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONCOURS.

En vertu de l'article 25 du règlement, la Société fait imprimer les pièces couronnées dans les

concours et celles non couronnées qui méritent cette distinction; et, en vertu de l'article 24, ces pièces deviennent sa propriété.

L'insertion au *Bulletin* d'une œuvre quelconque sera accompagnée d'un tirage à part de cinquante exemplaires destinés à l'auteur de la pièce. Celui-ci pourra en obtenir davantage à ses frais.

Les manuscrits envoyés à la Société restent sa propriété. Ils ne seront jamais rendus, même pour être recopiés. Les auteurs sont donc invités à en tenir un double.

Au lieu du prix en espèces, le lauréat pourra obtenir une médaille d'or, s'il le désire.

La Société pourra décerner des mentions honorables et des seconds prix ou médailles d'argent. La mention honorable donne droit à une médaille de bronze et, s'il y a lieu, à l'impression de tout ou partie de la pièce mentionnée.

Toute médaille sera accompagnée du tome des publications de la Société où sera insérée la pièce couronnée.

Les concurrents indiqueront sur le billet cacheté, joint aux pièces qu'ils envoient, s'ils s'opposent à son ouverture, au cas où ils n'obtiendraient qu'une mention honorable. A défaut de cette indication, tous les billets cachetés joints aux pièces couronnées seront indistinctement ouverts. Si l'auteur ne se fait pas connaître, a Société statue.

La Société exige, sous peine d'exclusion des concours, que les concurrents fassent connaître si les sujets qu'ils ont traités sont complètement de leur invention. Dans le cas contraire, ils désigneront la source à laquelle ils auront emprunté leur idée.

Ils sont instamment priés d'indiquer exactement l'édition et les pages des livres auxquels ils empruntent des citations. Ils voudront bien aussi désigner les dépôts où sont conservés les manuscrits qu'ils auront consultés.

Ils sont tenus de se conformer aux règles d'orthographe de la Société.

Ils sont priés d'adopter un format de grandeur moyenne, d'écrire très lisiblement et seulement au recto des pages.

La Société engage vivement les concurrents à lire les rapports et à prendre connaissance des mémoires analogues aux leurs publiés dans les *Bulletins*.

Les pièces devront être adressées, franches de port, à M. Julien Delaite, secrétaire de la Société, rue Hors-Château, nº 50, à Liége, avant le 8 décembre 1902. L'auteur désignera sur l'enveloppe le concours auquel il destine son œuvre. Chaque envoi ne pourra contenir qu'une seule œuvre.

Les pièces ne porteront aucune indication qui puisse faire connaître les auteurs. Ceux-ci joindront à leur manuscrit un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse.

Ce billet portera une devise répétée en tête du manuscrit.

Les billets, accompagnant les pièces qui n'auraient obtenu aucune distinction, seront brûlés en séance de la Société, immédiatement après la proclamation des décisions des jurys.

Arrêté en séance de la Société, le 13 janvier 1902.

Le Secrétaire, Julien DELAITE. — *Le Président*, N. LEQUARRÉ.

Chronique de la Société.

ANNÉE 1902.

Séance du 13 janvier. — M. Doutrepont critique l'attitude de M. Delaite, secrétaire de la Société, qui a publié une brochure combattant les règles d'orthographe admises dans la dernière séance. M. Delaite répond que sa brochure était prête avant le vote, dont il a demandé la remise.

M. Doutrepont persiste à blâmer cette attitude et annonce les excellentes dispositions des auteurs en faveur du projet adopté.

MM. Lequarré et Feller confirment ces bonnes dispositions. M. Delaite ne les nie pas ; par contre, il a reçu des lettres approbatives de certains d'entre eux ; il doute de l'adhésion unanime des écrivains au projet adopté. La Société décide de réfuter les critiques de M. Delaite et nomme une Commission, composée de MM. Doutrepont, Feller et Tilkin, chargé de rédiger cette réfutation ; la Société décidera, ensuite, si ce travail doit être publié sous la forme d'une préface ou d'une brochure séparée.

M. Feller donne lecture de certains changements et additions que lui ont suggérés les lettres de certains auteurs.

La Société décide de tirer cent exemplaires du projet que l'on mettra à la disposition de M. Feller.

Un concurrent, trompé par la date, a envoyé 15 jours trop tard des pièces destinées aux Concours de 1901; la Société décide de ne pas les accepter.

M. Chauvin, au nom d'une commission qui a examiné un recueil de poésies de M. l'abbé Courtois, curé de St-Géry, propose de lui accorder une médaille de vermeil, avec impression de l'œuvre. Adopté.

Le Bureau pour 1902 est ainsi constitué :

MM. Nicolas Lequarré, président; Chauvin, vice-président; Delaite, secrétaire; Haust, secrétaire-adj.; Ch. Defrecheux, trésorier et Jos. Defrecheux, bibliothécaire-archiviste.

M. Stecher n'ayant pu accepter de faire la biographie de M. Hock, la Société décide de demander ce travail à M. Micha, échevin de l'instruction publique, qui a particulièrement connu notre ancien président d'honneur.

La Commission chargée d'examiner le *Vocabulaire du Tendeur* de Henri Simon propose d'en voter l'impression. Adopté.

M. Charlier, auteur d'un mémoire sur la

syntaxe wallonne, couronné à la condition que l'auteur le modifie en certains points, n'a pas encore effectué les corrections exigées par le rapport du Jury; la Société décide que l'impression du mémoire n'aura lieu que si l'auteur se conforme aux décisions prises.

La Société adopte le programme de ses Concours de 1902 (Voir p. 70).

Séance extraordinaire du 17 février. — M. Charlier, auteur du mémoire dont il est parlé ci-dessus, nous écrit qu'il n'a pas eu le temps de remanier son mémoire; c'est un travail qu'il juge d'ailleurs trop absorbant pour l'instant. M. Doutrepont est chargé d'examiner le mémoire en vue de son impression

La Société estime qu'il serait utile de faire de la propagande, dans le but de recruter de nouveaux membres effectifs. Il est décidé d'envoyer une circulaire dans ce sens aux Sociétés et aux personnalités wallonnes du pays.

M. Oscar Colson, instituteur à Liège, est nommé membre titulaire.

M. Feller, qui a été chargé d'examiner les recueils de mots wallons nouveaux de M. Pirsoul et de M. Lejeune, déclare qu'il est impossible d'en extraire la quintessence pour le *Bulletin*; au reste, M. Pirsoul publie son

mémoire dans le journal « La Marmite ». La Société décide de réserver les deux mémoires pour le dictionnaire.

Séance du 10 Mars. — La Société décide que le fascicule II du tome 41 du *Bulletin* comprendra le vocabulaire gaumet de M. Ed. Liégeois, le projet d'orthographe adopté et *Matante n'ôt gote* de M. M. Colson.

Le trésorier est prié de faire un rapport annuel sur le mouvement des membres de la Société.

MM. Colson, Ch. Defrecheux et Gothier sont chargés du soin d'élaborer un contrat à passer avec un imprimeur pour nos publications.

Il est décidé qu'il y aura dans chaque bulletin un recueil de pièces diverses publié sous le nom de *Mélanges*.

La Société décide d'appuyer auprès du Ministre la demande de subside de M. Jos. Vrindts, pour la publication de son livre intitulé *Li vîs Lîdje*.

La Société apprend avec plaisir que le Conseil communal vient d'inscrire à son budget un premier crédit de 25000 francs en faveur du Théâtre communal wallon.

Séance du 14 avril. — M. Feller est chargé d'écrire un article nécrologique, pour l'annuaire, sur M. Martin Lejeune de Dison, si prématurément enlevé aux lettres wallonnes.

La Commission spéciale nommée dans la précédente séance dépose son projet de contrat relatif à l'impression des publications; il sera envoyé aux imprimeurs, avec une invitation à soumissionner.

La Société décide de tirer à 300 exemplaires à part son projet d'orthographe.

Séance du 12 mai. — La Société décide de céder à l'Association des Ingénieurs une des trois salles du local, moyennant une diminution de loyer.

M. Lequarré signale une pasquêye de 1733, parue dans le bulletin de la Société des Sciences et Beaux-Arts de Huy.

M. Colson annonce que les membres de l'Association des auteurs dramatiques et chansonniers wallons se sont, en général, déclarés satisfaits du projet d'orthographe de la Société: il signale, cependant, la difficulté que présente, en musique, la suppression de l'*e* muet dans certains mots. La Société décide que, dans ces cas, l'e muet constituera une licence poétique.

Séance du 8 juin. —La Société confirme à un auteur qu'il faut entendre par *inédite* toute œuvre qui n'a été ni publiée, ni représentée.

La Société nomme une commission composée de MM. Colson, Ch. Defrecheux, Delaite et Tilkin chargés d'organiser la cérémonie de distribution des récompenses aux lauréats des derniers concours.

Résultats Généraux des Concours de 1901

2e concours. — Vocabulaires. Pas de distinction.

3e concours. — Suffixes wallons. Pas de distinction.

4e concours. — Recueil de mots wallons. Pas de distinction.

6e concours. — Versification wallonne. Pas de distinction.

8e concours. — Lieux dits. Pas de distinction.

11e concours. — Types populaires. Médaille de bronze (sans impression) à M. Jean Lejeune de Jupille, pour : *Li Tindeû*; et à M. Ed. Doneux, de Liège, pour: *Li Sèrwî.*

12e concours. — Contes wallons. Médaille d'argent à M. Martin Lejeune de Dison, pour : *Lu Mwèrt dè k'tèyeû d'lègne.*

Médaille de bronze (sans impression) à M. Martin Lejeune, de Dison, pour: *Conte du Noyé.*

13e concours. — Pièces de théâtre en prose. Médaille d'argent à M. Ed. Doneux, de Liège, pour : *Ine Astrapâde.*

Médaille de bronze avec impression à M. Maurice Peclers de Liège, pour: *Monnonke Pascâl*, et à M. Martin Lejeune de Dison, pour: *Bloûsêye!*

Médaille de bronze avec impression de quelques scènes à M T. Bury, de Liège, pour: *âtoû dèl cinse.*

Médaille de bronze, hors concours, à M. Henri Hurard, de Verviers, pour: *Ruv'nou!*

14e concours. — Pièces de théâtre en vers. Médaille de bronze avec impression à M. Maurice Peclers de Liège, pour : ***Amon l'mayeûr.***

Médaille de bronze sans impression à M. Joseph Hens, de Vielsalm, pour sa pièce intitulée : ***Frambôhi.***

Médaille de bronze sans impression, à M Arthur Xhignesse, de Liège, pour : *Djâque li Fordjeû.*

15e concours. — Satire sur un Musée, etc. Médaille de bronze, à M. Martin Lejeune de Dison, pour : *Lu Martcht dè sèmedi.*

16e concours. — Scènes populaires dialoguées. Pas de distinction.

17e concours. — Satire ou conte en vers. Pas de distinction

18e concours. — Crâmignons et chansons. Médaille de bronze, à M. Maurice Peclers de Liège, pour : *Aubâde a m'wèsène.*

Médaille de bronze à M. Arthur Xhignesse, de Liège, pour : *Li prumîre fèy.*

Médaille de bronze, à M. Maurice Peclers de Liège, pour : *L'hôrlodje.*

Médaille de bronze, à M. Martin Lejeune, de Dison, pour : *Tchanson dè rèw.*

19e concours. — Pièces de vers en général. Médaille de bronze à M. Martin Lejeune, de Dison, pour : *Sol' Moûse* et pour *Lu lîve di mèsse dèl Grand-mère.*

Médaille de bronze à M. Maurice Peclers de Liège, pour : *L'intrèye dè Prétimps.*

20e concours. — Traduction. 1er prix, médaille

en vermeil, à M. Martin Lejeune de Dison, pour: *Sondje d'Oûhê.*

Médaille de bronze à M. Arthur Xhignesse de Liège, pour: *Li Spirou* et une *Lettre Persane.*

Médaille de bronze à M. Antoine Bouhon de Liège, pour: *Li p'tite Bâcèle et lès Aloumètes.*

21e concours. — Recueil de Poésies. Médaille d'argent à M. J. Schuind de Liège, pour: *Lu fa do Diâle èt l'rotche Margot.*

Médaille de bronze à M. Martin Lejeune de Dison, pour : *Lès mâlhureûs.*

Médaille de bronze à M. Jean Lejeune de Jupille, pour : *È manèdje.*

Hors concours. — Enfantines Liégeoises. Pas de distinction.

Séance du 14 Juillet. — Plusieurs membres ayant fait observer que Malmedy est une ville wallonne et que par conséquent la région de Malmedy doit avoir son représentant parmi nos membres titulaires, la Société décide d'adjoindre un délégué de la Wallonie prussienne aux délégués de la Wallonie.

La Société décide d'arborer le drapeau liégeois à son local, à l'occasion de la visite du prince Albert et de la princesse Elisabeth à Liège.

Séance du 13 Octobre. — Trois soumissions pour l'impression des publications sont parvenues au secrétaire. Les plis sont ouverts en séance et remis à la Commission

spéciale, avec prière de faire rapport à la prochaine séance,

Le banquet annuel est fixé à la date du 6 Décembre.

La Société apprend avec plaisir que l'emploi de la langue et de la littérature wallonne, dans l'enseignement primaire, a été officiellement reconnu par suite de l'adoption du livre de lecture de MM. Feron et Frenay dans les écoles de Liège. M. Colson a corrigé les épreuves de la partie wallonne de ce livre et a suivi autant que possible, le système d'orthographe de la Société, ce dont M. le président le remercie. La Société décide d'adresser des remercîments et des félicitations aux auteurs du livre.

Séance du 10 Novembre — La Société décide que tout nouveau membre inscrit recevra immédiatement le dernier bulletin paru et quelque temps après la quittance pour l'année en cours — M. le président félicite notre collègue, M. Van de Casteele qui vient d'être promu au grade d'officier de l'ordre de Léopold. Il se réjouit également de la nomination de notre collègue, M Jos. Defrecheux, au titre de chevalier du même ordre; il constate que c'est un honneur trop rarement réservé aux littérateurs wallons.

M. Nicolas Pietkin, curé de Sourbrodt, près de Malmedy, est nommé membre titu-

laire, délégué de la Wallonie (région de Malmedy).

Les soumissions pour l'impression du bulletin ayant donné des prix plus élevés que ceux payes par la Société, celle-ci décide de continuer le contrat de l'ancien imprimeur s'il consent à certaines améliorations, notamment dans la qualité du papier. La Commission spéciale verra l'imprimeur et fera son rapport à une séance d'urgence à convoquer le 24 courant.

La Société décide de fixer à 6 francs le prix du couvert du banquet annuel ; le menu illustré reste supprimé et on ne fera pas d'invitations.

La Société décide d'accorder un subside à la société le Perron Liégeois chargé de la partie dramatique de la cérémonie de distribution des récompenses.

Séance extraordinaire du 24 Novembre — Après avoir entendu le rapport de la Commission spéciale, la Société décide de maintenir provisoirement le contrat existant avec son imprimeur, qui consent à certaines améliorations dans l'impression du bulletin. On verra plus tard s'il y a lieu de faire un contrat sur de nouvelles bases

Le secrétaire est chargé de rédiger, pour la prochaine séance, une protestation contre le projet d'installation du Théâtre Communal Wallon au Théâtre Molière.

Séance du 8 Décembre. — Le Bureau pour 1903 est ainsi constitué à l'unanimité :

Président : MM. Nicolas Lequarré ; vice-président : Victor Chauvin; secrétaire : Julien Delaite; secrétaire-adjoint : Jean Haust; trésorier : Ch. Defrecheux ; bibliothécaire-archiviste : Jos Defrecheux.

Il résulte de quelques explications fournies par M. Colson que la souscription en faveur du monument Defrecheux, se monte actuellement à 6000 francs ; qu'il faut de 60 à 70 000 francs pour construire le monument au boulevard d'Avroy et de 45 à 50 000 pour l'ériger place St-Barthélemy; que le comité escompte une souscription importante du Gouvernement et des autres pouvoirs publics (le conseil provincial ayant déjà voté 10.000 francs). La Société décide, à l'unanimité, moins une abstention, d'allouer au Comité Defrecheux une première souscription de 200 francs.

La Société émet un vœu défavorable à l'acquisition, par la Ville, du Théâtre Molière pour y installer le Théâtre Communal Wallon.

Le Secrétaire,
Julien DELAITE.

Concours de 1902.

La Société a reçu 141 pièces.

A. HISTOIRE ET PHILOLOGIE.

2e CONCOURS. — Vocabulaires technologiques. 1. *Du Coquelî*. 2. *Du Paveur*. 3. *Des Lavandières et repasseuses*. 4. *Du fabricant de chaussons de lisière*. 5. *Du briquetier*. Jury : MM. Lequarré, Jos. Defrecheux, Semertier et Simon.

8e CONCOURS. — Étude toponymique. *Toponymie de Francorchamps*. Jury : MM. Doutrepont, Feller et Lequarré.

B. LITTÉRATURE.

11e CONCOURS. — Types populaires. 1. *Li Gâr-bârire*. 2. *On Lîdjwès*. 3. *Qui vint d'tchèt grète*. Jury : MM. Chauvin, Jos. Defrecheux et Duchesne.

12e CONCOURS. — Contes en prose. 1. *Èl Pêre*. 2. *Mès creûhâdes*. 3. *Li moûde dèl vîle feume*. 4. *Antène*. 5. *Li timps n'rèscoule mây*. 6. *Ine bone tasse*. 7. *Deûs mârtîrs*. 8. *Trisse sov'nance*. 9. *Manèdje distrût*. 10. *L'histwère dè grand-père*. 11. *L'auteûr*. 12. *â tribunâl*. Jury : MM. Chauvin, Ch. Defrecheux et Duchesne.

13e CONCOURS. — Pièces de théâtre en prose. 1. *On côp d'soterèye*. 2. *On d'mande in-aprindis'*. 3. *On djoû d'marièdje*. 4. *Li rèstaurant Postulâ*. 5. *La St-Djan Baptisse*. 6. *Li conscyince*. 7. *Li fèye dè fahneû*. 8. *Ine mâle passe*. 9. *Deûs tchèts*

po 'ne soris. 10. *On sudjèt*. 11. *â câbarèt*. 12. *Lu Pindou*. 13. *Aireûre èt Brouheûre*. 14. *Gadjes di djônèsse*. 15. *Dins l'glorièt*e. 16. *Qwite a bon martchî*. 17. *Lambèrt*. Jury : MM. Lequarré, Delaite, Pecqueur, Rassenfosse et Semertier.

14e CONCOURS. — Pièces de théâtre en vers. 1. *Djèf l'invanteûr*. 2. *Moncheû l'Dirècteûr*. 3. *Lès Bons Consèys*. 4. *Dj'han d'Bavîre*. Jury : MM. Pecqueur, Dory et Gothier.

15e CONCOURS. — Chanson ou tableau satirique. 1. *Li Fôre di Saint Lînâ a Hève*. 2. *L'Anti-alcoolique*. Jury : MM. Chauvin, Ch. Defrecheux et Michel.

16e CONCOURS. — Scène populaire dialoguée. 1. *As grandès tièsses*. 2. *Li Timpèsse*. 3. *Ine copène*. 4. *Noyé*. 5. *Rèbalé*. 5. *So tchamps so vôyes*. Jury : MM. Chauvin, Rassentosse et Tilkin.

17e CONCOURS. — Satire ou conte en vers. 1. *Conte di sot*. 2. *Li procès dâ Pèquèt*. 3. *Mouwê èt mouwale*. 4. *Lu gâr du nut'*. 5. *Dji n'tchique nin*. Jury : MM. Ch. Defrecheux, Duchesne et Renkin.

18e CONCOURS. — Crâmignon ou chanson. 1. *Vilès sov'nances*. 2. *L'amoûr è m'pauve tièsse a passé*. 3. *Li crapaude da meune*. 4. *Dji tchante mi p'tit boquèt*. 5. *Qwand dji tûse a zèls*. 6. *Qwand dj'sèrè député*. 7. *Ine feume di caractère*. 8. *Pauve walon*. 9. *Dj'înme dè fé plaisir*. 10. *L'èfant qui dwèm*. 11. *Tot hossant* 12. *Tchanson d'sôdârd*. 13. *C'èst l'fièsse*. 14. *Fiestans*. 15. *Po s'plaire*. 16. *On Frût*. 17. *Lès gimnasses*. 18. *Quène djôye !* 19. *Lès vîs come lès djônes, savez, la !* 20. *Dji pleûre*. 21. *Li vî tcheanteû*. 22. *Nosse bon vî lingajde*. 23.

ds èfants. 24. *Tonète*. 25. *Li d'vorcêye*. 26. *Mére di doze*. 27. *Soterèye*. 28. *Lète al soûr*. 29. *Po v'roûvi*. 30. *Pitite aubâde*. 31. *Lès violètes*. 32. *Neûrès fleûrs du Vèye*. 33. *Lès môdes di nosse payis*. 34. *Tchanson d'moudreû*. 35. *L'Hiviér èst la*. 36. *Priyîre*. 37. *Tchanson d'tâve*. 38. *Li sûte d'on mâva sondje*. 39. *Tot doûcemint*. 40. *Fièsse di porotche*. 41. *Dji d'vin vî*. 42. *Po Nanète*. 43. *Li Djôye*. 44. *Mi p'tite mohone*. 45 *Tchantans May*. Jury : MM. Simon, Colson et Demarteau.

19e CONCOURS. — Pièce de vers en général. 1. *Lèver d'solo*. 2. *Li vèye hôrlodje*. 3. *Ennè fât nin po s'è passer*. 4. *Deûs hiltês*. 5. *I dwèm*. 6. *Vûsion*. 7. *Monologue*. 8. *Li p'tit bribeû*. 9. *Li violète*. 10. *Pauve coûr*. 11. *Come c'èst bièsse* 12. *Li pauve honteûs*. 13. *Lès grandiveûs* 14. *Vèye mohone di mès vis parints*. 15. *Vos ârez faim*. 16. *Lès sôyes*. 17. *Plaisir dèl poésèye* 18. *Come one soris*. 19 *Lès scriyeûs walons*. 20. *Li vèye*. 21. *Bone fièsse*. 22. *Li sov'nance d'on quârti*. 23. *Sofrance d'amoûr*. 24 *Li mutuâlité*. 25 *Li p'tite Tchanteûse*. 26. *Amoûr, Ponnes*. Jury : MM. Delaite, Colson et Simon.

20e CONCOURS. — Traduction ou adaptation d'une œuvre en langue étrangère. 1. *Li princèsse so on peûs*. 2. *Li bèrdjîre èt l'hovâte*. 3. *Li bate-feû*. 4. *Li passeû d'êwe*. 5. Traduction des quatre premières scènes des Plaideurs de J. Racine. 6. Traduction de la *Canzone lugubre del Tasso sopra se stesse*. 7. Traduction d'extraits de l'œuvre de Musset. 8. Traduction en liégeois des principales chansons populaires. 9. *Çou ku l' vîle Jane racôtéve* Jury : MM. Doutrepont, Michel et Parmentier.

21e CONCOURS. — Recueil de poésies wallonnes. *L'Espwér*. Jury : MM. Doutrepont, Michel et Parmentier.

HORS CONCOURS. — 1. Nomenclature des termes géographiques du wallon liégeois et onomatopées 2 *Ine pougnêye di spots po mète avou lès autes*. 3. *Bwèrê d'coûtès d'vises* 4. *Locutions vicieuses du wallon liégeois*. 5. *Recueil de gentilés*. 6 *Notes géographiques*. Jury : MM. Lequarré, Jos. Defrecheux, Doutrepont, Feller et Haust.

Concours de 1903.

PROGRAMME.

I. — HISTOIRE ET PHILOLOGIE.

1er CONCOURS. — Une étude sur les règlements, les us et coutumes de l'une des anciennes corporations de la Wallonie, d'après des documents authentiques. Les auteurs devront, autant que possible, expliquer les termes spéciaux employés dans les pièces officielles ou dans l'usage commun et remonter à leur origine; dire s'ils sont restés en vogue dans le langage de l'industrie moderne et dans quelles localités; rassembler les faits historiques relatifs à la corporation que l'on aura en vue; comparer, enfin, brièvement son organisation à celle de la même corporation dans d'autres villes. Prix : un diplôme de médaille d'or et cent francs. — N. B. Sont exclus

du concours les mémoires relatifs aux corporations des *Tanneurs*, des *Drapiers* et des *Vignerons* du pays de Liége.

2e CONCOURS. — Un vocabulaire technologique wallon-français (relatif à un métier, un état ou une profession, au choix des concurrents). Citer les sources autres que les traditions orales, s'il en existe, et faire autant que possible l'histoire des termes spéciaux les plus importants. Prix : un diplôme de médaille d'or et cent francs. — N. B. Sont exclus du concours les vocabulaires de l'*apothicaire-pharmacien*, de l'*apprêteur en draps*, de *l'armurerie*, des *brasseurs*, des *bouchers et charcutiers*, des *boulangers et pâtissiers*, des *briquetiers*, des *chapeliers en paille*, des *chandelons*, des *charrons et charpentiers*, du *chaudronnier en fer et acier*, du *fabricant de chaussons de lisière*, du *cigarier* et du *fabricant de tabac*, des *coqu'lis*, des *cordonniers*, des *couvreurs*, des *cultivateurs*, des *drapiers*, des *ébénistes*, du *filateur en laine cardée et en laine peignée*, du *fondeur en fer*, *fonte et acier*, des *graveurs sur armes*, des *horlogers*, des *houilleurs*, des *lavandières* et *repasseuses*, des *maçons*, du *maréchal-ferrant* et du *forgeron* à *Malmedy*, du *médecin*, des *menuisiers*, des *mouleurs*, *noyauteurs* et *fondeurs en fer*, des *paveurs*, des *pêcheurs*, des *peintres en bâtiment*, des *ramoneurs*, des *relieurs*, des *serruriers*, du *sport colombophile*, des *tailleurs de pierre*, des *tanneurs*, du *tendeur aux petits oiseaux*, des *tisserands*, des *tonneliers* et des *tourneurs*. N. B. — La Société attire l'attention des concurrents sur les vocabulaires des

bateliers, des vignerons et des caviers, des gens de loi, des sages-femmes, des cloutiers, des débardeurs (*bouteûs foû*), des potiers d'étain, des verriers, des fondeurs en cuivre, etc.

3e CONCOURS. — Une étude philologique sur les suffixes du wallon. Prix : un diplôme de médaille d'or et cent francs.

4e CONCOURS. — Rechercher et définir les mots wallons qui ne sont relevés dans aucun de nos dictionnaires, vocabulaires ou glossaires (Grandgagnage, Forir, Remacle, Bormans, Body, Simonon, Lobet, Cambresier, Hubert et autres). Les concurrents pourront consulter aux archives de la Société des listes de mots nouveaux.

5e CONCOURS. — Rechercher et définir les mots wallons employés dans un village ou dans une partie de la Wallonie, à l'exclusion de ceux qui se trouvent dans les dictionnaires et vocabulaires locaux. — N. B. Les prix des 4e et 5e concours seront proportionnés à l'importance des collections. Une centaine de mots suffisent. En instituant ces concours, la Société a pour but de rassembler des matériaux pour former un dictionnaire complet. Les travaux couronnés ne seront pas nécessairement publiés dans le *Bulletin*; la Société se réserve d'en faire l'usage qu'elle jugera convenir.

6e CONCOURS. — Une étude critique sur les règles de la versification wallonne. Prix : un diplôme de médaille d'or et cent francs.

7e CONCOURS. — Rechercher, à travers la Wallonie, la limite d'un son caractéristique ou

d'un fait grammatical intéressant. Ou bien : Rechercher dans une région bien déterminée de la Wallonie, à l'exclusion de l'arrondissement de Namur, un ensemble de sons caractéristiques ou de faits grammaticaux intéressants (Voir, à ce sujet, le mémoire de M A Maréchal, sur l'arrondissement de Namur, T. XL des *Bulletins*) Prix : un diplôme de médaille d'or et cent francs.

8e CONCOURS. — Une étude toponymique d'une commune du pays wallon. (Voir : Kurth, Toponymie de St-Léger et Frontière linguistique; Rolland, Topographie namuroise) Ou bien : Recueillir, (autant que possible par canton), les noms des communes et lieux dits de la Wallonie et, le cas échéant, expliquer les dénominations Lorsqu'il s'agit d'une commune limitrophe, flamande ou allemande, donner les deux dénominations, la wallonne et l'autre, s'il y a corrélation entre elles, comme : *Gossoncourt* — Goidsenhoven, *Gingelom* — Gighehim, etc. Ex. : *Viâtour* — Villers-aux-Tours, *Fexhe-le-Tchèt* — Fexhe-le-Trixhe, *Tchinne à l'ouh* — Chêne-aux-loups, *Tchètquowe, â Tîdje, â Battice, Boubaye, Hèlèbaye, Mwètrou,* etc. Prix : un diplôme de médaille d'or et cent francs.

9e CONCOURS. — Bibliographie complète du wallon, ou bien bibliographie d'ouvrages wallons ou relatifs au wallon dans un genre déterminé ou pendant une période déterminée. Prix : un diplôme de médaille d'or et cent francs et davantage selon l'importance du travail.

10e CONCOURS — Histoire de la littérature wallonne. Les concurrents pourront traiter à

leur choix : 1° L'histoire de la langue wallonne et de ses productions, jusqu'au XVII[e] siècle exclusivement. 2° L'histoire de la chanson (pasquêyes, crâmignons, noëls, pièces politiques, etc.). 3° L'histoire du théâtre wallon. Prix : un diplôme de méaaille d'or et cent francs, pour chacun des trois concours.

II. — LITTÉRATURE.

11[e] CONCOURS. — Une étude en prose sur un ou plusieurs types populaires. Prix : une médaille de vermeil.

12[e] CONCOURS. — Un conte, une légende, une nouvelle, un tableau de mœurs, un récit rappelant des souvenirs historiques du pays ou une scène populaire dialoguée en prose. Prix : une médaille de vermeil.

13[e] CONCOURS. — Un conte, une légende, une nouvelle, un tableau de mœurs, un récit rappelant des souvenirs historiques du pays ou une scène populaire dialoguée en vers. Prix : une médaille de vermeil.

14[e] CONCOURS. — Une pièce de théâtre : *a.* En un acte, en prose ; *b.* En un acte, en vers ; *c.* En deux ou plusieurs actes, en prose ; *d.* En deux ou plusieurs actes, en vers. Prix : un diplôme de médaille d'or et cent francs pour chaque catégorie. Le prix pourra être majoré, si la pièce le mérite.

15[e] CONCOURS. — Une pasquêye ou un tableau satirique sur les musées, bazars, marchés, expositions, etc., de la Wallonie. Prix : une médaille de vermeil.

16e CONCOURS. — Une satire (mœurs wallonnes) ou un conte en vers. Prix : une médaille de vermeil.

17e CONCOURS. — Un crâmignon ou une chanson. — N. B. Le crâmignon couronné fera l'objet d'un concours musical spécial. La Société se charge de répandre l'œuvre couronnée dans les fêtes de paroisse. Prix : une médaille de vermeil.

18e CONCOURS — Une pièce de vers en général. (Fable, monologue, sonnet, etc.). Prix : une médaille de vermeil.

19e CONCOURS — Traduction ou adaptation en wallon d'une idylle de Théocrite, d'un conte d'Andersen, de Grimm, etc. Prix : une médaille de vermeil.

20e CONCOURS. — Un recueil de poésies wallonnes présentant un caractère d'unité. Prix : un diplôme de médaille d'or et cent francs.

CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONCOURS.

En vertu de l'article 25 du règlement, la Société fait imprimer les pièces couronnées dans les concours et celles non couronnées qui méritent cette distinction ; et, en vertu de l'article 24, ces pièces deviennent sa propriété L'insertion au *Bulletin* d'une œuvre quelconque sera accompagnée d'un tirage à part de cinquante exemplaires destinés à l'auteur de la pièce. Celui-ci pourra en obtenir davantage, à ses frais, aux conditions avantageuses faites à la Société par l'imprimeur.

Les manuscrits envoyés à la Société restent sa propriété. *Ils ne seront jamais rendus, même pour être recopiés.* Les auteurs sont donc invités à en tenir un double.

Au lieu du prix en espèces, le lauréat pourra obtenir une médaille d'or, s'il le désire.

La Société pourra décerner des mentions honorables et des seconds prix ou médaille d'argent. La mention honorable donne droit à une médaille de bronze et, s'il y a lieu, à l'impression de tout ou partie de la pièce mentionnée.

Toute médaille sera accompagnée du tome des publications de la Société où sera insérée la pièce couronnée.

Les concurrents indiqueront sur le billet cacheté, joint aux pièces qu'ils envoient, s'ils s'opposent à son ouverture. au cas où ils n'obtiendraient qu'une mention honorable. A défaut de cette indication, tous les billets cachetés joints aux pièces couronnées seront indistinctement ouverts. Si l'auteur ne se fait pas connaître, la Société statue.

La Société exige, *sous peine d'exclusion des concours*, que les concurrents fassent connaître si les sujets qu'ils ont traités sont complètement de leur invention. Dans le cas contraire, ils désigneront la source à laquelle ils auront emprunté leur idée.

Ils sont instamment priés d'indiquer exactement l'édition et les pages des livres auxquels ils empruntent des citations. Ils voudront bien aussi désigner les dépôts où sont conservés les manuscrits qu'ils auront consultés.

Ils sont tenus de se conformer aux règles d'orthographe de la Société.

Ils sont tenus d'adopter un format de grandeur moyenne, (ex.: cahier de classe), d'écrire très lisiblement et seulement au recto des pages, *sous peine d'exclusion des concours.*

La Société engage vivement les concurrents à lire les rapports et à prendre connaissance des mémoires analogues aux leurs publiés dans les *Bulletins.*

Les pièces devront être adressées, franches de port, à M. Julien Delaite, secrétaire de la Société, rue Hors-Château, n° 50, à Liége. *avant* le 13 décembre, 1903, *exclusivement. Les plis insuffisamment affranchis seront refusés.* L'auteur désignera sur l'enveloppe le concours auquel il destine son œuvre. Chaque envoi ne pourra contenir qu'une seule œuvre.

Les pièces ne porteront aucune indication qui puisse faire connaître les auteurs Ceux-ci joindront à leur manuscrit un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse et portant, *à l'intérieur et à l'extérieur*, une devise répétée en tête du manuscrit.

Les billets joints aux pièces qui n'auraient obtenu aucune distinction seront brûlés en séance de la Société, immédiatement après la proclamation des décisions des jurys.

Arrêté en séance de la Société, le 12 janvier 1903.

Le Secrétaire,	*Le Président,*
JULIEN DELAITE.	N. LEQUARRÉ.

35e Banquet wallon (1903).

Selon la tradition, la Société liégeoise de Littérature wallonne a célébré le XLVIIIe anniversaire de sa fondation par un banquet qui a eu lieu le samedi 12 décembre, à l'Hôtel Vénitien. Ce banquet était le 35e de l'espèce. Les convives étaient au nombre d'une quarantaine, parmi lesquels MM. N. Lequarré, président de la Société, Kleyer, bourgmestre de Liège, L. Fraigneux, conseiller communal, Paul d'Andrimont, directeur des charbonnages du Hasard, les professeurs V. Chauvin et Eug. Duchesne, Delaite, secrétaire et Haust, secrétaire-adjoint de la Société, les deux Defrecheux, Ch. et Jos., Degive, un fidèle des agapes wallonnes, Olympe Gilbart, homme de lettres, et bon nombre d'auteurs wallons et de wallonisants, qui tous ont fait le plus grand honneur au succulent menu, ordonné par M. Verlhac, avec le goût qu'on lui connaît.

A l'heure des toasts, M. Lequarré porta la santé du Roi. Voici les quatrains qu'il a lus :

C'èst-al santé dè Rwè, mès-djins,
Qui dji v'prèye di vûdî vosse vère,
Ca, po nos k'dûre come i convint,
C'èst rik'nohou : come lu n' nn' a wêre !

Dispôy qui l'Congo fait dès crus,
Lès Anglais lî qwèrèt tchipote :
Quéle rivindje qui v'la ouy por lu
Conte tot quî qu'riyéve di s'marote !

I n'pout foû dè bin t'ni l'vièrna
Dèl barque di nosse pitite Bèlgique,
Lu qu'coûrt lès mérs so l'*Alberta*,
Tot come on vî nêvieû, so m'frique !

So tère, qu'i vasse a pîd, a tch'vå,
Sol wapeûr, so si-automobile,
Qu'i seûye a Brussèle ou ante på :
Nos polans djourmåy èsse tranquiles.

A Biariz come a Paris,
å tchèstê d'Ostende come a Viènne,
I sét çou qui s'passe è payis
Èt çou qu'fåt fé po nosse goviène.

Nawêre ni l'avans-ne nin vèyou
ås Vènes, ås Aguèsses èt so Cwinte,
Ascohî, come li prumî v'nou,
Tèras, corotes èt hopês d'cindes.

Ot'tant dîre, po l'Èspôsision,
Sor ln qu'on s'fèye fwert è nosse vèye
Ossu n's alans beûre on hûfion
Po qu'i-åye bone aweûre èt longue vèye.

Vivåt, èco cint fèys vivåt po nosse
binamé Rwè Diopôl II (1)

---

(1) Le toast du président télégraphié à la Cour a valu le lendemain à la Société une réponse des plus aimables.

Avant ce toast, couvert d'applaudissements patriotiques, on avait fait revivre, dans des contes gais, parfois même délurés, la vieille et savoureuse expression de notre bon wallon liégeois; on se sentait en famille : chacun y était allé de son *râvion*.

Après le président, ce fut le tour des excellents auteurs et chanteurs qui ont nom Jos. Vrindts. Ch. Bartholomez, Ch. Derache, M. Peclers et J. Fauconnier, sans compter les nombreux amateurs qui firent apprécier des talents divers et toujours récréatifs en des chansonnettes variées où le temps jadis alternait avec la plus cuisante actualité. Les banquets wallons sont gais par essence : jamais peut-être la joie et l'entrain n'ont atteint les proportions de celui du 12 décembre dernier : il était passé minuit que pas un des convives n'avait encore songé à déserter la délicieuse assemblée.

Voici, pour terminer, la pièce originale que M. Ch. Bartholomez avait composée pour notre petite fête wallonne et qu'il a débitée avec un tel succès que force lui a été de la reprendre du premier au dernier couplet. C'est une parodie très réussie du *Chant des Wallons* de M. Th. Bovy.

Djèl so fîr d'èsse Flamind.

PAR

CH. BARTHOLOMEZ.

« Aôh yès ! aôh yès ! Qui lès Flaminds sont bièsses! »
C'èst li rifrain qu'on tchante tous lès costés.
« Flamind di gate ! Flamèzigue ! Cwâ-èye tièsse ! »
C'èstéve lès cris qu'on î-aimme di nous djèter.
So lès Flaminds, divins lès comidèyes
Èt lès tchansons, lès h-auteûrs blaguent tot plein ;
Mins, mi, dji mi moque di tout cè qu'on dèye } *bis.*
Èt djèl so fîr, awè, fîr d'èsse Flamind !

Ya, djèl so fîr pa-ce què — ça, c'èstéve vrêy, —
Qwand qu'èst ce qu'il marque divins 'ne place on saquî,
Si c'èstéve minme ici dans l'Walonerèye,
C'èstéve on « flams » qu'on prend d'vant tout l'minne quî.
C'èstéve bisquant po toutes cès pauves mi coye
Qu'on hape come ça le pan foû di leû main ..
Nos l'èstéve mieux vèyu qu'lès tièsses di hoye : } *bis.*
Vola poqwè qu'djèl so fîr d'èsse Flamind !

Dj'èstéve co fîr pa-ce què so la manôye
On marque flamind parèy come li français :
Pois dji mi dote qu'un jour, avâ lès vôyes,
â's plaques dès ruwes on f'ra le minme saqwè.
Al nouvèle posse loukîz lès inscrihèdjes :
Dezos l'français, c'èstéve mon pârlimint...
Le langue walone, i-è compte po dè pan sètch: } *bis.*
Vola poqwè qu'djèl so fîr d'èsse Flamind !

Lès p'tites Lîdjwès, i-è div'nèt sots di djôye
Pa-ce qu'il ont oûy la Casino Grètry :
A tot li monde i dihèt li minme sôye :
« On l'a s'tèyâte... c'èstéve nin sans cori ! »
Yès, quél fris' frach !... nos autes, a Gand, Brussèle,
Et i-a Anvers, nos l'ave nos batimints :
C'èst dès tèyâtes come i-a nin dès plus' bèles : } *bis.*
Vola poqwè qu'djèl so fîr d'èsse Flamind ! }

Lès Walons d'oûy, c'èstéve dès bones polinces
Qui djâsent toufèr di la Rèvolusion.
I tchiwèt haut, ça pou qu'on lès ètinse,
Qui leûs grands-péres èt qui leûs ratayons,
C'èstéve dès homes qu'avéve nin freûd leûs oûys,
Qui, pour leûs dreûts, se batît come dès tchins ;
Mins, come i-a pus dès parèys Walons oûy, } *bis.*
Vola poqwè qu'djèl so fîr d'èsse Flamind ! }

Bibliothèque de la Société.

Dons et Acquisitions de l'année 1903

I. *Œuvres diverses.*

*** Avec l'Auteur de *Jean d'Nivelles*. Souvenirs. Liège. H. Vaillant-Carmanne, 1903, in-8°.

Bekkers, *H.* et *Baron*, *H.* — C'èst Godinasse! Comèdèie èn ine ake mahaïe di chants. Liège, imp. *La Meuse*, 1895, in-8°.

Bouhon, *Antoine*. — Li dièrain plonket, vad'-ville èn in ake. Liège, impr. *La Meuse*, 1902, in-8°.

Bury, *D.D.* et *Bury*, *Jean*. — Qué tricbal amon J'han!!! 2e édition. Bressoux, Victor. Carpentier, s. d.

Bury, *Jean*. — A côps d'corihe. Rivue di 3 akes. Bressoux. V. Carpentier, s. d.

Capitaine, *Ulysse*. — Nécrologe liégeois, 1851-1864, in-8°.

Chansonnier des Étudiants belges, publié par la Stüdentenverbindung Lovania. 800 chants, mélodie et paroles. Edition entièrement gravée, sortant des presses de l'imprimerie nationale de musique, 1901, in-8°.

Chavée, H. — Français et Wallon. Parallèle linguistique. Bruxelles, A. Decq, 1857, in-8°.

Colson, Arthur. — En Hesbaye. Nouvelle. Mœurs populaires de la Wallonie liégeoise. Liège, Jos. Wathelet, 1903, in-8°.

Colson, Lucien. — Andrî Mâlâhe. Roman d'amour en wallon. Liège, Math. Thône, 1903, in-8°.

Colson, Oscar. — Zénobe Gramme. Sa vie et ses œuvres. (Tirage à part de *Wallonia*, 1903), in-8° illustrations.

Cornet, Victor. — Les respleus d'à Peud'souk. Liège, Ve Bertrand-Fonck, s. d.

Courtois, Richard. — Recherches sur la statistique physique, agricole et médicale de la province de Liège. Verviers, M. R. Beaufays, 1828, in-8°, 2 vol.

Dory, Isidore. — Wallonismes. Liège, H. Vaillant-Carmanne, 1878, in-8°.

Gérard, Émile. — Œuvres wallonnes, quatrième série. Liège, Julien Wasseige, 1904, in-8°.

Gomzé, Corneil. — Œuvres wallonnes publiées par le « Sillon ». Verviers. Nautet-Hans, in-8°, illustrations.

Hatzfeld, Darmesteter et Thomas. — Dictionnaire général de la langue française. Paris, Delagrave, 2 vol. in-4°.

Hespel, A. et *Bouhon, Antoine.* — Louise! Drame è treus akes, qwate tâvlais. Liège, *La Meuse*, 1902 in 8°.

Hespel, A. et *Bouhon, Antoine.* — Li r'méde da Garite. Vâd'ville èn in' ake, et Jihenne et Jeannesse, scinnette. Liège, impr. de *La Meuse*, 1902, in-8°.

Ista, Alfred. — Li fèye da Mathot. Comèdèye

èn' in' ake. Lidje, imprim. di *Li S'teûle wallonne*, 1902, in-12.

Lamarche, René. — Mangeor. Comèdèye mahèye di chants èn ine ake. Bressoux, Victor Carpentier, s. d.

Lebrun, Firmin. — Flamands et Wallons. Esquisses contemporaines. Bruxelles, Ad. Wahlen, 1841, in-8°, 2 vol.

Lejeune, Jean. — Mes Chansons. Romances, chansons, chansonnettes duos, monologues et crâmignons. Wandre, W. Francis-Lambrecht, 1903, in-8°.

Mordant, Lambert. — Chîf-d'oûve di s'cr'gni. Comèdèye ô deux akes. Lîge, impr. dè journal *Li P'tit Ligeoès*. 1901, in-8°.

Quintin, G. — Fîve di boèsson, drame èn ine ake. Lîge, impr. dè *Clabot*. 1902, in-8°.

Recueil de chansons. Manuscrit du XVIIIe siècle. Petit in-4°.

Rolland, Eugène. — Flore populaire ou histoire naturelle des plantes dans leurs rapports avec la linguistique et le folklore. Tome IV. F. Stande. Paris, 1903. (Chartres, Impr. Garnier), in-8°.

Tilkin, Alphonse. — Les frés Burtain. Drame èn in ake. Pièce prîmêye dè Goviêrnemint. Liège, Jos. Wathelet, 1902, in-8°.

Tilkin, Alphonse. — A l'longue Crôye. Comèdèye di 3 akes. Pièce prîmêye dè Goviêrnemint. Liège, Jos. Wathelet, 1903, in-8°.

Ville de Liége. Théâtre communal wallon. Projet de cahier des charges. Liége. G. Thiriart, 1902, in-8°.

Ville de Liége. Théâtre communal wallon. Cahier

des charges. Liége, G. Thiriart, 1903, in-8°.

Volont, Louis. — A Conseil di Rèvision. Bouffonn'rèye ènn' ine ake. Lîge, impr. dè ***P'tit Ligeoès***, 1897, in-8°.

Volont, Louis. — Li bastâd. Piéce è ine acke. Lîge, impr. dè *P'tit Ligeoès*, 1897, in-8°.

Wiket, Émile. — Li sûre âx lâmes. Novelle. Lîge, M. Bouché, 1902, in-12

Wilmotte, Maurice. — Le Wallon. Histoire et littérature, des origines à la fin du XVIII[e] siècle. Bruxelles, Ch. Rozez, 1893, in-8°.

II. *Périodiques.*

Almanach Franklin, 1867-1891. Liége, Ch.-Aug. Desoer, in-12.

Almanach hervien, 1903, 1re année. Herve, E. Chandelle.

Almanach supputé sur le méridien de Liége, par maître Mathieu Laensbergh, mathématicien. Liége. Années 1839, 1840, 1843, 1847, 1855, 1858, 1863, 1868, 1871, 1876, 1878, 1881, 1887, 1888, 1891 et 1893. 16 vol. in-12.

Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles. Tome VII. Nivelles, Lanneau et Despret, 1903. in-8°.

Annales de la Société archéologique de Namur, 1903, t. XXIII. Namur, Wesmael-Charlier, in-8°.

Annales de la Société historique et archéologique de Tournai. Nouvelle série, tome VI. Tournai, Castermann, in-8°.

Annales du Cercle archéologique de Mons, tome

XXXII. Mons, Dequesne-Masquillier, 1903, in-8°, avec planches.

Annuaire de la Société liégeoise de Littérature wallonne, 1863-1886. Tomes I-XI, in-8°.

Armanack dè *Frè Cougnou* po 1903. Verviers, A. Lacroix, in-12.

Armanack des « Qwate Mathy » po l'annêye 1903. Nouvême annêye. Publièye par J. Vrindts, L. Wesphal et J. Médard. Liége, J. Wasseige, in-12, couverture illustrée.

Armanak wallon dè pays d'Haive, publîî par Pierre Pirnay, Jules Neujean, Edmond Jacquemotte, Jules Leruth. Quatrême annêye 1903 Herve, L. Hendrick, in-12.

Armonaque du *Tonnia d'Charlerwet* pour 1903, 7e année. Charleroi, impr. du *Tonnia d'Charlerwet*, in-12.

Association des auteurs dramatiques et chansonniers wallons, XIIe annuaire. Liége, Ch. Gothier, 1903, in-8°.

Aurmonaque del *Marmite.* 19e année, 1903. Malines, L. et A. Godenne, in-12.

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, 1903. Paris, C. Klincksieck, in-8°.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, tome XXXII, 1902. Liége, L. de Thier, in-8°, avec planches.

Bulletin wallon. Organe de la Fédération wallonne. Bressoux, V. Carpentier, 1902-1903, 4e année, in-8°.

Cèke litèraire « Lès Jônnes auteurs wallons », 2e annuaire. Lîge, A. Lambotte, 1903, in-8°.

Cercle littéraire « Union des Auteurs wallons Sérésiens », 2e annuaire. Lîge, impr. dè *P'tit Ligeoès.* 1903, in-8°.

Li Clabot, hiltant totes les samaines. Dozinme annêye, 1903. Liége, Th. Bovy, in-f°.
La Critique, journal artistique et littéraire, paraissant tous les jours de spectacle, 8e année 1903. Liége, Jos. Olivier, in-folio.
Fédération wallonne de la province de Namur, association littéraire et dramatique. Répertoire fédéral à la date du 31 janvier 1902. Namur, L. Raikem. 1902, in-8°.
Fré Cougnou, qwatrinme annêye, 1903. A. Lacroix. Verviers, in-folio.
L'Illustré wallon, 9e année, 1903. Liége, A. Bénard, grand in-4°, illustré.
La Marmite, gazette originale, 21e année, 1903. Malines, Godenne, in-folio.
Mémoires et documents publiés par la Société nationale des antiquaires de France. Mettensia IV, fasc. I, 1903. Paris, C. Klincksieck, in-8°.
Li Mohon, richolant tos les qwinze jous. Ire annêye 1903. Spa, J. Hanrion, in-4°.
Le Pays Borain, 2e année, 1903. Ve Renard et Vilain. Hornu, in-4° illustré.
Le Pont de Polleur, journal humoristique, hebdomadaire. Septième année, 1903. Verviers, Nicolet, in-4°, illustré.
Prumî rèkeuye du rimais dè Cerke dramatique et littéraire *Les Wallons*, Vervis, 1902. Verviers, A. Lacroix, in-8°.
Li P'tit Ligeoès, 7e annaie 1903. Liége, in-folio.
L'Ropieur. Neuvième année, 1903. Mons, Princelle, in-folio illustré.
Li Spirou, gazète des Tiesses di hoye. Sazinme annêye 1903. Liége, H. Vaillant-Carmanne, in-folio.

L'Tonnia d'Charlerwet. Neuvième année, 1903. Eugène Deforeit, Charleroi, in-folio.

Transactions of the Canadian Institute, vol. VII, 1902. Toronto. Muray, in-8°, fig.

Le Vieux-Liège, archéologie, histoire, folklore et protection des sites au pays de Liège, 5e année, 1903, in-4°.

Wallonia. Archives wallonnes historiques, ethnographiques, littéraires et artistiques. Recueil fondé par O. Colson, Jos. Defrecheux et G. Willame, et dirigé par Oscar Colson. XI, 1903. Liége, Math. Thône, in-8°.

Concours de 1904.

PROGRAMME.

I. — HISTOIRE ET PHILOLOGIE.

1er CONCOURS. — Une étude sur les règlements, les us et coutumes de l'une des anciennes corporations de la Wallonie, d'après des documents authentiques (1).

L'auteur devra, autant que possible, expliquer les termes spéciaux employés dans les pièces officielles ou dans l'usage commun et remonter à leur origine; dire s'ils sont restés en vogue dans le langage de l'industrie moderne et dans quelles localités; rassembler les faits historiques relatifs à la corporation que l'on aura en vue; comparer brièvement son organisation à celle de la même corporation dans d'autres villes.

2e CONCOURS. — Histoire (d'un genre ou d'une époque) de la littérature wallonne.

Par exemple : l'histoire de la chanson; — du théâtre; — de la langue wallonne et de ses pro-

---

(1) La Société a déjà publié des études de ce genre sur les corporations des Tanneurs, des Drapiers et des Vignerons du pays de Liège.

Concours de 1904.

PROGRAMME.

I. — HISTOIRE ET PHILOLOGIE.

1er CONCOURS. — Une étude sur les règlements, les us et coutumes de l'une des anciennes corporations de la Wallonie, d'après des documents authentiques (1).

L'auteur devra, autant que possible, expliquer les termes spéciaux employés dans les pièces officielles ou dans l'usage commun et remonter à leur origine; dire s'ils sont restés en vogue dans le langage de l'industrie moderne et dans quelles localités; rassembler les faits historiques relatifs à la corporation que l'on aura en vue; comparer brièvement son organisation à celle de la même corporation dans d'autres villes.

2e CONCOURS. — Histoire (d'un genre ou d'une époque) de la littérature wallonne.

Par exemple : l'histoire de la chanson; — du théâtre; — de la langue wallonne et de ses pro-

(1) La Société a déjà publié des études de ce genre sur les corporations des Tanneurs, des Drapiers et des Vignerons du pays de Liège.

ductions avant le XVII[e] siècle ; — de la littérature au XVII[e] et au XVIII[e] siècle ; etc.

3[e] CONCOURS. — Étude bibliographique sur les ouvrages wallons ou relatifs au wallon.

Au choix, un genre depuis les origines jusqu'à nos jours — ou tous les genres pendant une période déterminée.

4[e] CONCOURS. — Étude de phonétique.

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie, — ou phonétique complète d'un village ou d'une région déterminée.

5[e] CONCOURS. — Étude de morphologie (conjugaison (1), dérivation, suffixes, préfixes).

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie, — ou morphologie complète d'un village ou d'une région déterminée.

6[e] CONCOURS. — Étude de syntaxe (2).

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie, — ou syntaxe complète d'un village ou d'une région déterminée.

7[e] CONCOURS. — Étude de lexicologie:

---

(1) A l'exclusion de la région de Liège, qui est suffisamment connue.

(2) A l'exclusion de la région de Liège, qui est suffisamment connue.

***A.* Glossaire d'un village ou d'une région déterminée.**

***B.* Vocabulaire d'une section déterminée de l'histoire naturelle (¹).**

***C.* Vocabulaire technologique de l'une des branches de l'activité humaine (²).**

(¹) A l'exclusion du règne animal, dont le vocabulaire a paru au *Bulletin*.

(²) La Société a déjà publié les vocabulaires de l'*apothicaire-pharmacien*, de l'*appréteur en draps*, de l'*ardoisier* de Vielsam, de l'*armurerie*, du *batelier liégeois*, des *brasseurs*, des *bouchers et charcutiers*, des *boulangers et pâtissiers*, des *briquetiers*, du *bûcheron*, des *chapeliers en paille*, des *chandelons*, des *charrons et charpentiers*, du *chaudronnier en fer et acier*, du *fabricant de chaussons de lisière*, du *cigarier* et du *fabricant de tabac*, des *coqu'lts*, des *cordonniers*, des *couvreurs*, des *cultivateurs*, des *drapiers*, des *ébénistes*. du *filateur en laine cardée et en laine peignée*, du *fondeur en fer, fonte et acier*, du *fruitier*, des *graveurs sur armes*, des *horlogers*, des *houilleurs*, des *lavandières* et *repasseuses*, des *maçons*, du *maréchal-ferrant* et du *forgeron* à *Malmedy*, du *médecin*, des *menuisiers*, des *mouleurs*, *noyauteurs* et *fondeurs en fer*, des *pêcheurs*, des *peintres en bâtiment*, du *pinsoni*, du *puddleur*, des *ramoneurs*, des *relieurs*, de la *sage-femme*, des *serruriers*, du *sport colombophile*, du *tailleur d'habits*, des *tailleurs de pierre*. des *tanneurs*, du *tendeur aux petits oiseaux*, des *tisserands*, des *tonneliers* et des *tourneurs*. — Elle désirerait recevoir, par ex., les vocabulaires des vignerons et des caviers, des gens de loi, des cloutiers, des débardeurs (*bouteûs foû*), des potiers d'étain, des verriers, des fondeurs de cuivre et le voc. wallon de la numismatique.

est mise à notre disposition par la Société wallonne ART, UNION, AGRÉMENT, de Bruxelles, en liquidation, qui a eu la généreuse idée de consacrer son reliquat à la Littérature dramatique wallonne.

Remarques. 1. Dans tous ces concours, *vers et prose seront jugés séparément.*

2. La musique accompagnant les crâmignons, chansons ou romances, fera l'objet d'un concours musical spécial. La Société se charge de répandre le crâmignon couronné dans les fêtes de paroisse.

RÈGLEMENT DU CONCOURS.

En vertu de l'article 25 des Statuts, la Société fait imprimer les pièces *couronnées* dans les concours et celles des pièces *mentionnées* qui méritent cette distinction. En vertu de l'article 24, ces pièces deviennent sa propriété.

L'auteur d'une œuvre insérée au *Bulletin* reçoit cinquante tirages à part. S'il désire en recevoir davantage, il est prié d'en avertir l'imprimeur *avant l'impression* et de s'entendre avec lui pour les conditions.

Les manuscrits envoyés à la Société restent sa propriété. *Ils ne seront jamais rendus, même pour être recopiés.* Les auteurs sont donc invités à en tenir un double.

Pour chaque concours, sur la proposition du jury, la Société pourra décerner 1°) des *seconds prix* (médailles d'argent); — 2°) des *mentions honorables* (médailles de bronze), *avec impression* totale ou partielle de la pièce mentionnée, ou *sans impression.*

Tout premier ou second prix donne droit à un exemplaire du *Bulletin* contenant la pièce couronnée.

Les concurrents indiqueront sur le billet cacheté, joint aux pièces qu'ils envoient, s'ils s'opposent à son ouverture au cas où ils n'obtiendraient qu'une mention honorable. A défaut de cette indication, tous les billets cachetés joints aux pièces couronnées seront indistinctement ouverts. Si l'auteur ne se fait pas connaître, la Société statue.

La Société exige, *sous peine d'exclusion des concours*, que les concurrents fassent connaître si les sujets qu'ils ont traités sont complètement de leur invention. Dans le cas contraire, ils désigneront leur source.

Ils sont instamment priés d'indiquer exactement l'édition et les pages des livres auxquels ils empruntent des citations. Ils voudront bien aussi désigner les dépôts où sont conservés les manuscrits consultés.

Ils sont tenus de se conformer aux règles d'orthographe de la Société, d'adopter un format de grandeur moyenne, par exemple celui du cahier de classe, de laisser une marge suffisante, d'écrire très lisiblement et seulement au recto des pages, *sous peine d'exclusion des concours.*

La Société engage les concurrents à lire dans ses *Bulletins* antérieurs les mémoires analogues aux leurs et les rapports relatifs à la question qu'ils veulent traiter.

Les pièces devront être adressées, franches de port, à M. Julien Delaite, secrétaire de la Société, rue Hors-Château, nº 50, à Liège, *avant* le 10 décembre 1904. *Les plis insuffisamment affranchis seront refusés.* L'auteur désignera sur l'enveloppe le concours auquel il destine son œuvre. Chaque envoi ne pourra contenir qu'une seule œuvre.

Les pièces ne porteront aucune indication qui puisse faire connaître les auteurs. Ceux-ci joindront à leur manuscrit un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse et portant, *à l'intérieur et à l'extérieur*, une devise répétée en tête du manuscrit.

Les billets joints aux pièces qui n'auraient obtenu aucune distinction seront brûlés en séance de la Société, immédiatement après la proclamation des décisions des jurys.

Arrêté en séance de la Société, le 11 janvier 1904.

Le Secrétaire, JULIEN DELAITE.

Le Président, N. LEQUARRÉ.

AVIS

L'Annuaire, qui paraîtra désormais *chaq e année*, contient tout ce qui a trait à l'administration de la Société. Le Bulletin est réservé à la partie littéraire et philologique.

Tout membre de la Société a droit aux publications de l'année.

Pour faire partie de la Société, il suffit d'en adresser la demande au Secrétaire qui se chargera de la présentation d'usage.

—

Nous prions instamment nos membres de bien vouloir faire, chacun dans son cercle d'amis, une active propagande en faveur de notre œuvre. ***Contre paiment de la cotisation de cinq francs, nous distribuerons en 1904 :***

le tome 44 du Bulletin (concours de 1901), 555 pp.;

le 17ᵉ Annuaire (1904), 123 pp.;

le Projet de Dictionnaire général de la Langue wallonne;

le tome 45 du Bulletin (concours de 1902);

le 18ᵉ Annuaire (1905).

On a pu le constater dans le dernier *Bulletin*: la Société fait de grands efforts pour améliorer ses publications. La couverture, cartonnée, est

rajeunie et ornée d'un dessin de Rassenfosse. Le papier a plus d'élégance et de solidité. Presque tous les caractères sont neufs; l'impression du *Bulletin* et de l'*Annuaire* sera désormais renouvelée complètement. La disposition des matières et des tables facilite les recherches. Le nouveau système d'orthographe rend plus aisée et plus sûre la lecture des textes wallons. Enfin, les mots nouveaux qui se trouvent dans ces textes sont recueillis dans un *Index* explicatif.

Grâce à ces améliorations, notre Bulletin peut passer la frontière et figurer dans la bibliothèque des romanisants de l'étranger; il mérite, plus que jamais, la faveur des Wallons qui s'intéressent à notre vieille langue et qui doivent prendre à cœur d'aider la Société dans son œuvre littéraire et scientifique, patriotique et sociale.

Nous ne possédons plus d'année complète de la 1re série du Bulletin. La 2e série (sauf le t. V, *Recueil de Crâmignons*, vendu 6 francs, et le t. IX, épuisé) est en vente au prix de ***trois francs*** le volume. Prix global de la 2e série, moins le t. IX, — soit **trente volumes, — soixante cinq francs.**

Adresser toute la correspondance, adhésions, réclamations, demandes d'achat ou d'échange, à *M. Julien Delaite, secrétaire de la Société liégeoise de Littérature wallonne, 50, rue Hors-Château, Liège.*

TABLE DES MATIÈRES.

ANNUAIRE

DE LA

Société liégeoise de Littérature wallonne

La Société liégeoise de Littérature wallonne a été fondée le 27 décembre 1856 et compte actuellement plus de cinq cents membres. Chaque année elle distribue au moins un *Bulletin* et un *Annuaire*; l'ensemble de ses publications comprend jusqu'ici 45 tomes in-8° du *Bulletin* et 18 tomes in-12 de l'*Annuaire*.

Son œuvre est exclusivement littéraire et scientifique. Toute discussion politique ou religieuse est bannie de la Société.

Elle a pour but d'encourager la littérature wallonne et l'étude des parlers romans de la Belgique. Elle institue annuellement des concours de littérature et de philologie wallonnes (voir le *Programme* dans l'*Annuaire*) et publie dans son *Bulletin* les pièces, lexiques et mémoires couronnés.

Depuis près d'un demi-siècle, elle réunit ainsi les matériaux d'un *Dictionnaire général de la Langue wallonne* dont le premier fascicule paraîtra probablement avant la fin de 1905. Déjà en 1904, elle a publié un *Projet de Dictionnaire* (brochure in-4° de 36 pp., prix : 2 francs) qui donne une idée exacte de l'œuvre importante qu'elle a entreprise.

La Société comprend : 1° des *membres titulaires*, au nombre de 40, qui ont seuls voix délibérative et consultative ; 2° des *membres effectifs*. — Pour devenir membre effectif, il suffit d'en adresser la demande au Secrétaire (M. Delaite, 50, rue Hors-Château, Liège) ou au Secrétaire-adjoint (M. Haust, 75, rue Fond-Pirette, Liège), qui se chargent de la présentation d'usage. Tout membre a droit aux publications de l'année et s'engage à payer une *cotisation annuelle de cinq francs*.

ANNUAIRE

DE LA

Société Liégeoise

DE

LITTÉRATURE WALLONNE



Société Anonyme
H. Vaillant-Carmanne
Rue St-Adalbert, 8
Liége — 1905

1905 — N° XVIII

STATUTS ET RÈGLEMENT (1)

CHAPITRE I.

ART. 1er. Il est constitué à Liège une Société dans le but d'encourager les productions wallonnes; de propager les bons chants populaires; de conserver sa pureté à notre antique idiome; d'en fixer autant que possible l'orthographe et les règles, et d'en montrer les rapports avec les autres langues romanes.

CHAPITRE II.

Titre et travaux de la Société.

ART. 2. La Société prend le titre de *Société liégeoise de Littérature wallonne.*

ART. 3. Elle institue annuellement des concours de littérature wallonne.

Des concours pourront également être institués sur les questions historiques ou philologiques relatives au wallon.

(1) Arrêté le 27 décembre 1857 et revisé dans les séances des 12 avril, 10 mai et 14 juin 1897.

Art. 4. Le programme des concours, leurs conditions, les récompenses à donner aux lauréats sont déterminés, chaque année, par la Société, dans la séance de janvier.

Le dépouillement des pièces envoyées, ainsi que la nomination des jurys, se fera dans la séance de décembre de la même année.

Enfin les jurys déposeront leurs rapports et feront connaître leurs décisions, au plus tard, autant que possible, dans la séance d'avril de l'année suivante.

Toute mention honorable donne droit à une médaille en bronze.

Toute personne ayant obtenu une médaille dans un concours de la Société, recevra le *Bulletin* de l'année correspondante.

La distribution des prix pourra avoir lieu en séance publique.

Art. 5. La Société réunira les matériaux du dictionnaire et de la grammaire du wallon. Elle s'attachera à déterminer les règles de la versification.

Art. 6. La Société s'assemble de droit au local ordinaire de ses séances, une fois par mois, sauf en juillet, août et septembre, au jour et à l'heure qu'elle fixe.

Les assemblées générales sont celles de décembre et de mai.

Art. 7. La Société s'assemble aussi sur toute convocation du secrétaire, ordonnée par le président. La convocation contient l'ordre du jour.

A la demande de trois membres titulaires, le président doit faire convoquer la Société.

Art. 8. L'assemblée délibère sur les objets à l'ordre du jour, lorsque cinq membres titulaires sont présents.

En cas d'urgence reconnue par l'assemblée, il peut être statué sur tout autre objet non prévu à l'ordre du jour.

Art. 9. Sur demande de trois membres, le vote a lieu au scrutin secret.

Toute élection a lieu au scrutin secret.

Art. 10. Toute discussion politique ou religieuse est interdite.

CHAPITRE III.

Des fonctionnaires et du bureau.

Art. 11. Les travaux de la Société sont dirigés par un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et d'un bibliothécaire-archiviste.

La Société pourra, le cas échéant, nommer un secrétaire-adjoint et un bibliothécaire-adjoint.

Art. 12. En cas d'absence du président et du

vice-président, le membre le plus âgé en remplit provisoirement les fonctions.

Si le secrétaire est absent, le président choisit un des membres pour le suppléer.

ART. 13. Les membres du bureau sont nommés tous les ans dans la séance de décembre.

Toute candidature nouvelle devra être produite dans une séance ordinaire préalable à la séance du vote.

ART. 14. Le président règle l'ordre du jour et dirige les discussions; il veille à l'exécution du règlement; il rend compte des travaux de l'année écoulée à l'assemblée générale de décembre.

ART. 15. Le secrétaire tient le procès-verbal des séances et la correspondance; il exécute les décisions de la Société.

ART. 16. Le trésorier opère les recettes, fait les paiements et en rend compte à la fin de l'année, le tout sous la surveillance du président. Il présente chaque année un projet de budget pour le nouvel exercice.

Le bibliothécaire-archiviste conserve et classe la bibliothèque et les archives.

CHAPITRE IV.

Des membres de la Société.

ART. 17. La Société se compose : *a*) de membres

d'honneur choisis parmi les personnes lui ayant rendu d'éminents services ; le Bourgmestre de la ville de Liège, le Président du Conseil provincial et le Gouverneur de la Province sont de droit membres d'honneur ; *b*) de membres titulaires ; *c*) de membres effectifs ; *d*) de membres correspondants ; *e*) de membres honoraires.

ART. 18. Les membres titulaires de la Société sont au nombre de quarante, dont trente de la province de Liège et dix du reste de la Wallonie belge. Ces derniers ne sont tenus d'assister qu'aux deux assemblées générales. Les membres titulaires ont seuls voix délibérative et consultative.

ART. 19. Pourront être nommés membres honoraires, les membres titulaires qui en feraient la demande ou ceux qui, pendant trois années consécutives, n'auront plus participé aux travaux de la Société.

ART. 20. Les personnes présentées par trois membres titulaires sont inscrites comme membres effectifs. Les présentants sont responsables du paiement de la cotisation de la première année due par le membre effectif qu'ils ont présenté.

ART. 21. Les membres correspondants sont nommés à la majorité des membres titulaires présents ; ils se tiennent en relation avec la Société. Ils sont invités à faire don à la Société de leurs publications.

Les membres honoraires, effectifs et correspondants ont le droit d'assister aux séances fixées par le règlement.

Art. 22. Les membres titulaires sont choisis parmi les membres effectifs, à la majorité des votes des membres présents.

Art. 23. La démission donnée par un membre titulaire ou effectif ne le libère pas du paiement de la cotisation de l'année dans le courant de laquelle la démission est donnée.

Le défaut de paiement de la cotisation pendant deux ans entraîne la démission. Le démissionnaire n'en est pas moins tenu au paiement de ces deux années.

CHAPITRE V.

Des publications.

Art. 24. La Société fait imprimer :

A. Les pièces couronnées dans ses concours.

Ces pièces deviennent sa propriété, en ce sens qu'elles ne peuvent être imprimées sans son autorisation. Tout manuscrit envoyé au concours est déposé aux archives.

B. Les pièces anciennes dont la rareté et le mérite nécessite la conservation.

C. Les pièces adressées à la Société, lorsqu'elles en sont jugées dignes.

L'insertion au *Bulletin* d'une œuvre quelconque est accompagnée du tirage à part de cinquante exemplaires destinés à l'auteur.

ART. 25. Le secrétaire est chargé de remplir les formalités voulues par la loi pour assurer à la Société la propriété de ses publications.

ART. 26. Un exemplaire de toute publication est de droit remis sans rétribution à chaque membre honoraire, titulaire ou effectif.

La Société peut décider l'envoi d'un exemplaire aux correspondants.

Un exemplaire est adressé aux Sociétés qui accordent la réciprocité, à la Bibliothèque royale de Bruxelles et à celle de l'Université de Liège.

CHAPITRE VI.

Des recettes et des dépenses.

ART. 27. Les recettes consistent : en cotisations payées par les membres titulaires, honoraires et effectifs, fixées à cinq francs annuellement, qui sont recouvrables dans le courant du mois de janvier ; en dons volontaires ; en subsides éventuels de la Commune, de la Province et de l'Etat ; et en produits de la vente des exemplaires des publications livrées au commerce.

ART. 28. Les dépenses ordinaires sont celles qui sont prévues au budget.

ART. 29. Les dépenses extraordinaires sont celles qui ne sont pas prévues au budget ; elles ne peuvent être votées qu'à la majorité des trois quarts des membres titulaires présents.

CHAPITRE VII.

De la revision du règlement et de la dissolution de la Société.

ART. 30. En cas de nécessité reconnue par la majorité des membres titulaires présents et absents, les Statuts peuvent être modifiés.

Aucune résolution ne peut être prise à ce sujet qu'après avoir été discutée dans deux des réunions de droit.

ART. 31. La dissolution ne peut être mise en délibération que si les trois quarts des membres titulaires, convoqués spécialement à cet effet, sont présents.

Après deux convocations successives, restées sans résultat, la Société délibère valablement, quel que soit le nombre des membres présents.

La dissolution ne pourra être prononcée que si elle réunit les deux tiers des voix des membres présents. La bibliothèque, les archives et le sceau

de la Société seront déposés à la bibliothèque de l'Université de Liège et deviendront la propriété de la Ville ; le solde restant en caisse sera acquis en tous cas au Bureau de bienfaisance de la ville de Liège.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire,
JULIEN DELAITE.

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

ANNÉE 1903.

Séance du 12 janvier. — La Société élabore le programme de ses concours de 1903, inséré dans l'Annuaire XVII, page 91.

Elle décide de souscrire au monument à élever en l'honneur d'Antoine Clesse.

Séance du 9 février. — La Société s'occupe du catalogue de sa bibliothèque ; elle décide d'attendre, avant de le dresser, le résultat des concours de 1903, la question d'une bibliographie wallonne étant inscrite au programme.

La Société décide à nouveau de supprimer la division en *séries* de ses bulletins et de continuer à les numéroter en partant du premier paru.

Séance du 9 mars. — La commission du dictionnaire, composée de MM. Delaite, Doutrepont et Feller, propose et la Société accepte les principes suivants :

1° Les fiches seront immédiatement classées d'après la nouvelle orthographe.

2° La Commission élaborera une série d'articles-types.

3° Le dictionnaire devra servir à la fois aux philologues, aux littérateurs et au public.

4° Les articles comprendront une partie historique et étymologique avec exemples et une partie servant à l'usage courant. Elles seront imprimées en caractères différents. La partie historique précédera.

5° Il y aura une préface historique et grammaticale, à laquelle on renverra le lecteur, notamment pour la conjugaison, pour la formation du mot, etc.

6° Les différentes formes dialectales d'un même mot se trouveront à leur place alphabétique, avec renvoi au mot en dialecte liégeois, où ces différentes formes seront reprises.

7° Le dictionnaire citera, sans entrer dans les détails, les mots appartenant aux dialectes de Mons et de Tournai.

8° L'article comprendra : 1° le mot en dialecte liégeois, l'indication de sa prononciation en orthographe phonétique, son histoire, sa forme étymologique et des exemples de son emploi dans l'ordre chronologique jusque vers 1750 (*Voyèdje di Tchaudfontinne*) ; 2° la définition du mot, si c'est nécessaire, ses sens matériels, ses sens figurés, avec des exemples pris, de préférence, dans les bons auteurs, les proverbes et locutions toutes faites, les idiotismes auxquels il donne lieu, et sa synonymie, avec

référence éventuelle au tournaisien et au montois.

Séance du 20 avril. — M. le Président félicite notre collègue Ch. Defrecheux à qui le Gouvernement vient de décerner la médaille civique de première classe.

La Société vote une souscription au Comité de la manifestation en l'honneur des Sociétés « La Légia » et les « Disciples de Grétry » qui fêtent leur L^{e} et XXVe anniversaire.

La Société décide la mise sur fiches des vocabulaires manuscrits qu'elle possède dans ses archives.

Elle délègue MM. Chauvin, Ch. Defrecheux et Delaite pour la représenter au banquet offert à M. Tilkin.

M. Chauvin a découvert, à Mons, un vocabulaire wallon manuscrit de Delmotte, que Sigard n'a pu mettre à contribution; il demandera aux archives de Mons de bien vouloir nous le communiquer.

Séance du 11 mai. — La cérémonie de distribution des récompenses est fixée au 28 juin.

La Société fixe à trois francs le prix de vente des bulletins anciens, à cinq francs le volume des crâmignons, et à soixante francs la série complète, à l'exception des quelques tomes épuisés.

Elle décide de tirer à part dix exemplaires de tous les rapports sur nos concours. Les auteurs de

ces rapports pourront en obtenir davantage, en traitant avec l'imprimeur.

Les auteurs couronnés auront un délai de deux mois pour enlever de chez l'imprimeur les tirages à part auxquels ils ont droit.

La *Bibliographie nationale* cite un mémoire de Leclercq sur le dialecte montois; on demandera des renseignements à ce sujet.

Séance du 8 juin. — La Société, pour ses concours de vocabulaires technologiques, demande surtout de l'inédit; mais elle accepte néanmoins les vocabulaires complets.

Elle décide, dans un but de propagande, de faire imprimer 1000 programmes et apposer 60 affiches et de faire de la publicité à l'occasion de la cérémonie de distribution des récompenses.

M. Haust est adjoint à la Commission du dictionnaire.

Résultats généraux des concours de 1902.

2e CONCOURS. Vocabulaires technologiques. — Médaille d'argent à MM. Edmond Jacquemotte et Jean Lejeune, de Jupille, pour leur *Vocabulaire dè Coqueli.*

Médaille d'argent aux mêmes, pour leur *Vocabulaire des Repasseuses et Lavandières.*

Médaille de bronze aux mêmes, pour leur *Vocabulaire des Briquetiers.*

Médaille de bronze à M. Antoine Bouhon, de Liège, pour son *Vocabulaire de la fabrication des chaussons de lisière.*

8e CONCOURS. Étude toponymique. Pas de distinction.

11e CONCOURS. Types populaires. Pas de distinction.

12e CONCOURS. Contes en prose. — Médaille de bronze (sans impression) à M. Hubert Désamoré, de Liège, pour *Trisse sov'nance.*

13e CONCOURS. Pièces de théâtre en prose. — Médaille de bronze à M. Maurice Peclers, de Liège, pour *Li Consyince*, quatre actes.

Médaille de bronze à M. Jean Wyns, de Thiméon-lez-Gosselies, pour *Dins l' glorìète*, deux actes.

Médaille de bronze (sans impression) à M. Toussaint Bury, de Liège, pour *Gadje di djônèsse*, un acte.

Médaille de bronze (sans impression) à M. Henri Hurard, de Verviers, pour *Lu Pindou*, un acte.

[La pièce intitulée *Aireûre èt Brouheûre*, a été exclue du concours parce que l'auteur s'est fait connaître.]

14e CONCOURS. Pièces de théâtre en vers. — Médaille de bronze à M. H. Désamoré, de Liège, pour *Lès bons consèys*, deux actes.

15e CONCOURS. Satires sur un musée, etc. Pas de distinction.

16e CONCOURS. Scènes populaires. — Médaille de bronze à M. Arthur Xhignesse, de Liège, pour *Li Timpèsse.*

Médaille de bronze à M. Nestor Outer, de Virton, pour *La Saint-Djan-Batisse.*

17e CONCOURS. Une satire ou un conte en vers. Pas de distinction.

18e CONCOURS. Crâmignons et chansons. — Médaille d'argent à M. Hurard, de Verviers, pour *Pitite aubâde.*

Médaille de bronze à M. Toussaint Bury, de Liège, pour *Mère di doze.*

Médaille de bronze à M. Maurice Peclers, de Liège, pour *Âs èfants.*

Médaille de bronze à M. Henri Hurard, de Verviers, pour *Lès Violètes.*

19e CONCOURS. Pièces de vers en général. Pas de distinction.

20e CONCOURS. Traductions ou adaptations. — Médaille d'argent à M. Antoine Bouhon, de Liège, pour *Li Bièrhĵire èt l'Hovâte.*

Médaille d'argent au même, pour *Li Boute-feû.*

Médaille de bronze à M. Camille Feller, de Verviers, pour *Çou quu l' vîle Jane racontève.*

Médaille de bronze (sans impression) à M. Arthur Xhignesse, de Liège, pour *Li passeû d'êwe.*

21e CONCOURS. Recueil de poésies. — Médaille de bronze (avec impression d'une pièce) à M. Jules Defresne, de Coo-Trois-Ponts, pour l'*Èspârtr.*

HORS CONCOURS. — Médaille de bronze à M. Arthur Xhignesse, de Liège, pour son recueil de pensées intitulé *Bwèrè d' coûtès d'visses.*

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUIN.

CÉRÉMONIE DE

Distribution des récompenses

AUX LAURÉATS DES CONCOURS DE 1900 ET 1901

*Le dimanche 28 juin 1903, à 8 heures, en la salle du Pavillon de Flore, avec le gracieux concours de Mmes* LETEMS *et* NIVARLET, *MM. Jacques* FAUCONNIER, FÉRAUCHE, FRÉSSON, *basse chantante, et* JADOT, *baryton, et du Cercle dramatique et philanthropique LE PERRON LIÉGEOIS.*

PROGRAMME

1. MÈS BÅCÈLES

Comèdèye d'ine ak en vers, da M. PECLERS, prîmêye dè Goviêrnumint.

Vocial lès djoûweûs : Djôsèph, cwèp'hî, A. MESTREZ. — Djåque, si camaråde, FÉRAUCHE. — Hinri, galant da Rosalie, J. CARPENTIER. — Rôsalie, fèye da Djôsèph, Mlle Maria NIVARLET. — Titine, fèye da Djôsèph, Mme LETEMS.

2. INTERMÈDE

1. *Tchant dès Walons* (Bovy, Hillier). M. JADOT.
2. *Tchanson dè Coûr* (Peclers). . . Mme LETEMS.
3. *Li Novê Dicorê* (Vrindts) . . . M. FÉRAUCHE.
4. Air de *Li Voyèdje di Tchaudfontinne* (Hamal) . . . . M. FRÉSSON.
5. *Mi p'tit Hinri* (Bouhon). . . . Mlle NIVARLET.
6. M. Jacques FAUCONNIER, dans son répertoire.

3. **Discours de M. LEQUARRÉ président de la Société**

4. **Distribution des récompenses.**

5. MATANTE N'ÔT GOTE

Comèdèye en vers d'in-ak avou tchants, prîmêye dè Goviêrnumint, da Arth. et L. COLSON.

Vocial lès djouweûs : Nonård Goudje, càbar'tî, F. HEUSEUX. — Jane, si fèye, Mlle Maria NIVARLET. — Tchantchè, vî camaråde da Nonård, vî galant da Tonton, A. MESTREZ. — Tonton, soûr da Nonård et mårène da Jane, M. BOON. — Djôsèph, sèrwî, galant da Jane, èfant trové, L. JADOT.

Musique novèle da P. VANDAMME.

6. **Tirage d'une tombola de livres wallons.**

Discours de M. LEQUARRÉ.

Mès binamêyès djins,

C'ènn'èst ni pus ni mons, mins on discours è ç' moumint ci, après totes lès djoyeûsès afaires qu'on v's a sièrvou, c'èst câsi come vos diriz on pogn so in-oûy. Ossu, ni v's èwarez nin : s'on l'a minme mètou â programe, dj'ènn' a a hipe po 'ne tote pitite hapêye d'ine dihinne di minutes.

À réz', a onk dès dièrins côps qu' nos avans rindou lès pris, eune di nos grandès gazètes trova qu'i n' si mètéve wêre d'ablâmer vocial li pus grosse pârt dès oûves qu'ons avôye âs concours.

C'èst portant l' réglumint d' nosse Sôciètè quèl vout : i k'mande â présidint di fé passer lès baguètes divant vos autes a tot çou qu' s'a fait èl Sôciètè sol coûsse dès deûs annêyes 1900 èt 1901.

Cès deûs annêyes la, nos avans r'çû po nos concours deûs grossès brèssêyes di piéces di totes lès cognes. Mins qwand on lès a-st-oyou tapé è nosse rèdje, i n'a wêre passé d' bon grain èt l' diale-volant di nos juris a vané foû in-èwarant hopê d' paye. Èt vola come qwè qu' c'èst-â pus haut s'on a polou acwèrder qwate ou cinq pris so l' cint d' piéces.

I mèl fât co rèpèter : tot plein dès piéces n'ont nou fond, ossi bin d'vins lès tchansons qui d'vins lès comèdèyes; èt l' mâva pleû di bècôp d' nos

scriyeûs walons, c'èst todi dè strouki dè francès a tallärigo è nosse vî linguèdje. Passe co po quéques mots don-ci don-la qu'i nos fât bin èpronter, fâte d'èls aveûr è walon.

Divins l' timps, parèt, on saveût turtos l' walon èt on n' djåséve câsî qu' çoula. Mins oûy li linguèdje dî totes nos djònès djins, c'èst l' francès èt rin qui l' francès; ci n'èst qu' d'atoumance qwand i djåsèt walon, èt qué walon !

Nos bassès scoles ènnè sont câse. Èt, po v' bin dîre li vrêye, on n' s'è wès'reût plainde, èt s' n'a-t-i nouk di nos autes quèl vòye fé, bin dè contraire. Mins si nos djònes sicriyeûs walons sont turtos lodjîs al minme èssègne èt s'il aprindèt bêcòp pus d' francès qui d'walon è leû djònę adje, i n' tint qu'a zèls dè mîs fé : qu'i prindèsse astème so çou qui s' passe divins nos hautès scoles. La, on rik'mande âs scolîs, po s' fòrmer, di lére èt d' ralére lès grands auteûrs francès dès deûs' treûs dièrins siékes. Qui lès nosses ènnè fèsse ot'tant. Li *Bulletin* d' nosse Sòciètè a oûy pus d' quarante volumes qui r'dohèt di câsî tot çou qu' s'a fait d' mîs èt d' mèyeû è walon dispòy tot a c'ste heûre cinquante ans. Vola 'ne vòne sins parèye a d'houyî; vola on sûr wice qu'on pout beûre dèl clére èwe a grands còps èt qui n' tôm'rè mây a sètch.

Si nos t'nans d' si près a wårder nosse binamé vî

walon come i-èst, c'èst d'abôrd pa-ce qui nosse réglumint di 1856 nos ènnè fait li dvwér plate-kisake â prumî d' sès ârtikes. C'èst-ossu pa-ce qui nos inmans l' walon. Èt nos l'inmans, pa-ce qui c'èst lu, dè timps passé èt minme oûy, qu'a fait d' Lîdje èt dè payis d' Lîdje çou qu'i sont.

Lès p'titès câses ont sovint dès grands èfèts, dist-on. Ainsi on prétint qu' l'èsprit françès 'nnè va dispôy qui l' parisien a-st-èlaidî l' vin po beûre dèl bîre. C'èst mutwè vrêy.

Mins çou qu'i-gn-a d' sûr, c'èst qu' c'èst l' walon qui nos done dès Chorâles come lès deûs cisses qu'on a busquinté oûy après l' dîner èl coûr di nosse vî palâs.

Hoûtez 'ne miète çou qu' dji v' va dîre.

Si v's intrez èn on câbarèt a Gand, a Bruges ou a Anvers, vos n'oyez câsì nou brut, minme si vos v' trovez divant 'ne trintinne di buveûs atâv'lés. Moussîz d'vins on café d' nosse vèye di Lîdje ou dès alintours : vos n'î veûrez mutwè qu' treûs qwate buveûs, mins leû clap'tèdje fait ot'tant d' disdu qui s'i-èstît leû vint'-cinq. C'èst qu'i djâsèt walon. Èt nosse walon, vèyez-ve, i n' sét djâser tot bas. I lî fât 'ne saqwè qui tchante, qui zûne, qui trompète, qui tribole... èt c'èst-ainsi qu'i v' fait dès fwètes, dès vigreûses, dès r'glatihantès vwès, come ènnè crèh qu'a Lîdje, come on 'nn' a mây vèyou ni oyou

ni d'vins lès Flaminds, ni èl Holande, ni è l'Alemagne, ni minme è France. Lès cis qu'èstît èl grande sâle dè Consèrvatwére, i-a djustumint oûy qwinze djoûs a ciste heûre, dîront turtos come mi.

Vola poqwè qu' vos n' trouv'rez nole pâ ine Sôciètè chorâle come li *Légia* ou come lès *Discipes da Grètry*. Èt nos autes, a Lîdje, nos 'nn' avans *deûs !* sins compter lès djônes qu'èle ont fait èl vèye èt tot âtoû !

Èt pusqui c'èst-oûy leû fièsse, Walons, batez l'zî d' bon coûr on *ban* come lès cis qu' lès stûdiants batèt sovint vocial â *Pavilyon d' Flore.*

Nosse Sôciètè a fini ciste annèye on rude ovrèdje quèl tracasséve dispôy bin longtimps. Èle a réglé l'ôrtografe dè walon, nin tant seûl'mint po l' ci dè payis d' Lîdje, mins, d'ine plinte pèce, po tos lès autes, po lès cis d' Mâtche, di Nameûr, di Tchârlèrwè, di Nivèle, di Mons èt d' Tournê.

Ç'a stu nosse camarâde Jules Feller, profèsseûr a l'atènèye di Vèrvî, qu'a-st-abatou l' gros dèl bèsogne. Li Sôciètè a discuté èt quéquefèy amindé si-oûve. Adon-puis nos l'avans èvoyî al *Fédèrâssion dès auteûrs walons* èt a totes lès Sôciètés walones po-z-aveûr leûs avis. A pârt deûs' treûs p'titès mohètes qu'ont d'manou è l'hôrlodje, ons èst-oûy turtos d'acwérd.

Dji n' mi sâreû passer di r'mèrci vocial nosse

savant plankèt Jules Feller po l' sièrvice sins parèy qui nos a rindou, a nos autes èt al Walonerèye tote ètîre. Dès oûy, c'èst don 'ne kèsse mwète, èt nos alans poleûr kiminci a imprimer nosse *Grand dictionaire walon*, qui l'afaire di l'òrtografe a t'nou pus d' dih ans so coų. Nos avans dèdja apontî on hopê di pus d' trinte mèyes foyoùs, qu'on a discrî d'ssus tot çou qu'a stu possibe di rassonler d'hâr èt d'hote so tchaque mot walon.

A c'ste heûre, aute-tchwè.

Nawêre, on n's aveût câsî promètou on tèyâte comunâl walon. Po l' moumint, l'afaire m'a l'air d'èsse bèl èt bin stantchêye. C'èst portant 'ne saqwè qu' tote li Walonerèye a fwért a coûr.

I-aviséve, — i-a passé quéques meûs, — qui nos alîs aveûr li sâle di l'*Èmulàssion* po l'hiviér qui vint. Mins l' Sòcièté d'Èmulàssion, divant d' mori, pâyereût vol'tî sès dètes, èt, po fé ròye â dreût, èle dimande al vèye di Lîdje bècòp pus, dj'ô bin, qui cissèle ni vout d'ner èt qui l' batimint n' vât, pâr avou lès aidans qu'î fâreût mète po 'nnè fé on tèyâte.

Lès afaires ènnè sont la.

Li vèye d'Anvers a dèdja on bê grand tèyâte fla nind pol comèdèye èt po l' drame. Lès gazètes dès dièrins djoûs anoncèt qu'èle va bati, po l'opèrâ flamind, on tèyâte qui cost'rè sèt' cint mèyes francs!

Qui sâreût-on dîre ? Mutwè qui cist èximpe la

dès Flaminds va ènonder nosse consèy comunål walon.

Ine bone, ine grande novèle po fini !

Li govièrnumint a scrî djûdi passé qu'i done on subside di vint'-cinq' mèyes francs po l' monumint Defrècheux.

Avou lès aidans dèl Province, qu'a vôté dî mèyes, èt lès cis dès souscripteûrs qu'ont ramassé 'ne ûtinne di mèyes dispôy 1894, li Comité discrèh d'aveûr cinquante mèyes, èt sûr qu'i lès passerè avou l' pårt dèl Vèye, ca Lîdje ni vôrè nin d'morer å drî dèl Province.

Ainsi, qwand l'èspôsission si douveurrè d'vins deûs ans, nos pôrans mostrer ås ètrindjîrs kimint qu' Lîdje glôriféye lès scriyeûs walons èt åd'dizeûr di tos zèls, li pus sawoureûs, li pus doûs, li pus dèlicat', li pus grand d' tos, Colas Defrècheux.

Èt å sudjèt di nosse råskignôû walon, i gn-a 'ne saqwè qu'i n'èst nin a mèskeûre qu'on sèpe a Lîdje. M. l'abé Auguste Cuppens, curé d' Loxbergen, a qwate ou cinq heûres so l' clintche costé d' Hasse, è Limbourg, a scrî, l'an 1900, po 'ne grande rivuwe flaminde di Gand, *Dietsche Warante en Belfort* (c'èst-a-dîre *le Parc thiois et le Beffroi*) in-årtike di trinte-treûs grandès pådjes diloumé : *Nicolas Defrècheux, de Waalsche volksdichter*, çou qui vout dire : *Colas Defrècheux, li poète pôpulaire walon*.

L'abé mét' èn on flamind ossi fin, ossi djusse qui l' walon, *Lèyîz-me plorer*, li crâmignon *L'avez-ve vèyou passer* èt saqwants p'tits vigreûs bokèts, come *li Neûr pan èt l' Blanke dorêye, Adiè, Rèsponse d'ine djône fèye, lès Ôrfulins, Hinri èt s' feume Nanèsse, Li bon Diu aide bin lès Flaminds*, etc.

L'ârtike passe li r'vuwe di tot çou qu' Defrècheux a scrî èt i finih come çoucial : « Nos autes, Flaminds, nos n'avans oûy rin qu'aprèpih, minme d'â lon, di l'oûve da Colas Defrècheux. »

On n' sâreût mìs pârler.

On n' sâreût mîs rik'nohe qui l' minisse baron Van der Bruggen l'a bin adièrsî avou s' bê gros ross'lant subside.

On n' sâreût mîs djustifiyî l' monumint qui l'Walonerèye litéraire a-st-intrupris di drèssî a Lîdje â prumî d' sès scriyeûs, â pus glôrieûs d' sès èfants.

Èt dj' finih tot brèyant avou tos vos autes : Vivât, co cint fèys vivât po Colas Defrècheux, li coq dès poètes walons !

Séance du 13 juillet. — La Société accorde quelques exemplaires du Bulletin à « l'Union des Auteurs wallons sérésiens » ; ces volumes doivent servir de prix au concours littéraire que cette société organise.

M. le Président adresse de vives félicitations à

notre collègue M. Rassenfosse pour le superbe dessin dont il a orné nos publications.

Il félicite également M. Haust pour la belle ordonnance du tome XLIII des bulletins qu'il vient de déposer sur le bureau.

Le bulletin sera distribué en ville par porteurs, en dehors de la Ville par la poste.

La Société décide que l'Annuaire comprendra dorénavant la partie administrative, à savoir :

Le règlement, la chronique de la Société, le rapport du Président sur les travaux de l'année, la liste des pièces reçues aux concours, la liste des pièces couronnées, le programme des concours, les acquisitions de la bibliothèque, la liste des Sociétés avec lesquelles nous faisons l'échange des publications, les articles nécrologiques, la liste des membres, des avis divers.

Le rapport du Président et la chronique de la Société, du Secrétaire, seront lus à la séance d'octobre.

La cérémonie de distribution des récompenses ayant prouvé la difficulté et l'inopportunité pour la Société d'organiser des séances publiques, il est décidé que, dorénavant, la cérémonie se fera par invitation.

Séance du 12 octobre. — Par crainte du précédent, la Société refuse au Cercle « Les djônes auteûrs wallons » le service de ses publications.

Le banquet annuel est fixé au 12 décembre 1903; la Commission organisatrice est composée de MM. Lequarré, Duchesne, Ch. Defrecheux, d'Andrimont et Delaite.

Séance du 9 novembre. — M. l'abbé Renard fait hommage à la Société d'un médaillon de son ancien Président M. Dejardin, dû au talent d'un sculpteur bruxellois. La Société remercie chaleureusement M. l'abbé Renard de ce gracieux envoi et décide d'envoyer également une lettre de félicitations au sculpteur M. Albert Hambresin, à Schaerbeek.

La Commission du Dictionnaire soumettra prochainement un projet d'articles-types; la Société décide de le publier à 1000 exemplaires.

Elle émet le vœu d'exposer les premiers fascicules du Dictionnaire à l'exposition de Liège.

Elle décide que le tirage de l'Annuaire sera de 100 exemplaires de plus que le nombre des membres.

Séance du 14 décembre. — Le bureau pour 1904 est ainsi constitué :

MM. Nicolas LEQUARRÉ, Président.
Victor CHAUVIN, Vice-Président.
Julien DELAITE, Secrétaire.
Jean HAUST, Secrétaire-adjoint.
Ch. DEFRECHEUX, Trésorier.
Jos. DEFRECHEUX, Bibliothécaire-archiviste.
Oscar COLSON, id. adjoint.

La Société décide d'imprimer dans son Bulletin le *Vocabulaire du dialecte de Stavelot* par M. Haust et d'en tirer 150 exemplaires à part en vue de la propagande pour le dictionnaire.

M. le Président félicite M. Haust de la façon distinguée dont il s'occupe de nos publications.

M. Lequarré communique une pasquèye de 1721 publiée par M. Schoolmeesters dans *Leodium* (novembre 1903).

La Société approuve l'achat de quelques ouvrages relatifs au wallon fait par M. Chauvin à la vente de Theux.

Concours de 1903.

La Société a reçu 147 pièces.

2e CONCOURS. Vocabulaires technologiques. — 1. Vocabulaire du Puddleur ; 2. du Pinsonî ; 3. de l'Ardoisier de Vielsalm ; 4. du Fruitier ; 5. du Bûcheron ; 6. de la Sage-Femme ; 7. du Tailleur d'habits ; 8. du Batelier liégeois. Jury : MM. Lequarré, Semertier et Simon.

4e CONCOURS. Contribution au Dictionnaire wallon. — Un Mémoire. Jury : MM. Delaite, Doutrepont, Feller et Haust.

6e CONCOURS. Versification wallonne. — Un Mémoire. Jury : MM. Colson, Doutrepont et Feller.

8e CONCOURS. Étude toponymique d'une commune du pays wallon. — 1. Toponymie de la commune de Spa ; 2.

Étude toponymique de la commune de Francorchamps. Jury : MM. Doutrepont, Feller et Lequarré.

11e CONCOURS. Types populaires. — 1. *Dadite-mon-cœûr*; 2. *Li Dirècteûr d'on tèyâte di marionètes*; 3. *Li Stûdiant*; 4. *Lu Tchèt d'nut'*; 5. *Avâ lès rawes du Vèrvi*; 6. *Lès Pwèrteûs âs sètchs a Dison*. Jury : MM. Chauvin, Charles Defrecheux, Jos. Defrecheux.

12e CONCOURS. Contes, nouvelles, légendes en prose. — 1. *A l'Hospitâ*; 2. *On tot djône Minisse*; 3. *Ine cwène dè payis*; 4. *Piêre li Marihâ*; 5. *Lès tchâfeûs â vî covint d' Bolland*; 6. *Bouquèt tot fait*; 7. *Li blanke Crouwîre*; 8. *One gadjeûre*; 9. *Mad'linne*; 10. *Ine bone pitite tchôde plèce*; 11. *Sov'nance*; 12. *N'a nou timpèsse*. Jury : MM. Chauvin, Doutrepont et Tilkin.

13e CONCOURS. Contes, légendes, nouvelles en vers.— 1. *L'Èfant mâdi*; 2. *Mi deû-dje marier?*; 3. *Conte di tot timps*; 4. *Sins èfant*; 5. *L'Espwèr*; 6. *Li p'tit Djâque*. Jury : MM. Chauvin, Duchesne et Tilkin.

14e CONCOURS. Une pièce de théâtre. — 1. *Andri*; 2. *Piceûres di rin-n'-vât*; 3. *Djèf èt Djètrou*; 4. *A câse di Donêye*; 5. *In-an aprês*; 6. *Èfants màrtîrs èt baraquis*; 7. *Lu vile Matante*; 8. *Al bate di coqs*; 9. *Pauve manèdje*; 10. *Honeûr â dèvouemint*; 11. *Li Colèbrèye*; 12. *Ida Landelin*; 13. *Sacrifice*. Jury : MM. Delaite, Dory, Gilbart, Lequarré et Pecqueur.

15e CONCOURS. Satire sur un musée, etc. — 1. Musée d'armes; 2. *Li Sot Klor*; 3. *L'èspôsichon d'Lîdje*; 4. *Amon l' martchand d' masses*; 5. *Çou qu'on vièrèt a Lîdje*. Jury : MM. Parmentier, Rassenfosse et Roger.

16e CONCOURS. Une satire sur les mœurs wallonnes ou un conte en vers. — 1. *Divisse di charlatan*; 2. *Li pîre di Saint R'màke*; 3. *Li walon*; 4. *Rèsponse di gamin*; 5. *Li vî tchansoni*; 6. *Contes*; 7. *On drole di messèdje*. Jury : MM. Demarteau, Lequarré et Michel.

17e CONCOURS. Un crâmignon ou une chanson. - 1. *Li Linwe*; 2. *Lès mains*; 3. *Li tchanson dè diale*; 4. *Qwand dj'a bu*; 5. *A Nanète*; 6. *Poqwè qu' dji beû*; 7. *Nosse fièsse*; 8. *Lès vacances*; 9. *Prétimps*; 10. *Lès èfants dè payîs walon*; 11. *Pauve minou*; 12. *Pès d' robètes*; 13. *Dji n' brogne pus*; 14. *Lès gosses*; 15. *I n'a nouk come li nosse*; 16. *Lès qwate sàhons*; 17. *Lu fièsse du porotche*; 18. *Mi vî walon*; 19. *Li Botèye*; 20. *Aireûre èt Doû*; 21. *Tot s' boneûr*; 22. *Lu vint*; 23. *Mi coûr*; 24. *Dèpôy li djoû qui dj'a k'mincî m' tchanson*; 25. *Homes èt feumes*; 26. *Lès crahàs*; 27. *Lu Foot-Ball*; 28. *Rimostrances*; 29. *Li Buveû*; 30. *A l'Hospice*; 31. *Dju tchante Marèye*; 32. *Lès décorés*; 33. *Li càcarète*; 34. *Pàquètes*; 35. *Coûr di mére*; 36. *Li Sôlêye qui s' confèsse*; 37. *Li mà moussî*; 38. *Li vèf contint*. Jury : MM. Delaite, Rassenfosse et Simon.

18e CONCOURS. Une pièce de vers en général. — 1. *Dispite inte li pène èt l' linwe*; 2. *Ine idêye a l'idêye*; 3. *Al tchame*; 4. *Pauve vî*; 5. *Bleû sàro*; 6. *Li tchabote*; 7. *Li vèye*; 8. *Franc djeû*; 9. *Lès bèlès méres*; 10. *Li p'tit Lum'son*; 11. *Li sondje d'on càbar'tî*; 12. *Pitit Critchon*; 13. *Côp d'pièrê*; 14. *Po l' pièle*; 15. *Li vrêy amoûr*; 16. *È timps d' gréve*; 17. *A pàrt çoula*; 18. *On bon r'méde*; 19. *Tot racontant sès pônes*; 20. *Màlchance*; 21. *Pèneûse aubàde*; 22. *Li vî banc*; 23. *Pauve pitit cou*; 24. *Li poète*; 25. *Désespwèr*; 26.

Li p'tite crole; 27. *Lès auteûrs walons*; 28. *Li p'tit rèw èt l'caywê*; 29. *Doze heûres a mèy-nut*; 30. *Priyîre*; 31. *Mi prumî lîve*; 32. *Li cane di 𝔡jon*. Jury : MM. Delaite, Rassenfosse et Simon.

19ᵉ CONCOURS. Traductions ou adaptations. — 1. *L'an𝔡je*; 2. *Li Pèheû*; 3. *Pitit Colas èt grand Colas*: 4. Lettre de J.-J. Rousseau au comte de Lastic; 5. Extrait de Ch. Dickens; 6. Souvenirs historiques; 7. *Lu grand Djâque et lu p'tit Djâque*; 8. *Djournêye d'osté*; 9. *Li prince Crapaud*. Jury : MM. Doutrepont, Michel et Parmentier.

20ᵉ CONCOURS. Recueil de poésies présentant un caractère d'unité. — 1. *Avâ lès vôyes*; 2. *Sèt' creûs*; 3. *Pitite Ramèh'nâde*; 4. *Bokèts po tèrtos*. Jury : MM. Haust, Mélotte et Renkin.

HORS CONCOURS. — 1. *Bwègnes messè𝔡jes*; 2. *Pititès gotes*; 3. Locutions populaires wallonnes, renfermant un nom de pays. Jury : MM. Dory, Lequarré et Semertier.

ANNÉE 1904.

Séance du 11 janvier. La Société décide de mettre cinq exemplaires du Bulletin à la disposition de la Société d'études coloniales pour qu'elle les dépose dans les postes belges répartis sur le territoire congolais.

M. le Président Lequarré est délégué aux fêtes de la Société des Antiquaires de France qui célèbre son centenaire le 11 avril 1904.

MM. Olympe Gilbart, publiciste, Félix Mélotte,

ingénieur, Toussaint Quintin, industriel, et Jean Roger, industriel et président de l'Association des Auteurs dramatiques et chansonniers Wallons sont nommés membres titulaires en remplacement de MM. Braconier de Macar et Edouard Remouchamps, décédés, et de MM. Perot et Polain, nommés membres honoraires.

La Société élabore le programme de ses concours de 1904 qui est inséré dans l'Annuaire XVII et qui a été complètement refondu cette année par MM. Feller et Haust.

La Société wallonne *Art, Union, Agrément* de Bruxelles, dissoute depuis quelques années, offre à la Société son reliquat de caisse se montant à la somme de 250 francs, pour donner une récompense à l'auteur de la meilleure pièce de théâtre envoyée cette année au concours. La Société décide de remettre ce prix exceptionnellement cette année à l'auteur de la pièce dramatique en plusieurs actes jugée digne du prix.

La Société décide d'informer dorénavant de ses séances mensuelles les dix membres délégués de la Wallonie.

Séance du 8 février. La Commission du Dictionnaire dépose sur le bureau la première feuille du *Projet de Dictionnaire*, qui est unanimement approuvée.

Le bibliothécaire annonce l'achat à Bruxelles d'un manuscrit de 1850 contenant un dictionnaire et un recueil de spots namurois.

Le secrétaire annonce que la classification générale par ordre alphabétique des 40 à 50,000 fiches du dictionnaire, travail dont il avait été chargé, est terminée; toutefois, ce classement n'est que provisoise à cause de la diversité des orthographes. Il faut revoir fiche par fiche, rectifier l'orthographe et classer à nouveau, travail qu'il ne croit pas pouvoir terminer avant la fin de l'année. Dans le but d'activer le classement, la Commission du Dictionnaire se charge du triage.

La Société décide de mettre en vente chez les libraires le Bulletin au prix de six francs et l'Annuaire au prix de un franc.

Elle décide de tirer 500 exemplaires de ses *Règles d'orthographe* (4e tirage) et de les mettre en vente au prix de 0,25 centimes.

Séance du 14 mars. La Société nomme une commission composée de MM. Colson, Jos. Defrecheux, Delaite, Doutrepont et Haust dans le but : 1° de dresser le catalogue de la Bibliothèque; 2° de faire l'inventaire du magasin des publications et d'en publier un prix-courant; 3° d'augmenter la bibliothèque *a*) en stimulant la générosité des donateurs; *b*) en achetant des ouvrages nouveaux et

spécialement ceux qui sont indispensables pour notre futur dictionnaire ; *c*) en organisant un service d'échange entre nos publications et celles d'autres sociétés.

Séance du 18 avril. M. le Président annonce qu'il s'est assuré l'aide des représentants et des sénateurs de Liège en vue de l'obtention des subsides officiels pour la publication du dictionnaire.

Séance du 9 mai. La Société décide d'acheter un drapeau aux couleurs liégeoises et de mettre une plaque sur la porte d'entrée de l'immeuble où se trouve le local.

Séance extraordinaire du 27 juin. La Société a appris avec une grande tristesse la mort de l'abbé Renard, le poète nivellois si apprécié, membre d'honneur de la Société. M. le Président paie un juste tribut d'hommages au talentueux auteur de *Jean de Nivelles* et de *l'Argayon* et annonce qu'il s'est rendu aux funérailles avec le Vice-Président, M. Chauvin et qu'il y a prononcé un discours en wallon. La Société décide d'insérer ce discours dans le présent Annuaire.

M. le Gouverneur de la Province a transmis à la Société une requête adressée par le *Caveau Liégeois* à la Députation permanente.

On lit, en séance, cette requête, qui dénonce la Société comme coupable d'abus d'autorité, parce

qu'elle impose son orthographe aux auteurs qui veulent prendre part à ses concours. On lit ensuite la réponse que M. Feller a rédigée. Il est décidé que l'on enverra : 1° cette réponse comme émanant de la Commission de l'orthographe ; 2° le mémoire de M. Feller sur l'orthographe et les *Règles de l'orthographe* (3e tirage, 1902) ; 3° une lettre à M. le Gouverneur réfutant brièvement les allégations du *Caveau Liégeois*. (Voir plus loin les pièces de cette correspondance.)

La Société a appris avec regret la mort de M. Clément Lyon, membre titulaire, délégué de la région de Charleroi. M. le Président fait l'éloge de ce vaillant collaborateur.

M. Gobert, archiviste provincial, remet à la Société une *Pasquêye* manuscrite de la fin de XVIIe siècle avec une note ; cette œuvre — un dialogue entre deux servantes *Djàquelène* et *Marôye*, — provient des archives de l'Abbaye du Val-Benoît ; elle sera publiée dans le *Bulletin*.

Résultats généraux des concours de 1903.

2e CONCOURS. Vocabulaires technologiques. — Médaille d'argent à M. Joseph Hens, de Vielsalm, pour le *Vocabulaire de l'ardoisier* ; médaille d'argent à MM. Jean Lejeune et Edmond Jacquemotte, de Jupille, pour le *Vocabulaire de la sage-femme* ; médaille de bronze à MM.

Jean Lejeune et Edmond Jacquemotte, de Jupille, pour le *Vocabulaire du Pinsoni*; médaille de bronze à M. Camille Feller, de Verviers, pour le *Vocabulaire du tailleur verviétois*.

4e CONCOURS. Contribution au Dictionnaire wallon. — Médaille de bronze (avec impression partielle dans le rapport) à MM. Jean Lejeune et Edmond Jacqnemotte, de Jupille, pour une liste de mots nouveaux.

6e CONCOURS. Versification. — Pas de distinction.

8e CONCOURS. Toponymie. — Médaille d'or à M. Léon Counson, de Francorchamps pour la *Toponymie de Francorchamps*; médaille de bronze (sans impression) à M. Albin Body, de Spa, pour la *Toponymie de Spa*.

11e CONCOURS. Étude en prose sur un ou plusieurs types populaires. — Médaille de bronze à M. Camille Feller, de Verviers, pour *Avâ lès rawes du Vèrvi*; médaille de bronze (sans impression) à M. Lucien Colson, de Herstal, pour *Dadite*.

12e CONCOURS. Conte, légende en prose. — Médaille d'argent hors concours (avec impression partielle) à M. Camille Feller, de Verviers, pour *Bouquèts tot faits*; médaille de bronze (sans impression) à M. Arthur Xhignesse, de Liège, pour *On tot djonne minisse*; medaille de bronze (sans impression) à M. Jules Leruth, de Herve, pour *Lès tchâfeûs à vî covint d'Bolland*; médaille de bronze (sans impression) à M. Camille Feller, de Verviers, pour *Lu blanke brouwire*; médaille de bronze à M. Camille Feller, de Verviers, pour *Ine gadjeûre*.

13e CONCOURS. Conte, légende en vers. — Médaille de

bronze à M. Arthur Xhignesse, de Liège, pour *Conte di tot timps*; médaille de bronze (sans impression) à M. Lucien Colson, de Herstal, pour *Mi deû-dje marier*; médaille de bronze (sans impression) à M. Camille Feller, de Verviers, pour *L'Èspwèr*.

19e CONCOURS. Pièce de théâtre. — Médaille de bronze à M. Antoine Bouhon, de Liège, pour *Andrî*; médaille de bronze à M. Louis Bodart, de Namur, pour *Ida Landelin*; médaille de bronze (sans impression) à M. Alphonse Gillard, de Seraing, pour *In-an après*; médaille de bronze (sans impression) à M. Jos. Jaeghers, de Petit-Rechain, pour *Pauve manèdje*.

15e CONCOURS. Pasquèye. — Médaille de bronze (sans impression) à M. Camille Feller, de Verviers, pour *Amon l' martchand d' masses*.

16e CONCOURS. Satire. — Pas de distinction.

17e CONCOURS. Crâmignon ou chanson. — Pas de distinction.

18e CONCOURS. Une pièce de vers en général. — Pas de distinction.

19e CONCOURS. Traductions ou adaptations. — Médaille d'argent à M. Camille Feller, de Verviers, pour *Lu grand Djâque èt lu p'tit Djâque*; médaille d'argent à M. Camille Feller, de Verviers, pour *Djoûrnêye d'osté*; médaille de bronze (sans impression) à M. Camille Feller, de Verviers, pour *Lu prince Crapaud*; médaille de bronze (sans impression) à M. Lucien Colson, de Herstal, pour *Souvenirs historiques*; médaille de bronze (avec impression partielle après revision) à M. Arthur Xhignesse, de Liège,

pour sa traduction de la Lettre de J.-J. Rousseau au Comte de Lastic.

20e CONCOURS. Recueil de poésies wallonnes. — Médaille de bronze (avec impression partielle) à M. Arthur Xhignesse, pour *Avâ lès vôyes.*

HORS CONCOURS. — Médaille de bronze (avec impression partielle) à M. Arthur Xhignesse, pour *Pititès gotes*; médaille de bronze (avec impression partielle) au même, pour *Bwègnes mèssèdjes.*

Séance du 11 juillet. La Société décide de faire couler en bronze le médaillon de l'ancien Président M. Dejardin, offert par M. l'abbé Renard.

La distribution des récompenses aux lauréats de nos derniers concours aura lieu cet hiver au Théâtre wallon.

Le *Projet de Dictionnaire* paraîtra fin juillet. Le classement des fiches, auquel travaillent surtout MM. Doutrepont, Haust et Simon, sera probablement terminé pendant les vacances.

M. le Président annonce qu'il fera cadeau d'un drapeau à la Société.

Séance du 10 octobre. La Société délègue MM. Lequarré et Chauvin à la réunion des délégués wallons de Belgique, réunis pour organiser un Congrès wallon en 1905, la participation définitive de la Société étant réservée.

Séance du 14 novembre. M. Chauvin dépose à la

Bibliothèque un manuscrit que M. l'abbé Toussaint envoie à la Société. C'est la copie d'un dictionnaire wallon de Dison, composé vers 1830, par M. Demonty.

La Société discute la proposition faite par M. Lionel O. Radiguet d'organiser en 1905 un Congrès international des Langues provinciales et patois. Elle estime qu'il est trop tard pour assumer la tâche de cette organisation et pour demander des subsides aux pouvoirs publics; elle décide donc qu'il n'y a pas lieu pour elle d'organiser le Congrès, tout en se réservant d'y participer, s'il était organisé par d'autres.

La distribution des récompenses aux lauréats des concours de 1903, aura lieu au Théâtre communal wallon, un jeudi de mars 1905.

Le Banquet annuel est fixé au 10 décembre.

Séance du 12 décembre 1904. M. Demarteau offre à la Société son étude sur l'*Ardenne belgo-romaine* (extrait du *Bulletin* de la Société archéologique de Liège) et M. Feller son étude sur *Les noms de lieux en -ster* (id. id. de Verviers); ils reçoivent les remercîments et les félicitations du Président.

Le Président donne lecture de son rapport sur les travaux de l'année.

La Société décide de tirer à part cent exemplaires de la correspondance échangée avec le

Conseil provincial relativement à l'orthographe de la Société que le « Caveau liégeois » a attaquée.

La Société a obtenu l'échange des publications avec le Comité du glossaire des Patois de la Suisse romande.

Le Bureau pour 1905 est ainsi constitué :

Président	MM. Nicolas LEQUARRÉ.
Vice-Président	Victor CHAUVIN.
Secrétaire	Julien DELAITE.
Secrétaire-adjoint	Jean HAUST.
Trésorier	Ch. DEFRECHEUX.
Bibliothécaire-archiviste	Jos. DEFRECHEUX.
Bibliothécaire-adjoint	Oscar COLSON.

La Société a reçu 126 pièces en réponse aux questions de ses concours de 1904. Elle nomme ses jurys et adopte le Programme de ses concours pour 1905 (v. ci-après).

Le Secrétaire,

JULIEN DELAITE.

Discours prononcé le 13 juin 1904

PAR **M. LEQUARRÉ**

AUX FUNÉRAILLES DE M. L'ABBÉ RENARD.

MESSIEURS,

La Société liégeoise de Littérature wallonne a confié à son président la douloureuse mission d'apporter au digne et vénérable abbé Michel Renard un dernier témoignage de la reconnaissance et des regrets de la Wallonie entière, dont il a bien mérité.

Vous m'excuserez si je m'exprime en wallon : c'est l'hommage qn'il convient de rendre à l'ami fidèle, à l'admirateur passionné que notre langage populaire a trouvé, partout et toujours, dans notre cher abbé.

Mès djins,

Dès homes come l'abé Renard ni d'vrît co mây mori, di fwèce qui r'fèt trop bin leû plèce tot wice qui c' seûy; èt s'i-a mây vinou sol tére walone dèl Braibant on capâbe, on bon, on tcharitâve èt in-inmâve, ç'a stu lu, ç'a stu nosse brave abé !

Il inméve li walon, i l'inméve di totes sès fwèces, èt i l'inméve li prumi d' tot pa-ce qu'il î r'trovéve lès doûs zûvions qui lès orèyes di sès prumîrès annèyes avît oyou gazouyî è si p'tite mohone di Brinne-l'Aleûd. I l'inméve ossu pa-ce qui l' walon, c'èst l' pârler dès p'titès djins, èt, come l'abé nos l' rap'léve co a s' djubilé, i-inméve l'ovrî, i-inméve li p'tit peûpe, pa-ce qu'i prov'néve lu minme dè

p'tit peûpe, nos d'héve-t-i, èt qu' li p'tit peûpe sét inmer èt a mèsâhe qu'on l'inme.

So tote-si bèle èt longue vicârèye, i s'a djourmây hiwé foû dès grandeûrs èt s' n'a-t-i qwèrou qu'a mète èn oûve li pus doûce èt l' mèyeû parole di l'Èvandjîle : « Aimez-vous les uns les autres. »

Tot qui l'a k'nohou èl sét : l'abé, po çou qu' c'èsteût d' lu minme, rotéve on n' sâreût pus dreût è pus streût dès pasês; mins, po tos lès ,pauves pitits mèhins dès autes, i pwèrtéve li no d'aveûr, come on dit, ine lâdje mantche.

Dji n' vis djâs'rè nin d' sès scrivèdjes : on mîs mètou qu' mi, onk d'avâr-cial vis dîrè tot a c'ste heûre çou qu' c' ènn' èst. Vos l' veûrez : c'èst dès afaires qu'ont turtotes pîd èt main. Â réz', *Jean d' Nivelles* èt *l'Argayon* ni mourront mây.

Mins i-a 'ne saqwè qu'on n' sâreût trop' ridîre so l'abé Renard : c'èst qu'il a marqué tot wice qu'il a passé, seûye-çu come home, come priyèsse ou come sicriyeû. I saveût fé avou tot l' monde, avou lès pus grands come avou lès pus p'tits; il èsteût bin vèyou tot costé, d'vins lès grands come divins lès p'tits; i sèrè r'grèté d' turtos, èt, dè timps â lon, on rèpèt'rè d' lu : « Qué brave home, qué binamé home qui c'èsteût ! »

L'abé Renard féve pârtèye dèl *Sóciètè Walone* di Lîdje. Vola passé quarante-sèt ans qu'î aveût-st-intré, qwand i n'èsteût co qu' vicaire a Djèn'vâ, a 'ne cope d'heûres èrî d' cial; èt, â réz' d'oûy, c'èst lu, a pus' qu'onk, qu'èsteût l' pus anciin d' tos nos plankèts.

I n'i-a mutwè nouk è payîs qu'åye rindou ås scriyeûs dèl Walon'rèye dès s'-faits siènvices qui lu.

Assûré, i n'a nin stu tot seû po l'zî aqwèri on Comité d' lecture po lès comèdèyes èt lès autes ovrèdjes di tèyåte. Mins c'èst lu qu'a tchôkî l' pus fwért al rowe ; c'èst lu qu'a-st èpwèrté l' trèp'sin ; c'èst lu qu'a d'né l' maîsse côp a Brussèle.

Ossu nosse *Sôcièté Walone* lî ènn' a-t-èle volou fé rik'-nohance : èle l'aveût mètou, lu tot seû, divins sès qwate mimbes d'honeûr, a costé dès treûs pus grands pèrsonèdjes dèl vèye di Lîdje : li borguimaîsse, li présidint dè Consèy provinciål èt l' gouvèrneûr, qu'î sont d' dreût tos lès treûs, rapôrt a leûs hautès plèces.

On mot a c'ste heûre po lès camaråde.

Tos lès walons inmît nosse binamé priyèsse ! On s' ritrovève vol'tî tos l's ans ad'lé lu ; èt dj' nos r'veû co, vola 'ne dî-sètinne di meûs, acorous turtos d' Brussèle, di Lîdje, di Nameûr, di Nivèle, di Brinne èt d'aute på, po fièsti sès cinquante annêyes di priyèsse èt fé l' rondê åtoû d' lu divins 'ne djoyeûse gas' — come vo-nos-la ouy, li coûr gros èt lès låmes ås oûys, rassonlés åtoû di s' wahê po lî dîre adiè èt fé rèsdondi nosse vî linguèdje a sès orèyes po l' dièrin côp !

Adiè, brave èt dègne priyèsse !

Si l' bon Diu wåde dès bèlès plèces di l'aute costé po lès cis qu'ont, come vos, tofèr roté l' dreûte vôye, qui n'ont måy hoûté qu' leû bon coûr, èt, po-z-aswadji lès displis èt lès tourmints d'ine hiède di målhureûs ou d' pauvriteûs, qui n'ont fait qui dè todi poûhî d'vins 'ne

tahe quåsi tofèr vûde mins qu'ine sôr di miråke rimplihéve a-djin, nos v' vèyans d'èstant cial, nos sonle-t-i, assiou èn on r'glatihant fastroû, èt tos lès walons dè paradis, come nos autes a Sårt-Molin, qui fèt l' crâmignon åtoû d' vos po fièsti voste intrêye.

Adiè, binamé priyèsse : dès s'-faits qu' vos, on n' lès roûvèye nin !

Concours de 1904.

La Société a reçu 126 pièces :

7e CONCOURS. Étude de lexicologie.

a) Glossaire d'un village ou d'une région déterminée. 1. Le patois de Prouvy.

b) Vocabulaire d'une section déterminée de l'histoire naturelle. 1. Vocabulaire du règne végétal (Coo et les environs).

c) Vocabulaire de l'une des branches de l'activité humaine. 1. Vocabulaire du barbier-coiffeur ; 2. Vocabulaire du sculpteur sur armes, *can'leû*.

d) Toponymie d'une commune ou d'une région déterminée. 1. Étude toponymique de Jupille.

e) Recueil de mots qui ne figurent pas dans les dictionnaires. 1. Recueil de mots, devise : *Come il atome* ; 2. Liste de mots : *In partem muneris venire* ; 3. Mots qui ne figurent pas dans les dictionnaires : *I n'a si pô qui n'aide.*

Membres du jury : MM. Delaite, Doutrepont, Feller, Haust. En plus, M. Semertier pour *b* et *c* ; M. Lequarré pour *d* ; et M. Dory pour *e*.

9e CONCOURS. Étude descriptive (prose ou vers).

1° *Li Coqueli*; 2° *Li Brik'teû*; 3° *Andri Caraye*; 4° *Mi Viyèdje*; 5° *Lu Rad'leû*; 6° *A Rûsson*; 7° *Li priyeû*; 8° *Tâv'lê d' djun*; 9° *Li Facteûr*; 10° *Li martchand d' pèçôs*; 11° *A m' vî maîsse di scole*; 12° *Li roy dès Pèheûs ou l' Maîsse Pouyeûs*; 13° *Mârtin*. Membres du jury : MM. Chauvin, Jos. Defrecheux et Gilbart.

10e CONCOURS. Étude narrative (prose ou vers).

a) Conte, légende, nouvelle ou roman ; récit historique ou épique. 1° *Tèribe avintûre*; 2° *Djulin*; 3° *Li Tchantchè*; 4° *Lès Deûs Vis*; 5° *One choûrchie di Fauves*; 6° *Ramèntèdje*; 7° *Ine fusèye sol dorêye*; 8° *Clorinde ou lu tchèstê do P'tit-Spê*; 9° *Mi grand-père Batisse*; 10° *Poqwè Napoléon a pierdu a Waterloo*; 11° *Drole di handèl*; 12° *Eune maîsse farce*.

b) Fable ; petit conte ; monologue, etc. 1° *Ramèh'nèdje*; 2° *L'orèdje*; 3° *Deûs hil'tês*; 4° *Lu crèyassion dè monde*; 5° *Lès oûhês d' mâlheûr*; 6° *Li vî bribeû*; 7° *Treûs p'tits contes*; 8° *L'Âmône*; 9° *I sont si droles dê, mès parints*; 10° *Pèneûse pinsêye*; 11° *I n 'a mây rin qui s' piède*; 12° *Tchicote*; 13° *Çou qu'on veût èt çou qu'on n' veût nin*; 14° *Fièsse di mâlheûr*; 15° *Li Huflèt*; 16° *Li martchande d'oûhês*; 17° *Atote*; 18° *One èxcursion in balon*.

Membres du jury : MM. Doutrepont, Parmentier, Simon.

11e CONCOURS. Poésie lyrique.

a) Pièce lyrique en général : Ode, romance, chanson, etc. 1° *Ombâde a Nanète*; 2° *Si dj'èsteû poète*; 3° *Prindans l' timp come i vint*; 4° *Nannez Nanète*; 5° *Maraudeû*; 6° *Li*

mwért di m' mame; 7° *L'ovri*; 8° *Por mi*; 9° *Lès Orilyètes*; 10° *Tènez!*; 11° *Qués coûrs*; 12° *Lès cotirèsses*; 13° *Li maîsse Pèheû*; 14° *Feume d'impasse*; 15° *L'hiviér*; 16° *Lès saints èt lès saintes*; 17° *Amour di poète*; 18° *Â bwérd dèl Bèrwène*; 19° *Amoûr d'oûhês*; 20° *Prumîr amoûr*; 21° *Rik'nohance*; 22° *Qwand dj' pinse a ça*; 23° *Pinsêye d'on vî*; 24° *A c'ste heûre èt d'avance*; 25° *A m'fi*; 26° *Pâdje di vêye.*

b) Crâmignon. 1° *Li Fièsse*; 2° *Vi sot.*

c) Pasquèye (poésie satirique). 1° *Lîdje è 1905*; 2° *Lès bleûs dèl gâr civique*; 3° *Lès cint mèyes.*

Membres du jury : MM. Colson, Mélotte, Renkin.

12e CONCOURS. Recueil de poésies présentant un caractère d'unité. 1° *Vîles èt Vis*; 2° *Lès pôves Diâles*; 3° *Recueil de poésies.*

Membres du jury : MM. Feller, Haust, Michel.

13e CONCOURS. Traduction, imitation ou adaptation d'une œuvre en langue étrangère. 1° *Dièw, St-Pire èt l' mètchante feume*; 2° *Li Présint*; 3° *L'histwére d'ine mére*; 4° *Mati Laensberg*; 5° *Li mwért dèl sôlèye*; 6° *Ine saminne di l'home âs poussîres*; 7° Scènes évangéliques; 8° *Li cofe volant*; 9° *Lès djotes*; 10° Traduction d'une lettre de Madame de Simiane; 11° *Li p'tite bribeûse*; 12° *Tâv'lè dèl campagne*; 13° *Li faw dè viyèdje*; 14° *Rigrèts*; 15° *Li sogne fait fé dès oûys come St-Djîle*; 16° Traduction d'écrivains contemporains; 17° Traduction de Longfellow; 18° Traduction de Thomas Hood; 19° Traduction d'Horace.
Membres du jury : MM. Doutrepont, Michel, Parmentier.

14e CONCOURS. Littérature dramatique.

a) Scène populaire dialoguée (prose ou vers). 1° *In*

copène so lès Sǒyes di Noyé; 2° *L'avàre puni*; 3° *L'Èfant*; 4° *Copène inte on grand'père èt si p'tit fi*; 5° *Grand'mére èt p'tite fèye*; 6° *In-amoûr d'a Batta l' Pice-crosse*.

b) Pièce en un acte (prose ou vers). 1° *Li Pwéson dè bonheûr*; 2° *Pardon*; 3° *Xavier*; 4° *Lu Nok*; 5° *Li Pièrot*.

c) Pièces en plusieurs actes. 1° *Lès Waǒûres*; 2° *Lès novês wèsins*; 3° *One swérêye amon Mitchî*; 4° *Djônèsse d'oûy!*; 5° *Il vinǒance d'on vârlèt*; 6° *Li spèr dè vî molin*; 7° *Houbert Barré*; 8° *Li groumèt*; 9° *Ine piceûre d'anarchisse*; 10° *Djustice*; 11° *Li mâletchance*; 12° *Lès grandès lâmes*; 13° *El cinse du vî tchêne*; 14° *Lu Coûsse dè monde*; 15° *L'an trinte*.

Membres du jury :

a) MM. Chauvin, Rassenfosse, Tilkin.

b) et *c*) MM. Dory, Gilbart, Haust, Lequarré, Pecqueur.

HORS CONCOURS. *A l'orèye et spots foû sqwére*.

Membres du jury : MM. Ch. Defrecheux, Demarteau et Simon.

A propos de l'Orthographe wallonne.

Le 26 mai 1904, M. le Gouverneur de la Province de Liège nous a communiqué « pour avis et renseignements » la pétition suivante adressée à « Messieurs les Président et membres du Conseil provincial de Liège ».

CERCLE LITTÉRAIRE
et
DRAMATIQUE
Le Caveau Liégeois.

Liège, le 17 mai 1904.

MESSIEURS,

Le Caveau Liégeois prend la respectueuse liberté d'attirer votre bienveillante attention sur la plainte qui lui est formulée par la majeure partie des auteurs wallons relativement à la manière d'agir de la Société liégeoise de Littérature wallonne, en ce qui concerne les conditions actuelles de ses concours littéraires.

En effet, cette Société étant spécialement subsidiée par la Province pour l'organisation de ces concours, les subsides qui lui sont accordés de ce chef, doivent, croyons-nous, être réputés *publics*.

Or, contrairement à ce principe, elle nous impose maintenant une orthographe nouvelle qu'elle a adoptée ; mais cette orthographe hybride qui n'est basée sur aucune règle grammaticale, n'est revêtue d'aucun caractère officiel et par conséquent ne peut être rendue obli-

gatoire, surtout qu'elle n'est ni sanctionnée par la presse, ni approuvée par aucun des principaux chansonniers ou auteurs dramatiques de la Wallonnie.

Un tel état de choses ne peut perdurer sans causer un tort immense à l'art littéraire wallon, car il exclut d'un *concours public* les nombreux producteurs qui ne partagent pas la nouvelle façon d'écrire et qui prétendent, à juste titre, ne pas laisser travestir leurs compositions et garder la faculté de concourir, comme auparavant, dans une orthographe qui leur paraît meilleure, plus rationnelle et plus facile pour le lecteur.

Aller à l'encontre de cela, tant qu'une orthographe uniforme n'est pas adoptée, c'est commettre un abus d'autorité et violer le droit que chacun réclame de prendre part à tout concours subsidié par les Pouvoirs Civils.

Le Caveau Liégeois, Messieurs, se fait l'interprête (sic) de tous les auteurs éliminés et vous adresse leurs protestations, en ôsant (sic) espérer que vous voudrez bien examiner la question et intervenir au besoin, afin d'obtenir une solution satisfaisante dans l'intérêt du mouvement wallon.

Confiants en votre bienveillance, ainsi qu'en votre esprit de justice, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Par la Commission :

Le Secrétaire,	*Le Président,*
Jos. BENIN.	Jos. WILLEM.

Liège, le 12 juillet 1904.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

J'ai transmis à notre Commission de l'orthographe la pétition de MM. Willem et Benin que vous avez communiquée à notre Société pour avis et renseignements par votre Bulletin du 26 mai dernier.

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport de cette Commission.

La Société me charge en outre de vous informer : 1° qu'il est inexact que le règlement de nos concours impose aux concurrents notre système d'orthographe sons peine d'exclusion ; — 2° que le dit système a été adopté, après examen et discussion, par les quatre-vingt-quatre membres de l'Association des Auteurs wallons.

Je joins à la présente la brochure où sont exposées les règles de l'orthographe wallonne adoptées par notre Société.

Daignez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'hommage de ma haute considération.

Le Président,

N. LEQUARRÉ.

A Messieurs les Président et Membres du Conseil provincial de Liège.

Réponse à la pétition du 17 mai 1904, introduite par MM. Joseph Willem et Joseph Benin, chansonniers du *Caveau Liégeois*.

Quand la langue française fut enfin dotée d'une orthographe, il est probable que des esprits incapables de se plier à aucune règle protestèrent en faveur de l'anarchie ancienne si favorable à leur ignorance ou à leur paresse ; ils pétitionnèrent contre la tyrannie des organisateurs et ils se firent gloire de la belle ténacité qu'ils mettaient à n'y rien comprendre, tâchant de dénigrer ce qu'ils ne pouvaient s'assimiler. Pareille est la tactique aujourd'hui suivie par les deux signataires de la pétition dirigée contre l'essai d'organisation de l'orthographe wallonne entrepris par la *Société liégeoise*.

Il rentrait dans les moyens de M. Willem de nous combattre non par une discussion scientifique, mais par une dénonciation et une demande de retrait de subsides. Nous lui laissons bien volontiers l'originalité du pro cédé : mais nous saisissons avec joie l'occasion qui se présente de plaider, devant les pouvoirs publics, pour la cause de la littérature wallonne, dans une des questions les plus vitales.

Il ne nous sera pas difficile de réfuter les prétentions et les arguments des deux signataires de la plainte.

Disons, avant d'entrer dans le fond du litige, que nous en appelons au Conseil provincial lui-même de la justesse de cette affirmation que les subsides accordés à la *Société liégeoise de Littérature wallonne* lui seraient accordés uniquement pour l'organisation de ses concours à l'exclusion de tous autres travaux scientifiques et littéraires. Nous le laissons juge aussi de cette conséquence qu'en vertu des subsides accordés, la Société ne devrait pas

conserver l'autonomie de ses concours, le droit de les organiser au mieux des intérêts de la Wallonie. Ce ne sont certes pas les signataires de la plainte qui auront la compétence nécessaire pour se substituer à nous dans cette organisation. Voilà donc les Membres du Conseil provincial forcés de se transformer en académiciens ou bien révisant notre Règlement du concours comme un cahier des charges pour la facilité de l'un ou l'autre petit clan grincheux !

La plainte de MM. Willem et Benin (qui est loin probablement de refléter l'opinion des trente-deux membres du *Caveau liégeois*), est basée sur la question de l'orthographe imposée.

Mais d'abord il est faux que la *Société liégeoise* ait imposé un système orthographique sans consulter les autres sociétés. Nous avons pris l'avis des auteurs les plus compétents et des meilleures sociétés de la Wallonie. Nous avons organisé des réunions des délégués de ces sociétés. Puis nous avons fait deux tirages préparatoires des règles préconisées par nous et nous les avons envoyés aux intéressés pour demander leurs observations; et ce n'est qu'au troisième tirage que nous avons pris une décision. M. Willem était délégué du Caveau liégeois dans ces réunions préparatoires. Si ces réunions n'aboutirent point à une entente immédiate, c'est qu'il faut, pour traiter des questions grammaticales, une compétence particulière : on peut être un bon chansonnier et ne pas savoir ce que c'est qu'une voyelle.

Peut-être le système de M. Willem — puisqu'il dit

avoir un système, — est-il meilleur. Que ne l'a-t-il présenté jadis et fait triompher d'emblée grâce à sa lumineuse simplicité ! Il nous eût épargné trois ans de travaux et de combats. Hélas ! le système de M. Willem nous est resté inconnu jusqu'à ce jour. Nous savions par une préface récente que « le *Caveau liégeois* sortait d'une crise, d'une lutte littéraire, où il a eu l'occasion de prouver sa *ténacité* » (ce qui montre que les trente-deux n'étaient pas tous de l'avis de MM. Willem et Benin !), mais dans quel livre pouvait bien être exposé le dit système ? Nous n'avons pu nous en faire une idée que par une médiocre brochure grammaticale de M. Willem, par son *Dictionnaire de rimes*, et surtout par l'Avant-propos du dernier *Annuaire* (1903) *du Caveau liégeois*, dans lequel, en effet, M. Willem critique assez amèrement l'orthographe adoptée enfin par notre Société au grand soulagement de tous. Il nous suffira de rencontrer ici brièvement les critiques formulées dans cette préface, de citer quelques remarques mises en tête du *Dictionnaire des rimes* et de puiser çà et là des graphies dans l'*Annuaire* pour faire justice des prétentions de M. Willem.

« Mes principes et la constitution de notre cercle (?) « se refusent absolument à accepter les réformes qu'elle « (c'est-à-dire notre coupable *Société*) préconise... C'est « sur le point de départ que l'on n'est pas d'accord, sur « le point de vue auquel on doit se placer. Voilà pour- « quoi l'entente est si malaisée, pour ainsi dire impos « sible » (Avant-Propos de l'*Annuaire*, § 2). Nous ne le faisons pas dire à M. Willem, l'entente est impossible,

parce que les principes sont différents. Mais quels sont les principes de M. Willem ? et quels sont les nôtres ? De principe, nous craignons bien que M. Willem n'en ait qu'un seul, sa facilité, qu'il croit bénévolement être la facilité de tous. Quant aux nôtres, nous prions le Conseil provincial de ne point s'en faire une idée d'après la caricature qu'en donne M. Willem. Il nous accuse de vouloir « faire de l'orthographe wallonne *une chose spéciale et différant des autres langues* » (Avant-propos, § 3): « d'imposer « une orthographe *hybride* qui n'est *basée sur* « *aucune règle grammaticale* » (texte de la pétition) ; de « donner au wallon l'*aspect d'un dialecte sauvage plutôt* « *que d'une langue romane* » (Avant-propos, § 5). Notre système au contraire pousse le respect de l'analogie jusqu'à se refuser d'écrire par ex. *gosse, mette* à la façon de M. Willem. Le français écrivant *goût,* anciennement *goust,* nous adoptons la forme *gos'* ; le français écrivant *met* (il met), nous écrivons *met'* avec un signe discret et d'ailleurs facultatif pour indiquer que le *t* final se prononce, comme dans le français : *Qui met à prix ?* Ces graphies dérangent peut-être les rimes de M. Willem, mais nous n'avons point juré de plier la logique orthographique à son *Dictionnaire de rimes* ! De même M. Willem croit admirablement se modeler sur l'orthographe française en écrivant *châre, annaie, fnot, awet,* ce que nous écrivons *tchâr* (chair), *annêye* (année), *fno* ou *f'no* (fenouil), *awè* (oui). M. Willem se révolte contre notre distinction entre *ch* et *tch, j* et *dj,* c'est-à-dire contre les graphies jugées les plus nécessaires et adoptées d'ins-

tinct depuis de longues années par une foule d'auteurs et de lexicographes.

Voici d'autres échantillons des « principes » de M. Willem : Au *Dict. des rimes*, p. 14, il répudie (avec raison d'ailleurs) le signe *oi*, non parce que ce signe ne répond bien ni à *wé*, ni à *wè*, ni à *wa*, ni à *o-ï*, ni à *oy*, mais « parce que, en versification, la terminaison *oi* doit pouvoir être classée dans la catégorie des rimes en *et* » ! Voilà l'orthographe subordonnée à la facilité de rimer ! — On lit dans le même ouvrage, p. 13 : « Partant du principe qu'en français on écrit *aïe !* pour exprimer une douleur inattendue, on doit écrire de la même manière en wallon la syllabe *-aïe*, puisqu'elle se prononce ainsi en français. » C'est donc cette graphie exceptionnelle et mauvaise de l'interjection française *aïe* qui sert de phare à M. Willem pour cacographier les milliers de mots en *-aye, -âye, -oye, -ôye*. Pourquoi M. Willem n'a-t-il pas pris *ï* avec la valeur qu'il a dans le franç. *haïe, maïs, Thaïs* ? Sait-il d'ailleurs quelle différence il y a entre l'*i* de *aïe!* et celui de *haïe* ? Il n'en sait rien, témoin cet autre « principe » : « Dans la syllabe wallonne *oïe* on ne peut pas employer l'*y*, car la consonnance (? !) exige que l'*ï* soit absolument détaché des voyelles qui l'entourent » !

Nous ne pouvons rien sur l'esprit de celui qui énonce comme un « principe » ou un « axiome » que « *chaque langue a sa façon de prononcer les mots* » (Avant-propos, p. 9). Ce fameux principe n'a pas de sens, ou il implique cette ridicule croyance que la vraie langue est la langue écrite, point de départ de la langue parlée, que l'écriture

est une langue sacrée, immuable que la langue parlée prononce à sa façon. Messieurs les plaignants ne savent donc pas cette chose élémentaire que l'écriture est un dessin, une représentation aussi parfaite que possible des sons de la langue parlée. Aussi, quel triomphe d'avoir trouvé cet argument : « Ce n'est pas à première vue qu'on pourrait lire l'anglais, par exemple; tant s'en faut ! » (Avant-propos, p. 9). On en conclut sans doute que le wallon a bien le droit (peut-être le devoir !) d'avoir une façon d'écrire toute différente de la façon de prononcer. L'idée ne vient pas à ces Messieurs que l'orthographe anglaise est peut-être mauvaise, qu'une langue écrivant encore en 1904 *able*, du latin *habilem*, comme l'écrivaient les Normands d'avant 1066, ferait bien de rajeunir ses graphies ! Nullement ! mais l'idée leur vient d'écrire *chaîne* à la française et de prononcer *tchin-ne*, et c'est à leurs yeux une erreur de ne pas écrire *jône* quand on prononce *ʤon-ne*. Et les autres dialectes wallons, qui prononcent différemment, comment écriront-ils ? Les autres dialectes n'existent pas aux yeux de M. Willem. Qu'ils se résignent; ils devront prendre la norme orthographique de Chênée, comme on adopte l'heure de Greenwich ; mais ils auront la liberté de prononcer différemment !

Ils écriront *poète*, sans doute par analogie du français *poète*, et ils comprendront *pwète*; ils écriront *viège*, sans doute par analogie de *vierge* et ils comprendront *viyèʤe* ! Ils apprendront à donner la valeur de *iy* à *y* dans *rafya* pour *rafiya*; et à donner par une réciprocité touchante

la valeur de *y* à *ï* dans *joïe* (= *djóye*), *canaïe* (= *canaye*). Ils apprendront bien d'autres mystères ! Nous écrivons, nous, en sauvages, *on d'mèy franc* (masc.), *ine dimèye heûre* (fém.) : M. Willem écrit avec une simplicité tout anglaise : masc. *on d'meie franc*, fém. *ine dimaie heure* (*Dict. des rimes*, p. 12). Il nous offre de même *oèsreut* (*Annuaire*, p. 11) et *wèsa* (p. 67), *châre* dans les *Rimes* (p. 9), *châr* dans l'*Annuaire* (p. 67), pour *tchår*.

Mais ce qui gêne M. Willem dans notre système, ce n'est pas tant notre orthographe d'usage, c'est notre respect de la grammaire. Il insinue bien dans la pétition que « notre orthographe hybride n'est basée sur aucune règle grammaticale » ; mais une couple d'exemples puisés dans les chansons de M. Willem lui-même montreront de quel côté est le respect de la grammaire. M. Willem écrit (*Annuaire*, p. 11) « *Sésse bin, dist-i, tot m'aboutant n'pènaie...* » Nous corrigeons en observant que *sésse* contient deux mots, correspondants du français *sais-tu*. C'est *sés-se, vas-se, vous-se, as-se*, etc., qu'il faudrait écrire. Ensuite le mot *pènaie* a l'air d'être précédé de la négation *ne*. C'est l'article *ine* élidé en *'ne* qu'il a voulu figurer. M. Willem n'aime pas d'être obligé de distinguer un article d'une négation. De la, sa ténacité ! Nous écririons donc le vers comme ceci : *Sés-se bin, dist-i, tot m'aboutant 'ne pènèye*. De même il n'aime pas a être forcé de distinguer le masculin du féminin. Ainsi il assigne l'article féminin *ine* au mot *acwèrd* : *C'èst ine accoèrd comme ine douce hârmoneie*. Traduisons, en soulignant d'autres menus changements : *C'èst-in-acwèrd come ine doûce hârmonèye*.

M. Willem avait donc un système, bien que nous l'eussions ignoré jusqu'à ce jour. Et, tout pauvre qu'on le croie, il a eu du succès : son auteur nous en fait l'aveu : « Nous croyons pouvoir affirmer, dit-il, que notre sys- « tème (?) qui facilite la lecture de nos œuvres (?) conti- « nue à obtenir l'approbation d'un grand nombre d'écri- « vains (?); il a d'ailleurs été sanctionné par les journaux « les plus autorisés (?) » (*Avant-propos*, p. 8). Nos efforts, au contraire, n'ont gagné ni l'approbation de la presse, ni celle des auteurs wallons, ni celle de M. Willem ! (texte de la *pétition*). Que M. Willem cite donc ces écrivains et ces journaux, qui connaissent la « Réforme » orthographique de M. Willem et qui la suivent ! En réalité les publications les plus importantes de la Wallonie ont adopté notre méthode. Deux ou trois petits journaux sans prétention à l'art ni même à la syntaxe continuent, faute de notions grammaticales suffisantes, à ériger leur impuissance en système. Mais *Wallonia* et le *Spirou* suivent nos règles comme le *Bulletin* et l'*Annuaire* de la *Société liégeoise* ; M. Henri Simon a fait imprimer ses pièces nouvelles et réimprimer les anciennes dans cette orthographe; M. Lucien Colson a publié de même son roman d'*Andrî Mâlâhe*; enfin le système a paru de si bonne prise à des étrangers que M. Pirsoul, composant un dictionnaire namurois, a mis nos graphies en pratique à partir de la page 135, expliquant au lecteur, dans des pages 18*bis* et 18*ter* insérées après coup, *son* système, qui est le *nôtre*. Nous nous permettons de croire à la valeur au moins relative d'une méthode qu'un

grammairien lexicographe nous emprunte avec tant... d'empressement.

M. Willem affecte de croire qu'il faudrait créer des chaires de wallon dans les établissements d'instruction pour y faire comprendre notre système. Or, ce système peut être appris en deux heures par quiconque a su s'assimiler ce qu'on enseigne de grammaire française à l'école primaire. Nous ne pouvons rien, il est vrai, sur celui qui n'a point de notions grammaticales. Pour celui-là tout système est trop difficile : l'anarchie ou l'indigente simplicité du « système Willem » seules lui conviennent.

Revenons maintenant au but de la pétition. Notre orthographe « *exclut* d'un *concours public* les *nombreux producteurs* qui ne *partagent* pas la nouvelle façon d'écrire, et qui *prétendent à juste titre* ne pas *laisser travestir* leurs *compositions* et garder la faculté de concourir ». Sans doute, quand on sait chanter les *féves* avec tant d'art, et *Sji m'ènnè fous* avec tant de distinction, on est sûr de rafler tous les prix des *Concours publics*, à moins que de méchants esprits ne vous écartent exprès de la couronne en imposant à la sublimité de vos pensées un travestissement infâme ! Mais ces messieurs s'exagèrent l'épaisseur de la barrière orthographique et la noirceur de nos intentions. Il en est de cette condition de l'orthographe comme de toutes les autres conditions du concours. Elle entre en ligne de compte, voilà tout ! Que MM. Willem et Benin essayent une fois de concourir avec un chef-d'œuvre de littérature ou de linguistique, pour voir s'ils ne seront pas appréciés !

Il est vrai, notre orthographe a un grand défaut : elle n'a aucun caractère *officiel* ! Se servir d'une orthographe non-officielle dans un concours *réputé public*, c'est un abus qui doit être dénoncé ! Un concours *réputé public* ne doit pas avoir de règlement : on doit y entrer comme dans un bois ! Mais nous eussions fait breveter notre système qu'on nous l'eût tout de même reçu s. g. d. g. A quel saint se vouer ? Heureusement, jusqu'ici, c'est un pur procès de tendance que nous font les pétitionnaires. Aucun concurrent n'a encore été persécuté chez nous pour ses opinions orthographiques. D'abord, nous savons les ménagements que réclame une période de transition. Ensuite tous les auteurs qui ont concouru cette année ont pratiqué notre système avec aisance et intelligence...

Soyez assurés, Messieurs, que jamais la *Société liégeoise de Littérature wallonne* n'a autant travaillé au bon renom des lettres wallonnes et à la diffusion du sentiment artistique en notre pays. Jamais elle n'a eu autant de vitalité qu'aujourd'hui. Jamais elle n'a rallié autant de talents et de bonnes volontés travailleuses autour d'elle. Jamais ses concours n'ont été aussi florissants et aussi solides. Et nous nous consolons facilement si MM. Willem et Benin s'excluent, par une opiniâtreté mal éclairée, des concours et peut-être — qui sait ? — des récompenses. Cet état florissant, encore constaté par *Wallonia* dans son n° de mai 1904, se reflète dans les publications de la Société. Nous sommes heureux que cette plainte de M. Willem nous ait procuré le plaisir de montrer la vitalité de la *Société liégeoise* devant les pouvoirs publics. Il aura con-

tribué ainsi, dans la mesure de ses moyens, à consolider le crédit d'une institution qu'il estime, puisqu'il est « des « premiers à admirer l'œuvre patriotique et à reconnaître « les hautes capacités des philologues qui la dirigent » (Avant-propos, § 2).

Agréez, etc.

La Commission de l'orthographe.

*
* *

Le « Caveau liégeois », auquel la Députation permanente transmit cette réponse, prit acte de notre décision « de ne pas imposer aux concurrents notre système d'orthographe sous peine d'exclusion », — mais communiqua à la Députation deux pièces (1) « desquelles il résulte que la déclaration susrappelée serait inexacte ». Par dépêche du 17 octobre 1904, M. le Gouverneur nous pria « de fournir à cet égard des explications complémentaires à la Députation permanente ».

La réponse suivante fut aussitôt adressée :

A Messieurs les Président et Membres de la Députation permanente de la Province de Liège.

MESSIEURS,

La contradiction signalée relative à la question de l'orthographe dans nos concours est bien facile à résoudre.

(1) Un programme de nos concours et une lettre de notre Secrétaire, M. Delaite, informant un auteur que « l'orthographe doit être strictement appliquée aux œuvres destinées à nos concours ».

Il y a entre le paragraphe visé du Règlement des concours et l'interprétation que nous lui avons donnée dans notre première réponse la différence qu'il y a entre l'idéal et le fait, entre la loi et les mœurs.

Oui ou non, est-il désirable que notre langue wallonne soit écrite avec logique ? Que les phénomènes grammaticaux cessent d'être méconnus ? Que le respect des origines et des affinités romanes se traduise dans la forme écrite de la langue comme il existe dans la forme orale ? Qu'il règne enfin une certaine unité dans cette représentation du langage ? Si tout cela est désirable, la *Société wallonne* a donc agi conformément aux intérêts de la Wallonie en adoptant le meilleur projet qui se soit fait jour, et elle agit de même encore en inscrivant parmi les conditions de ses concours l'obligation d'étudier et d'appliquer l'orthographe de la *Société*. Il serait étrange que la *Société*, chargée de lutter contre l'anarchie ou l'ignorance grammaticales, ne saisît pas cette occasion unique d'exercer une influence directe sur le public wallonisant et n'inscrivît pas cette clause de l'orthographe dans les conditions du concours.

Elle y est donc, cette clause ; au même titre que les conditions de format, de pagination, d'écriture lisible, contre lesquelles nous nous étonnons qu'on ne se soit pas encore insurgé. Elle y est, ni plus draconienne ni plus impérative que les autres. Nous recevons chaque année des compositions écrites avec une bêche sur papier à chandelle, et nous nous sommes toujours appliqués, néanmoins, à y rechercher l'étincelle d'art, qui n'est pas

inscrite, elle, ô ironie, dans les conditions du concours. Vous pouvez donc estimer, par analogie, que nous pousserions le dévouement jusqu'à reconnaître une œuvre de génie enveloppée dans l'«*orthographe tusée* par l'auteur». Mais cette réelle tolérance dont nous usons, pouvons-nous l'inscrire dans les conditions du concours ? Si nous le faisons, c'est renoncer à la lutte pour l'élévation du niveau intellectuel et artistique en Wallonie, c'est renoncer au but qui est inscrit en toutes lettres en tête de nos Statuts depuis près de cinquante ans. A notre humble avis, c'est la Règle qui doit être formulée dans les conditions du concours; la Tolérance ne s'inscrit pas.

Mais on a obtenu une « consultation » du Secrétaire de la *Société*. Voilà ce qui nous dénonce comme intransigeants ! comme capables d'étouffer, d'assassiner un chef-d'œuvre pour une faute d'orthographe ! Cependant le secrétaire, officiellement interrogé, pouvait-il répondre autrement qu'en reproduisant la clause insérée dans le Règlement ?

Peut-être les diverses conditions du concours sont-elles mal interprétées par certains concurrents. S'ils s'imaginent que l'article incriminé par eux est une menace d'écarter d'emblée, sans lecture, sans examen, sans égard au fond, ils se trompent : le libellé même de l'article le prouve surabondamment. Dans sa rédaction, qui paraît si sévère, cet article met la condition de format sur le même pied que celle de l'orthographe : or, quel homme intelligent s'imaginera jamais que son œuvre sera écartée parce que son papier a un centimètre ou deux de plus ?

que le format recommandé ? Celui qui nous croirait capables de semblables procédés s'abstiendrait sagement de concourir... ou bien il protesterait auprès des pouvoirs publics ! Pourquoi n'a-t-on point protesté pour la question de format ? Parce que la solution est à la portée de tout le monde. Et, inversement, si quelqu'un proteste pour la question de l'orthographe, c'est parce que l'observance de cette clause le gêne. Mais il n'y a point là un motif suffisant de suppression. Nous n'y voyons qu'un motif pour rédiger l'article en décembre prochain de façon à couper les ailes aux interprétations malignes.

Supposez qu'au lieu de parler de *notre* orthographe, nous eussions inscrit dans le Règlement cette mention : « Les concurrents sont tenus d'écrire le wallon *correctement* » ou « sont tenus d'observer les *règles de la grammaire wallonne* », la formule devenait inattaquable ; et pourtant c'est alors qu'on nous aurait attaqués ! « Quelle grammaire ? » eût-on demandé ; « où la prenez-vous, cette grammaire ? » Nous aurions été en droit de répondre : « Toute langue a une grammaire, quand même elle ne serait pas écrite. Vous alléguez qu'il n'y en a point d'écrite : tirez-vous d'affaire comme vous pouvez. Mais nous jugerons les résultats ! » Au lieu de procéder ainsi, nous fournissons des règles, des règles basées sur l'observation, ouatées de sages tolérances. Alors on se récrie parce que nous *imposons* des règles. Il devient évident que nous sommes des cuistres, que nous vinculons le génie, lequel apparemment est brouillé avec l'orthographe et doit écrire comme une cuisinière. Cependant,

règles ou non, messieurs les concurrents devraient bien se dire que, s'ils nous envoient leurs pièces, nous sommes leurs juges, et que ce n'est pas le fait d'imprimer ou de ne pas imprimer une clause qui changera notre opinion en grammaire ! Nous sommes donc les maîtres en dernier ressort, et nous ne pouvons pas faire autrement ! Et, si nous avons étudié pendant quatre ans ou plus la question de l'orthographe, nous ne pouvons plus nous empêcher de voir et de remarquer au passage les fantaisies et les travestissements.

Si nous avons expliqué l'apparence de contradiction signalée, Messieurs, c'est uniquement par respect pour votre haute assemblée. Nous savons très bien quelle est la portée de cette campagne menée contre la *Société*, et nous ne saurions avoir beaucoup d'estime pour cette façon de remplacer la discussion scientifique par une question de finance.

Le système de ces messieurs les réclamants est extraordinaire. Il ne tend à rien moins qu'à ceci : « Vous touchez des subsides de la province pour faire prospérer la littérature et la linguistique wallonne ; donc vous protégerez la littérature et la linguistique *comme nous l'entendons*. Il faut que les récompenses, qui proviennent, comme chacun sait, de l'argent des intéressés, puissent retourner aux intéressés. Non seulement nous voulons concourir, c'est notre droit ; mais nous voulons encore que la Députation permanente supprime les clauses qui nous mettraient en état d'infériorité ». Si pareil système pouvait triompher, il y aurait lieu de se demander s'il vaut la peine que des

poètes, des auteurs dramatiques, des érudits, des savants, des professeurs de philologie et de belles lettres se donnent tant de mal pour examiner, pour analyser, pour rechercher parmi cent cinquante ou deux cents œuvres les quelques rares travaux qui recèlent une intention d'art. Mieux vaudrait que la manne provinciale fût distribuée suivant d'autres bases que le talent, soit au *prorata* du nombre de lignes ou d'actes ou de strophes, soit en raison de l'âge, du nombre des enfants ou des infirmités contractées. Et ce procédé serait si enviable qu'il assurerait à bref délai l'amortissement automatique du subside alloué, car on pourrait bientôt *fermer* ce compte *pour cause de décès* : *finis Walloniae.*

En attendant que prévale ce système avantageux, afin de ne pas rester sans cesse exposés aux arguments extra-scientifiques de nos adversaires, nous voudrions savoir de vous, Messieurs, pour régler notre conduite à l'avenir, si l'octroi du subside qui nous est alloué est subordonné à des conditions, à des restrictions de la nature de celles que le réclamant prétend nous imposer. *Plaise au tribunal* que notre adversaire a choisi décider une bonne fois que nous restons *maîtres de régler les conditions de nos concours* suivant notre conscience, jusqu'au jour où il sera démontré, — par une démonstration d'ordre scientifique, — que nous organisons ces concours avec inintelligence ou partialité ou au mépris des intérêts sacrés que nous nous sommes donné mission de défendre.

Agréez, etc.

La Commission de l'orthographe.

*
* *

ÉPILOGUE

Depuis l'échange de « vues » qui précède, le *Caveau liégeois* est revenu sur la question de l'orthographe dans l'Avant-propos de son *Annuaire* de 1904, récemment paru.

Nous ne saurions résister au désir de faire savourer à nos lecteurs les affirmations du § 2 : « Nous constatons avec satisfaction que **notre** *système* d'orthographe *continue* à être *suivi* par la ***majeure partie des écrivains du pays de Liège***, parce qu'*il s'applique bien à* **notre** *genre de versification* et *facilite la lecture de* **nos** *écrits*. Ceci nous encourage à maintenir la manière d'orthographier conforme aux règles de la *grammaire wallonne* établie par notre cercle littéraire ».

Puis l'auteur, sans commettre l'imprudence de discuter jamais aucune règle par des arguments d'ordre scientifique, démontre la valeur de ses règles d'orthographe par la valeur de sa grammaire, et il démontre enfin la valeur de sa grammaire par un argument d'autorité, en exhumant un vieux compte-rendu de la *Gazette de Liège*, qui est du 4 avril 1902. Il juge cet article très élogieux, et, s'il n'en tire point vanité, il en tire les quatre cinquièmes de sa préface. C'est faire bravement la

guerre au moyen d'un remplaçant, mais c'est déjà plus digne que de la faire par la voie... diplomatique. Je ne sais trop ce que dirait de cette substitution de personne le critique de la *Gazette de Liège*, aujourd'hui surtout que la petite guerre s'est changée en guerre sérieuse, mais il dirait, je pense, que la question a changé de face depuis le 4 avril 1902, que des « faits nouveaux » ne lui permettraient plus de laisser tomber si nonchalamment l'éloge bénévole, qu'au surplus l'auteur le lit mal, et que, s'il se contente de cet éloge assez tiède, c'est qu'il n'est pas très *regardant*.

Non, il n'est pas très regardant, et je m'aperçois que notre façon de lire diffère encore plus que notre façon d'orthographier. Analysons donc cette « juste appréciation », dont l'auteur aurait évidemment pesé les termes avec un surcroît de prudence s'il avait pu deviner que, près de trois ans après, l'intéressé se ferait une arme de cette appréciation donnée avant que la lutte orthographique fît dresser l'oreille aux journalistes :

« C'est une publication intéressante... » : éloge banal.

« ...éditée fort joliment par l'imprimerie Charles Gothier... » : éloge de l'imprimeur.

« Si, à diverses reprises, nous avons eu le regret de ne pas goûter certaines compositions lyriques ou

dramatiques de l'auteur, nous ne voyons cette fois rien à blâmer dans son travail » ... sauf « une ou deux interjections trop vulgaires ». C'est un certificat de haute moralité décerné à une grammaire.

« M. Willem n'a certes pas cherché à faire œuvre d'érudition ou de science, à fonder sur l'étymologie l'orthographe qu'il préconise et sa grammaire sur les lois générales des langues romanes. » Est-ce un certificat de compétence ? Nous préserve le ciel d'un éloge aussi négatif au point de vue scientifique ; car on ne crée pas d'orthographe sans principes, et si l'œuvre des grammairiens français de la Renaissance a laissé à désirer, ce fut précisément dans les cas où ils ont erré sur l'étymologie et les lois phonétiques.

« Il s'est contenté de codifier les pratiques de ceux qui parlent notre idiome... ». Et si ces pratiques graphiques se trouvent être mauvaises ?... Et si elles sont contradictoires ?...

« ...et n'a eu en vue que de faciliter l'emploi et l'intelligence du wallon écrit. » Nous reconnaissons aussi, très volontiers, que M. Willem n'a eu que cela en vue, mais nous contestons qu'il y soit arrivé. Le critique, lui, se tient prudemment sur la défensive. Sachant la distance qui sépare *vouloir* de *pouvoir*, il dit ce que M. Willem a eu *en vue*, il n'affirme pas que M. Willem ait atteint son but.

Dans le § suivant et dernier, cependant, l'éloge devient plus affirmatif. Nous nous empressons de le citer pour coopérer, dans la mesure de nos forces, au succès de la *Grammaire* de M. Willem. « Du point de vue tout pratique, d'où (?) il se place, l'auteur traite, tour à tour, *dans sa centaine de pages*, de la prononciation, de l'orthographe, puis de chacune des parties du discours ; il relève fort heureusement, *en général*, pour l'emploi de chacune, les ressemblances et les différences entre le français et le wallon, les traits caractéristiques de celui-ci. *Ainsi composé*, son livre *aidera* à l'*unification si peu faite et pourtant si désirable* de l'orthographe wallonne ; il dissipera, *en bien des cas*, les doutes qui pourraient venir aux écrivains locaux, soit sur l'usage, le genre ou l'écriture d'un mot, soit sur la correction d'une tournure. Il contribuera *surtout* à bien faire connaître ce wallon à ceux de nos compatriotes qui ne le connaissent point ou le connaissent trop peu, trop souvent ont peine à le lire ou peine à le parler correctement avec les braves gens dont il est le langage usuel. »

Nous étonnerions beaucoup l'auteur anonyme de ce compte-rendu, si nous prétendions éplucher par le menu ce couplet d'un bon-garçonisme non ignorant des demi-teintes. Nous ne relèverons que deux mots.

« ...L'unification si peu faite... ». Notez-le bien, ceci était écrit avant la publication de la *Société liégeoise de Littérature wallonne*. Le *Caveau* ne doit pas triompher d'une appréciation qui est, nous le répétons, du 4 avril 1902, alors que nous écrivons ces lignes le 2 janvier 1905. Le critique de la *Gazette de Liège* ne serait plus tout à fait du même avis !

« ...L'unification si désirable... ». Au moins sur ce point nous sommes unis dans un accord touchant. C'est parler d'or. Pourquoi faut-il que cet or ne se monnaie point sans un fort alliage ? ***Désirable***, oui, pourvu que ce soit « nous » qui imposions « nos » règles ; *désirable*, pourvu qu'on suive « ma » grammaire ; ***désirable***, pourvu qu'on ne dérange pas « mes » rimes ; *désirable*, pourvu qu'on ne me force pas à distinguer entre un article et un adverbe de négation (1), entre la vraie et la fausse analogie, entre l'*e* final nécessaire et l'*e* final ridicule (2) ; *désirable*, pourvu qu'on me laisse fourrer à la fin

(1) Les exemples abondent dans l'*Annuaire* de 1904 : *Nos avans ciste* ANNAIE EMMANCHI N' *sôciètè* (p. 37), *so* N' *bicyclette* ; *po* 'N *jônette, tressi* N' *coronne*. Nous écrivons : *annêye, èmantchî 'ne sôciètè, so 'ne bicìclète, po 'ne djônète, tressî 'ne corone*.

(2) L'*Annuaire* écrit *so leus hess* pour *so leûs hèsses* (échasses), *ess* pour *esse* (être), *mette* pour *met* (il met), *afisse* (p. 48) pour *afis*[1] (ad fines), *trompâfs* (p. 80) pour *tronpâces*, *vasse-ti fé r'fonde* (p. 83) par confusion avec le cas de *vas-se* (vas-tu). L'*e* intérieur n'est pas mieux traité : comparez *frankmint* p. 13, *finâlmint* p. 93, *subit'mint* p. 55, *dangereux* p. 63, *contintemint* p. 13, *bonnemint* p. 14.

des mots toutes les consonnes que la fantaisie ou l'envie de paraître rimer richement me suggéreront [1] ; *désirable,* pourvu que je ne sois pas forcé de distinguer entre la première, la seconde et la troisième personne, étant trop poète pour m'embarrasser de semblables distinctions [2].

« Il dissipera les doutes des écrivains locaux.... ». C'est possible. Aussi nous ne saurions trop engager les membres du *Caveau liégeois* à méditer cette grammaire. Qu'ils doutent souvent (c'est le commencement de la sagesse), et qu'ils cherchent dans la dite grammaire la solution de leurs doutes. Qu'ils en fassent leur livre de chevet, nous le souhaitons de tout cœur. Alors ils s'apercevront, espérons-nous, qu'un dixième de grammaire ne peut donner qu'un dixième des solutions, et probablement les moins utiles. Pour peu qu'ils réfléchissent, ils sentiront qu'une règle trop fragmentaire et considérant les choses par le petit côté n'est pas une règle, mais

(1) *Clédier* p. 23, *â tricier* p. 25, *far d'ohais* p. 29, *es ç' monde* p. 71, *esnonde* p. 91, *esployi* p. 35, *pèneud* p. 80. Nous, qui ne sommes pas intransigeants, tolérants même dans les limites que permet l'histoire de la langue, nous comprenons qu'on écrive, comme on prononce, *fa, trivié, clédiè* (clé-Dieu), *èrdiè* (arc-Dieu), *pèneû*, *ènonde*; ou, d'une façon plus conforme à l'analogie, *fas* (fai*r*), *triviès* (travers), *pèneûs*, fém. *pèneûse* (*peineux* et non *penaud*). *L'ortho*graphe de ces messieurs est fautive, non parce qu'ils se refusent à faire de l'étymologie, mais parce qu'ils en font de travers.

(2) Voyez : *'et q' ti t'arringe* *bin* p. 88 ; *ti pinse*, *ti r'louque* p. 88 : *s' t' ènn' allèce* p. 89. Orthographe de M. J. Benin.

un dixième de règle. Alors ils seront conquis à un système plus raisonnable, plus respectueux de la saine analogie et du passé de la langue. Et M. Willem sera conquis aussi par surcroît, car M. Willem est un homme de bonne foi, nous n'en avons jamais douté. Seulement il s'imagine avoir une compétence particulière en grammaire ; il croit qu'on peut s'improviser grammairien ; c'est lui qui gouverne selon la raison la barque des auteurs et chansonniers wallons, c'est par lui que les grelots de la folie résonnent sans fausse note : or nous jugeons absolument ridicule cette majestueuse prétention. Elle renferme trop d'inconscience pour que nous la prenions au sérieux. Nous en sommes fâchés pour M. Willem, qui nous accable de politesses, — que nous espérons pouvoir lui rendre quand nous ferons l'histoire de la chanson wallonne, — mais il ne s'agit pas ici de la gloriole d'une coterie ou de la vanité d'un auteur, il s'agit de la vérité, de la logique, de l'analogie réelle, de la science réelle. Quand le *Caveau liégeois* aura bien médité la grammaire de M. Willem, M. Willem sera un général sans soldats. Alors le *Caveau* n'aura plus la complaisance de laisser son président écrire que « le *système* adopté *définitivement* par le Caveau liégeois lui est *absolument nécessaire* pour écrire *la chanson* wallonne ».

Cette dernière affirmation sonne déjà la retraite. Elle postule un système particulier de concessions en faveur de la chanson wallonne. Hé, Messieurs, crierons-nous bien haut à tous les chansonniers, il y a malentente. Vous vous imaginez que nos règles gênent le rimeur et le chanteur wallon. C'est parce que vous n'osez pas concevoir de règles de versification en dehors de la tradition française. Nous nous sommes expliqué sommairement sur ce point dans la préface très importante des *Règles d'orthographe wallonne, troisième tirage*. Si nous avions les loisirs nécessaires pour mettre la dernière main à un *Traité de versification* qui dort depuis trois ans, nous rallierions sans doute tous les chansonniers qui ont peur de voir leurs rimes bouleversées par notre système orthographique. Mais, quand cela serait, n'est-il pas vrai que l'orthographe d'une langue ne doit pas être subordonnée aux aises du rimeur ? et que c'est une autre espèce d'égoïsme, également injustifiable, de se raccrocher à l'anarchie traditionnelle parce qu'elle favoriserait la facilité d'accoupler les rimes masculines et les rimes féminines?

Quand tous ces faux points de vue, créés par l'égoïsme, ou par l'ignorance, ou par la vanité, ou par l'entêtement, auront disparu, l'unification sera faite. C'est parce qu'il faut lutter contre des passions et autres obstacles extra-scientifiques qu'il

se produit encore des résistances comme celles de certains membres du *Caveau*. Mais la lutte ne nous ennuie pas. Nous sommes prêts à la continuer. On peut adresser des pétitions au bourgmestre de Liège, aux Chambres, aux Ministres, au Roi. On peut aussi se placer sur le terrain scientifique et examiner la question son par son, mot par mot, règle par règle. Nous faisons des vœux pour que nos adversaires choisissent ce dernier mode de combat, qui nous est plus familier.

JULES FELLER.

36e Banquet wallon (1904)

Selon la tradition, notre Société a célébré le 48e anniversaire de sa fondation par un banquet, qui a eu lieu le samedi 10 décembre à l'Hôtel de la Pommelette. Ce banquet, le 36e de l'espèce, avait groupé une trentaine de convives qui, tous, ont fait le plus grand honneur au succulent menu, ordonné par M. G. Bischoff-Mohren avec le goût qu'on lui connaît.

Qui dit *Banquet wallon* dit naturellement gaieté franche et sonore, avec une pointe de gauloiserie honnête et saine. On y fait vibrer, en des lazzis piquants, en des contes lestement troussés, la savoureuse verdeur de notre vieille langue ; on se sent en famille et chacun y va de son *râvion*.

Notre Banquet est cela ; il est autre chose encore : une fête pour le cœur et pour l'esprit, où l'idée wallonne, le sentiment wallon trouvent satisfaction et réconfort.

A l'heure des toasts, M. Lequarré, président, porte la santé du Roi. On trouvera plus loin ces quatrains d'une heureuse inspiration, qui sollicitent l'appui royal pour le monument scientifique que la Société veut élever en l'honneur de la Wallonie entière : le *Dictionnaire général de la Langue wallonne*.

Les excellents auteurs et chanteurs, Jos. Vrindts, Louis Westphal, Ch. Derache, se sont mis en frais pour la circonstance et nous apportent chacun de l'inédit, que l'on salue d'applaudissements mérités. Mettons hors pair la jolie berceuse de Vrindts : son *Nannez* est une perle, un joyau de prix. Nul, comme ce poète, n'a le don d'émouvoir avec quelques vocables discrets et de grandir tout à coup et sans effort le thème le plus humble, le plus banal. Nous sommes heureux d'offrir à nos lecteurs cette gracieuse romance avec la musique notée par M. Van Damme.

Puis c'est le défilé des amateurs qui font apprécier leur verve en des pièces variées, où l'on a le plaisir de saisir au passage de bien jolies choses. M. Edmond Deguise, l'un de nos vieux wallonisants dont on regrettait l'absence, avait composé une copieuse *pasquèye* sur *l'Impôt sol riv'nowe*; cette spirituelle critique, dont M. Lequarré nous donne lecture, obtient un franc succès de rire. Dans *lès Convwès,* M. Tilkin chansonne, de façon plaisante, l'administration des chemins de fer. M. Semertier nous chante une fraîche et gracieuse idylle, *È crâmignon*. Une mention spéciale à M. O. Poncin, en qui se révèle un satiriste de verve druė et d'inspiration bien wallonne; on croit entendre, dans *Lès bleûs mås,* comme un écho

modernisé du vieil esprit gaulois qui aimait à cribler de ses épigrammes la médecine et les médecins.

Telles sont les principales pièces nouvelles qui ont vu le jour à cette fraternelle *heûrève* et que les convives ont accueillies d'applaudissements unanimes. On les trouvera pour la plupart insérées dans cet Annuaire. Puisse le lecteur éprouver, à les revoir, un peu de la joie qui salua leur apparition dans l'agape wallonne du 10 décembre !

J. H.

Â RWÈ.

Mès djins, nosse Sôciètè walone
Ni roûvèye mây di beûre à Rwè.
I-a quarante-ût ans qu'èle lî done
Li prumî santé d' nos banquèts.

A tot çou qu'on fait èl Bèlgique
Li Rwè s'intèrèsse, vos l' savez :
Grands travaus, scriyèdjes ou musique,
I-ècorèdje tot èt tot costé.

C'èst-on batiheû sins parèy :
I nos fât sayî d' l'adawî,
Ca l' Walon'rèye ossu maç'nêye
On monumint po nosse payis.

C'èst l' dicsionaire à dièrin gos'
Di tos lès linguèdjes dès Walons :
Vos 'nn' avez turtos r'çûvou l' mosse :
Vos polez-st-astimer s'i-èst bon.

Po l'intruprinde i fât dès çanses ;
Nos d'mandans qu' li Rwè courtinn'mint.
Amône si minisse dès finances
A nos traitî come lès Flaminds.

Cès-cial, po 'ne oûve faite èl Holande,
Ont oyou dès mèyes et dès cints:
Po l' cisse qui l' Sôciètè rik'mande
On n' sâreût foû d'on s'-fait trècin.

S'i nos fät on bon côp di spale,
Nos l' dimandans vocial å Rwè,
Tot vûdiant nosse vère reûd-a-bale
Avou l'èclameûr dès Lîdjwès :
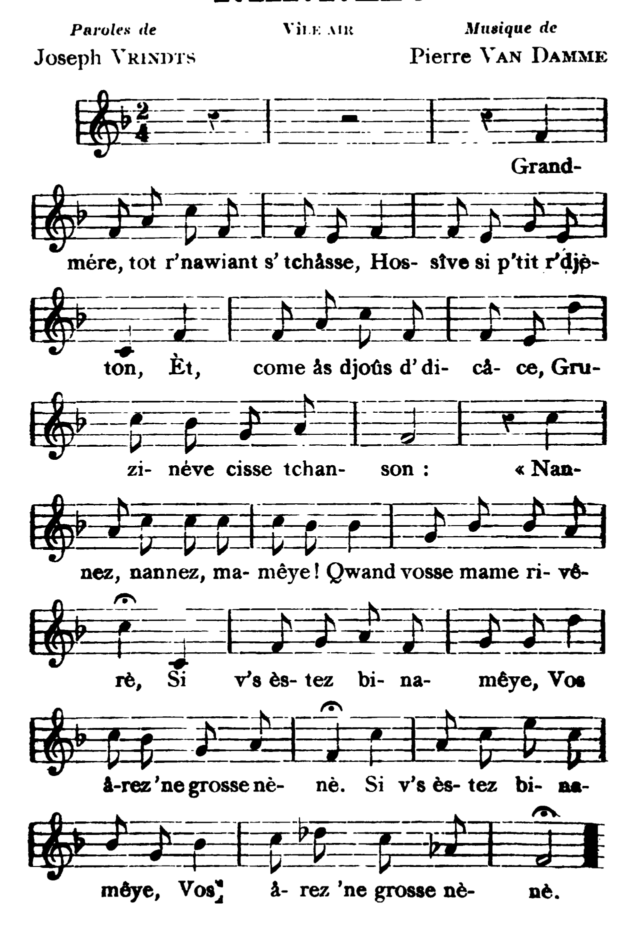
Vivât po Djopôl deûs ! [1]

N. LEQUARRÉ.

[1] Le toast du président télégraphié à la Cour a valu le lendemain à la Société une réponse des plus aimables.

NANNEZ !

Paroles de Joseph VRINDTS — VILE AIR — *Musique de* Pierre VAN DAMME



Grand-mére, tot r'nawiant s' tchâsse,
Hossîve si p'tit r'djèton,
Èt, come âs djoûs d' dicâce,
Gruzinève cisse tchanson :
« Nannez, nannez, mamêye !
Qwand vosse mame rivêrè,
Si v's èstez binamêye, } *bis*
Vos ârez 'ne grosse nènè.

« Vochal l'home âs poussîres,
M'amoûr, qui v' va fwèrci
A clignî vos pâpîres :
Catchîz vos bleûs zizis.
On grand dôdô, poyète,
Riwèrih bin dès mâs :
Nannez, fez nanninète } *bis*
Po roûvî vos bâbâs.

« Lès rôses n'ont nin dès spènes
Po trawer vos lign'rês ;
D'rî lès hatès gordènes
Ni s' rapoûle nou mâfait.
Mins chal tot-a-fait candje :
Lès rôses divèt flouwi...
Vosse grand-mére, mi p'tite andje, } *bis*
Ni v' hoss'rè nin todi.

« Sol coûsse d'ine longue cârîre,
Lès orèdjes aplovèt ;
Èt d'zos lès côps d' tonîre
Ènn' a bin qui d'rènèt.

Mins dji prèye li madone
Qu'èle vis vôye bin spâgnî,
Ca, vèyez-ve, l'âme walone } *bis*
Pleûre qwand on l' vout maistrî ! }

« Vosse grand-mére, mi p'tite fèye,
Sol coûsse di nonante ans,
A vèyou pus d'ine fèy
Dès saqwès d'aflidjant :
Li pèsse, lès êwes èt l' guére
Nos ont v'nou rascoyi,
Èt portant vosse grand-mére } *bis*
N'a mây qwiter s' payis. }

« Mi fèye, qwand v' prindrez m' plèce,
Rapinsez-ve tot dè long
Qui l'honeûr, c'èst l' ritchèsse.
È nosse payis walon.
Nannez, nannez, mamêye !
Qwand vosse mame rivêrè,
Si v's èstez binamêye, } *bis*
Vos ârez 'ne grosse nènè ! » }

JOSEPH VRINDTS.

TCHANTANS.

AIR : *Viens donc* !

Dji m' di, n' savant qwè scrîre,
Tot r'çûvant vosse papî :
Qu'èst-ce qu'i m' fårè bin dîre,
Qwand c'èst qu'on m' va houkî ?
Foû di m' tièsse on pô hate,
Tot l' minme, tot tarlatant,
Dj'a scrît, sogne d'avu l' hate : } *bis*
Tchantans, tchantans ! }

Lès djoûs passèt trop vite,
Po dîre di s' tourmèter,
Èt qwand l' djôye nos invite,
Ènnè fåt profiter.
Oûy, a cisse bèle swèrêye
Qui nos rèdjouwih tant,
Tos èssonle sins fåst'rèye, } *bis*
Tchantans, tchantans ! }

È nosse payis c'èst l' môde :
A totes lès ocåzions,
Al vole on s'acomôde
Avou 'ne pitite tchanson.
Li conscrit l' djoû qui sètche,
On l'ôt braire, tot sòrtant,
Minme s'il a l' gozî sètch : } *bis*
Tchantans, tchantans ! }

Fièstêye-t-on quèque marièdje ?
Buskintêye-t-on 'ne saquî ?
S'on s' vout plaire, c'èst l'usèdje :
Fât qu'on d'lahe si gozî.
Bin, nos autes, fans parèy
Pusqui nos î èstans.
Po fièstî l' cràsse heûrêye, } *bis*
Tchantans, tchantans ! }

Sôdârds dèl Walon'rèye,
Nos autes qui rote d'adreût,
Dè d'biter nos tchant'rèyes
Oûy nos avans bin l' dreût ;
Ca dji creû qu' lès flam'ziques
Ènnè f'ront mây ot'tant.
Hay ! po prover qu'on vike, } *bis*
Tchantans, tchantans ! }

Li Sôciètè lîdjwèsse
So s' lète di mèrkidi
M'a dit qui dj' fasse ine fwèce
Po-z-avu d' l'inèdit.
L'hôtèl wice qu'on m' deût mète (1),
Mi di-dje, èst- « impôrtant » ;
Ça fait qu' dj'a scrît *po m' lète* : } *bis*
« Tchantans, tchantans ! » }

Louis WESTPHAL.

(1) L'Hôtel de la Pommelette, où avait lieu le banquet.

È CRÂMIGNON

Air de la *Sérénade de Pierrot.*

Refrain : Vocial tos nos bês djoûs riv'nous :
Come nos årans bon ciste annêye !
Abèye, Marèye, sèyîz mamêye ;
Abèye, Marèye, qwitez vosse soû ! *bis*

Adiè, plêves d'avri ! Diè-wåde, freûd !
Lès fièsses arivèt-st-èl porotche.
Come è l'hiviér, on n'èst pus reûd,
On a djôye å coûr, çanses èl potche.
Aprèstans nos pus bês couplèts
Po fé l' crâmignon d'vins lès rowes ;
È djårdin côpans dès bouquèts,
Nos florihrans li tièsse èt l' cowe (*bis*).

Come on s' rafèye d'èsse ci djoû la,
On mèt' sès pus bèlès mousseûres.
Di l'annêye c'èst vrêmint l' djama,
On n' tûse qu'a tchanter, rîre èt beûre,
Adon, qwand on èst-ènondé,
Èssonle, èl plèce dè fé s' prandjîre,
On d'mande li ci qui va tchanter :
Nolu d'abôrd ni s' lêt a-dire (*bis*).

D'lé nos autes, bèle crapaude, vinez !
C'èst si bê dè vèy acoplêye
Tote ine flouhe di hûzês nozés
Avou dès båcèles bin flotch'têyes.

Bin rade qu'on ataque li tchanson
Èt qui tos lès autes rèpètèsse
Li rèspleû dè bê crâmignon.
Frè, soûr, tchantans di totes nos fwèces (*bis*).

Dj'ô triboler l' vî carilyon :
Doze côps ! lès mèynut' sont sonêyes.
Finihans avou 'ne danse è rond,
Qu' chaskeun' ènnè r'vâye è s' bèdrêye.
Djône fèye, vis av' bin amusé ?
Nos autes, on n' pout mìs, dji v's èl djeûre !
Èl sov'nance dès bês djoûs passés
Ni roûvians mây cès bèlès heûres (*bis*).

Qu'avez-ve, Marèye, a sospirer ?
Mi coûr toctêye, vos bahîz l' tièsse...
A cabasse pou-dju v' rèminer ?
Por mi ci sèreût vrêmint fièsse.
Dji v's inme tant ! Èst-ce qui vos m'inmez ?
A vosse mére dji d'mand'rè l'intrêye :
Èssonle nos sâyerans d' bin miner
Li crâmignon di nos deûs vèyes (*bis*).

10 décembre 1904. Ch. SEMERTIER.

LÈS BLEÛS MÂS

Si dj'aveû hoûté m' sintumint,
Dj'åreû d'moré bin påhûlemint
A m'anoyî divins 'ne coulêye,
Tot m' prîvant di nosse bone heûrêye.
Èt çoula c'èst câse dès docteûrs,
Dès diâles qui n' qwèrèt qu' nosse mâlheûr
Tot-z-invantant dès maladèyes
Qui lèzî rapwèrtèt dès mèyes,
Come si nos n' nn' avîs nin assez
Avou lès cisses dè timps passé.

N-a quéque timps, ci fourit l'*raclaðje*
Qu'i trovît po fè leûs ravadjes :
Nole feume n'èchapéve å råcleû.
Aveût-èle trop tchaud ou trop freûd,
Aveût-èle må s' pîd ou s' narène,
Aveût-èle on tos' ou l'êw'lène,
Djåséve-t-èle trop', ou bin trop pô :
C'èst l' råcleû qu'î r'médîve so l' côp !
On l'òrdona minme a m' bèle mére,
Mins s' bouname, on drole di compére,
Dèrit : « N' fåt-i nin m' mète tot nou ?
Et v' pôrez råcler l' trô di m'... boke. »

Adon ç'a stu l'influenza !
Ènn' ont-i fait dès imbaras
Po-z-abate cisse fwète maladèye,
Qu'i nos ont bouté è l'îdêye,

Èt qu' dji r'wèrih, qwand djèl rissint,
So 'ne nut' avou d' l'ôle di ricin.
Vos autes, fåt brammint dès visites
Po sayî di v's ènnè fè qwite,
Sins qwè vos wåd'rez fwért longtimps
Ci mètchant må qui... v' n'avez nin.

Ine bone riv'nowe po leû botique
C'èst l' bleû må dès *neurasthéniques* :
On mot al môde èt bin pwèrté,
Come lès hauts cols, lès djènes solès.
Mins n' tronlez nin : ç' må la n'agrawe
Qui lès forsòlés ou lès nawes,
Ca l' ci qu'oûveûre a l' coûr contint
Èt n' tûse wère a dès s'-faits mèhins.
Li proûve, c'èst qu'åtoû d' nosse tåv'lèye
Nouk n'èst-acåblé d' cès mom'rèyes ;
Èt, po n' nin sofri d' cès maquèts,
N'i-a qu'a v'ni cial a nosse banquèt.

A c'ste heûre i v'nèt dè trover 'ne danse
Po fè rôler nosse dièrinne çanse :
L'*apindicite* èst po l' moumint
Çou qu' n-a d' mèyeû po... lès méd'cins.
A ç' novê må n'i-a nouk qu'èchape :
L' ci qui n' l'a nin, fåt qu'i l'atrape !
Avez-ve må vosse vinte ou aute på ?
On v' doûve li cwér come in-årmå,
Èt, 'ne fèy å d'vins, on fait margaye,
On côpe dès bokèts d' vos tripayes,

Po prover qui l' ci qu' nos a fait
N'èsteût qu'ine bièsse ou qu'on napê.
Si côp fait, vosse moudreû v' riplaque,
Èt sovint vos d'morez patraque
D'avu lèyî k'tèyî vosse cwér :
V' n'èstez pus bon qu' po fé on mwért.
Å mangon fåt co d'ner vos pèces,
Qu' tot riyant d' vos i mèt' è crèsse.
Ossu fåt-i èsse ènocint
Dè houter tos cès grands méd'cins
Qui v' bodjèt l' feûte, vis d'montèt l' tièsse...
Sins v' poleûr fé qwite d'ine aguèsse !

N-a quéque timps l' crapaude d'a Hinri
S' sintéve li coûr come po vômi.
Li docteûr al prumîre visite
Èl traita so l'apindicite.
Hinri nèl lèya nin k'tèyî
Èt dèrit : « Mi, djèl va sognî,
Ca s'èle a må divès 'ne sawice,
Ça deût prov'ni di mi-apindice. »
Ci fourit vrêy : quèques meûs après,
Èle racrèhéve d'on p'tit valèt.
Dji n' di nin qu' c'èst tofér parèy
Ou qu' vos avez l' minme maladèye ;
Mins çou qui dj' sé, c'èst qu' fwért sovint
Lès mètchants côps v'nèt dès méd'cins.

Olivier PONCIN.

L'IMPÔT SOL RIV'NOWE

On djoû l' consèy qu'aveût mèsâhe di çanses
Po ristoper dès trôs qu'il aveût fait
Po dès travaus, d'vins l' budgèt dès finances,
Dèrit : « I m' fât trover 'ne saqwè d' novè :
« On pâye dèdja so lès pwètes, lès finiesses,
« So l'êwe qu'on beût, so l' pèquèt èt so l' pan ;
« Mostrans qu'a Lîdje li consèy n'èst nin biesse
« Èt qu'i troûv'rè l' mwèyin d' fé dès aidans ». } *bis.*

D'vins ç' pârtèye la, Rutten èst l' maisse dèl djowe,
C'èst-on malin qui k'noh lès pus fins toûrs :
« Il faut, dist-i, imposer les riv'nowes :
« C'èst l' sûr moyen d'avoir des çanses toujours ;
« Nous frapp'rons ceus' qui vivent sans rien faire,
« Qu'ont des maisons, des créances, des actions,
« Les employés, les juges et les notaires,
« Les avocats, tout l' monde, sans exception ». } *bis.*

Mins tos lès ritches qui vikèt so leûs rintes,
So leûs mohones èt so leûs lôcâssions,
Si dèrît : « K'mint nos î fârè-t-i prinde
« Po n' nin payî l' novèle contribussion ?
« I fât-st-ot'tant po fé roter l' manèdje :
« N's ârans trop pô si l' Vèye print co 'ne saqwè.
« C'èst bin âhèy, èt, sins fé tant d' mèssèdjes,
« R'montans tot l' monde : li locataire pâyerè ». } *bis.*

Po l'avocåt, vos veûrez quèle afaire
S'i deût payî so lès causes qu'i k'batrè.
I va so l' côp dobler sès honoraires :
Al fin dè compte, c'èst co lu qu'î wangn'rè.
Tos lès méd'cins trouv'ront bèle li manîre :
« Pour soins donnés » i r'mont'ront turtos l' pris ;
Mins c'èst l' malåde, dji wadje, qui n' va nin rîre, } *bis.*
Pusqui, l'impôt, c'èst lu quèl va payî !

Li cåbar'tî, qui vint dès grandès gotes,
Lès f'rè pus p'tites èt d'eune ènnè f'rè deûs ;
Li påsse dè pan ni sèrè pus si glote :
Sol tchår l'ovrî d'avance pout bin fè 'ne creûs.
Portant l'ovrî n' magnîve qui dès crompîres,
Dès crosses di pan avou 'ne tasse di cafè :
Avou l'impôt, wice fårè-t-i qu'i qwîre } *bis.*
Po neûri s' feume èt sès èfants, so m' fwè ?

Lès pauves curés qu' avît dèdja dèl ponne
D' magnî dè pan èt dè beûre... dè lèssê,
D'mand'ront pus tchîr èt po bat'hî lès djonnes
Èt po dîre mèsse èt po sûre lès wahês.
Rutten — l'èvèque — èt sès deûs grands vicaires
Vont tinde li main come lès pauves målhureûs ;
D'vins lès èglises i vont fè dès afaires } *bis.*
Tot rimplaçant a l'intrêye lès bribeûs.

Li gouvèrneûr ni donrè pus nole fièsse :
I lî fårè totes sès plomes po voler ;
Li borguimaîsse qui n' si sèt tinre è plèce
Po sès voyèdjes ni pôrè pus 'nn' aler.

S'i r'çût quéque djoû dès djins èl maison-d'-vèye,
Dès sôciètés ou lès mimbes d'on congrès,
Po fé dès spâgnes, i fât co qu' dj'ènnè rèye, } *bis.*
Èl plèce di vin, i f'rè beûre dè pèquèt. }

Lès ritchès djins, qu'alît al comèdèye,
Qui d'nît dès bals èt fît rôler l's aidans,
Po s' ragrawî d'meûr'ront è leû coulêye.
Qui-èst-ce qu'î piédrè ? Ç' sèrè li p'tit martchand.
Ine râre trovaye, c'èst l'impôt sol riv'nowe :
C'èst-on malin qu'a mâdjiné çoula ;
I n'a nin sûr, pus' qu'on gamin dèl rowe, } *bis.*
Vèyou pus lon qui l' grande narène qu'il a. }

Dji plain lès cis qu' ont on trait'mint dèl Vèye,
Lès foncsionaires dèl Province èt d' l'Ètat ;
Lès amplwèyés qui n' wangnèt nin dès mèyes,
Kimint f'ront-i po payî c'st impôt la ?
I vont d'mander qu'on racrèhe leû salaire
Afin d' payî l' novèle contribussion,
Mins dj' vou wadji qu'i-âront dè ministére } *bis.*
Dèl bèneûte èwe avou l' bènèdicsion. }

Lès sôciètés qui wangnèt dès cint mèyes,
Qu'aritchihèt lès cis qu'ont d' leûs acsions,
Vont co bahî tos lès pris dès djournêyes :
Èt c'èst l'ovri qu' pâyerè l' contribussion.
Al fin dè compte si n' payans sol riv'nowe,
Tot va r'monter, èt ci n'èst nin l' rintî
Qui cisse fèy-cial sèrè co l'âbalowe : } *bis.*
L' ci qui zûn'rèt, c' sèrè todi li p'tit ! }

S'i fât dès çanses, qwèrans ine autẹ manîre,
Sins trop' fè braire, d'avu 'ne contribussion;
Dj' vôreû taxer, hoûtez, vos alez rîre,
Lès cis qu'inmèt l' grandeûr èt l'ambission.
Dès dècorés ! Lîdje ènn'a cinquante mèyes.
I-ènn'a-st-ot'tant qu' morèt d'avu l' pâvion :
A dî francs tchaque, ci sèrè bin âhêy
Ad'lé cès-la di lèver on milyon. } *bis.*

Dj' vôreû taxer l' panache èl gâr-civique
Dè djènèrâl èt d' tos lès oficîs :
I n'i-a nin onk a l'impôt qui f'reût l' nique,
Cà, po l' panache, i s' f'rît turtos k'tèyî.
Dji d'mande qu'on pâye so mèsses di confrêrèye,
So lès sièrvices, so lès ritches ètèr'mints,
Lès bês mariėdjes èt totes lès mèsses d'annêye :
On lîv'rè la èt dès mèyes èt dès cints. } *bis.*

Dj' vôreû taxer totes lès sôrs di musique,
Qu' lès ritchès djins fèt po leû distracsion,
Lès piyânôs, ca c'èst sûr ine laide ligue :
Ènn'a-st-ot'tant qui dès dècorâssions !
V'la, d'après mi, l' mwèyin d' trover dès çanses,
Sins, come Rutten, èco stronler l'ovrî.
D' cisse manîre la, on ârè d' l'ôr a banses.
Dji n' so nin fîr : qu'on qwîre ine saqwè d' mîs. } *bis.*

Dji n' dimande nin on brèvèt po l'îdêye,
Djèl done po rin, sins voleûr èsse payî.
Mins si v' pinsez qui dj' f'reû bin à consèy,
Po rinde sièrvice, dji n' mi f'rè nin hêrî.

Dji n'îrè nin î fé l' robète di crôye
Ou bin hawer come Libèrt èt Nèblon.
Dji sèrè franc èt dji sûrè l' dreûte vôye. } *bis.*
Dj'îrè vôter conte lès contribussions.

C'èst bon dè rîre tot gruzinant 'ne pasquèye
Qwand c'èst qu'on a turtos si bin magnî.
V' pinsez mutwè qui dj'âye fait 'ne riyot'rèye
Èt qu' so l'impôt dj' n'âye nin volou hagnî.
Mins, tot riyant, Pouricinèl dit l' vrêye,
Mi tot tchantant, dj'a volou fé come lu.
Èt s'i-gn-a cial ine saquî dè Consèy, } *bis.*
Qu'i hoûte raison s'i n' vout nin qu'on l' bouhe djus !

5 décembre 1904. EDMOND DEGUISE.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

SUR LES

Travaux de la Société en 1904

Présenté à la séance du 12 décembre 1904.

MESSIEURS,

Conformément aux prescriptions de l'article 14 des statuts de la Société liégeoise de Littérature wallonne, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur les travaux auxquels elle a consacré ses séances de l'année 1904.

Contrairement à l'usage, et au risque de provoquer contre la Société une accusation d'égoïsme, je réserve pour la deuxième partie de ce rapport l'appréciation générale des Mémoires qui nous ont été adressés en réponse au programme de nos concours, et je donne la préférence à la grande œuvre philologique que la Société vient de commencer, tant est considérable la place qu'elle a prise dans notre activité sociale.

Le *Dictionnaire général de la Langue wallonne*, dont vous avez décrété l'élaboration, a donc vu le jour, en juillet 1904, sous la forme d'un *projet-spécimen* qui comprend quarante-huit colonnes du format adopté pour la publication définitive.

Je me hâte de constater que ce projet a reçu de la critique scientifique à l'étranger, et plus spécialement en Allemagne, l'accueil le plus favorable. C'est un précieux encouragement pour la grande et patriotique entreprise de notre Société.

Nous en sommes avant tout redevables au labeur aussi actif, aussi patient, aussi persistant que désintéressé de deux de nos membres titulaires, MM. Jules FELLER, professeur à l'Athénée royal de Verviers, et Jean HAUST, professeur à l'Athénée royal de Liège, qui ont rédigé la presque totalité des articles du projet. Ils ont été assistés par M. Julien DELAITE, secrétaire de la Société, M. Auguste DOUTREPONT, professeur de philologie romane à l'Université de Liège, et une trentaine de collaborateurs des diverses régions de la Wallonie.

Je crois répondre au sentiment de vous tous en leur adressant ici l'expression de la gratitude de notre Société. Je remercie plus spécialement M. Jules FELLER, auteur du remarquable Avertissement qui précède le *Projet de Dictionnaire*, et M. Jean HAUST, qui, par surcroît à sa collaboration scientifique, s'est imposé le travail complexe de corriger les épreuves d'une typographie qui doit employer des caractères de cinq types, sans compter les divers signes conventionnels et les nombreuses abréviations.

—

Ce serait un impardonnable oubli d'omettre ici le nom de notre imprimeur, la Société anonyme H. Vaillant-Carmanne, d'autant que celle-ci n'a reculé devant aucune dépense et a même fait fondre des caractères spéciaux pour que notre Dictionnaire répondît à toutes les exigences de la science actuelle, en présentant l'aspect extérieur que tous certes vous avez admiré.

D'ici à quelques mois, nous espérons faire paraître la première livraison définitive. Un subside extraordinaire de l'Etat nous est indispensable à cet effet. Nous avons la ferme confiance qu'il nous sera alloué. Nous puisons cette confiance dans le soin attentif que le Gouvernement belge s'est fait un devoir d'apporter à l'encouragement d'œuvres scientifiques et d'intérêt national analogues à la nôtre. Témoin le subside de mille francs par livraison qu'il a, avec autant de générosité que de justice, accordé au *Woordenboek der Nederlandsche Taal*, édité à La Haie et à Leide sous la direction actuelle du D[r] Beets.

*
* *

A deux reprises successives, votre Commission de l'Orthographe a dû défendre le système arrêté par la Société contre certaines réclamations, étrangères à la science et d'un caractère plutôt financier

que je me borne à qualifier de mesquin. Ces réclamations, œuvre du *Caveau liégeois*, ont été portées par ce cercle devant la Députation permanente du Conseil provincial de Liège. Nous avons cru utile de publier dans notre *Annuaire* [1] les documents relatifs à ce débat. Nous nous plaisons à attirer l'attention sur les deux réponses de notre Commission de l'Orthographe : elles sont dues à la plume essentiellement compétente en la matière de notre savant collègue, M. Jules FELLER.

*
* *

Sur l'initiative de MM. FELLER et HAUST, le programme de nos concours a été remanié de manière à présenter à la fois plus de logique, plus de stabilité et plus d'élasticité.

La Société s'est empressée d'adopter cette amélioration.

Une bonne moitié de nos séances de l'année a été employée à l'appréciation des travaux du concours de 1903.

Les Mémoires et Œuvres littéraires qui nous ont été envoyés en réponse à diverses questions du concours se sont élevés au nombre de cent quarante-sept. Malheureusement, — et c'est le plus souvent le cas pour les concours purement litté-

[1] Voir page 51 et suiv.

raires, aussi bien dans les autres sociétés wallonnes que chez nous, — il s'en faut que la qualité réponde à la quantité. Nous sommes forcés de le redire sans cesse : à part de très rares exceptions, nos écrivains wallons se soucient médiocrement de mettre la dernière main à leurs œuvres littéraires, et, pour les concours philologiques ou historiques, ils ne daignent guère consulter, dans la collection de nos *Bulletins*, les travaux dont les auteurs ont traité des sujets analogues aux leurs. C'est au jury chargé d'apprécier leurs mémoires qu'ils abandonnent cette corvée peu récréative.

Dans ces conditions, rien d'étonnant que le nombre des récompenses, à notre grand regret, reste toujours très limité. Ainsi pour ce concours si abondant de 1903, nos divers jurys, malgré leur indulgence, n'ont trouvé que *six* œuvres à couronner. Ce sont :

1. *Topographie de Francorchamps*, par Léon Counson, de Francorchamps, docteur en philosophie et lettres ; médaille d'or.

2. *Vocabulaire de l'Ardoisier* de la région de Vielsalm, par Joseph Hens, de Vielsalm ; médaille d'argent.

3. *Vocabulaire de la Sage-femme*, par Jean Lejeune et Edmond Jacquemotte de Jupille ; médaille d'argent.

4. *Bouquèts tot faits,* contes, par Camille Feller, de Verviers ; médaille d'argent.

5. *Lu grand Djâque èt lu p'tit Djâque,* traduction, par Camille Feller, de Verviers ; médaille d'argent.

6. *Djournêye d'osté,* traduction, par Camille Feller, de Verviers ; médaille d'argent.

Trois catégories de mentions honorables ont été décernées.

I. Avec impression de l'œuvre au *Bulletin* :

1. *Vocabulaire du Pinsoni,* par Jean Lejeune et Edmond Jacquemotte, de Jupille.

2. *Avâ lès rawes du Vèrvi,* par Camille Feller, de Verviers.

3. *Contes di tot timps,* par Arthur Xhignesse, de Liège.

4. *Andrí,* comédie en un acte, par Antoine Bouhon, de Liège.

5. *Ida Landelin,* comédie en un acte, par Louis Bodart, de Namur.

6. *Contribution au Dictionnaire wallon,* par Jean Lejeune et Edmond Jacquemotte, de Jupille ; — sans impression au *Bulletin,* conformément au programme du concours.

II. Avec impression *partielle* de l'œuvre au *Bulletin* :

1. *Vocabulaire du Tailleur verviétois*, par Camille Feller, de Verviers.

2. *Lettre de J.-J. Rousseau au comte de Lastic*, traduction, par Arthur Xhignesse, de Liège.

3. *Avâ lès vôyes*, par le même.

4. *Bwègnes messèdjes*, par le même.

5. *Pilitès gotes*, par le même.

III. A titre d'encouragement, sans impression de l'œuvre au *Bulletin* :

1. *Toponymie de Spa*, par Albin Body, de Spa.

2. *Dadite*, par Lucien Colson, de Herstal.

3. *On tot djonne minisse*, par Arthur Xhignesse, de Liège.

4. *Lès Tchâfeus à vi covint d' Bolland*, par Jules Leruth, de Herve.

5. *Li blanke brouwtre*, par Camille Feller, de Verviers.

6. *One wadjeure*, par Camille Feller, de Verviers.

7. *Mi deû-dje marier?* par Lucien Colson, de Herstal.

8. *L'Èspwèr*, par Camille Feller, de Verviers.

9. *In-an après*, comédie, par Antoine Bouhon, de Liège.

10. *Pauve Manèdje*, comédie, par Joseph Jaeghers, de Petit-Rechain.

11. *Amon l' martchand d' masses*, par Camille Feller, de Verviers.

12. *Li prince Crapaud*, traduction, par Camille Feller, de Verviers.

13. *Souvenir historique*, traduction, par Lucien Colson, de Herstal.

Avec plus de soin, soit dans le fond, soit dans la forme, la plupart de ces dernières œuvres auraient pu obtenir une distinction.

*
* *

Qu'il me soit permis, Messieurs, de terminer ce rapport en constatant, non sans une légitime satisfaction, la vitalité toujours plus active de la Société liégeoise de Littérature wallonne. Au cours de l'année qui va s'écouler, elle a élu quatre membres titulaires nouveaux et elle a eu le bonheur de recevoir l'adhésion d'une centaine de nouveaux membres effectifs. D'autre part l'Etat, la Province et la Ville de Liège, appréciant la valeur de ses travaux, lui ont continué leurs encouragements. En votre nom, j'ai l'honneur d'adresser l'expression de nos sentiments de reconnaissance à ces pouvoirs publics, fiers que nous sommes de la confiance qu'ils veulent bien placer en nous.

Liège, le 12 décembre 1904.

Le Président,

N. LEQUARRÉ.

AUX CORRESPONDANTS

DU

Dictionnaire général de la Langue wallonne

On trouvera ci-après la liste des correspondants qui ont bien voulu, depuis la publication du *Projet*, s'offrir à nous aider de leurs renseignements pour que le Dictionnaire puisse représenter tous les dialectes.

Nous remercions ces aimables correspondants de leur obligeance, que nous espérons mettre bientôt à contribution ; les travaux préparatoires — dépouillement d'imprimés et de manuscrits, classement des fiches, etc., — exigent plus de temps que nous ne pensions.

Nous avons décidé de convier nos correspondants, vers le mois d'août prochain, à une réunion de caractère intime où nous pourrions faire connaissance, leur parler de notre entreprise et leur donner des conseils sur leur collaboration future. Le banquet annuel sera organisé à cette même occasion. Les membres de la Société et les correspondants du Dictionnaire recevront, en temps opportun, une circulaire-programme avec prière d'y souscrire.

Comme plusieurs régions de la Wallonie sont restées sans représentants, nous croyons nécessaire

de reproduire ces lignes qui terminent l'Avertissement du *Projet* :

« Nous faisons appel encore à tous les amis de la langue wallonne qui liront ces lignes. S'ils veulent contribuer à l'œuvre commune et prendre rang dans la liste de nos collaborateurs, qu'ils nous envoient leur nom et leur adresse en nous permettant de leur transmettre de temps à autre une courte liste de questions. Il ne leur faudra, pour nous satisfaire, ni érudition, ni loisirs, ni belle écriture, ni orthographe. Il ne faut que savoir son patois, avec la bonne volonté de répondre à des demandes comme celles-ci : « Connaît-on tel mot dans votre canton ? Quel est le sens exact de telle expression ? Mettez ce mot dans un exemple. » Nous procéderons chaque fois par questions semblables sur un très petit nombre de termes, de sorte que notre correspondant puisse nous renseigner en quelques minutes.

« Bref, c'est une consultation générale de la Wallonie que nous voulons organiser pour compléter notre collection de termes, de sens, de variantes phonétiques, de *spots*, de locutions, afin d'embrasser à la fois toute la région de langue wallonne et tout le domaine varié de la vie wallonne. L'idéal serait que, dans chaque commune, nous eussions un ou deux correspondants de bonne volonté, parlant le dialecte du pays et désireux de nous aider dans notre tâche. On le voit, nous ne sollicitons pas seulement des encouragements matériels à notre œuvre, nous demandons à tous leur contribution intellectuelle. »

°°°

Province de Liège (¹).

BODSON, L., pharmacien, rue des Guillemins, *Liège*.

° DE KONINCK, L., prof. à l'Univ., quai de l'Université, 2, *Liège*.

° PHOLIEN, Fl., négociant, rue Vinâve-d'Ile, 26, *Liège*.

° LEJEUNE, Jean, rue de Liège, 66 A, *Jupille*.

° JACQUEMOTTE, E., pharmacien, *Jupille*.

COLSON, Arthur, 60, r. Petite-Fohale, *Herstal*.

° COLSON, Lucien, 78, r. Petite-Fohale, *Herstal*.

BOUILLENNE, Eug., directeur honoraire d'école, *Visé*.

LIBON, Nestor, r. Jamar, *Ans*.

° GILLARD, Alph., rue de la Baume, *Seraing*.

° DEGIVE, Adolphe, à *Ivoz-Ramet* (*Val-St-Lambert*).

LOMBARD, Arn., pharmacien, *Grâce-Berleur*.

° MONSEUR, Edouard, à *Beaufays*.

CRAHAY, Adrien, à *Trooz*.

° HEUSE, Théo, architecte, à *Nessonvaux*.

MAIRLOT, Étienne, facteur des postes, à *Nessonvaux*.

CORPIN, Joseph, dresseur de canons, à *Nessonvaux*.

° GROSJEAN, Oscar [de *Verviers*], attaché à la Bibliothèque royale, 265, avenue Brugmann, Uccle-Bruxelles.

° RAXHON, Henri, avenue Nicolaï, *Heusy-Verviers*.

(¹) Il serait superflu de reproduire ici la liste de nos membres titulaires. — L'astérisque indique que le correspondant est en même temps membre de la Société. — Prière de nous signaler les erreurs de nom et d'adresse, ainsi que les omissions. J. HAUST.

DUBOIS, René, secrétaire communal, *Huy*.
GRÉGOIRE, Ant., prof. à l'Athénée de *Huy*.
° XHIGNESSE, Arthur, 27, chaussée de Liège, *Huy*.
° SCHOENMAEKERS, J., curé à *Neuville-sous-Huy*.
° BOVY, Albin, archiviste, à *Spa*.
DEWALQUE, G., prof. émérite de l'Univ., à *Spa*.
° SIMON, Henri, à *Lincé-Sprimont*.
MARÉCHAL, instituteur à *Méry-Tilff*.
° COUNSON, Albert, à *Francorchamps*.
° DEFRESNE, Jules, instituteur, à *Coo-Troisponts*.
BODEUX, H., instituteur, à *Troisponts*.
SCHUIND, Jean [de *Stavelot*], 39, r. de Fexhe, Liège.
° LAMBERTY, Jos., directeur de l' « Annonce », à *Stavelot*.
° CHAUVEHEID, Gilbert, typographe, à *Stavelot*.
LEVARLET, instituteur, à *Lodomez-Stavelot*.
° DE WALQUE, A. [de *Lierneux*], préfet honoraire d'Athénée, 68, rue de la Station, Saventhem.

Wallonie prussienne.

° ESSER, Quirin, docteur en philologie, à *Malmedy*.
° PIETKIN, Nicolas, curé de *Sourbrodt*.
DUMOULIN, Hubert, propriétaire de l'Hôtel Dumoulin, à *Ligneuville*.

Province de Luxembourg.

° HENS, Joseph, à *Vielsalm*
SERVAIS [de *Cherain*], instituteur à Salm-Château.
HENROZ, bourgmestre de *Durbuy*.
° RENKIN, Henri, banquier, à *Marche*.

GRIBOMONT, A., avocat, à *Bastogne.*

° GOFFINET, G. [de *Neufchâteau*], receveur des contributions, 85, r. Fond-Pirette, Liège.

CASTAGNE, Gustave, à *Neufchâteau.*

° DECHESNE, P., juge au tribunal de 1re instance, à *Neufchâteau.*

Dr WATY-CAPELLE [de Malmedy], à *Bertrix.*

MAURY, Alfred [de *Chiny*], instituteur, rue de Liège, 59, Verviers.

° OUTER, Nestor, artiste-peintre, à *Virton.*

Province de Namur.

° ROGER, Lucien, [de *Prouvy*], instituteur à *Vonêche.*

° MARÉCHAL, Alph., prof. à l'Athénée de *Namur.*

LOISEAU, Louis [de *Namur*], 51, rue d'Angleterre, Bruxelles.

SACRÉ, Edgar [de *Namur*], avocat, 76, rue Bardiau, Bruxelles.

° ROBERT, Alb. [de *Bouvignes*], chimiste, Palais du Midi, Bruxelles.

° VIERSET, Aug. [de *Namur*], rue Josaphat, 32, St-Josse-ten-Noode.

Province de Brabant.

° MOREAU, Louis [de *Jodoigne*], professeur à Soignies.

MOTTART, curé de *St-Jean-Gheest* (lez-Jodoigne).

° COURTOIS, L.-J. [de *Perwez*], curé à St-Géry(Chastre).

DEWERT, Jules [de *Genappe*], prof. à l'Athénée d'Ath.

° HANON DE LOUVET, Alph., échevin de *Nivelles.*

° Willame, Georges [de *Nivelles*], 18, r. Le Corrège, Schaerbeek.

° Parmentier, Ed., avocat, r. de Soignies, 19, *Nivelles*.

Province de Hainaut.

° Tordeur, Émile, ingénieur-architecte, à *Gosselies*.

° Wyns, Jean, 29, r. de la Madeleine, à *Jumet*.

° Vandereuse, J. [de *Montigny-sur-Sambre*], à Berzée.

° Pecqueur. O. [de *Viesville*], prof. à l'Athénée de Liège.

Delattre, Louis [de *Fontaine-l'Évêque*], docteur en médecine, 84, avenue de la Reine, Bruxelles.

° Petit, Léon, ingénieur, à *Soignies*.

Paternostre, Paul, ingénieur, à *Soignies*.

Dony, Em., [corr. pour *Beaumont, Chimay, Couvin*], prof. à l'Athénée, 187, boul. Dolez, à Mons.

° Carez, Maurice [de *Mons*], docteur en médecine, 60, boul. du Nord, Bruxelles.

° Talaupe, Gaston, r. des Arbalestriers, 20, *Mons*.

Cantinieaux, Edgard, directeur du « Journal des Instituteurs », à *Sars-la-Bruyère* (Aulnois-Quévy).

Delcourt, H., direct. de l'Hospice de la Vieillesse, *Ath*.

° Ouverleaux, Emile [d'*Ath*], r. Cortambert, 13, Paris.

Vanhangenhove [de *Flobecq*], juge de paix, Mouscron.

Dufort, H., greffier à *Mouscron* (Flandre Occ.).

Bibliothèque de la Société

DONS ET ACQUISITIONS DE L'ANNÉE 1904

I. *Manuscrits.*

F. D. — Dictionnaire wallon-français suivi d'un dictionnaire de proverbes wallons et d'autres locutions particulières et proverbiales traduites en français. Namur, 1850. [Acquis pour 30 frcs. Voir *Bull.* **45**, la *Note* de M. Alph. Maréchal sur ce manuscrit.]

Calepin wallon et français. — Copie d'un manuscrit écrit vers 1830 par M. Demonty, de Dison. [Cette copie est de la main de M. l'abbé Toussaint qui l'a enrichie d'expressions d'Ovifa-Sourbrodt (Wallonie prussienne) et qui en a fait don à la Société.]

Recueil de chansons, paskèyes et noëls en français et en wallon. [Ce manuscrit appartenait au poète Charles-Nicolas Simonon, en 1835.]

II. *Œuvres diverses.*

Bartholomez, Charles et *Peclers, Maurice.* — Dâvid li lûteu. Comèdèye-vâd'ville è treus akes. Liége, M. Thône, 1903.

Collette, Victor et *Gothier, Charles.* — On chètai di crotés biloques. Badinages français et wallons. Liége, Ch. Gothier, 1904. (Don des auteurs.)

Crochet, Joseph. — Deux hureux. Comèdèye èn in' ake. Lîge, imprim. dè *P'tit Lîgeoès*, 1904.

de Bruyn, Henri. — Mes prumirès pinsaies. Recueil di chansons, chansonnettes et monologues po hommes, femmes et gamins. 1re édition. Liége, J. Wathelet.

Declève, Jules. — Le wallon montois et le vieux français. Le glossaire de Philibert Delmotte. Mons, Dequesne-Masquillier, 1904. (Don de l'auteur.)

de Gobart, A. et *Donet, Jean.* — Liége, en chaire et en noces. Revue de printemps à grand spectacle, en 2 actes et 6 tableaux. Editée par *Liége-Artiste.* Liége, Couchant (1904).

Demarteau, Joseph-Ernest. — L'Ardenne belgo-romaine. Etude d'histoire et d'archéologie. Liége, H. Poncelet, 1904, avec grav. (Don de l'auteur.)

Désamoré, Hubert. — Moncheu Luchin ! Comèdèye-vaud'ville è 2 akes. Lîge, imprim. dè *P'tit Lîgeoès*, 1903.

Désamoré, H., père et fils. — Répertoère Eugène Niquet. Boquets chûsis. Rikeuïe di chansonnettes et monologues, 1904. Michel Bouché, Liége.

(*Detrixhe, Louis.*) — Variétés. Causeries par un vieux solitaire ardennais, philosophe malgré lui. Liége, impr. philanthropique des Sourds-Muets, 1900. (Don de M. Jean Quiriny.)

(*Detrixhe, Louis.*) — Recueil de poésies wallonnes. Vers libres, en dialecte du vieux pays de Stavelot, par un amateur Stavelotain. Liége, J. Piette, 1900. (Don de M. Jean Quiriny.)

(*Detrixhe, Louis.*) — L'antique pays de Stavelot... Ses curiosités nationales attractives. Guide du touriste par un vieil Ardennais. Liége, H. Vaillant-Carmanne, 1900. (Don de M. Jean Quiriny.)

(*Detrixhe, Louis.*) — Recueil de spots, expressions, termes, axiomes, dictons et proverbes wallons, en dialecte de Stavelot, par un vieux Stavelotain. Liége, Bouché, 1901. (Don de M. Jean Quiriny.)

Duysenx, Joseph. — Les deux lôcataires. Comèdeie è in ake. Lîge, impr. dè *P'tit Ligeoès,* 1904.

Feller, Camille. — L'espwér. Pitite sènète rimêye. A. Kaiser, Hodimont-Vervis (1904).

Feller, Jules. — Les noms de lieux en *-ster.* Verviers. P. Féguenne, 1904. (Don de l'auteur.)

Ghilain, Oscar. — Bosquétia. Poésie de Oscar Ghilain. Chanson boraine avec accompagnement de piano. Musique de Albéric Ruelle.

Halleux, Joseph. — Li diale è Paradis. Comèdeie èn ine ake. Lîge, imprim. dè *P'tit Ligeoès,* 1900.

Lagauche, Louis et *Motmans, Lucien.* — Les rabrouhes d'on fiâsse. Comèdèye-vâd'ville è treus akes. Lîge, imprim. dè *P'tit Ligeoès,* 1901.

Laveille, E. — Un poète populaire. 1825-1874. Nicolas

Defrecheux. Liége, Ecole professionnelle Saint-Jean-Berchmans, 1904.

Leruth, Jules. — Les tchâfeûs â vîs covint d' Boland. Hodimont-Verviers, Alfred Kaiser, s. d.

Neuville, Charles. — Po l' joû d' Saint-Lînâ ou çou qui l' pèket fait fer. Drame-vâd'ville è deux akes. 1re édit. Bressoux, V. Carpentier.

Pietkin, Nicolas. — La germanisation de la Wallonie prussienne, aperçu historique. Bruxelles, 1904. (Don de l'auteur.)

Pirsoul, Léon. — Dictionnaire wallon-français (dialecte namurois), tome II et dernier. Malines, Godenne, 1903, 3 fr. 50.

Quintin, Guillaume. — Ine bonne rèpètition. Comèdèye d'ine ake. Lîge, impr. dè *P'tit Ligeoès*, 1904.

Rolland, Eugène. — Flore populaire ou histoire naturelle des plantes dans leurs rapports avec la linguistique et le folklore, tome V, 1904. Chartres, impr. Garnier.

Simonis, Constant. — Mi voèsêne Bertine. Comèdèye èn in' ake. Lîge, impr. dè *P'tit Ligeoès*, 1904.

Wiket, Emile et *Midrolet, Maurice.* — Moncheu l'inventeûr ! Comèdèye d'ine ake mahèye di tchants. Liége, Wathelet, s. d. (Don de M. V. Chauvin.)

III. *Périodiques.*

Almanach ardennais, 1905, 1re année. A. Kaiser, Hodimont-Verviers.

Almanach des démocrates chrétiens pour 1905. Liége, Michel Bouché.

Annales de la Société archéologique de Namur. t. XXIV, 4me livraison. Namur, Wesmael-Charlier, 1904. (échange.)

Annales de la Société archéologique de Nivelles. T. VIII. 1ere livraison. Nivelles, Lanneau et Despret. 1904. (échange.)

L'armanack d'à Chanchet po l'annêye 1905. 1re annêye. Librairêye J. Bury. Impr. J. Wathelet, Liége.

Armanack des « Qwate Mathy » po 1905. Onzême annêye. Liége, J. Wasseige.

Armonaque du *Tonnia d'Charlerwet* 1905. Charleroi, imprim. du *Tonnia.*

Association des auteurs dramatiques et chansonniers Wallons. XIVe annuaire. Liége, Ch. Gothier. 1905.

Aurmonaque del *Marmite.* 21e année. 1905. Malines, L. et A. Godenne.

Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége. T. XIV. Liége, Cormaux, 1903, avec planches. (échange).

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. T. XXXIV (1er fasc.) 1904. Liége, H. Poncelet. (échange.)

Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande. 1re année 1902, 2e année 1903, 3e année 1904. Berne, Bureau du Glossaire, in-8°. (échange.)

Bulletin et mémoires de la société nationale des Antiquaires de France. 7e série, t. III. Mémoires. 1902. Paris, Klincksieck, 1904. (échange.)

Bulletin Wallon, organe de la Fédération wallonne. Bressoux, Carpentier. 1904. 5e année.

Li Clabot, hiltant toles les samaines. Trazinme annêye, 1904-1905. Liége, Th. Bovy, in-folio. (Don de M. Bovy).

Fré Cougnou, 5e annêye, 1904. A. Lacroix, Verviers, in-folio. (Don de M. Jean Wilkin-Charlier).

L'Illustré Wallon. 10e année, 1904. Liége, A. Bénard, grand in-4°.

Leodium, chronique mensuelle de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liége. 3e année, 1904. (échange.)

Ligue wallonne de Liége. Rapport du Secrétaire sur l'exercice 1903. Liége, J. Wasseige, 1904.

La Marmite, gazette originale, 22e année, 1904, Malines, Godenne, in-folio.

Mémoires et documents publiés par la Société nationale des Antiquaires de France. Mettensia IV, fasc. 2. 1904. Paris, Klincksieck. (échange.)

Le Pays Borain. 3e année, 1904. Ve Renard et Vilain, Hornu : in-4°, illustré.

Li P'tit Ligeoès. 8e annaie. 1904. Liége, in-folio.

Publications de la Section historique de l'Institut grand-

ducal de Luxembourg. Vol. LI et LII. Luxembourg, 1903, Buck. (échange.)

Revue des parlers populaires. 1902 et 1903. 1re et 2e années. Paris, Welter. (échange.)

Société nationale des Antiquaires de France. Centenaire (1804-1904). Compte-rendu de la journée du 11 avril 1904. Paris, 1904, in-4°. (échange.)

Li Spirou, gazète des tiesses di hoye. 1904. Liége. H. Vaillant-Carmanne, in-folio.

L' Tonnia d' Charlerwet. 10e année. 1904. Eugène Deforeit. Charleroi, in-folio.

L' Trinchet, tayant à plein cûr tous les quinze djoû. 1ere et 2e années. Nivelles.

Le Vieux-Liège, archéologie, histoire, folklore et protection des sites au pays de Liége. 6e année, 1904, in-4°.

Wallonia. Archives wallonnes d'autrefois, de naguère et d'aujourd'hui. Recueil mensuel fondé par O. Colson, Jos. Defrecheux et G. Willame, et dirigé par Oscar Colson. XII, 1904. Liége, Thône, in-8°.

Le Bibliothécaire,

Jos. DEFRECHEUX.

Société liégeoise de Littérature wallonne

CONCOURS DE 1905

PROGRAMME

HISTOIRE ET PHILOLOGIE

1er Concours. — Une étude sur les règlements, les us et coutumes de l'une des anciennes corporations de la Wallonie, d'après des documents authentiques (1).

L'auteur devra, autant que possible, expliquer les termes spéciaux employés dans les pièces officielles ou dans l'usage commun et remonter à leur origine ; dire s'ils sont restés en vogue dans le langage de l'industrie moderne et dans quelles localités ; rassembler les faits historiques relatifs à la corporation que l'on aura en vue ; comparer brièvement son organisation à celle de la même corporation dans d'autres villes.

2e Concours. — Histoire (d'un genre ou d'une époque) de la littérature wallonne.

Par exemple : l'histoire de la chanson ; — du théâtre ; — de la langue wallonne et de ses productions avant le XVIIe siècle ; — de la littérature au XVIIe et au XVIIIe siècle ; etc.

---

(1) La Société a déjà publié des études de ce genre sur les corporations des Tanneurs, des Drapiers et des Vignerons du pays de Liège.

3e Concours. — Étude bibliographique sur les ouvrages wallons ou relatifs au wallon.

Au choix, un genre depuis les origines jusqu'à nos jours ou tous les genres pendant une période déterminée.

4e Concours. — Étude de phonétique.

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie, ou phonétique complète d'un village ou d'une région déterminée.

5e Concours. — Étude de morphologie (conjugaison (1), dérivation, suffixes, préfixes).

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie, ou morphologie complète d'un village ou d'une région déterminée.

6e Concours. — Étude de syntaxe (1).

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie, ou syntaxe complète d'un village ou d'une région déterminée.

7e Concours. — Étude de lexicologie :

A. Glossaire d'un village ou d'une région déterminée.

B. Vocabulaire d'une section déterminée de l'histoire naturelle (2).

---

(1) A l'exclusion de la région de Liège, qui est suffisamment connue.

(2) A l'exclusion du règne animal, dont le voc. a paru au *Bulletin*.

C. **Vocabulaire technologique de l'une des branches de l'activité humaine** [1].

D. **Toponymie d'une commune ou d'une région déterminée.**

E. **Recueil de mots qui ne figurent pas dans les dictionnaires et vocabulaires imprimés. (Une centaine d'articles suffit.)**

F. **Recueil d'étymologies nouvelles.**

Dans ces divers glossaires, distinguer l'apport nouveau ; citer les sources imprimées, manuscrites ou orales ; faire, autant que possible, l'histoire du mot.

N. B. En instituant ce concours, la Société a pour but de rassembler des matériaux pour son *Dictionnaire général*. Les travaux couronnés ne seront pas nécessairement publiés dans le Bulletin ; la Société se réserve d'en faire l'usage qu'elle jugera convenir.

---

(1) La Société a déjà publié les vocabulaires de l'*apothicaire-pharmacien*, de l'*appréteur en draps*, de l'*ardoisier* de Vielsalm, de l'*armurerie*, du *batelier liégeois*, des *brasseurs*, des *bouchers et charcutiers*, des *boulangers et pâtissiers*, des *briquetiers*, du *bûcheron*, des *chapeliers en paille*, des *chandelons*, des *charrons et charpentiers*, du *chaudronnier en fer et acier*, du *fabricant de chaussons de lisière*, du *cigarier* et du *fabricant de tabac*, des *coqu'lis*, des *cordonniers*, des *couvreurs*, des *cultivateurs*, des *drapiers*, des *ébénistes*, du *filateur en laine cardée et en laine peignée*, du *fondeur en fer, fonte et acier*, du *fruitier*, des *graveurs sur armes*, des *horlogers*, des *houilleurs*, des *lavandières et repasseuses*, des *maçons*, du *maréchal-ferrant et du forgeron à Malmedy*, du *médecin*, des *menuisiers*, des *mouleurs, noyauteurs et fondeurs en fer*, des *pêcheurs*, des *peintres en bâtiment*.

8e Concours. — Etude critique sur la versification wallonne.

1er PRIX pour chacun des concours ci-dessus : Diplôme de médaille d'or et récompense d'au moins cent francs.

LITTÉRATURE

9e Concours. — Étude descriptive (prose ou vers) : Portrait ; type populaire ; tableau de mœurs ; mon village, etc.

10e Concours. — Étude narrative (prose ou vers) :

A. Conte ; légende ; nouvelle ou roman ; récit historique ou épique.

B. Fable ; petit conte ; monologue, etc.

11e Concours. — Poésie lyrique :

A. Pièce lyrique en général : Ode, romance, chanson, etc.

B. *Crâmignon.*

C. *Pasquèye* (poésie satirique).

---

du *pinsoni*, du *puddleur*, des *ramoneurs*, des *relieurs*, de la *sage-femme*, des *serruriers*, du *sport colombophile*, du *tailleur d'habits*, des *tailleurs de pierre*, des *tanneurs*, du *tendeur aux petits oiseaux*, des *tisserands*, des *tonneliers* et des *tourneurs*. — Elle désirerait recevoir, par ex., les vocabulaires des vignerons et des caviers, des gens de loi, des cloutiers, des débardeurs (*bouteûs foû*), des potiers d'étain, des verriers, des fondeurs de cuivre et le voc. wallon de la numismatique.

12e Concours. — Recueil de poésies *présentant un caractère d'unité.*

13e Concours. — Traduction, imitation ou adaptation d'une œuvre en langue étrangère.

14e Concours. — Littérature dramatique :

A. Scène populaire dialoguée (prose ou vers).
B. Un acte (prose ou vers).
C. Pièce en plusieurs actes (prose ou vers).

1er PRIX. — Diplôme de médaille d'or et récompense d'au moins cent francs pour le 12e concours et le 14e concours litt. C. — Médaille de vermeil pour chacun des autres.

Parmi les pièces dramatiques en plusieurs actes, jugées dignes du prix, la meilleure recevra, exceptionnellement cette année, une récompense de 250 francs. Cette somme est mise à notre disposition par la Société wallonne, ART, UNION, AGRÉMENT, de Bruxelles, en liquidation, qui a eu la généreuse idée de consacrer son reliquat à la littérature dramatique wallonne. (Voir remarque 3.)

Remarques. 1. Dans tous ces concours, *vers et prose seront jugés séparément.* — 2. La musique accompagnant les crâmignons, chansons ou romances, fera l'objet d'un concours musical spécial. La Société se

charge de répandre le crâmignon couronné dans les fêtes de paroisse. — 3. Aucune des pièces dramatiques en plusieurs actes, reçues en 1904, n'ayant été jugée digne du prix, la récompense exceptionnelle de 250 francs est reportée au concours de 1905.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

En vertu de l'article 25 des Statuts, la Société fait imprimer les pièces *couronnées* dans les concours et celles des pièces *mentionnées* qui méritent cette distinction. En vertu de l'article 24, ces pièces deviennent sa propriété.

L'auteur d'une œuvre insérée au *Bulletin* reçoit cinquante tirages à part. S'il désire en recevoir davantage, il est prié d'en avertir l'imprimeur *avant l'impression* et de s'entendre avec lui pour les conditions.

Les manuscrits envoyés à la Société restent sa propriété. **Ils ne seront jamais rendus, même pour être recopiés.** Les auteurs sont donc invités à en tenir un double.

Pour chaque concours, sur la proposition du jury, la Société pourra décerner : 1° des *seconds prix* (médailles d'argent); — 2° des *mentions honorables* (médailles de bronze), *avec impression* totale ou partielle de la pièce mentionnée, ou *sans impression.*

Tout premier ou second prix donne droit à un exemplaire du *Bulletin* contenant la pièce couronnée.

Les concurrents indiqueront sur le billet cacheté, joint aux pièces qu'ils envoient, s'ils s'opposent à son

ouverture, au cas où ils n'obtiendraient qu'une mention honorable. A défaut de cette indication, tous les billets cachetés joints aux pièces couronnées seront indistinctement ouverts. Si l'auteur ne se fait pas connaître, la Société statue.

La Société exige, **sous peine d'exclusion des concours**, que les concurrents fassent connaître si les sujets qu'ils ont traités sont complètement de leur invention. Dans le cas contraire, ils désigneront leur source.

Ils sont instamment priés d'indiquer exactement l'édition et les pages des livres auxquels ils empruntent des citations. Ils voudront bien aussi désigner les dépôts où sont conservés les manuscrits consultés.

Ils sont tenus de se conformer aux règles d'orthographe de la Société.

Ils doivent adopter un format de grandeur moyenne, par exemple celui du cahier de classe, laisser une marge suffisante, écrire très lisiblement et seulement au recto des pages.

La Société engage les concurrents à lire dans ses *Bulletins* antérieurs les mémoires analogues aux leurs et les rapports relatifs à la question qu'ils veulent traiter.

Les pièces devront être adressées, franches de port, à M. Julien Delaite, secrétaire de la Société, rue Hors-Château, nº 50, à Liège, **avant** le 9 décembre 1905. **Les plis insuffisamment affranchis seront refusés.** L'auteur désignera sur l'enveloppe le concours auquel il destine son œuvre. Chaque envoi ne pourra contenir qu'une seule œuvre.

Les pièces ne porteront aucune indication qui puisse faire connaître les auteurs. Ceux-ci joindront à leur manuscrit un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse et portant, **à l'intérieur et à l'extérieur**, une devise répétée en tête du manuscrit.

Les billets joints aux pièces qui n'auraient obtenu aucune distinction seront brûlés en séance de la Société, immédiatement après la proclamation des décisions des jurys.

Liége, le 30 janvier 1905.

Le Secrétaire,
JULIEN DELAITE.

Le Président,
N. LEQUARRÉ.

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ARRÊTÉE AU 30 JANVIER 1905.

Bureau.

LEQUARRÉ, Nicolas, *Président.*
CHAUVIN, Victor, *Vice-Président.*
DELAITE, Julien, *Secrétaire.*
HAUST, Jean, *Secrétaire-Adjoint.*
DEFRECHEUX, Charles, *Trésorier.*
DEFRECHEUX, Joseph, *Bibliothécaire-Archiviste.*
COLSON, Oscar, *Bibliothécaire-Adjoint.*

Membres titulaires.

DE THIER, Charles, Président honoraire à la Cour d'appel, 3, rue Raikem (août 1862).

LEQUARRÉ, Nicolas, professeur émérite de l'Université, rue André-Dumont, 37 (janvier 1871).

DORY, Isidore, professeur honoraire de l'Athénée, rue des Carmes, 8 (février 1872).

DEMARTEAU, Jos.-Ern., professeur à l'Université, rue de Huy, 51 (décembre 1878).

CHAUVIN, Victor, professeur à l'Université, rue Wazon, 52 (janvier 1879).

Société liégeoise de Littérature wallonne

CONCOURS DE 1905

PROGRAMME

HISTOIRE ET PHILOLOGIE

1er Concours. — Une étude sur les règlements, les us et coutumes de l'une des anciennes corporations de la Wallonie, d'après des documents authentiques (1).

L'auteur devra, autant que possible, expliquer les termes spéciaux employés dans les pièces officielles ou dans l'usage commun et remonter à leur origine ; dire s'ils sont restés en vogue dans le langage de l'industrie moderne et dans quelles localités ; rassembler les faits historiques relatifs à la corporation que l'on aura en vue ; comparer brièvement son organisation à celle de la même corporation dans d'autres villes.

2e Concours. — Histoire (d'un genre ou d'une époque) de la littérature wallonne.

Par exemple : l'histoire de la chanson ; — du théâtre ; — de la langue wallonne et de ses productions avant le XVIIe siècle ; — de la littérature au XVIIe et au XVIIIe siècle ; etc.

---

(1) La Société a déjà publié des études de ce genre sur les corporations des Tanneurs, des Drapiers et des Vignerons du pays de Liège.

3e Concours. — Étude bibliographique sur les ouvrages wallons ou relatifs au wallon.

Au choix, un genre depuis les origines jusqu'à nos jours — ou tous les genres pendant une période déterminée.

4e Concours. — Étude de phonétique.

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie, — ou phonétique complète d'un village ou d'une région déterminée.

5e Concours. — Étude de morphologie (conjugaison [1]), dérivation, suffixes, préfixes).

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie, — ou morphologie complète d'un village ou d'une région déterminée.

6e Concours. — Étude de syntaxe [1].

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie, — ou syntaxe complète d'un village ou d'une région déterminée.

7e Concours. — Étude de lexicologie :

A. Glossaire d'un village ou d'une région déterminée.

B. Vocabulaire d'une section déterminée de l'histoire naturelle [2].

---

[1] A l'exclusion de la région de Liège, qui est suffisamment connue.

[2] A l'exclusion du règne animal, dont le voc. a paru au *Bulletin*.

C. Vocabulaire technologique de l'une des branches de l'activité humaine [1].

D. Toponymie d'une commune ou d'une région déterminée.

E. Recueil de mots qui ne figurent pas dans les dictionnaires et vocabulaires imprimés. (Une centaine d'articles suffit.)

F. Recueil d'étymologies nouvelles.

Dans ces divers glossaires, distinguer l'apport nouveau ; citer les sources imprimées, manuscrites ou orales ; faire, autant que possible, l'histoire du mot.

N. B. En instituant ce concours, la Société a pour but de rassembler des matériaux pour son *Dictionnaire général*. Les travaux couronnés ne seront pas nécessairement publiés dans le Bulletin ; la Société se réserve d'en faire l'usage qu'elle jugera convenir.

---

[1] La Société a déjà publié les vocabulaires de l'*apothicaire-pharmacien*, de l'*appréteur en draps*, de l'*ardoisier* de Vielsalm, de l'*armurerie*, du *batelier liégeois*, des *brasseurs*, des *bouchers et charcutiers*, des *boulangers et pâtissiers*, des *briquetiers*, du *bûcheron*, des *chapeliers en paille*, des *chandelons*, des *charrons et charpentiers*, du *chaudronnier en fer et acier*, du *fabricant de chaussons de lisière*, du *cigarier* et du *fabricant de tabac*, des *coqu'lis*, des *cordonniers*, des *couvreurs*, des *cultivateurs*, des *drapiers*, des *ébénistes*, du *filateur en laine cardée et en laine peignée*, du *fondeur en fer, fonte et acier*, du *fruitier*, des *graveurs sur armes*, des *horlogers*, des *houilleurs*, des *lavandières et repasseuses*, des *maçons*, du *maréchal-ferrant et du forgeron à Malmedy*, du *médecin*, des *menuisiers*, des *mouleurs, noyauteurs et fondeurs en fer*, des *pêcheurs*, des *peintres en bâtiment*,

8ᵉ Concours. — Etude critique sur la versification wallonne.

1ᵉʳ PRIX pour chacun des concours ci-dessus : Diplôme de médaille d'or et récompense d'au moins cent francs.

LITTÉRATURE

9ᵉ Concours. — Étude descriptive (prose ou vers) : Portrait ; type populaire ; tableau de mœurs ; mon village, etc.

10ᵉ Concours. — Étude narrative (prose ou vers) :

A. Conte ; légende ; nouvelle ou roman ; récit historique ou épique.

B. Fable ; petit conte ; monologue, etc.

11ᵉ Concours. — Poésie lyrique :

A. Pièce lyrique en général : Ode, romance, chanson, etc.

B. *Crâmignon.*

C. *Pasquèye* (poésie satirique).

---

du *pinsoni*, du *puddleur*, des *ramoneurs*, des *relieurs*, de la *sage-femme*, des *serruriers*, du *sport colombophile*, du *tailleur d'habits*, des *tailleurs de pierre*, des *tanneurs*, du *tendeur aux petits oiseaux*, des *tisserands*, des *tonneliers* et des *tourneurs*. — Elle désirerait recevoir, par ex., les vocabulaires des vignerons et des caviers, des gens de loi, des cloutiers, des débardeurs (*bouteûs foû*), des potiers d'étain, des verriers, des fondeurs de cuivre et le voc. wallon de la numismatique.

12e Concours. — Recueil de poésies *présentant un caractère d'unité.*

13e Concours. — Traduction, imitation ou adaptation d'une œuvre en langue étrangère.

14e Concours. — Littérature dramatique :

A. Scène populaire dialoguée (prose ou vers).
B. Un acte (prose ou vers).
C. Pièce en plusieurs actes (prose ou vers).

1er PRIX. — Diplôme de médaille d'or et récompense d'au moins cent francs pour le 12e concours et le 14e concours litt. C. — Médaille de vermeil pour chacun des autres.

Parmi les pièces dramatiques en plusieurs actes, jugées dignes du prix, la meilleure recevra, exceptionnellement cette année, une récompense de 250 francs. Cette somme est mise à notre disposition par la Société wallonne, ART, UNION, AGRÉMENT, de Bruxelles, en liquidation, qui a eu la généreuse idée de consacrer son reliquat à la littérature dramatique wallonne. (Voir remarque 3.)

Remarques. 1. Dans tous ces concours, *vers et prose seront jugés séparément.* — 2. La musique accompagnant les crâmignons, chansons ou romances, fera l'objet d'un concours musical spécial. La Société se

charge de répandre le crâmignon couronné dans les fêtes de paroisse. — 3. Aucune des pièces dramatiques en plusieurs actes, reçues en 1904, n'ayant été jugée digne du prix, la récompense exceptionnelle de 250 francs est reportée au concours de 1905.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

En vertu de l'article 25 des Statuts, la Société fait imprimer les pièces *couronnées* dans les concours et celles des pièces *mentionnées* qui méritent cette distinction. En vertu de l'article 24, ces pièces deviennent sa propriété.

L'auteur d'une œuvre insérée au *Bulletin* reçoit cinquante tirages à part. S'il désire en recevoir davantage, il est prié d'en avertir l'imprimeur *avant l'impression* et de s'entendre avec lui pour les conditions.

Les manuscrits envoyés à la Société restent sa propriété. **Ils ne seront jamais rendus, même pour être recopiés.** Les auteurs sont donc invités à en tenir un double.

Pour chaque concours, sur la proposition du jury, la Société pourra décerner : 1° des *seconds prix* (médailles d'argent); — 2° des *mentions honorables* (médailles de bronze), *avec impression* totale ou partielle de la pièce mentionnée, ou *sans impression*.

Tout premier ou second prix donne droit à un exemplaire du *Bulletin* contenant la pièce couronnée.

Les concurrents indiqueront sur le billet cacheté, joint aux pièces qu'ils envoient, s'ils s'opposent à son

ouverture, au cas où ils n'obtiendraient qu'une mention honorable. A défaut de cette indication, tous les billets cachetés joints aux pièces couronnées seront indistinctement ouverts. Si l'auteur ne se fait pas connaître, la Société statue.

La Société exige, **sous peine d'exclusion des concours**, que les concurrents fassent connaître si les sujets qu'ils ont traités sont complètement de leur invention. Dans le cas contraire, ils désigneront leur source.

Ils sont instamment priés d'indiquer exactement l'édition et les pages des livres auxquels ils empruntent des citations. Ils voudront bien aussi désigner les dépôts où sont conservés les manuscrits consultés.

Ils sont tenus de se conformer aux règles d'orthographe de la Société.

Ils doivent adopter un format de grandeur moyenne, par exemple celui du cahier de classe, laisser une marge suffisante, écrire très lisiblement et seulement au recto des pages.

La Société engage les concurrents à lire dans ses *Bulletins* antérieurs les mémoires analogues aux leurs et les rapports relatifs à la question qu'ils veulent traiter.

Les pièces devront être adressées, franches de port, à M. Julien Delaite, secrétaire de la Société, rue Hors-Château, n° 50, à Liége, **avant** le 9 décembre 1905. **Les plis insuffisamment affranchis seront refusés.** L'auteur désignera sur l'enveloppe le concours auquel il destine son œuvre. Chaque envoi ne pourra contenir qu'une seule œuvre.

Les pièces ne porteront aucune indication qui puisse faire connaître les auteurs. Ceux-ci joindront à leur manuscrit un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse et portant, **à l'intérieur et à l'extérieur**, une devise répétée en tête du manuscrit.

Les billets joints aux pièces qui n'auraient obtenu aucune distinction seront brûlés en séance de la Société, immédiatement après la proclamation des décisions des jurys.

Liège, le 30 janvier 1905.

Le Secrétaire,	*Le Président,*
JULIEN DELAITE.	N. LEQUARRÉ.

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ARRÊTÉE AU 30 JANVIER 1905.

Bureau.

LEQUARRÉ, Nicolas, *Président.*
CHAUVIN, Victor, *Vice-Président.*
DELAITE, Julien, *Secrétaire.*
HAUST, Jean, *Secrétaire-Adjoint.*
DEFRECHEUX, Charles, *Trésorier.*
DEFRECHEUX, Joseph, *Bibliothécaire-Archiviste.*
COLSON, Oscar, *Bibliothécaire-Adjoint.*

Membres titulaires.

DE THIER, Charles, Président honoraire à la Cour d'appel, 3, rue Raikem (août 1862).

LEQUARRÉ, Nicolas, professeur émérite de l'Université, rue André-Dumont, 37 (janvier 1871).

DORY, Isidore, professeur honoraire de l'Athénée, rue des Carmes, 8 (février 1872).

DEMARTEAU, Jos.-Ern., professeur à l'Université, rue de Huy, 51 (décembre 1878).

CHAUVIN, Victor, professeur à l'Université, rue Wazon, 52 (janvier 1879).

DUCHESNE, Eugène, professeur à l'Athénée, rue Naimette, 1 (février 1885).

HUBERT, Herman, professeur à l'Université, rue Fabry, 68 (février 1885).

DEFRECHEUX, Joseph, sous-bibliothécaire à l'Université, rue Bonne-Nouvelle, 88 (février 1887).

SIMON, Henri, artiste-peintre, rue de la Casquette, 38 (novembre 1887).

DEFRECHEUX, Charles, sous-chef de bureau à l'Administration communale, rue Bonne-Nouvelle, 67 (janvier 1888).

VAN DE CASTELLE, Désiré, archiviste de l'Etat, rue de l'Ouest, 58 (février 1888).

D'ANDRIMONT, Paul, directeur du charbonnage du Hasard, bourgmestre à Micheroux (février 1888).

DELAITE, Julien, docteur en sciences naturelles, chimiste, rue Hors-Château, 50 (décembre 1888).

RASSENFOSSE, Armand, artiste-peintre, rue St-Gilles, 36 (mars 1889).

NAGELMACKERS, Ernest, banquier et sénateur, boulevard d'Avroy, 29 (avril 1889).

MICHEL, Charles, professeur à l'Université, avenue Blonden, 42 (avril 1894).

SEMERTIER, Charles, pharmacien, rue Ste-Marguerite, 90 (mai 1894).

GOTHIER, Charles, imprimeur, rue St-Léonard, 205 (février 1895).

FELLER, Jules, professeur à l'Athénée, rue Bidaut, 3, Verviers (mars 1895).

Doutrepont. Auguste, professeur à l'Université, rue Fusch, 50 (avril 1896).

Haust, Jean, professeur à l'Athénée, rue Fond-Pirette, 75 (avril 1897).

Tilkin, Alphonse, graveur, rue Sur-la-Fontaine, 40 (avril 1897).

Renkin, François-J., à Ramioul (Val-St-Lambert), (janvier 1898).

Parmentier, Léon, professeur à l'Université, boulevard d'Avroy, 128 (mars 1898).

Pecqueur, Oscar, professeur à l'Athénée, rue des Anglais, 16 (janvier 1901).

Colson, Oscar, instituteur communal, directeur de *Wallonia*, rue Henkart, 10 (février 1902).

Gilbart, Olympe, docteur en philologie romane, journaliste, 77, rue Fond-Pirette (janvier 1904).

Mélotte, Félix, ingénieur, rue du Parc, 45 (id.)

Quintin, Toussaint, industriel, rue de la Loi, 27 (id.)

Roger, Jean, industriel, rue Mandeville, 260 (id.)

Membres titulaires délégués de la Wallonie.

Bernard, Emile, professeur à l'Athénée, rue de l'Ouest, 58 (juillet 1898). Luxembourg méridional.

Hanon de Louvet, Alphonse, échevin, à Nivelles (juillet 1898). Brabant méridional,

Hens, Joseph, auteur wallon, à Vielsalm (juillet 1898). Sud de Liège.

Renkin, Henri, banquier, à Marche (juillet 1898). Luxembourg septentrional.

ROBERT, Albert, chimiste, Palais du Midi, Bruxelles (juillet 1898). Province de Namur.

WILLAME, Georges, auteur wallon, rue Le Corrège, 18, Schaerbeek (juillet 1898). Brabant méridional.

CAREZ, Maurice, docteur en médecine, boulevard du Nord, 60, à Bruxelles (janvier 1899). Région de Mons.

VIERSET, Auguste, auteur wallon, rue Josaphat, 32, à St-Josse-ten-Noode (mars 1899). Province de Namur.

PIETKIN, Nicolas, curé de Zourbrodt-lez-Malmedy, (novembre 1902.) Région de Malmedy.

Membres honoraires (anciens titulaires).

STECHER, Jean, professeur émérite de l'Université, quai de Fragnée, 36.

CHAUMONT, Léopold, contrôleur d'armes, rue Masset, 2 Herstal.

BODY, Albin, archiviste, à Spa.

MARTINY, Jules, négociant, rue Léopold, 11.

POLAIN, Léon, conseiller à la Cour d'appel, quai de l'Industrie, 24.

PEROT, J., conseiller à la Cour d'appel, rue de Sclessin, 8.

Membres d'honneur.

Le Gouverneur de la Province.

Le Président du Conseil provincial.

Le Bourgmestre de Liège.

Membres correspondants.

BREDEN, professeur au gymnase d'Ansberg (Allemagne).
RENIER, J.-S., peintre, rue Saucy, 34, Verviers.

Membres effectifs.

ABRAS, Charles, ingénieur-constructeur, à Sclessin.
AERTS, Auguste, notaire, Beaufays (par Chaudfontaine).
ARNOLD, Léon, capitaine d'artillerie, rue Albert de Cuyck, 59.
AUVRAY, Michel, appariteur à l'Université, rue du St-Esprit, 22.

BAIVY DE LEXHY, Gustave, directeur d'usine, à Jemeppe.
BANNEUX, Philippe, directeur du Horloz, à Tilleur.
BARON, Charles, comptable, rue Fusch, 1.
BARTHOLOMEZ, Charles, auteur wallon, 1, r. des Champs.
BAYOT, Alphonse, attaché à la Bibliothèque royale, 37, rue de Milan, Bruxelles.
BEAUJEAN, Emile, ingénieur, quai Orban, 8.
BELOT, Jules, horticulteur, rue des Vennes, 138.
BÉNARD, Auguste, éditeur, rue Lambert-le-Bègue, 13.
BERNARD, Lambert, industriel, quai de Coronmeuse, 31.
BERNARD, directeur-gérant des charbonnages de la Petite-Bacnure, à Herstal.
BERTRAND, Omer, notaire, à Saive.
BERTRAND, Oscar, notaire, place de la Cathédrale, 11.
BÉTHUNE, François (baron), professeur à l'Université, rue de la Station, Louvain.
BEURET, Auguste, rentier, boulevard d'Avroy, 89.

BIAR, Nicolas, notaire, boulevard d'Avroy, 120.

Bibliothèque communale de Verviers, rue du Travail, Verviers.

BIDAUT, Georges, rue Vander Meersch, 36, Bruxelles.

BINJÉ, rentier, quai de l'Ourthe, Tilff.

BLANDOT, docteur en médecine, rue Vinâve, à Tilff.

BOCKSRUTH, avocat, à Angleur.

BOINEM, Jean, professeur au Collège communal de Tirlemont, 63, rue Ste-Walburge.

BOINEM, Jules, professeur à l'Athénée, Chaussée de Willemeau, 34, Tournai.

BOISACQ, Emile, professeur à l'Université, rue Van Ellewyck, 14, à Bruxelles.

BOLINNE, G., prof. à l'Athénée royal, r. du Collège, 8, Namur.

BOSCHERON, Léon, brasseur, boulevard d'Avroy, 306.

BOSSON, Victor, architecte, rue Ambiorix, 71.

BOUHON, Antoine, peintre, 16, chaussée de Glain, à Glain.

BOUILLENNE, Léopold, instituteur, 10, quai Mativa.

BOULBOULLE, L., professeur à l'Athénée, rue Conscience, 32, à Malines.

BOURGEOIS, Paul, ingénieur, r. des Augustins, 43.

BOVY, Théophile, imprimeur, rue de Hesbaye, 207.

BOYENS, Jos., surveillant à l'Athénée, quai Sur-Meuse, 17.

BOZET, Lucien, notaire, à Seraing.

BRACHET, Albert, docteur en médecine, professeur à l'Université de Bruxelles.

BRACONIER, Frédéric, sénateur, rue Hazinelle, 4.

BRACONIER, Léon, rentier, quai de l'Industrie, 16.

BRACONIER, Maurice, rue Louvrex, 75.

BRACONIER, Raymond, rue Hazinelle, 4.

BREUER, Gustave, rentier, quai de Maestricht, 15.

BRICTEUX, A., chargé du cours de persan à l'Univ. de Liège, Flémalle-Haute.

BRONKART, Arnold, directeur honoraire d'Institut, rue Wazon, 71.

BRONNE, Gustave, fabricant d'armes, Mont-St-Martin, 52.

BROUHA, Maurice, rue de la Régence, 40.

BROUHON, marchand de bois, à Seraing.

BROUWERS, archiviste-adjoint de l'Etat, à Wegnez (par Ensival).

BROUWIER, Léon, médecin vétérinaire, directeur de l'Abattoir public, quai de l'Abattoir.

BYA, rue Jean d'Outre-Meuse, 96.

CALIFICE, Pascal, rue du Midi, 13.

CARPENTIER, Victor, auteur dramatique, 19, r. Vivî-Houet, à Bressoux.

Cercle littéraire et scientifique d'Ougrée, rue de l'Église.

Cercle « l'Éveil » (p. adr. M. Picalausa, président, rue de l'Industrie, Seraing).

Cercle « Lès bonnes auteûrs wallons » (p. adr. M. Steenebruggen, secrétaire, 89, r. Saint-Léonard, Liège).

CHAINAYE, Arthur, quai Sur-Meuse, 4.

CHALANT, Victor, docteur en médecine, rue Grétry, 145.

CHANTRAINE, Joseph, pharmacien, à Herstal.

CHARLIER, Jules, négociant, rue de Fragnée, 90.

CHARLIER, Gustave, architecte, rue St-Jacques, 7.

CHAUMONT, Léopold, avocat et conseiller provincial, rue Hayeneux, 102, Herstal.

CHAUVEHEID, Gilbert, typographe, r. de Spa, Stavelot.

CHOT, Edmond, professeur à l'Athénée, r. Terre-Neuve, 33, Bruges.

CLAES, Théophile, ingénieur, rue Bassenge, 34.

CLEYCKENS, Auguste, professeur honoraire d'Athénée, à Tilff.

CLOCHEREUX, Henri, avocat, r. de la Casquette, 40.

CLOSE, François, architecte, r. César Franck, 66.

CLOSON, Jules, horticulteur, rue de Joie, 90.

CLOSSET, Joseph, rue des Écoles, 5.

CLOSSET, Lambert, chef de bureau à l'Administration communale de Herstal, rue Thier des Monts, 22, à Herstal.

COEMÉ, Marcel, notaire, à Tilleur, 55.

COLLETTE, Barthélemy, docteur en médecine, rue des Armuriers, 15.

COLSON, Lucien, instituteur comm., 78, r. Petite-Fohale, Herstal.

COMHAIRE, Ch.-J., avoué, rue Saint-Hubert, 13.

CORNÉLIS, Joseph, industriel, 48, r. Coronmeuse.

COSTE, Charles, agent de change, 30, r. d'Artois.

COSTE, J., industriel, à Tilleur.

COUNSON, Albert, lecteur de français à l'Université de Halle a/S. (Allemagne), Weidenplan, 25[1].

COURTOIS, L.-J., curé de Saint-Géry (par Chastre).

CRISMER, L., professeur, rue de la Concorde, 58, à Bruxelles.

DABIN, Henri, rue de l'Université, 45.

DAMRY, Paul, comptable à l'Université, place Cockerill, 1.

D'ANDRIMONT, Gustave, substitut, r. de la Casquette, 40.

D'ANDRIMONT, Maurice, ingénieur, boulevard de la Sauvenière, 92.

DARDENNE, Jos., propriétaire, à Visé (Devant-le-Pont).

DAVENNE, Célestin, professeur à l'École industrielle, r. Lairesse, 134,

DAVID, Edouard, comptable, à Verviers.

DAVID, Léon, boulevard de la Sauvenière, 75.

DAXELET, Auguste, ingénieur à la Société Cockerill, à Seraing.

DAXHELET, Arthur, professeur à l'Athénée royal d'Ixelles.

DEBEFVE, Jules, professeur au Conservatoire de musique, Mont St-Martin, 44.

DE BOECK, G., fils, pharmacien, rue Ste-Marie, 7.

DECHARNEUX, Auguste, négociant, avenue des Arts, 122, Anvers.

DECHARNEUX, Émile, négociant, rue de Mérode, 80, Bruxelles.

DECHESNE, Prosper, juge au tribunal de 1re instance, Neufchâteau.

DEFISE, Jos., ingénieur, quai de l'Industrie, 30.

DEFRECHEUX, Albert, inspecteur des eaux et forêts, boulevard Militaire, 159, à Ixelles.

DEFRECHEUX, Charles, docteur en sciences historiques, r. Bonne-Nouvelle, 67.

DEFRECHEUX, Léon, étudiant, r. Bonne-Nouvelle, 67.

DEFRECHEUX, Marie, directrice d'école, rue Hayeneux, à Herstal.

DEFRECHEUX, Émile, comptable, r. de Pitteurs, 21.

DEFRECHEUX, Paul, agent commercial, à Statte-Huy.

DEFRECHEUX, Louis, gérant de commerce, place du Congrès, 19.

DEFRESNE, Jules, instituteur, à Coo-Trois-Ponts.

DEGAND, E., notaire, à Mons.

DEGIVE, ingénieur, à Grâce-Berleur (Ans).

DEGIVE, Léon, conseiller provincial, à Ramet.

DEGIVE, Adolphe, à Ivoz-Ramet (Val St-Lambert).

DEGUISE, Edmond, avocat, boulevard Piercot, 13.

DEHASSE, Lucien, rue Darchis, 19.

DE JAER, Jules, ingénieur en chef, à Mons.

DEJARDIN, P.-H.-L., brasseur, rue Pont-d'Ile, 44.

DEJARDIN-DEBATTY, Félix, ingénieur, r. de l'Ouest, 56.

DE KONINCK, L., professeur à l'Université, quai de l'Université, 2.

DELBŒUF, Charles, docteur en médecine, r. Louvrex, 101.

DELCROIX, Fernand, professeur à l'Athénée royal, rue de l'Hôpital, Lize-Seraing.

DELDEREUNE, Félix, agent commercial, r. St-Léonard, 427.

DELEIXHE, Lambert, rue Forgeur, 30.

DE LEXHY, Désiré, ingénieur, à Grâce-Berleur.

DELHAYE, Henri, négociant, rue André-Dumont.

DELHAXHE, Williame, architecte, r. Mueseler, 35.

DELHEID, Jules, avocat, à Nessonvaux.

DELPÉRÉE, Max, étudiant, r. du Jardin Botanique.

DELPLANCHE, Louis, ingénieur, r. de la Clinique, 49, à Anderlecht.

DELRUE, Gustave, candidat notaire, r. Raikem, 16.

DELRUELLE, Jules, directeur de l'Usine à zinc de Prayon.

DELTOUR, vérificateur à la Cour des comptes, r. d'Ecosse, Bruxelles.

DE MACAR, Ferdinand (baron), r. d'Arlon, 19, Bruxelles, ou à Presseux.

DEMANY, Jules, colonel commandant le 5e de ligne, r. Lozane, 2, Anvers.

DEMARTEAU, Lucien, conseiller à la Cour, r. Bassenge, 46.

DEMARTEAU, G., substitut du procureur-général, r. Louvrex, 90.

DEMARTEAU, Jules, commissaire d'arrondissement, r. Fabry, 66.

DEMEUSE, Henri, pharmacien, rue Monulphe, 7.

DENIS, P., négociant, rue St-Léonard, 285.

DE PÉRALTA (marquis), ministre plénipotentiaire, avenue Rogier, 29.

DE RASQUINET, Pierre, avocat, r. Louvrex, 117.

DESAIT, direct. d'assurances, bould. de la Sauvenière, 105.

DE SÉLYS LONGCHAMPS, sénateur à Halloy, par Ciney.

DESOER, Florent, avocat, Château de Boirs.

DESSART, Jean, professeur à l'Athénée de Namur, 21, r. Basse-Chaussée, Liège.

DESTRÉE, conducteur prov. des ponts et chaussées, Thier de Cornillon, 36, à Bressoux.

DE THIER, Maurice, boulevard de la Sauvenière, 10.

DETHIOUX, Prosper, clerc de notaire, r. de Campine, 185.

De Waha (Mme la baronne), à Tilff.

De Walque, A., préfet honoraire d'Athénée, r. de la Station, 68, Saventhem.

Dewandre, Jules, industriel, rue Lairesse, 64.

D'Heur, Emile, artiste peintre, prof. à l'Académie, Mont St-Martin, 24.

D'Heur-Favette, Henri, négociant, r. de la Régence, 19.

D'Hoffschmidt, L., conseiller à la Cour de cassation, 57, square Marie-Louise, Bruxelles.

d'Hondt, Gustave, littérateur flamand, boulevard du Parc, 24, Gand.

Digneffe, Emile, avocat, rue Fusch, 26.

Dinraths, Ant., relieur, quai des Tanneurs, 19.

Discailles, Ernest, professeur à l'Univ. de Gand, rue Royale, 243, Bruxelles.

Doflein, Léon, négociant, rue des Franchimontois, 46.

Dombret, Adrien, dessinateur, r. de l'Usine, 43.

Dommartin, Léon, homme de lettres, à Bruxelles.

Donnay, Émile, comptable, r. Edouard Wacken.

Doutrepont, Georges, professeur à l'Univ., Louvain.

Dresse, Armand, industr., 132, boulev. de la Sauvenière.

Dreye, Alexis, quai Mativa, 35.

Drossart, Théodore, vérificateur de l'enregistrement, rue Dautzenberg, 25, Ixelles.

Dubois, notaire, boulevard d'Avroy, 62.

Dumont, Eug., chez M. Breuer, quai de Maestricht, 14.

Dumont, Henri, fabricant de tabac, r. Saint-Thomas, 28.

Dumoulin, Aug., fabricant d'armes, boulevard de la Sauvenière, 90.

DUMOULIN, François, fabric. d'armes, r. Saint-Laurent, 33.
DUMOULIN, Victor, négociant, r. Vinâve-d'Ile, 17.
DUPONT, Armand, avocat, rue Darchis, 56.
DUPONT, Émile, avocat et sénateur, pl. Rouveroy, 6.
DUPONT, Désiré, commis à l'Administration communale, rue des Tawes, 24.
DUVIVIER, Henri, industriel, à Verviers.

ESSER, Quirin, Dr phil., r. Neuve, Malmedy (Prusse rhénane).
EVRARD, B., comptable et propriétaire, r. Strailhe, 9.

FAIRON, archiviste-adjoint de l'Etat, Pepinster.
FALLOISE, Maurice, avocat, rue Simonon, 5.
FELLENS, Léon, gérant de la Cie des papiers peints, rue de l'Université.
FERON, instituteur, rue des Ursulines, 40.
FINCŒUR, Paul, professeur à l'Athénée royal de Huy.
FIRKET, Ad., ingénieur-direct. des mines, r. Dartois, 28.
FIRKET, Ch., professeur à l'Université, place Sainte-Véronique.
FLECHET, Fernand, représentant, à Warsage.
FOCCROULE, Georges, avocat, boulevard Frère-Orban, 21.
FORGERON, Alphonse, fabricant d'armes, rue Adolphe Borgnet, 1.
FORTIN, chef de bureau à la Cour des comptes, rue St-Bernard, Bruxelles.
FOULON, E., industriel, rue du Bosquet, 43.
FOULON, Georges, industriel, rue Goswin, 11.

Fournal, Joseph, auteur wallon, 192, rue Pisseroule, Dison.

Fraigneux, Eugène, quai de Longdoz, 28.

Fraigneux, Jean, ingénieur, quai de Longdoz, 28.

Fraigneux, Louis, avocat, quai des Pêcheurs, 34.

Fraipont, Julien, professeur à l'Université, Mont Saint-Martin, 35.

Fraipont, F., doct. en médecine, r. Beckmann, 24.

François, ingénieur, à Seraing.

Francotte, X., docteur en médec., q. de l'Industrie, 15.

Francotte, Charles, Mont St-Martin.

Frankignoulle, Clément, ingénieur civil, r. de Campine, 207.

Frédericq, Paul, professeur à l'Université, rue des Boutiques, 9, à Gand.

Fréson, Armand, avocat, rue des Augustins, 32.

Fromont, Louis, ingénieur-directeur de la fabrique de produits chimiques, à Engis.

Galand, Georges, docteur en médecine, r. du Trône, 12, Bruxelles.

Gauthier (abbé), curé à Auby-sur-Semoy.

Gérard, F., r. Théodore Verhaegen, 168, à Bruxelles.

Gérard, Fernand, quai Sur-Meuse, 13.

Gérard, Léo, ingénieur, rue Louvrex, 76.

Germay, H., marchand de bois, 20, r. des Guillemins.

Gillard, Alphonse, président de la *Société des auteurs wallons serésiens*, rue de la Baume, Seraing.

Gillard, Robert, quai Saint-Léonard, 70.

GILLON, A., professeur à l'Université, avenue Rogier, 27.

GLESENER, Bernard, rentier, 30, quai de la Dérivation.

GNUSÉ, Charles, avocat, 27, rue de l'Académie.

GOFFINET, G., receveur des contributions, rue Fond-Pirette, 85.

GORET, Léopold, ingénieur, r. Sainte-Marie, 23.

GOUVERNEUR, directeur-gérant du charbonnage d'Ans.

GRÉGOIRE, Camille, greffier au Tribunal de commerce, rue de Campine.

GRÉGOIRE, Gaston, député permanent, q. des Pêcheurs, 54.

GROJEAN, Oscar, attaché à la Bibliothèque Royale, avenue Brugmann, 265, Uccle (Bruxelles).

HABETS, Alfred, professeur à l'Université, rue Paul Devaux, 4.

HABETS, Paul, directeur-gérant d'Espérance et Bonne-Fortune, avenue Blonden, 33.

HALLEUX, Godefroid, rentier, r. des Franchises, 12 *bis*.

HALLEUX, Victor, curé à Tavier.

HALLEUX, tailleur, rue Vinâve-d'Ile, 4.

HANSEN, Jos., avocat, rue Jonfosse, 6.

HANSON, G., avocat, rue Beckmann, 35.

HARDY, Fernand, joaillier, rue Saint-Paul, 6.

HARZÉ, Emile, direct. des mines, place de l'Industrie, 25, à Bruxelles.

HAULET, contrôleur au chemin de fer, r. Kinkempois, 30.

HAUZEUR, Adolphe, industriel, au Val-Benoît.

HAVET, Charles, auteur wallon, 9, r. Bonne-Femme, Grivegnée.

HENDRIKS, N., professeur de langues germaniques, rue des Augustins, 20.

HENKEN, Mathieu, prof. à l'Athénée royal, 33, r. Dodoens, Anvers.

HENIN, Octave, négociant, rue du Centre, à Ciney.

HÉNOUL, L., avocat-général, rue Dartois, 39.

HENRION, François, rue Jonruelle, 69.

HERMANS, Joseph, professeur à l'Athénée, r. Fabry, 76.

HERVE, Emile, négociant en charbons, à Trooz.

HERZÉ, Antoine, commis à l'Administration communale, rue Bassez-Wez, 109.

HEUSE, Théo, architecte, Nessonvaux.

HEYNE, Jean, sous-chef de bureau à l'Administration communale, Montagne-de-Bueren, 16.

HOCK, Aug., fils, à Amay.

HODEIGE, Arthur, ingénieur au chemin de fer de l'Etat, à Etterbeek.

HONIN, Alfred, négociant, rue des Franchimontois, 47.

HONLET, Robert, chaussée de Liège, à Huy.

HOVEGNÉE, Ar., professeur à l'Athénée, impasse de la Vignette.

HURARD, Henri, auteur wallon, rue de Heusy, 104, Verviers.

HUYNEN, maréchal-ferrant, r. des Clarisses, 37.

ISERENTANT, P., professeur à l'Athénée royal, à Malines.

ISTA, Alfred, papetier, r. Mathieu-Laensbergh, 14.

JACOB, H., commissionn.-expéditeur, r. de la Syrène, 13.

JACQUEMIN, Achille, rue de la Syrène, 17.

JACQUEMIN, Léon, industriel, r. de Gilly, Chatelineau.

JACQUEMOTTE, Edmond, pharmacien, 35, rue Chafnay, Jupille.

JACQUEMOTTE, Jean, professeur à l'Athénée de Mons.

JACQUES, François, chef de division aux Hospices de Bruxelles, rue de la Gaieté, 45, Anderlecht.

JAMAR, Armand, ingénieur, place de Bronkart, 16.

JAMME, secrétaire de *La Wallonne*, rue Saint-Maur, 170, à Paris.

JAMME, Henri, directeur de la Vieille-Montagne, à Bensberg, près Cologne (Prusse).

JAMOTTE, Jules, notaire, à Dalhem.

JANGOUX, Georges, employé à la Banque Internationale, avenue des Arts, Bruxelles.

JANSSEN, J., fabricant d'armes, r. Lambert-le-Bègue, 4.

JASPAR, industriel, rue Jonfosse, 20.

JASPAR, Emile, décorateur, rue Beckmann, 61.

JOPKEN, Ernest, préfet honoraire d'Athénée, r. Rioul, 5, à Huy.

JORISSEN, A., professeur à l'Université, rue Sur-la-Fontaine, 110.

JORISSENNE, Gustave, docteur en médecine, p. St-Jacques.

KEPPENNE, Jules, notaire, place Saint-Jean, 29.

KIMPS, Charles, à Charleroi.

KLEYER, Gustave, avocat et bourgmestre, rue Fabry, 21.

KRAFT DE LA SAULX, Frédéric, fils, ingénieur à la Société Cockerill, aux Masuirs, Seraing.

KÜNTZIGER, Ignace, professeur à l'Athénée royal, 2, rue Charles Morren.

LABEYE, Frédéric, avoué à la Cour, avenue Blonden, 50.
LABROUX, secrétaire-trésorier de l'Athénée, rue du Vertbois, 86.
LAFONTAINE, directeur de la Société Linière, quai Saint-Léonard, 36.
LALLEMAND, Joseph, à Vivegnis-lez-Herstal.
LALOUX, Adolphe, propriétaire, avenue Rogier, 12.
LAMARCHE, Emile, rue des Augustins, 57.
LAMBERT, Henri, chef du service commercial du Hasard, à Trooz.
LAMBERTY, Joseph, imprimeur et industriel, à Stavelot.
LANCE, B., tailleur. rue du Pont-d'Ile, 15.
LAOUREUX, Armand, rue Sur-Meuse, 10.
LAOUREUX, Léon, rue Bertholet, 7.
LAPORT, Guillaume, fabricant d'armes, quai Saint-Léonard, 17.
LARDINOIS, Jos., changeur, 15, quai de l'Abattoir.
LAUMONT, Gustave, rue de l'Université, 16.
LECLOUX, J., professeur à l'Athénée, rue de Dave, 39, Jambes (Namur).
LECOCQ, L., directeur d'assurances, r. Féronstrée, 121.
LECRENIER, Joseph, avocat, à Huy.
LEDENT, Albert, ingénieur, à Herstal.
LEDENT, Jean, professeur à l'Athénée, à Verviers.
LEDENT, Joseph, chef comptable à Gérard-Cloes, rue St-Léonard, 436.
LEDOSERAY, Alphonse, capitaine, r. Saint-Laurent, 372.
LEENAERS, Lucien, industriel, quai des Pêcheurs, 30.
LEFEBVRE, Oscar, géomètre-architecte, à Jumet.

LEJEUNE, Jean, r. de Liège, 66A, Jupille.

LEJEUNE, Nicolas, sous-chef de gare aux chemins de fer de l'Etat, rue St-Léonard, 329.

LEJEUNE-VINCENT, industriel et sénateur, à Dison.

LEPLAT, docteur en médecine, rue Beckmann, 25.

LEPRINCE, Edmond, r. de la Station, Chênée.

LHOIST, J., chirurgien-dentiste, rue Mosselman, 3.

LEQUARRÉ, Alphonse, professeur d'Athénée, à Retinne.

LEQUARRÉ, Léonard, docteur en philosophie, à Retinne.

LEROUX, Ch., président au Tribunal, r. du Vertbois, 78.

LHOEST, Paul, fabricant de papiers peints, r. Robertson, 39.

LHONEUX, Joseph, professeur à l'Athénée de Gand.

LIBBRECHT, avocat, rue Ste-Véronique, 22.

LIBOTTE, négociant, rue Simonon, 8.

LIÉGEOIS, Camille, professeur à l'Athénée royal, 115, chaussée de Steenbrugge, Bruges.

LIXHON, Camille, appariteur à l'Université et bourgmestre, à Cheratte.

LOHEST, Max, ingénieur, Mont Saint-Martin, 55.

L'OLIVIER, Henri, ingénieur, rue des Quatre-Vents, 25, à Bruxelles.

LOSSEAU, Léon, avocat, r. de Nimy, 37, à Mons.

LOVENS, Ignace, rue Saint-Thomas, 9 et 13.

LOVINFOSSE, Michel, secrétaire du bureau de bienfaisance, rue Saint-Gangulphe, 7.

MAGNETTE, Charles, avocat, quai des Pêcheurs, 33.

MAGNETTE, Félix, professeur à l'Athénée royal, r. Fond-Pirette, 81.

MAILLART, Georges, rue Jonfosse, 4.

MAILLEUX, Fernand, avocat et professeur à l'Univ. de Bruxelles, Mont Saint-Martin, 30.

MAIRLOT, J., professeur à l'Athénée royal de Chimay.

MAÎTREJEAN, directeur d'école, à Tilleur.

MALAISE, directeur de charbonnage, à Wandre.

MARCHAND, Louis, négociant, r. Lamarck, 137.

MARÉCHAL, Alphonse, professeur à l'Athénée de Namur, 9, quai de Meuse, à Jambes.

MARÉCHAL, François, chef-comptable de la banque Nagelmackers, rue Publémont, 35.

MARÉCHAL, Remacle, ingénieur des mines, r. du Pot-d'Or, 12.

MARTENS, Charles, docteur en philosophie et lettres, 27, r. Marie-Thérèse, Louvain.

MASSART, Emile, industriel, r. Sœurs-de-Hasque, 17.

MASSART, Jean, négociant, à Jodoigne.

MASSON, Antoine, professeur à l'Athénée, r. Pasteur, 16.

MATIVA, Henri, rentier, quai Saint-Léonard, 71.

MERCENIER, Isidore, avocat, r. André-Dumont, 29.

MICHA, Alfred, avocat et échevin, rue Louvrex, 79.

MIGNON, Joseph, commissaire en chef de la ville de Liège, rue Méan, 26.

MINDERS, Alexis, pharmacien, r. Verte, 85, à Schaerbeek.

MINSIER, Camille, ingénieur au corps des mines, à Charleroi.

MODAVE, Léon, directeur d'Ecole honoraire, r. Dehin, 66.

MOLITOR, Lucien, professeur à l'Athénée, quai Mativa, 9.

MONIQUET, Victor, comptable, r. Dossin, 31.

MONSEUR, Eugène, prof. à l'Université, 165, avenue de Tervueren, Woluwe-St-Pierre (Brabant).
MONSEUR, Edouard, à Beaufays (par Chaudfontaine).
MOREAU, Louis, prof. à l'Ecole moyenne, Soignies.
MORISSEAUX, Ch., fils, fabricant d'armes, r. Nysten, 46.
MOTTARD, Julien, quai de Maestricht, 9.
MOUTON, Alphonse, brasseur, rue Saint-Paul, 31.
MOUTON-TIMMERMANS, brasseur, rue Charles Morren, 5.
MUG, Henri, quai de la Dérivation, 5.
MÜLLER, Clément, littérateur, Malmedy.

NAGELMACKERS, Alfred, ingénieur, rue du Pot-d'Or, 55.
NANDRIN, François, négociant, boul. Frère-Orban, 24-25.
NEEF-CHAINAYE, Alfred, industriel, à Verviers.
NEEF, Jules, rue des Augustins, 3.
NEEF, Léonce, avocat, boulevard Piercot, 56.
NEURAY, mécanicien, quai d'Amercœur, 37.
NICAISE, Maurice, prof. à l'Athénée, 24, r. de la Culture, Ixelles.
NOÉ, frères, rentiers, rue Darchis, 8.
NOIRFALISE, Jules, négociant, quai de l'Université, 6.
NOVENT, Eugène, chef de bureau à l'Administration communale de Verviers, r. des Chalets, 22, à Verviers.

OGER, Adrien. conservateur du Musée archéol. de Namur.
OLIVIER, J., imprimeur, r. Adolphe Borgnet, 28.
ORVAL, commissaire de police, 1, quai de l'Ourthe.
OUTER, Nestor, artiste peintre, à Virton.
OUVERLEAUX, Emile, conservateur honoraire des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique, 13, rue Cortambert, Paris.

PAQUES, Erasme, quai d'Amercœur, 22.

PARMENTIER, Edouard, avocat, rue de Soignies, 19, à Nivelles.

PECLERS, Maurice, pharmacien, rue Surlet, 39.

PERNIN, Louis, prof. à l'Ecole générale allemande, 9, r. Van Brée, Anvers.

PETIT, Léon, ingénieur, à Soignies.

PETIT, directeur-gérant des charbonnages du Val-Benoît.

PETY DE THOZÉE, gouverneur de la province, au Palais provincial.

PHOLIEN, C., avocat-général à la Cour d'appel, boulevard de Waterloo, 95, Bruxelles.

PHOLIEN, Florent, négociant, r. Vivâve d'Ile, 26.

PICARD, Edgard, directeur à Valentin-Coq, à Hollogne-aux-Pierres.

PINARD, Constant, chef de bureau à l'adm. com., avenue Elisabeth, 37, Schaerbeek.

PIRENNE, Henri, professeur à l'Université de Gand.

PIRON, Henri, instituteur communal, à Masta-Stavelot.

PIROTTE, Alex., chef de bureau à l'Adm. comm., rue Jonruelle, 32.

PIRSOUL, Léon, auteur wallon, rue d'Hooghvorst, 3, Bruxelles.

POLAIN, Jules, directeur du Banc d'épreuves des armes à feu, r. St Léonard, 251.

POLAIN, Alphonse, avocat, rue St-Léonard, 267.

POMMERENKE, Henri, pharmacien, r. St-Pierre, 10.

PONCELET, Félix, dessinateur, à Esneux.

PONCIN, Olivier, industriel, r. Ste-Marguerite, 31.

PROTIN (Mme ve), rue Féronstrée, 24.
PUTZEYS, Félix, prof. à l'Univ., rue Forgeur, 1.

RAMET, Alph., littérateur wallon, r. Xhavée, 51, Verviers.
RAXHON, Henri, industriel, avenue Nicolaï, Heusy-Verviers.
RAZE DE GROULARD, Alph., industriel, à Esneux.
RAZE, Aug., industriel, à Ougrée.
RAZE, Joseph, ingénieur, à Esneux.
RÉMONT, Joseph, architecte, quai de l'Industrie, 19.
REMOUCHAMPS, Em., architecte prov., q. de Fragnée, 68.
REMOUCHAMPS, Joseph, meunier, r. du Palais, 44.
REMOUCHAMPS, Joseph, avocat, r. du Palais, 42.
RÉMION, Charles, à Verviers.
REMY, Alfred, r. Pied du Pont-des-Arches, 1.
RENAUX DE BOUBERS, Paul, industriel, 7, r. Forgeur.
REULEAUX, Fernand, avocat, r. Basse-Wez, 28.
REULEAUX, Jules, consul général de Belgique dans la Russie méridionale, à Odessa (r. Hemricourt, 33).
RIGÔ, Jos., secrétaire de la ville de Liège, r. Nysten, 16.
RIGÔ, Pierre, chef de bureau à l'Adm. comm., Montagne Ste-Walburge, 10.
ROBERT, Georges, avoué à la Cour, r. Ste-Marie, 38.
ROBERT, H., négociant, r. St-Léonard, 83.
ROBERT, Victor, avocat, rue Louvrex, 64.
ROGER, Lucien, instituteur à Vonêche (Beauraing).
ROLAND, Jules, négociant, rue Velbruck, 7.
ROLAND, Léon, doct. en sciences naturelles, r. Velbruck, 2.
ROMIÉE, H., docteur en médecine, r. Bertholet, 1.
RONCHESNE, Guillaume, pharmacien, r. St-Léonard, 492.

De Waha (Mme la baronne), à Tilff.

De Walque, A., préfet honoraire d'Athénée, r. de la Station, 68, Saventhem.

Dewandre, Jules, industriel, rue Lairesse, 64.

D'Heur, Emile, artiste peintre, prof. à l'Académie, Mont St-Martin, 24.

D'Heur-Favette, Henri, négociant, r. de la Régence, 19.

D'Hoffschmidt, L., conseiller à la Cour de cassation, 57, square Marie-Louise, Bruxelles.

d'Hondt, Gustave, littérateur flamand, boulevard du Parc, 24, Gand.

Digneffe, Emile, avocat, rue Fusch, 26.

Dinraths, Ant., relieur, quai des Tanneurs, 19.

Discailles, Ernest, professeur à l'Univ. de Gand, rue Royale, 243, Bruxelles.

Doflein, Léon, négociant, rue des Franchimontois, 46.

Dombret, Adrien, dessinateur, r. de l'Usine, 43.

Dommartin, Léon, homme de lettres, à Bruxelles.

Donnay, Émile, comptable, r. Edouard Wacken.

Doutrepont, Georges, professeur à l'Univ., Louvain.

Dresse, Armand, industr., 132, boulev. de la Sauvenière.

Dreye, Alexis, quai Mativa, 35.

Drossart, Théodore, vérificateur de l'enregistrement, rue Dautzenberg, 25, Ixelles.

Dubois, notaire, boulevard d'Avroy, 62.

Dumont, Eug., chez M. Breuer, quai de Maestricht, 14.

Dumont, Henri, fabricant de tabac, r. Saint-Thomas, 28.

Dumoulin, Aug., fabricant d'armes, boulevard de la Sauvenière, 90.

DUMOULIN, François, fabric. d'armes, r. Saint-Laurent, 33.
DUMOULIN, Victor, négociant, r. Vinâve-d'Ile, 17.
DUPONT, Armand, avocat, rue Darchis, 56.
DUPONT, Émile, avocat et sénateur, pl. Rouveroy, 6.
DUPONT, Désiré, commis à l'Administration communale, rue des Tawes, 24.
DUVIVIER, Henri, industriel, à Verviers.

ESSER, Quirin, Dr phil., r. Neuve, Malmedy (Prusse rhénane).
EVRARD, B., comptable et propriétaire, r. Strailhe, 9.

FAIRON, archiviste-adjoint de l'Etat, Pepinster.
FALLOISE, Maurice, avocat, rue Simonon, 5.
FELLENS, Léon, gérant de la Cie des papiers peints, rue de l'Université.
FERON, instituteur, rue des Ursulines, 40.
FINCŒUR, Paul, professeur à l'Athénée royal de Huy.
FIRKET, Ad., ingénieur-direct. des mines, r. Dartois, 28.
FIRKET, Ch., professeur à l'Université, place Sainte-Véronique.
FLECHET, Fernand, représentant, à Warsage.
FOCCROULE, Georges, avocat, boulevard Frère-Orban, 21.
FORGERON, Alphonse, fabricant d'armes, rue Adolphe Borgnet, 1.
FORTIN, chef de bureau à la Cour des comptes, rue St-Bernard, Bruxelles.
FOULON, E., industriel, rue du Bosquet, 43.
FOULON, Georges, industriel, rue Goswin, 11.

FOURNAL, Joseph, auteur wallon, 192, rue Pisseroule, Dison.

FRAIGNEUX, Eugène, quai de Longdoz, 28.

FRAIGNEUX, Jean, ingénieur, quai de Longdoz, 28.

FRAIGNEUX, Louis, avocat, quai des Pêcheurs, 34.

FRAIPONT, Julien, professeur à l'Université, Mont Saint-Martin, 35.

FRAIPONT, F., doct. en médecine, r. Beckmann, 24.

FRANÇOIS, ingénieur, à Seraing.

FRANCOTTE, X., docteur en médec., q. de l'Industrie, 15.

FRANCOTTE, Charles, Mont St-Martin.

FRANKIGNOULLE, Clément, ingénieur civil, r. de Campine, 207.

FREDERICQ, Paul, professeur à l'Université, rue des Boutiques, 9, à Gand.

FRÉSON, Armand, avocat, rue des Augustins, 32.

FROMONT, Louis, ingénieur-directeur de la fabrique de produits chimiques, à Engis.

GALAND, Georges, docteur en médecine, r. du Trône, 12, Bruxelles.

GAUTHIER (abbé), curé à Auby-sur-Semoy.

GÉRARD, F., r. Théodore Verhaegen, 168, à Bruxelles.

GÉRARD, Fernand, quai Sur-Meuse, 13.

GÉRARD, Léo, ingénieur, rue Louvrex, 76.

GERMAY, H., marchand de bois, 20, r. des Guillemins.

GILLARD, Alphonse, président de la *Société des auteurs wallons serésiens*, rue de la Baume, Seraing.

GILLARD, Robert, quai Saint-Léonard, 70.

GILLON, A., professeur à l'Université, avenue Rogier, 27.

GLESENER, Bernard, rentier, 30, quai de la Dérivation.

GNUSÉ, Charles, avocat, 27, rue de l'Académie.

GOFFINET, G., receveur des contributions, rue Fond-Pirette, 85.

GORET, Léopold, ingénieur, r. Sainte-Marie, 23.

GOUVERNEUR, directeur-gérant du charbonnage d'Ans.

GRÉGOIRE, Camille, greffier au Tribunal de commerce, rue de Campine.

GRÉGOIRE, Gaston, député permanent, q. des Pêcheurs, 54.

GROJEAN, Oscar, attaché à la Bibliothèque Royale, avenue Brugmann, 265, Uccle (Bruxelles).

HABETS, Alfred, professeur à l'Université, rue Paul Devaux, 4.

HABETS, Paul, directeur-gérant d'Espérance et Bonne-Fortune, avenue Blonden, 33.

HALLEUX, Godefroid, rentier, r. des Franchises, 12 *bis*.

HALLEUX, Victor, curé à Tavier.

HALLEUX, tailleur, rue Vinâve-d'Ile, 4.

HANSEN, Jos., avocat, rue Jonfosse, 6.

HANSON, G., avocat, rue Beckmann, 35.

HARDY, Fernand, joaillier, rue Saint-Paul, 6.

HARZÉ, Emile, direct. des mines, place de l'Industrie, 25, à Bruxelles.

HAULET, contrôleur au chemin de fer, r. Kinkempois, 30.

HAUZEUR, Adolphe, industriel, au Val-Benoît.

HAVET, Charles, auteur wallon, 9, r. Bonne-Femme, Grivegnée.

Rose, John, fils, industriel, à Seraing.

Rouma, Antoine, rue Grétry, 79.

Rouma, Olivier, directeur d'Institut, boulevard de la Sauvenière, 89.

Ruffer, Philippe, artiste-musicien, Gentinerstrasse, 37, à Berlin.

Rutten, Louis, industriel, rue Dartois, 24.

Scharff, Paul, prof. à l'Athénée, r. du Mambour, 9.

Schiffers, docteur en médecine, boulevard Piercot, 34.

Schmidt, Paul, avocat, avenue Blonden, 92.

Schoenmaekers, J., curé, à Neuville-sous-Huy.

Schoonbrodt, Alfred, boulevard d'Avroy, 62.

Schuind, Nic., percepteur des postes, Waremme.

Schuind, docteur en médecine, 39, r. de Fexhe.

Servais, J., photographe, rue Nagelmackers, 10.

Sior, Em., rentier, rue Marexhe, à Herstal.

Smeets, Edm., doct. en médecine, r. Hemricourt, 9.

Société d'Harmonie, à Verviers.

Souheur, Fl., directeur du charb. de Bonne-Fin, rue Ste-Marguerite, 6.

Spring, W., professeur à l'Université, r. Beckmann, 38.

Stainier, Louis, attaché à la Biblioth. royale, Grand' Place, 20, à Mont-St-Guibert.

Stévart, A., ingénieur, rue Paradis, 71.

Stiels, Arn., subst. auditeur militaire, r. St-Adalbert, 5.

Stiernet, H., prof. à l'Ecole moyenne, r. du Champ de l'Église, 99, Laeken.

Swaen, A., professeur à l'Université, r. de Pitteurs, 16.

TALAUPE, Gaston, chef de bureau à l'Administration comm., rue des Arbalestriers, 20, Mons.

TASSET, Henri, négociant, rue de Fragnée, 119.

THIRY, Fernand, professeur à l'Université, r. Fabry, 1.

THONNARD, Lambert, avocat-propr., r. Fond St-Servais.

THONNART, Armand, plombier, rue Méan, 13.

TIHON, docteur en médecine, à Theux.

TILMAN, Gustave, rentier, r. Hennet, 19.

TOELEN, José, pharmacien, rue St-Léonard, 293.

TORDEUR, Émile, ingénieur-architecte, à Gosselies.

TRASENSTER, Paul, ingénieur, boul. d'Avroy, 57.

ULRIX, Eugène, professeur à l'Athénée, r. Jean Mirael, Bruges.

Union des auteurs wallons sérésiens (président, M. Alph. GILLARD, r. de la Baume, Seraing).

VAILLANT, Hector, r. St-Adalbert, 8.

VAN BECELAERE, avocat, r. du Marteau, 15, à Bruxelles.

VAN DAMME, Pierre, professeur de musique, 16, rue Fond-Saint-Servais.

VANDEREUSE, Jules, à Berzée.

VANDEVELDE, Emile, directeur de la *Bibliographie de Belgique*, avenue de la Brabançonne, 12, à Bruxelles.

VAN GOIDTSNOVEN, P., rue de la Casquette, 45.

VAN HOEGARDEN, avocat, boulevard d'Avroy, 9.

VAN MARCKE, Ch., avocat, rue des Clarisses, 36.

VAN ORMELINGEN, Ern., avocat, r. d'Amercœur, 60.

VAN ROGGEN, Matthys, maître de carrières, à Sprimont.

VAN SCHERPENZEEL-THIM, Louis, consul général de Belgique à Moscou, r. Nysten, 31.

VAN STRYDONCK-LARMOYEUX, r. St-Jean, 20.
VAN WERT, architecte, r. Louvrex, 5.
VAN ZUYLEN, Ernest, place St-Barthélemy, 6.
VAN ZUYLEN, Joseph, négociant, r. Féronstrée.
VAN ZUYLEN, Léon, ingénieur, boul. Frère-Orban, 47.
VERDIN, Olivier, comptable, r. de Neufchâteau, Arlon.
VISÉ, Victor, employé communal, à Jemeppe.
VIVARIO, Victor, pharmacien, rue de l'Université, 50.
VOUÉ, Joseph, quai de Longdoz, 27.
VRINDTS, Joseph, auteur wallon, rue Jean-d'Outremeuse, 44-46.

WALEFFE, Pierre, inspecteur des écoles primaires, rue de Sluse, 17.
WARNANT, Julien, avocat, avenue Rogier, 14.
WASSEIGE, Joseph, industriel, rue Lebeau, 6.
WATHELET, Alfred, docteur en droit, quai Orban, 12.
WATHELET, Emile, négociant, quai Orban, 11.
WATRIN, Gustave, docteur en médecine, rue André-Dumont, 26.
WAUCOMONT, Thomas, professeur à l'Athénée royal de Mons.
WAUTERS, Edouard, rentier, boulevard Piercot, 26.
WAUTERS, J., prof. à l'Athénée royal. r. Souveraine, 37, Ixelles.
WESMAEL, Adolphe, capitaine-commandant, r. Gaucet, 10.
WILLEM, Jos., président du *Caveau Liégeois*, à Chênée.
WILLIQUET, Camille, greffier provincial, à Mons.
WILMET, rentier, rue des Guillemins, 32-34.
WILMOTTE, Charles, ingénieur, rue Côte d'Or, Sclessin.

WILMOTTE, M., professeur à l'Université, r. Raikem, 22.
WINANDY, Étienne, secrétaire des *Djônes sicriyeûs Disonwès*, 36, rue Pierreuse, Dison.
WOOS, notaire, à Rocour.
WYNS, Jean, représentant de commerce, 29, rue de la Madeleine, Jumet.

XHIGNESSE, Arthur, 27, chaussée de Liège, Huy.
XHIGNESSE, Gaspard, 109, r. du Plan-Incliné.

ZEYEN, Hubert, photographe, boul. de la Sauvenière, 141.
ZOPPI, Julien, vitrier-encadreur, rue Basse-Sauvenière, 5.

TABLEAU

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Membres titulaires	30
— — délégués de la Wallonie. .	9
— honoraires	6
— d'honneur	3
— correspondants.	2
— effectifs	485
Total au 31 janvier 1905.	535

Nous prions instamment nos membres de bien vouloir faire, chacun dans son cercle d'amis, une active propagande en faveur de notre œuvre. Voir à ce propos, p. 2, la notice sur la Société.

Prière aussi de nous communiquer tout changement d'adresse.

Nous ne possédons plus d'année complète de la 1re série du *Bulletin*. Chaque volume de la 2e série (sauf le t. V, *Recueil de Crâmignons*, vendu 6 francs, et le t. IX, épuisé) est en vente au prix de trois francs.

Prix global de la 2e série, moins le t. IX, — soit trente volumes, — soixante-cinq francs.

TABLE DES MATIÈRES.

Le Secrétaire-adjoint
chargé des Publications,
J. HAUST.

ANNUAIRE

DE LA

Société liégeoise de Littérature wallonne

ANNUAIRE

DE LA

Société Liégeoise

DE

LITTÉRATURE WALLONNE



S. A. Imprimerie

H. Vaillant-Carmanne

Rue St-Adalbert, 8

Liège — 1906

1906 — N° XIX

Notice sur la Société

La *Société Liégeoise de Littérature Wallonne* a été fondée le 27 décembre 1856 ; elle est à la fois la plus ancienne et la plus importante société littéraire de la Wallonie. Elle est notre *Académie wallonne:* il ne lui manque vraiment que la reconnaissance officielle, — qui viendra bien un jour !

Son œuvre est *exclusivement littéraire et scientifique*. Toute discussion politique ou religieuse est bannie de la Société.

Elle a pour but d'encourager la littérature wallonne et l'étude des parlers romans de la Belgique.. Elle institue annuellement des concours de littérature et de philologie wallonnes (voir ci-après le programme détaillé) et publie dans son *Bulletin* les pièces, lexiques et mémoires couronnés.

Elle comprend : 1° des *membres titulaires,* au nombre de quarante, qui sont tenus d'assister aux réunions mensuelles ; — 2° des *membres effectifs,* en nombre illimité, qui n'ont d'autre obligation que de payer la cotisation annuelle de *cinq francs*. Ils reçoivent les nombreuses publications de la Société et sont invités à se mettre en rapport avec les membres titulaires.

Pour devenir membre effectif, il suffit d'en

adresser la demande au Secrétaire, qui se chargera de la présentation d'usage.

Jusqu'ici, la Société a publié : 1° quarante-cinq tomes in-8° du *Bulletin* littéraire et philologique ; — 2° dix-neuf tomes in-12 de l'*Annuaire :* cet Annuaire, dont la publication jusqu'en 1903 était intermittente, paraît depuis lors chaque année est contient spécialement tout ce qui a trait à l'administration de la Société ; — 3° un *Projet de Dictionnaire général de la Langue wallonne,* brochure in-4° de 36 pages à deux colonnes, prix : 2 francs ; — 4° les *Règles d'orthographe wallonne* adoptées par la Société, brochure in-8° de 72 pages, prix : 50 centimes ; — 5° les nos 1-2 (janvier 1906) d'un *Bulletin du Dictionnaire général de la Langue wallonne,* brochure in-8° de 76 pages. Ce nouveau périodique, qui comprendra quatre fascicules par an, est destiné à préparer l'œuvre considérable dont la Société réunit les matériaux depuis un demi-siècle. Cette œuvre de science et de patriotisme, le *Dictionnaire général de la Langue wallonne,* est en pleine voie de réalisation ; le premier fascicule paraîtra probablement à la fin de 1906 ou au début de 1907.

On est prié d'adresser la correspondance, demandes d'admission et communications, dons d'ouvrages, demandes d'achat ou d'échange, au Secrétaire, M. JEAN HAUST, *rue Fond-Pirette, 75, Liège.*

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ARRÊTÉE AU 27 FÉVRIER 1906

Membres d'honneur

Le Gouverneur de la Province.
Le Président du Conseil provincial.
Le Bourgmestre de Liège.

Bureau

LEQUARRÉ, Nicolas, *Président.*
CHAUVIN, Victor, *Vice-Président.*
HAUST, Jean, *Secrétaire.*
PECQUEUR, Oscar, ff. de *Trésorier.*
DEFRECHEUX, Joseph, *Bibliothécaire-Archiviste.*
COLSON, Oscar, *Bibliothécaire-Adjoint.*

Membres honoraires (anciens titulaires)

STECHER, Jean, professeur émérite de l'Université, quai de Fragnée, 36.
CHAUMONT, Léopold, contrôleur d'armes, 2, rue Masset, Herstal.
BODY, Albin, archiviste, à Spa.

MARTINY, Léon, négociant, rue Léopold, 11.

POLAIN, Léon, conseiller à la Cour d'appel, quai de l'Industrie, 24.

PEROT, J., conseiller à la Cour d'appel, rue de Sclessin, 8.

Membres titulaires

DE THIER, Charles, Président honoraire à la Cour d'appel, 3, rue Raikem (août 1862).

LEQUARRÉ, Nicolas, professeur émérite de l'Université, rue André-Dumont, 37 (janvier 1871).

DORY, Isidore, professeur honoraire de l'Athénée, rue des Carmes, 8 (février 1872).

DEMARTEAU, Jos.-Ern., professeur à l'Université, rue de Huy, 51 (décembre 1878).

CHAUVIN, Victor, professeur à l'Université, rue Wazon, 52 (janvier 1879).

DUCHESNE, Eugène, professeur à l'Athénée, rue Naimette, 1 (février 1885).

HUBERT, Herman, professeur à l'Université, rue Fabry, 68, (février 1885).

DEFRECHEUX, Joseph, sous-bibliothécaire à l'Université, rue Bonne-Nouvelle, 88 (février 1887).

SIMON, Henri, artiste-peintre, rue Saint-Jean, 17 (novembre 1887).

VAN DE CASTELLE, Désiré, archiviste de l'Etat, rue St-Eloi, 9 (février 1888).

D'ANDRIMONT, Paul, directeur du charbonnage du Hasard, bourgmestre à Micheroux (février 1888).

RASSENFOSSE, Armand, artiste-peintre, rue St-Gilles, 36 (mars 1889).

MICHEL, Charles, professeur à l'Université, avenue Blonden, 42 (avril 1894).

SEMERTIER, Charles, pharmacien, rue Ste-Marguerite, 90 (mai 1894).

GOTHIER, Charles, imprimeur, rue Saint-Léonard, 205 (février 1895).

FELLER, Jules, professeur à l'Athénée, rue Bidaut, 3 Verviers (mars 1895).

DOUTREPONT, Auguste, professeur à l'Université, rue Fusch, 50 (avril 1896).

HAUST, Jean, professeur à l'Athénée, rue Fond-Pirette, 75 (avril 1897).

TILKIN, Alphonse, graveur, rue Lambert-le-Bègue, 5 (avril 1897).

PARMENTIER, Léon, professeur à l'Université, boulevard d'Avroy, 128 (mars 1898).

PECQUEUR, Oscar, professeur à l'Athénée, rue des Anglais, 16 (janvier 1901).

COLSON, Oscar, instituteur communal, directeur de *Wallonia*, rue Henkart, 10 (février 1902).

GILBART, Olympe, docteur en philologie romane, publiciste, 77, rue Fond-Pirette (janvier 1904).

MÉLOTTE, Félix, ingénieur, rue du Parc, 45 (id.).

QUINTIN, Toussaint, industriel, rue de la Loi, 27 (id.).

ROGER, Jean, industriel, rue Mandeville, 260 (id.).

BERNARD, Emile, professeur à l'Athénée, rue de l'Ouest, 58 (février 1906).

Hanon de Louvet, Alphonse, échevin, à Nivelles (id.).

Hens, Joseph, auteur wallon, à Vielsalm (id.).

Renkin, Henri, banquier, à Marche (id.).

Robert, Albert, chimiste, Palais du Midi, Bruxelles (id.).

Willame, Georges, auteur wallon, rue Le Corrège, 18, Schaerbeek (id.).

Carez, Maurice, docteur en médecine, boulevard du Nord, 60, à Bruxelles (id.).

Vierset, Auguste, auteur wallon, rue Leys, 48, Bruxelles (id.).

Pietkin, Nicolas, curé de Zourbrodt-lez-Malmedy, (Prusse rhénane) (id.).

Grojean, Oscar, attaché à la Bibliothèque Royale, avenue Brugmann, 265, Uccle (Bruxelles) (id.).

Maréchal, Alphonse, professeur à l'Athénée, quai de Meuse, 9, Jambes-Namur (id.).

Membres correspondants

Bastin, Joseph, abbé, professeur à l'Institut St-Remacle, Stavelot.

Renier, J.-S., peintre, rue Saucy, 34, Verviers.

Schoenmackers, Joseph, curé de Neuville-sous-Huy.

Waslet, Jules, professeur au lycée de Laon (France).

Membres effectifs

Abras, Charles, ingénieur-constructeur, à Sclessin.

AERTS, Auguste, notaire, Beaufays (par Chaudfontaine).

AMAND, docteur en médecine, à Hamoir.

ARNOLD, Léon, capitaine d'artillerie, rue Albert de Cuyck, 59.

AUVRAY, Michel, appariteur à l'Université, rue du St-Esprit, 22.

BAIVY DE LEXHY, Gustave, directeur d'usine, à Jemeppe.

BANNEUX, Philippe, directeur du Horloz, à Tilleur.

BARON, Charles, comptable, rue Fusch, 1.

BARBETTE, directeur de l'Institut Francken, r. Darchis, 18.

BARTHOLOMEZ, Charles, auteur wallon, 4, r. des Champs.

BAYOT, Adelin, auteur wallon, rue St-Éloi, Chatelineau.

BAYOT, Alphonse, attaché à la Bibliothèque Royale, 9, rue de l'Eglise, Watermael (par Bruxelles).

BEAUJEAN, Emile, ingénieur, quai Orban, 8.

BEERBLOCK, Maurice, employé, à Trooz.

BELOT, Jules, horticulteur, rue des Vennes, 138.

BÉNARD, Auguste, éditeur, rue Lambert-le-Bègue, 13.

BERCE, Léon, éditeur du *Courrier de l'Orneau*, à Gembloux.

BERNARD, Lambert, industriel, quai de Coronmeuse, 31.

BERNARD, directeur-gérant des charbonnages de la Petite-Bacnure, à Herstal.

BERTRAND, Omer, notaire, à Saive.

BERTRAND, Oscar, notaire, place de la Cathédrale, 11.

BÉTHUNE, François (baron), professeur à l'Université, 61, rue de la Station, Louvain.

BEURET, Auguste, rentier, boulevard d'Avroy, 89.

BIAR, Nicolas, notaire, boulevard d'Avroy, 120.

BIDAUT, Georges, rue Vander Meersch, 36, Bruxelles.

BIHOT, Laurent, commis-rédacteur à la Bibliothèque de l'Université, place Lecomte, Herve.

BINJÉ, rentier, quai de l'Ourthe, Tilff.

BLANDOT, docteur en médecine, rue Vinâve, à Tilff.

BOCKSRUTH, avocat, à Angleur.

BODARWÉ, Joseph, instituteur à Schoppen-Amel (Prusse rhénane).

BOINEM, Jean, professeur au Collège communal de Tirlemont, 63, rue Ste-Walburge.

BOINEM, Jules, professeur à l'Athénée, Chaussée de Willemeau, 34, Tournai.

BOISACQ, Émile, professeur à l'Uuiversité, rue Van Elewyck, 14, à Bruxelles.

BOLINNE, G., prof. à l'Athénée royal, rue du Collège, 8, Namur.

BONCHER, Éloi, auteur wallon, à Montignies-sur-Sambre (Neuville).

BORKMANS, Gérard, auteur wallon, pl. des Écoles, à Spa.

BOSCHERON, Léon, brasseur, boulevard d'Avroy, 306.

BOSSON, Victor, architecte, rue Ambiorix, 71.

BOUHON, Antoine, peintre, 16, chaussée de Glain, à Glain.

BOUHON, Théophile, prof. à l'Athénée, rue En-Bois,

BOUILLENNE, Léopold, instituteur, 10, quai Mativa.

BOULBOULLE, L., professeur à l'Athénée, r. Conscience, 32, à Malines.

BOURGEOIS, Paul, ingénieur, rue des Augustins, 43.

BOUTON, J., Hôtel Continental, place Verte.
BOVY, Théophile, imprimeur, rue de Hesbaye, 207.
BOYENS, Jos., surveillant à l'Athénée, quai Sur-Meuse, 17.
BOZET, Lucien, notaire, à Seraing.
BRACHET, Albert, docteur en médecine, professeur à l'Université de Bruxelles, r. Emile Banning, 88, Ixelles.
BRACONIER, Frédéric, sénateur, rue Hazinelle, 4.
BRACONIER, Léon, rentier, quai de l'Industrie, 16.
BRACONIER, Maurice, rue Louvrex, 75.
BRACONIER, Raymond, rue Hazinelle, 4.
BREUER, Gustave, rentier, quai de Maestricht, 15.
BRICTEUX, A., chargé du cours de persan à l'Univ. de Liège, Flémalle-Haute.
BRONKART, Arnold, directeur honoraire d'Institut, rue Wazon, 71.
BRONNE, Gustave, fabricant d'armes, Mont-St-Martin, 52.
BROUHON, marchand de bois, à Seraing.
BROUWERS, archiviste-adjoint de l'Etat, à Wegnez (par Ensival).
BROUWIER, Léon, médecin vétérinaire, directeur de l'Abattoir public, quai de l'Abattoir.
BYA, rue Jean d'Outre-Meuse, 96.

CALIFICE, Pascal, rue du Midi, 13.
CARLIER, Arille, rue Traversière, Monceau-sur-Sambre.
CARON, Alphonse, artiste peintre, cloître Ste-Croix, 3.
CARPENTIER, Victor, auteur dramatique, 19, rue Vivî-Houet, à Bressoux.
CHAINAYE, Arthur, quai Sur-Meuse, 4.

CHALANT, Victor, docteur en médecine, rue Grétry, 145.

CHANTRAINE, Joseph, pharmacien, à Herstal.

CHARLIER, Jules, négociant, rue de Fragnée, 90.

CHARLIER, Gustave, architecte, rue St-Jacques, 7.

CHAUMONT, Léopold, avocat et conseiller provincial, rue Hayeneux, 102, Herstal.

CHAUVEHEID, Gilbert, typographe, r. de Spa, Stavelot.

CHOT, Edmond, professeur à l'Athénée, r. Terre-Neuve, 33, Bruges.

CLAES, Théophile, ingénieur, rue Bassenge, 34.

CLAVIER, fabricant d'étoffes, 67, rue Surlet.

CLEYCKENS, Auguste, professeur honoraire d'Athénée, à Tilff.

CLOCHEREUX, Henri, avocat, rue de la Casquette, 40.

CLOSE, François, architecte, rue César Franck, 66.

CLOSON, Jules, horticulteur, rue de Joie, 90.

CLOSSET, Joseph, rue des Écoles, 5.

CLOSSET, Lambert, chef de bureau à l'Administration communale de Herstal, rue Thier des Monts, 22, à Herstal.

COEMÉ, Marcel, notaire, 55, à Tilleur.

COLLETTE, Barthélemy, docteur en médecine, rue des Armuriers, 15.

COLLETTE, Désiré, professeur à l'Athénée royal, 20, rue Van Elewyck, Bruxelles.

COLSON, Lucien, instituteur comm., 78, r. Petite-Fohale, Herstal.

COMHAIRE, Ch.-J., avoué, rue Saint-Hubert, 13.

CONSTRUM, Armand, directeur-gérant des charbonnages du Corbeau, 79, rue Saint-Nicolas, Montegnée.

CORNÉLIS, Joseph, industriel, 48, rue Coronmeuse.

COSTE, Charles, agent de change, 32, rue Hemricourt.

COSTE, J., industriel, à Tilleur.

COUNSON, Albert, lecteur de français à l'Université Weidenplan, 25[1], Halle a/S. (Allemagne).

COURTOIS, L.-J., curé de Saint-Géry (par Gentinnes).

COURTOY, Joseph, directeur de l'Athénée, rue d'Espagne, 14, St-Gilles-Bruxelles.

CRISMER, L., professeur, rue de la Concorde, 58, à Bruxelles.

CROTTEUX, Léon, rue de Fexhe, 10.

DABIN, Henri, rue de l'Université, 45.

DAMRY, Paul, comptable à l'Université, place Cockerill, 1.

DANDOY, Fernand, docteur en droit et candidat notaire, Jodoigne.

D'ANDRIMONT, Gustave, substitut, r. de la Casquette, 40.

D'ANDRIMONT, Maurice, ingénieur, boulevard de la Sauvenière, 92.

DARDENNE, Jos., propriétaire, à Visé (Devant-le-Pont).

DAVENNE, Célestin, professeur à l'école Industrielle, rue Lairesse, 134.

DAVID, Edouard, comptable, à Verviers.

DAVID, Léon, boulevard de la Sauvenière, 75.

DAXELET, Auguste, ingénieur à la Société Cockerill, à Seraing.

DAXHELET, Arthur, professeur à l'Athénée royal d'Ixelles.

DEBEFVE, Jules, professeur au Conservatoire de musique, Mont St-Martin, 44.

DE BOECK, G., fils, pharmacien, rue Ste-Marie, 7.

DECHARNEUX, Auguste, négociant, avenue des Arts, 122, Anvers.

DECHARNEUX, Emile, négociant, rue de Mérode, 80, Bruxelles.

DECHESNE, Prosper, juge au tribunal de 1re instance, Neufchâteau.

DEFISE, Jos., ingénieur, quai de l'Industrie, 30.

DEFRECHEUX, Albert, inspecteur des eaux et forêts, boulevard Militaire, 159, à Ixelles.

DEFRECHEUX, Charles, docteur en sciences historiques, rue Bonne-Nouvelle, 67.

DEFRECHEUX, Léon, étudiant, r. Bonne-Nouvelle, 67.

DEFRECHEUX, Marie, directrice d'école, rue Hayeneux, à Herstal.

DEFRECHEUX, Émile, comptable, r. de Pitteurs, 21.

DEFRECHEUX, Paul, agent commercial, à Statte-Huy.

DEFRECHEUX, Louis, gérant de commerce, place du Congrès, 19.

DEFRESNE, Jules, instituteur, à Coo-Trois-Ponts.

DEGAND, E., notaire, à Mons.

DEGIVE, ingénieur, à Grâce-Berleur (Ans).

DEGIVE, Léon, conseiller provincial, à Ramet.

DEGIVE, Adolphe, à Ivoz-Ramet (Val St-Lambert).

DEGUISE, Edmond, avocat, boulevard Piercot, 13.

DEHASSE, Lucien, rue Darchis, 19.
DEHIN, François, fabricant d'orfèvrerie, rue Éracle, 53.
DE JAER, Jules, ingénieur en chef, à Mons.
DEJARDIN, P.-H.-L., brasseur, rue du Pont-d'Ile, 44.
DEJARDIN-DEBATTY, Félix, ingénieur, rue de l'Ouest, 56.
DE KONINCK, L., professeur à l'Université, quai de l'Université, 2.
DELAITE, Julien, rue Hors-Château, 50.
DELBŒUF, Charles, docteur en médecine, r. Louvrex, 101.
DELCOURT, Henri, capitaine commandant retraité, boulevard du Château, 5, Ath.
DELCROIX, Fernand, professeur à l'Athénée royal, rue de l'Hôpital, Lize-Seraing.
DELDEREUNE, Félix, agent commercial, rue St-Léonard, 427.
DELEIXHE, Lambert, rue Forgeur, 30.
DE LEXHY, Désiré, ingénieur, à Grâce-Berleur.
DELHAYE, Henri, négociant, rue André-Dumont, 30.
DELHAXHE, Williame, architecte, r. Mueseler, 35.
DELHEID, Jules, avocat, à Nessonvaux.
DELPÉRÉE, Max, étudiant, r. du Jardin Botanique.
DELPLANCHE, Louis, ingénieur, r. de la Clinique, 49, à Anderlecht.
DELRUE, Gustave, candidat notaire, rue Raikem, 16.
DELRUELLE, Jules, directeur de l'Usine à zinc de Prayon.
DELTOUR, vérificateur à la Cour des comptes, r. Verboeckhaven, 104, Schaerbeek, Bruxelles.
DELTOUR, Paul, professeur à l'Athénée royal, rue César Franck, 64.

DE MACAR, Ferdinand (baron), r. d'Arlon, 19, Bruxelles, (ou à Presseux).

DEMANY, Jules, général-major, r. Franklin, 139, Bruxelles.

DEMARTEAU, Lucien, conseiller à la Cour, r. Bassenge, 46.

DEMARTEAU, G., substitut du procureur-général, rue Louvrex, 90.

DEMARTEAU, Jules, commissaire d'arrondissement, rue Fabry, 66.

DEMEUSE, Henri, pharmacien, rue Monulphe, 7.

DENIS, P., négociant, rue St-Léonard, 285.

DE PÉRALTA (marquis), ministre plénipotentiaire, avenue Rogier, 29.

DE RASQUINET, Pierre, avocat, rue Louvrex, 117.

DE RECHAIN, Jean, rue du Pont, 13, Verviers.

DESAIT, direct. d'assurances, boul. de la Sauvenière, 105.

DE SÉLYS-LONGCHAMPS, sénateur, à Halloy (par Ciney).

DESOERT, Florent, avocat, château de Boirs.

DESSART, Jean, professeur à l'Athénée de Namur, 21, r. Basse-Chaussée, Liège.

DESTRÉE, conducteur prov. des ponts et chaussées, Thier de Cornillon, 36, à Bressoux.

DE THIER, Maurice, boulevard de la Sauvenière, 10.

DETHIER, José, professeur de musique, 46, quai de Fragnée.

DETHIER, Alph., curé de Troisponts.

DETHIOUX, Prosper, clerc de notaire, r. de Campine, 185.

Mme la baronne DE WAHA, à Tilff.

DEWANDRE, Jules, industriel, rue Lairesse, 64.

DEWEZ, Charles, fils, à Hautrage.

D'HEUR, Emile, artiste peintre, prof. à l'Académie, Mont St-Martin, 24.

D'HEUR-FAVETTE, Henri, négociant, r. de la Régence, 19.

D'HOFFSCHMIDT, L., conseiller à la cour de cassation, 57, square Marie-Louise, Bruxelles.

D'HONDT, Gustave, littérateur flamand, boulevard du Parc, 24, Gand.

DIGNEFFE, Emile, avocat, rue Paul Devaux, 3.

DINRATHS, Ant., relieur, quai des Tanneurs, 19.

DISCAILLES, Ernest, professeur à l'Univ. de Gand, rue Royale, 243, Bruxelles.

DOBBELSTEIN, G., curé de St-Denis, rue Donceel, 2.

DOFLEIN, Léon, négociant, rue des Franchimontois, 46.

DOMMARTIN, Léon, homme de lettres, à Bruxelles.

DONNAY, André, professeur au lycée, 12, rue d'Etigny, Pau (France).

DONNAY, Emile, comptable, r. Edouard Wacken, 13.

DOUTREPONT, Georges, professeur à l'Univ., Louvain.

DRESSE, Armand, industriel, 132, boul. de la Sauvenière.

DREYE, Alexis, quai Mativa, 35.

DROSSART, Théodore, vérificateur de l'enregistrement, rue Dautzenberg, 25, Ixelles.

DUBOIS, notaire, boulevard d'Avroy, 62.

DUMONT, Eug., quai St-Léonard, 47.

DUMONT, Henri, fabricant de tabacs, r. Saint-Thomas, 28.

DUMONT, Fernand, rentier, rue Henri Maus, 29.

DUMOULIN, Aug., fabricant d'armes, boulevard de la Sauvenière, 90.

DUMOULIN, François, fabric. d'armes, r. Saint-Laurent, 33.
DUMOULIN, Victor, négociant, r. Vinâve-d'Ile, 17.
DUPONT, Armand, avocat, rue Darchis, 56.
DUPONT, Émile, avocat et sénateur, place Rouveroy, 8.
DUPONT, Désiré, commis à l'Administration communale, rue des Tawes, 24.
DURBUY, Joseph, auteur wallon, à Vaux-Borset.
DUVIVIER, Henri, industriel, à Verviers.

ESSER, Quirin, Dr phil., rue Neuve, Malmedy (Prusse rhénane).

FAJRON, archiviste-adjoint de l'État, Pepinster.
FALLOISE, Maurice, avocat, rue Simonon, 5.
FELLENS, Léon, gérant de la Cie des papiers peints, rue de l'Université.
FERON, instituteur, rue des Ursulines, 40.
FINCŒUR, Paul, professeur à l'Athénée royal de Huy.
FIRKET, Ad., ingénieur-direct. des mines, r. Dartois, 28.
FIRKET, Ch., professeur à l'Université, place Sainte-Véronique.
FLECHET, Fernand, représentant, à Warsage.
FLÉRON, Emile, pharmacien, à Queue-du-Bois.
FOCCROULE, Georges, avocat, boulevard Frère-Orban, 21.
FORGERON, Alphonse, fabricant d'armes, rue Adolphe Borgnet, 1.
FORTIN, Eugène, chef de bureau à la Cour des comptes, 107, rue St-Bernard, St-Gilles, Bruxelles.
FOULON, E., industriel, rue du Bosquet, 43.

FOULON, Georges, industriel, rue Goswin, 11.
FOURNAL, Joseph, auteur wallon, 192, rue Pisseroule, Dison.
FRAIGNEUX, Eugène, quai de Longdoz, 28.
FRAIGNEUX, Jean, ingénieur, quai de Longdoz, 28.
FRAIGNEUX, Louis, avocat, quai des Pêcheurs, 34.
FRAIPONT, Julien, professeur à l'Université, Mont Saint-Martin, 35.
FRAIPONT, F., docteur en médecine, r. Beckmann, 24.
FRANÇOIS, ingénieur, 8, r. Collard Trouillet, à Seraing.
FRANCOTTE, X., docteur en médec., q. de l'Industrie, 15.
FRANCOTTE, Charles, Mont St-Martin, 79.
FRANKIGNOULLE, Clément, ingénieur civil, r. de Campine, 207.
FREDERICQ, Paul, professeur à l'Université, rue des Boutiques, 9, à Gand.
FRÉSON, Armand, avocat, rue des Augustins, 32.
FROMONT, Louis, ingénieur-directeur de la fabrique de produits chimiques, à Engis.

GAHIDE, Paul, rue du Quesnoy, Tournai.
GAILLARD, Henri, auteur wallon, à Neuville-sous-Huy.
GALAND, Georges, docteur en médecine, r. du Trône, 12, Bruxelles.
GAUTHIER (abbé), curé à Auby-sur-Semoy.
GEORGES, Hyacinthe, surveillant à l'Athénée, 41, r. du Bosquet.
GÉRARD, F., r. Théodore Verhaegen, 168, à Bruxelles.
GÉRARD, Fernand, quai Sur-Meuse, 13.

Gérard, Léo, ingénieur, rue Louvrex, 76.

Germay, H., marchand de bois, 20, r. des Guillemins.

Gignez, Alfred, professeur à l'Athénée royal de Liège.

Gilis-Perat, Arthur, agent de change, r. de l'Official.

Gillard, Alphonse, président de la *Société des auteurs wallons serésiens*, rue Hacha, Seraing.

Gillard, Robert, quai Saint-Léonard, 70.

Gillet, Eugène, 34, r. du Brou, Verviers.

Glesener, Bernard, rentier, 30, quai de la Dérivation.

Gnusé, Charles, avocat, 27, rue de l'Académie.

Godin, Arnold, rentier, Stavelot.

Goffinet, G., receveur des contributions, rue Fond-Pirette, 85.

Goret, Léopold, ingénieur, rue Sainte-Marie, 23.

Gouverneur, directeur-gérant du charbonnage d'Ans.

Graffart, Julien, peintre décorateur, 22, place Cathédrale.

Grégoire, Camille, greffier au Tribunal de commerce, rue de Campine, 17.

Grégoire, Gaston, député permanent, q. des Pêcheurs, 54.

Grignard, Adelin, S. J., 56, r. de Montigny, Charleroi.

Grignard, Antoine, r. de l'Harmonie, Verviers.

Grignet, Joseph, appariteur à l'Université, à Marchin.

Habets, Alfred, professeur à l'Université, rue Paul Devaux, 4.

Habets, Paul, directeur-gérant d'Espérance et Bonne-Fortune, avenue Blonden, 33.

HALLEUX, Godefroid, rentier, r. des Franchises, 12 *bis*.

HALLEUX, Joseph, 15, quai de la Goffe.

HALLEUX, Victor, curé, à Tavier.

HALLEUX, tailleur, rue Vinâve-d'Ile, 4.

HANNAY, Joseph, agent comptable, 80, r. Vanderlinden, Schaerbeek.

HANSEN, Jos., avocat, rue Jonfosse, 6.

HANSON, G., avocat, rue Beckmann, 35.

HARDY, Fernand, joaillier, rue Saint-Paul, 6.

HARZÉ, Emile, directeur des mines, place de l'Industrie, 25, à Bruxelles.

HAULET, contrôleur au chemin de fer, rue Kinkempois, 30.

HAUZEUR, Adolphe, industriel, au Val-Benoît.

HAVET, Charles, auteur wallon, 105, rue Haute-Wez, Grivegnée.

HENDRIKS, N., professeur de langues germaniques, rue des Augustins, 20.

HENEN, Mathieu, prof. à l'Athénée royal, 33, r. Dodoens, Anvers.

HENIN, Octave, négociant, rue du Centre, 56, à Ciney.

HÉNOUL, L., avocat-général, rue Dartois, 39.

HENRION, François, rue Jonruelle, 69.

HERMANS, Joseph, professeur à l'Athénée, rue Fabry, 76.

HERVE, Emile, négociant en charbons, à Trooz.

HERZÉ, Antoine, commis à l'Administration communale, rue Basse-Wez, 109.

HEUSE, Théo, architecte, Nessonvaux.

HEYNE, Jean, sous-chef de bureau à l'Administration communale, Montagne-de-Bueren, 16.

HOCK, Aug., fils, à Amay.

HODEIGE, Arthur, ingénieur au chemin de fer de l'Etat, à Etterbeek.

HONIN, Alfred, négociant, rue des Franchimontois, 47.

HONLET, Robert, chaussée de Liège, à Huy.

HOVEGNÉE, Ar., professeur à l'Athénée, impasse de la Vignette.

HURARD, Henri, auteur wallon, rue de Heusy, 104, Verviers.

HUYNEN, maréchal-ferrant, r. des Clarisses, 37.

ISERENTANT, P., professeur à l'Athénée royal, à Malines.

ISTA, Alfred, papetier, r. Mathieu-Laensbergh, 14.

JACOB, H., commissionn.-expéditeur, r. de la Syrène, 13.

JACQUEMIN, Achille, rue de la Syrène, 17.

JACQUEMIN, Léon, industriel, r. de Gilly, Chatelineau.

JACQUEMOTTE, Edmond, pharmacien, 35, rue Chafnay, Jupille.

JACQUEMOTTE, Jean, professeur à l'Athénée de Mons.

JACQUES, François, chef de division aux Hospices de Bruxelles, rue de la Gaieté, 45, Anderlecht.

JAMAR, Armand, ingénieur, place de Bronkart, 16.

JAMME, L., trésorier de *La Wallonne*, rue Saint-Maur, 170, à Paris (France).

JAMME, Henri, directeur de la Vieille-Montagne, à Bensberg, près Cologne (Prusse).

JAMOTTE, Jules, notaire, à Dalhem.

JANGOUX, Georges, employé à la Banque Internationale, avenue des Arts, Bruxelles.

JANSSENS, J., fabricant d'armes, r. Lambert-le-Bègue, 4.

JASPAR, industriel, rue Jonfosse, 20.

JOPKEN, Ernest, préfet honoraire d'Athénée, rue Rioul, 5, à Huy.

JORISSEN, A., professeur à l'Université, rue Sur-la-Fontaine, 110.

JORISSENNE, Gustave, docteur en médecine, p. St-Jacques, 2.

KEPPENNE, Jules, notaire, place St-Jean, 29.

KEYBETS, Jules, président du *Sillon*, rue de la Paix, 26, Verviers.

KIMPS, Charles, à Charleroi.

KLEYER, Gustave, avocat et bourgmestre, rue Fabry, 21.

KRAFT DE LA SAULX, Frédéric, fils, ingénieur à la Société Cockerill, aux Masuirs, Seraing.

KÜNTZIGER, Ignace, professeur à l'Athénée royal, 2, rue Charles Morren.

LABROUX, secrétaire-trésorier de l'Athénée royal, rue du Vertbois, 86.

LAFONTAINE, directeur de la Société Linière, quai Saint-Léonard, 36.

LALLEMAND, Joseph, à Vivegnis-lez-Herstal.

LALOUX, Adolphe, propriétaire, avenue Rogier, 12.

LAMARCHE, Emile, rue des Augustins, 57.

LAMBERT, Henri, chef du service commercial du Hasard, à Trooz.

LAMBERTY, Joseph, imprimeur et industriel, à Stavelot.

LANCE, B., tailleur, rue du Pont-d'Ile, 15.

LAOUREUX, Léon, rue Bertholet, 7.

LAPORT, Guillaume, fabricant d'armes, quai Saint-Léonard, 17.

LARDINOIS, Jos., changeur, 15, quai de l'Abattoir.

LECLERCQ, César, industriel, Visé.

LECLOUX, J., professeur à l'Athénée, rue de Dave, 39, Jambes (Namur).

LECOCQ, L., directeur d'assurances, r. Féronstrée, 121.

LECRENIER, Joseph, avocat, à Huy.

LEDENT, Albert, ingénieur, à Herstal.

LEDENT, Jean, directeur hon. de l'École supérieure des Textiles, rue des Vennes, 121.

LEDENT, Joseph, chef comptable à Gérard-Cloes, rue Saint-Léonard, 436.

LEDOSERAY, Alphonse, capitaine, r. St-Laurent, 372.

LEFEBVRE, Oscar, géomètre architecte, à Jumet.

LEJEAR, Jean, docteur en médecine, rue Laoureux, Verviers.

LEJEUNE, Jean, r. de Liège, 66A, Jupille.

LEJEUNE, Nicolas, sous-chef de gare aux chemins de fer de l'Etat, rue St-Léonard, 329.

LEJEUNE-VINCENT, industriel et sénateur, à Dison.

LEMAIRE, Justin, rentier, à Stavelot.

LEPLAT, docteur en médecine, rue Beckmann, 25.

LEPRINCE, Edmond, pharmacien, r. de la Station, Chênée.

LEQUARRÉ, Alphonse, professeur d'Athénée, à Retinne
LEQUARRÉ, Léonard, docteur en philosophie, à Retinne.
LEROUX, Ch., président du Tribunal, r. du Vertbois, 78.
LHOEST, Paul, fabricant de papiers peints, r. Robertson, 39.
LHOIST, J., chirurgien-dentiste, rue Mosselman, 3.
LHONEUX, Joseph, professeur à l'Athénée de Gand.
LIBBRECHT, avocat, rue Ste-Véronique, 22.
LIBOTTE, négociant, rue Simonon, 8.
LIÉGEOIS, Camille, professeur à l'Athénée royal, 115, chaussée de Steenbrugge, Bruges.
LIXHON, Camille, appariteur à l'Université et bourgmestre, à Cheratte.
LOHEST, Max, ingénieur, Mont St-Martin, 55.
L'OLIVIER, Henri, ingénieur, rue des Quatre-Vents, 25, à Bruxelles.
LONCIN, Guillaume, directeur du Théâtre communal wallon, quai Henvart, Bressoux.
LOOSE, Joseph, industriel, à Cokaihaye, (Lambermont).
LOSSEAU, Léon, avocat, r. de Nimy, 37, à Mons.
LOVENS, Ignace, rue Saint-Thomas, 9 et 13.
LOVINFOSSE, Michel, secrétaire du bureau de bienfaisance, rue Saint-Gangulphe, 7.

MAGNETTE, Charles, avocat, quai des Pêcheurs, 33.
MAILLART, Georges, rue Jonfosse, 4.
MAIRLOT, J., professeur à l'Athénée royal de Chimay.
MALAISE, directeur de charbonnage, à Wandre.
MALERM, S., professeur à l'Athénée, rue Borgnet, 3, Namur.

Mallieux, Fernand, avocat et professeur à l'Univ. de Bruxelles, rue Beckmann, 20.

Marchand, Louis, négociant, rue Lamarck, 137.

Maréchal, François, chef-comptable de la banque Nagelmackers, rue Publémont, 35.

Maréchal, Remacle, ingénieur des Mines, rue du Pot-d'Or, 12.

Marichal, Joseph, assistant au Séminaire de Brühl (Bonn).

Marneffe, Alfred, prof. à l'Athénée, 21, rue Léanne, Namur.

Martens, Charles, docteur en philosophie et lettres. 27, rue Marie-Thérèse, Louvain.

Massart, Emile, industriel, rue Sœurs-de-Hasque. 17.

Massart-Attout, Jean, négociant, à Jodoigne.

Massaux, curé, à Dion-le-Val (Wavre).

Masson, Antoine, professeur à l'Athénée royal, r. Pasteur, 16.

Mercenier, Isidore, avocat, rue André-Dumont, 29.

Micha, Alfred, avocat et échevin de l'instruction publique, rue Louvrex, 79.

Mignon, Joseph, commissaire en chef de la ville de Liège, rue Méan, 26.

Minders, Alexis, pharmacien, r. Verte, 85, à Schaerbeek.

Minsier, Camille, ingénieur au corps des mines, à Charleroi.

Modave, Joseph, auteur wallon, à Farciennes.

Modave, Léon, directeur honoraire d'Ecole, r. Dehin, 66.

MOLITOR, Lucien, professeur à l'Athénée, quai Mativa, 9.
MONIQUET, Victor, comptable, rue Dossin, 31.
MONSEUR, Eugène, prof. à l'Université, 165, avenue de Tervueren, Woluwe-St-Pierre (Brabant).
MONSEUR, Edouard, à Beaufays (par Chaudfontaine).
MOREAU, Emile, ancien chef de bureau à l'Adm. comm., quai d'Amercœur, 17.
MOREAU, Louis, prof. à l'Ecole moyenne, Soignies.
MORISSEAUX, Ch., fils, fabricant d'armes, rue Nysten, 46.
MOTTARD, Julien, quai de Maestricht, 9.
MOUTON, Alphonse, brasseur, rue Saint-Paul, 31.
MOUTON-TIMMERHANS, brasseur, rue Charles Morren, 5.
MUG, Henri, quai de la Dérivation, 5.
MÜLLER, Clément, littérateur, Malmedy (Prusse rhénane).

NAGELMACKERS, Alfred, ingénieur, rue du Pot-d'Or, 55
NANDRIN, François, négociant, boul. Frère-Orban, 24-25.
NEEF-CHAINAYE, Alfred, industriel, à Verviers.
NEEF, Jules, rue des Augustins, 3.
NEEF, Léonce, avocat, boulevard Piercot, 56.
NÉLIS, Jean, avocat, rue Ste-Walburge, 90.
NEUJEAN, Joseph, auteur wallon, r. de la Station, Herve.
NEURAY, mécanicien, quai d'Amercœur, 37.
NICAISE, Maurice, prof. à l'Athénée, 24, r. de la Culture, Ixelles.
NOÉ, frères, rentiers, rue Darchis, 8.
NOIRFALISE, Camille, prof. à l'Athénée, r. de Campine, 163.
NOIRFALISE, Jules, négociant, quai de l'Université, 6.

NOVENT, Eugène, chef de bureau à l'Administration communale, r. des Chalets, 22, à Verviers.

OGER, Adrien, conservateur du Musée archéol. de Namur.

OLIVIER, J., imprimeur, r. Adolphe Borgnet, 28.

ORVAL, commissaire de police, quai de l'Ourthe, 1.

OUTER, Nestor, artiste peintre, à Virton.

OUVERLEAUX, Emile, conservateur honoraire des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique, 13, rue Cortambert, Paris (France).

PARMENTIER, Edouard, avocat, rue de Soignies, 19, à Nivelles.

PECLERS, Maurice, pharmacien, rue Surlet, 39.

PERNIN, Louis, prof. à l'Ecole générale allemande, 9, r. Van Brée, Anvers.

PETIT, Léon, ingénieur, à Soignies.

PETIT, directeur-gérant des charbonnages du Val-Benoît.

PETIT-DE-THOZÉE, gouverneur de la province, au Palais provincial.

PHILIPPIN, prof. à l'Athénée, boul. Conscience, 5, Bruges.

PHOLIEN, C., avocat-général à la Cour d'Appel, boulevard de Waterloo, 95, Bruxelles.

PICARD, Edgar, directeur à Valentin-Coq, à Hollogne-aux-Pierres.

PINARD, Constant, chef de bureau à l'adm. comm., avenue Elisabeth, 37, Schaerbeek.

PIRARD, Servais, pharmacien, rue du Ruisseau, 17.

PIRENNE, Henri, professeur à l'Université de Gand.

PIRON, Henri, instituteur communal, à Masta-Stavelot.

PIROTTE, Alex., chef de bureau à l'Adm. comm., rue Jonruelle, 32.

PIRSOUL, Léon, auteur wallon, rue d'Hooghvorst, 3, Bruxelles.

POLAIN, Jules, directeur du Banc d'épreuves des armes à feu, rue Saint-Léonard, 251.

POLAIN, Alphonse, avocat, rue Saint-Léonard, 267.

POMMERENKE, Henri, pharmacien, rue St-Pierre, 10.

PONCELET, Félix, dessinateur, à Esneux.

PONCIN, Olivier, industriel, r. Ste-Marguerite, 31.

PREUD'HOMME, Léon, prof. à l'Athénée et à l'Université, rue Nassau, 4, Gand.

PROTIN (Mme ve), rue Féronstrée, 24.

PUTZEYS, Félix, prof. à l'Université, rue Forgeur, 1.

RAINCHON, Auguste, auteur wallon, 8, rue de la Gendarmerie, Charleroi.

RANDAXHE, S., docteur en médecine, à Thimister.

RAXHON, Henri, industriel, avenue Nicolaï, 49, Heusy-Verviers.

RAZE DE GROULARD, Alph., industriel, à Esneux.

RAZE, Aug., industriel, à Ougrée.

RAZE, Joseph, ingénieur, à Esneux.

RÉMONT, Joseph, architecte, quai de l'Industrie, 19.

REMOUCHAMPS, Em., architecte prov., q. de Fragnée, 68.

REMOUCHAMPS, Joseph, meunier, r. du Palais, 44.

REMOUCHAMPS, Joseph, avocat, rue du Palais, 42.

RÉMION, Charles, à Verviers.

REMY, Alfred, rue Pied du Pont-des-Arches, 1.

RENAUX DE BOUBERS, Paul, industriel, r. Forgeur, 7.
RENSON, Théo, fabricant de pianos, boul. d'Avroy, 76.
REULEAUX, Fernand, avocat, r. Basse-Wez, 28.
REULEAUX, Jules, consul général de Belgique dans la Russie méridionale, à Odessa (r. Hemricourt, 33).
RIGA, Pierre, chapelier, rue Pont-St-Nicolas, 4.
RIGÔ, Jos., secrétaire de la ville de Liège, r. Nysten, 16.
RIGÔ, Pierre, chef de bureau à l'Adm. comm., Montagne Ste-Walburge, 10.
ROBERT, Georges, avoué à la Cour, rue Ste-Marie, 38.
ROBERT, H., négociant, rue St-Léonard, 83.
ROBERT, Victor, avocat, rue Louvrex, 64.
ROGER, Lucien, instituteur, à Prouvy-Jamoigne.
ROLAND, Jules, négociant, rue Velbruck, 7.
ROLAND, Léon, doct. en sciences naturelles, r. Velbruck, 2.
ROMIÉE, H., docteur en médecine, rue Bertholet, 1.
RONCHESNE, Guillaume, pharmacien, r. St-Léonard, 492.
ROSE, John, fils, industriel, à Seraing.
ROUMA, Antoine, rue Grétry, 79.
ROUMA, Olivier, directeur d'Institut, boulevard de la Sauvenière, 89.
RUFFER, Philippe, artiste-musicien, rue du Midi, 17.
RUTTEN, Louis, industriel, rue Dartois, 24.
RUWET-DOOME, Jean, ancien bourgmestre, à Thimister.

SALVERDA DE GRAVE, J.-J., maître de conférences à l'Université de Leide (Hollande).
SCHARFF, Paul, prof. à l'Athénée, r. du Mambour, 9.
SCHIFFERS, docteur en médecine, boulevard Piercot, 34.

SCHMIDT, Paul, avocat, avenue Blonden, 92.

SCHOONBRODT, Alfred, boulevard d'Avroy, 62.

SCHUIND, Nic., percepteur des postes, Waremme.

SCHUIND, docteur en médecine, r. Lambert-le-Bègue, 5.

SECRETIN, Joseph, fils, rue Vinâve, 9, Grâce-Berleur (Montegnée).

SEGERS, rue de Kinkempois, 35.

SERVAIS, J., photographe, rue des Vennes, 247.

SIMON, Constant, peintre, professeur à l'Athénée et à l'Ecole normale, rue Bidaut, Verviers.

SIMON, Jules, prof. à la Kriegsacademie, Hessstrasse, 98III Munich (Allemagne).

SIMON, Jules, notaire, r. de Castilhon, 24, Arlon.

SIOR, Em., rentier, rue Marexhe, à Herstal.

SMEETS, Edm., doct. en médecine, r. Hemricourt, 9.

SOTTIAUX, Jules, professeur et homme de lettres, à Montigny-le Tilleul.

SOUHEUR, Fl., directeur du charbonnage de Bonne-Fin, rue Ste-Marguerite, 6.

SPRING, W., professeur à l'Université, r. Beckmann, 38.

STAINIER, Louis, attaché à la Bibliothèque Royale, Grand'-Place, 29, à Mont-St-Guibert.

STIELS, Arn., subst. auditeur militaire, r. St-Adalbert, 5.

STIERNET, H., prof. à l'Ecole moyenne, r. du Champ de l'Eglise, 99, Laeken.

SWAEN, A., professeur à l'Université, r. de Pitteurs, 16.

TALAUPE, Gaston, chef de bureau à l'Administration comm., rue des Arbalestriers, 20, Mons.

TASSET, Henri, négociant, rue de Fragnée, 119.

THIRIAR, Léon, négociant, place Verte, 9.
THIRY, Fernand, professeur à l'Université, rue Fabry, 1.
THONNARD, Eugène, à Vielsalm.
THONNARD, Lambert, avocat-propr., r. Fond-St-Servais.
THONNART, Armand, plombier, rue Méan, 13.
TIHON, docteur en médecine, à Theux.
TILMAN, Gustave, rentier, rue Hennet, 19.
TOELEN, José, pharmacien, rue St-Léonard, 293.
TONGLET, Emile, avocat, 15, r. L. Namèche, Namur.
TOURNEUR, Victor, attaché à la Biblioth. royale, rue Defacqz, 98, St-Gilles.
TRASENSTER, Paul, ingénieur, boul. d'Avroy, 57.
TRIFFET, Arthur, docteur en médecine, à Monceau-sur-Sambre.

ULRIX, Eugène, professeur à l'Athénée, r. Jean Mirael, Bruges.

VAILLANT, Hector, rue St-Adalbert, 8.
VANAST, Gilles, auteur wallon, à Angleur.
VAN BECELAERE, avocat, r. du Marteau, 15, à Bruxelles.
VAN DAMME, Pierre, professeur de musique, 16, rue Fond-Saint-Servais.
VANDEREUSE, Jules, à Berzée.
VANDEVELD, Ernest, directeur de la *Bibliographie de Belgique*, avenue de la Brabançonne, 12, à Bruxelles.
VAN HOEGARDEN, avocat, boulevard d'Avroy, 9.
VAN MARCKE, Ch., avocat et représentant, rue des Clarisses, 36.
VAN ORMELINGEN, Ern., avocat, rue d'Amercœur, 60.

VAN ROGGEN, Matthys, maître de carrières, à Sprimont.

VAN SCHERPENZEEL-THIM, Louis, consul général de Belgique à Moscou, rue Nysten, 31,

VAN STRYDONCK-LARMOYEUX, r. St-Jean, 20.

VAN WERT, architecte, rue Louvrex, 5

VAN ZUYLEN, Ernest, place St-Barthélemy, 6.

VAN ZUYLEN, Joseph, négociant, r. Féronstrée.

VAN ZUYLEN, Léon, ingénieur, boul. Frère-Orban, 47.

VERDIN, Olivier, comptable, r. de Neufchâteau, Arlon.

VISÉ, Victor, employé communal, à Jemappes.

VIVARIO, Victor, pharmacien, rue de l'Université, 50.

VOUÉ, Joseph, quai de Longdoz, 27.

VRINDTS, Joseph, auteur wallon, rue Jean-d'Outremeuse, 44-46.

WALEFFE, Pierre, inspecteur des écoles primaires, rue de Sluse, 17.

WARNANT, Julien, avocat, avenue Rogier, 14.

WASSEIGE, Joseph, industriel, r. Lebeau, 6.

WATHELET, Alfred, négociant, quai Orban, 12.

WATHELET, Emile, négociant, quai Orban, 11.

WAUCOMONT, Thomas, professeur à l'Athénée royal de Mons, rue d'Irlande, 40, à St-Gilles (Bruxelles).

WAUTERS, Edouard, boulevard Piercot, 26.

WAUTERS, J., prof. à l'Athénée royal, r. Souveraine, 37, Ixelles.

WESMAEL, Adolphe, capitaine-commandant, r. Gaucet, 10.

WILLEM, Jos., président du *Caveau Liégeois*, à Chênée.

WILLIQUET, Camille, greffier provincial, à Mons.

WILMET, rentier, rue des Guillemins, 32-34.
WILMOTTE, Charles, ingénieur, rue Côte d'Or, Sclessin.
WILMOTTE, M., professeur à l'Université, r. Raikem, 22.
WITTMANN, Victor, professeur à l'Athénée, 13, rue de l'Abondance, Bruxelles.
WOOS, notaire, à Rocour.
WUIDART, Jules, St-Hubert Eaton Avenue, Hampstead, Londres (Angleterre).
WYNS, Jean, représentant de commerce, 29, rue de la Madeleine, Jumet (Heigne).

XHIGNESSE, Arthur, 27, chaussée de Liège, Huy.
XHIGNESSE, Gaspard, 109, rue du Plan-Incliné.

ZEYEN, Hubert, photographe, boul. de la Sauvenière, 141.
ZOPPI, Julien, vitrier-encadreur, r. Basse-Sauvenière, 5.

Sociétés, bibliothèques publiques, groupes abonnés aux publications

1. *Årmanac' dè payis d'Hêve* (p. adr. M. Jules Leruth, Herve).
2. Bibliothèque communale de Verviers (p. adr. M. le bibliothécaire, rue du Travail, Verviers).
3. *La Comédie wallonne*, cercle dramatique et littéraire de Wavre (p. adr. M. Eug. Heynen, président, avenue de l'Abattoir, Wavre).
4. *Cercle littéraire et scientifique d'Ougrée*, rue de l'Église, Ougrée.

5. Cercle *l'Éveil* (p. adr. M. Picalausa, président, r. de l'Industrie, Seraing).
6. Cercle *Lès djonnes auteûrs walons* (p. adr. M. Lucien Motmans, secrétaire, rue Gravioûle, 32, Liège).
7. *Les joyeux campagnards de Masta*, cercle dramatique (p. adr. M. Jean Legrand, secrétaire, à Masta-Stavelot).
8. *Société d'Harmonie*, à Verviers.
9. *Union des auteurs walons sérésiens* (p. adr. M. Alph. Gillard, président, r. Hacha, Seraing).
10. *Lès djônes sucriyeûs Disonwès* (p. adr. M. Etienne Winandy, secrétaire, 36, rue Pierreuse, Dison).
11. *La Walone d'Arlon*, société d'Agrément (p. adr. M. Van Dooren, président, avenue des Voyageurs, 9, Arlon).
12. *Club wallon de Malmedy* (p. adr. M. Bragard, président, place de Rome, Malmedy, Prusse rhénane).
13. *Le Tronc des Vieillards* (p. adr. M. Leruth-Lavergne, rue des Ecoles, Herve).
14. *Cercle wallon de Charleroi* (p. adr. M. Léon Garcia, trésorier, rue de l'Ange, 20, Marcinelle).
15. Bibliothèque communale de Stavelot (M. A. Blondeau, bibliothécaire communal, Stavelot).
16. Fédération wallonne littéraire et dramatique de la province de Liège. (M. Alphonse Tilkin, président, rue Lambert-le-Bègue, 5).
17. *Les Mélomanes.* (M. Jean Charlier, président, à Herve).

Échange des publications

BELGIQUE

1. Institut archéologique liégeois.
   Mme Dasoul, concierge du Musée, rue du Palais,
2. Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège.
   M. Jos. Brassine, bibliothécaire, rue Wazon, Liège.
3. *Wallonia*, archives wallonnes mensuelles.
   M. Oscar Colson, directeur, r. Henkart, 10, Liège.
4. *Li Clabot*, gazette hebdomadaire.
   M. Th. Bovy, rédacteur, rue de Hesbaye, 207, Liège.
5. Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire.
   M. le Dr Lejear, bibliothécaire, rue Laoureux, Verviers.
6. Cercle verviétois de Bruxelles.
   Brasserie belge, boulevard Anspach, 1, Bruxelles.
7. Société Archéologique de Namur.
   M. Adrien Oger, conservateur du Musée archéologie, Namur.
8. *Li Couarneu*, gazette hebdomadaire.
   M. J.-B. Collard, éditeur, boulevard d'Omalius, 152, Salzinnes-Namur.
9. Société Archéologique de Nivelles.
   M. A. Hanon de Louvet, président, rue St-Georges, Nivelles (Brabant).
10. *L'Crèquion*, gazette hebdomadaire.
   M. Surin, éditeur, passage de la Bourse, Charleroi.

11. *L'Coq d'Awous'*, gazette hebdomadaire
M. Cambier, éditeur, rue de Bruxelles, 110, Lodelinsart.

12. Cercle Archéologique de Mons.
M. L. Devillers, président, rue des Gades, Mons.

13. *Le Ropieur*, gazette hebdomadaire,
Brasserie de Bruxelles, sur la Place, Mons.

14. Société Historique et Archéologique de Tournai.
M. Soil de Moriamé, président, rue Royale, 45,

15. *La Revue Tournaisienne*, mensuelle.
M. Hocquet, directeur, chaussée de Willemeau, 55, Tournai.

ÉTRANGER

16. Société nationale des Antiquaires de France.
M. Klincksieck, éditeur, r. de Lille, Paris.

17. *La Revue d'Ardenne et d'Argonne*, mensuelle.
M. Laroche, éditeur, Sedan (France).

18. Section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg.
M. Buck, éditeur, Luxembourg.

19. Glossaire des patois de la Suisse romande.
Hallerstrasse, 39, Berne (Suisse).

10e Concours. — Toponymie d'une commune ou d'une région déterminée.

11e Concours. — Recueil de mots qui ne figurent pas dans les dictionnaires et vocabulaires imprimés. (Une centaine d'articles suffit.)

12e Concours. — Recueil d'étymologies nouvelles.

Dans ces divers glossaires, distinguer l'apport nouveau : citer les sources imprimées, manuscrites ou orales; faire, autant que possible, l'histoire du mot. Travailler de préférence sur fiches.

N. B. En instituant ces concours de lexicologie (7e-12e), la Société a pour but de rassembler des matériaux pour son *Dictionnaire général*. Les travaux couronnés ne seront pas nécessairement publiés dans le Bulletin : la Société se réserve d'en faire l'usage qu'elle jugera convenir.

13e Concours. – Étude critique sur la versification wallonne.

14e Concours. — Étude sur le progrès ou la décroissance de l'emploi du wallon dans un village déterminé.

1er PRIX pour chacun des concours ci-dessus : Diplôme de médaille d'or et récompense d'au moins cent francs.

LITTÉRATURE

15e Concours. — Étude descriptive (prose ou vers) : Portrait, type populaire, tableau de mœurs, mon village, etc.

16e Concours. — Récit assez étendu (prose ou vers) : conte, légende, nouvelle ou roman, récit historique ou épique.

17e Concours. — Fable, petit conte, monologue, etc. (prose ou vers).

18e Concours. — Pièce lyrique en général : Ode, romance, chanson, etc.

19e Concours. — *Crâmignon.*

20e Concours. — *Pasquèye* (poésie satirique).

21e Concours. — Recueil de poésies *présentant un caractère d'unité.*

22e Concours. — Traduction, imitation ou adaptation d'une œuvre en langue étrangère.

23e Concours. — Scène populaire dialoguée (prose ou vers).

24e Concours. — Pièce en un acte (prose ou vers).

25e Concours. — Pièce en plusieurs actes (prose ou vers).

...nuscrits envoyés à la Société restent sa pro-
... **ne seront jamais rendus, même pour**
...opiés. Les auteurs sont donc invités à en tenir

...que concours, sur la proposition du jury, la
...urra décerner : 1° des *seconds prix* (médailles
— des *mentions honorables* (médailles de
... *impression* totale ou partielle de la pièce
..., ou *sans impression*.
...emier ou second prix donne droit à un exem-
...*ulletin* contenant la pièce couronnée.
...currents indiqueront sur le billet cacheté,
...pièces qu'ils envoient, s'ils s'opposent à son
...au cas où ils n'obtiendraient qu'une mention
... A défaut de cette indication, tous les billets
...aux pièces couronnées seront indistincte-
...s. Si l'auteur ne se fait pas connaître, la
...nne.

...été exige, **sous peine d'exclusion des**
..., que les concurrents fassent connaître si les
...ont traités sont complètement de leur inven-
... le cas contraire, ils désigneront leur source.
...stamment priés d'indiquer exactement l'édi-
...pages des livres auxquels ils empruntent des
...Ils voudront bien aussi désigner les dépôts où
...rvés les manuscrits consultés.
...nt **tenus de se conformer aux règles**
...aphe de la Société.
...ent adopter un **format de grandeur**

vice-président, le membre le plus âgé en remplit provisoirement les fonctions.

Si le secrétaire est absent, le président choisit un des membres pour le suppléer.

Art. 13. Les membres du bureau sont nommés tous les ans dans la séance de décembre.

Toute candidature nouvelle devra être produite dans une séance ordinaire préalable à la séance du vote.

Art. 14. Le président règle l'ordre du jour et dirige les discussions ; il veille à l'exécution du règlement ; il rend compte des travaux de l'année écoulée à l'assemblée de janvier.

Art. 15. Le secrétaire tient le procès-verbal des séances et la correspondance ; il exécute les décisions de la Société.

Art. 16. Le trésorier opère les recettes, fait les paiements et en rend compte à la première séance de l'année, le tout sous la surveillance du président. Il présente dans cette même séance un projet de budget pour le nouvel exercice.

Le bibliothécaire-archiviste conserve et classe la bibliothèque et les archives.

CHAPITRE IV

Des membres de la Société

Art. 17. La Société se compose : *a)* de membres

d'honneur choisis parmi les personnes lui ayant rendu d'éminents services ; le Bourgmestre de la Ville de Liège, le Président du Conseil provincial et le Gouverneur de la Province sont de droit membres d'honneur ; *b)* de membres titulaires ; *c)* de membres effectifs ; *d)* de membres correspondants ; *e)* de membres honoraires.

ART. 18. Les membres titulaires de la Société sont au nombre de quarante. Ils ont seuls voix délibérative et consultative.

ART. 19. Pourront être nommés membres honoraires les membres titulaires qui en feraient la demande ou ceux qui, pendant trois années consécutives, n'auront plus participé aux travaux de la Société.

ART. 20. Les personnes présentées par trois membres titulaires sont inscrites comme membres effectifs. Les présentants sont responsables du paiement de la cotisation de la première année due par le membre effectif qu'ils ont présenté.

ART. 21. Les membres correspondants sont nommés à la majorité des membres titulaires présents ; ils se tiennent en relation avec la Société. Ils sont invités à faire don à la Société de leurs publications.

Les membres honoraires, effectifs et correspon-

dants ont le droit d'assister aux séances fixées par le règlement.

ART. 22. Les membres titulaires sont choisis parmi les membres effectifs, à la majorité des votes des membres titulaires présents.

ART. 23. La démission donnée par un membre titulaire ou effectif ne le libère pas du paiement de la cotisation de l'année dans le courant de laquelle la démission est donnée.

Le défaut de paiement de la cotisation pendant deux ans entraîne la démission. Le démissionnaire n'en est pas moins tenu au paiement de ces deux années.

CHAPITRE V

Des publications

ART. 24. La Société fait imprimer :

A. Les pièces couronnées dans ses concours.

Ces pièces deviennent sa propriété, en ce sens qu'elles ne peuvent être imprimées sans son autorisation. Tout manuscrit envoyé au concours est déposé aux archives.

B. Les pièces anciennes dont la rareté et le mérite nécessite la conservation.

C. Les pièces adressées à la Société, lorsqu'elles en sont jugées dignes.

L'insertion au *Bulletin* d'une œuvre quelconque est accompagnée du tirage à part de cinquante exemplaires destinés à l'auteur.

Art. 25. Le secrétaire est chargé de remplir les formalités voulues par la loi pour assurer à la Société la propriété de ses publications.

Art. 26. Un exemplaire de toute publication est de droit remis sans rétribution à chaque membre honoraire, titulaire ou effectif.

La Société peut décider l'envoi d'un exemplaire aux correspondants.

Un exemplaire est adressé aux Sociétés qui accordent la réciprocité, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, à celle de l'Université de Liège et à la Bibliothèque publique de la Ville.

CHAPITRE VI

Des recettes et des dépenses

Art. 27. Les recettes consistent: en cotisations payées par les membres titulaires, honoraires et effectifs, fixées à cinq francs annuellement, qui sont recouvrables daus le courant du mois de janvier; en dons volontaires; en subsides éventuels de la Commune, de la Province et de l'État; et en produits de la vente des exemplaires des publications livrées au commerce.

Art. 28. Les dépenses ordinaires sont celles qui sont prévues au budget.

Art. 29. Les dépenses extraordinaires sont celles qui ne sont pas prévues au budget ; elles ne peuvent être votées qu'à la majorité des trois quarts des membres titulaires présents.

CHAPITRE VII

De la revision du règlement et de la dissolution de la Société

Art. 30. En cas de nécessité reconnue par la majorité des membres titulaires présents et absents, les Statuts peuvent être modifiés.

Aucune résolution ne peut être prise à ce sujet qu'après avoir été discutée dans deux des réunions de droit.

Art. 31. La dissolution ne peut être mise en délibération que si les trois quarts des membres titulaires, convoqués spécialement à cet effet, sont présents.

Après deux convocations successives, restées sans résultat, la Société délibère valablement quel qne soit le nombre des membres présents.

La dissolution ne pourra être prononcée que si elle réunit les deux tiers des voix des memkres

présents. La bibliothèque, les archives et le sceau de la Société seront déposés à la bibliothèque de l'Université de Liège et deviendront la propriété de la Ville ; le solde restant en caisse sera acquis en tous cas au Bureau de bienfaisance de la ville de Liège.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire,

J. HAUST.

Société liégeoise de Littérature wallonne

CONCOURS DE 1906

PROGRAMME

HISTOIRE ET PHILOLOGIE

1er Concours. — Une étude sur les règlements, les us et coutumes de l'une des anciennes corporations de la Wallonie, d'après des documents authentiques (1).

L'auteur devra, autant que possible, expliquer les termes spéciaux employés dans les pièces officielles ou dans l'usage commun et remonter à leur origine; dire s'ils sont restés en vogue dans le langage de l'industrie moderne et dans quelles localités; rassembler les faits historiques relatifs à la corporation que l'on aura en vue; comparer brièvement son organisation à celle de la même corporation dans d'autres villes.

(1) La Société a déjà publié des études de ce genre sur les corporations des Tanneurs, des Drapiers, des Merciers et des Vignerons du pays de Liège.

2e Concours. — Histoire (d'un genre ou d'une époque) de la littérature wallonne.

Par exemple : l'histoire de la chanson ; — du théâtre ; — de la langue wallonne et de ses productions avant le XVIIe siècle ; — de la littérature au XVIIe et au XVIIIe siècle ; etc.

3e Concours. — Étude bibliographique sur les ouvrages wallons ou relatifs au wallon.

Au choix, un genre depuis les origines jusqu'à nos jours. — ou tous les genres pendant une période déterminée.

4e Concours. — Étude de phonétique.

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie, — ou phonétique complète d'un village ou d'une région à déterminer.

5e Concours. — Étude de morphologie (conjugaison (1), dérivation, suffixes, préfixes).

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie, — ou morphologie complète d'un village ou d'une région déterminée.

6e Concours. — Étude de syntaxe (1).

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie, — ou syntaxe complète d'un village ou d'une région déterminée.

---

(1) A l'exclusion de la région de Liège, qui est suffisamment connue.

7e Concours. — Glossaire d'un village ou d'une région déterminée.

8e Concours. — Vocabulaire d'une section déterminée de l'histoire naturelle (1).

9e Concours. — Vocabulaire technologique de l'une des branches de l'activité humaine (2).

Procéder de préférence par description détaillée, en français ou en wallon (voy. des spécimens de cette méthode dans le *Bull. du Dict. wallon*, fasc. I, pp. 33-37), de façon que le vocabulaire proprement dit serve de table.

(1) A l'exclusion du règne animal, dont le voc. a paru au *Bulletin*.

(2) La Société a déjà publié les vocabulaires de l'*apothicaire-pharmacien*, de l'*apprêteur en draps*, de l'*ardoisier* de Vielsalm, de l'*armurier*, du *batelier liégeois*, des *brasseurs*, des *bouchers et charcutiers*, des *boulangers et pâtissiers*, des *briquetiers*, du *bûcheron*, des *chapeliers en paille*, des *chandelons*, des *charrons et charpentiers*, du *chaudronnier en fer et en acier*, du *fabricant de chaussons de lisière*, du *cigarier et du fabricant de tabacs*, des *coqu'lis*, des *cordonniers*, des *couvreurs*, des *cultivateurs*, des *drapiers*, des *ébénistes*, du *filateur en laine cardée et en laine peignée*, du *fondeur en fer, fonte et acier*, du *fruitier*, des *graveurs sur armes*, des *horlogers*, des *houilleurs*, des *lavandières, et repasseuses*, des *maçons*, du *maréchal-ferrant et du forgeron à Malmedy*, du *médecin*, des *menuisiers*, des *mouleurs, noyauteurs et fondeurs en fer*, des *pêcheurs*, des *peintres en bâtiment*, du *pinsoni*, du *puddleur*, des *ramoneurs*, des *relieurs*, de la *sage-femme*, des *serruriers*, du *sport colombophile*, du *tailleur d'habits*, des *tailleurs de pierre*, des *tanneurs*, du *tendeur aux petits oiseaux*, des *tisserands*, des *tonneliers* et des *tourneurs*. — Elle désirerait recevoir, par ex., les vocabulaires des vignerons et des caviers, des gens de loi, des cloutiers, des débardeurs *(bouteûs foû)*, des potiers d'étain, des verriers, des fondeurs de cuivre et le voc. wallon de la numismatique.

10e Concours. — Toponymie d'une commune ou d'une région déterminée.

11e Concours. — Recueil de mots qui ne figurent pas dans les dictionnaires et vocabulaires imprimés. (Une centaine d'articles suffit.)

12e Concours. — Recueil d'étymologies nouvelles.

Dans ces divers glossaires, distinguer l'apport nouveau : citer les sources imprimées, manuscrites ou orales ; faire, autant que possible, l'histoire du mot. Travailler de préférence sur fiches.

N. B. En instituant ces concours de lexicologie (7e-12e), la Société a pour but de rassembler des matériaux pour son *Dictionnaire général*. Les travaux couronnés ne seront pas nécessairement publiés dans le Bulletin : la Société se réserve d'en faire l'usage qu'elle jugera convenir.

13e Concours. – Étude critique sur la versification wallonne.

14e Concours. — Étude sur le progrès ou la décroissance de l'emploi du wallon dans un village déterminé.

1er PRIX pour chacun des concours ci-dessus : Diplôme de médaille d'or et récompense d'au moins cent francs.

LITTÉRATURE

15e Concours. — Étude descriptive (prose ou vers) : Portrait, type populaire, tableau de mœurs, mon village, etc.

16e Concours. — Récit assez étendu (prose ou vers) : conte, légende, nouvelle ou roman, récit historique ou épique.

17e Concours. — Fable, petit conte, monologue, etc. (prose ou vers).

18e Concours. — Pièce lyrique en général : Ode, romance, chanson, etc.

19e Concours. — *Crâmignon.*

20e Concours. — *Pasquèye* (poésie satirique).

21e Concours. — Recueil de poésies *présentant un caractère d'unité.*

22e Concours. — Traduction, imitation ou adaptation d'une œuvre en langue étrangère.

23e Concours. — Scène populaire dialoguée (prose ou vers).

24e Concours. — Pièce en un acte (prose ou vers).

25e Concours. — Pièce en plusieurs actes (prose ou vers).

1er PRIX. — Diplôme de médaille d'or et récompense d'au moins cent francs pour le 21e et pour le 25e concours. Médaille de vermeil pour chacun des autres.

Parmi les pièces dramatiques en plusieurs actes, jugées dignes du prix, la meilleure recevra, exceptionnellement cette année, une récompense de 250 francs. Cette somme est mise à notre disposition par la Société wallonne, ART, UNION, AGRÉMENT, de Bruxelles, en liquidation, qui a eu la généreuse idée de consacrer son reliquat à la littérature dramatique wallonne.

Remarques. 1. Dans tous les concours, *vers et prose seront jugés séparément.* — 2. La musique accompagnant les crâmignons, chansons ou romances, fera l'objet d'un concours musical spécial. La Société se charge de répandre le crâmignon couronné dans les fêtes de paroisse.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

En vertu de l'article 25 des Statuts, la Société fait imprimer les pièces *couronnées* dans les concours et celles des pièces *mentionnées* qui méritent cette distinction. En vertu de l'article 24, ces pièces deviennent sa propriété.

L'auteur d'une œuvre insérée au *Bulletin* reçoit cinquante tirages à part. S'il désire en recevoir davantage, il est prié d'en avertir l'imprimeur *avant l'impression* et de s'entendre avec lui pour les conditions.

Les manuscrits envoyés à la Société restent sa propriété. **Ils ne seront jamais rendus, même pour être recopiés.** Les auteurs sont donc invités à en tenir un double.

Pour chaque concours, sur la proposition du jury, la Société pourra décerner : 1° des *seconds prix* (médailles d'argent) ; — des *mentions honorables* (médailles de bronze), *avec impression* totale ou partielle de la pièce mentionnée, ou *sans impression*.

Tout premier ou second prix donne droit à un exemplaire du *Bulletin* contenant la pièce couronnée.

Les concurrents indiqueront sur le billet cacheté, joint aux pièces qu'ils envoient, s'ils s'opposent à son ouverture, au cas où ils n'obtiendraient qu'une mention honorable. A défaut de cette indication, tous les billets cachetés joints aux pièces couronnées seront indistinctement ouverts. Si l'auteur ne se fait pas connaître, la Société statue.

La Société exige, **sous peine d'exclusion des concours,** que les concurrents fassent connaître si les sujets qu'ils ont traités sont complètement de leur invention. Dans le cas contraire, ils désigneront leur source.

Ils sont instamment priés d'indiquer exactement l'édition et les pages des livres auxquels ils empruntent des citations. Ils voudront bien aussi désigner les dépôts où sont conservés les manuscrits consultés.

Ils sont tenus de se conformer aux règles d'orthographe de la Société.

Ils doivent adopter un **format de grandeur**

moyenne, par exemple celui du cahier de classe, laisser une marge suffisante, écrire très lisiblement et seulement au recto des pages.

La Société engage les concurrents à lire dans ses *Bulletins* antérieurs les mémoires analogues aux leurs et les rapports relatifs à la question qu'ils veulent traiter.

Les pièces devront être adressées, franches de port, à M. J. HAUST, secrétaire de la Société, rue Fond-Pirette, n° 75, à Liège, **avant** le 8 décembre 1906. **Les plis insuffisamment affranchis seront refusés.** L'auteur désignera sur l'enveloppe le concours auquel il destine son œuvre. Chaque envoi ne pourra contenir qu'une seule œuvre.

Les pièces ne porteront aucune indication qui puisse faire connaître les auteurs. Ceux-ci joindront à leur manuscrit un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse et portant, **à l'intérieur et à l'extérieur,** une courte devise répétée en tête du manuscrit.

Les billets joints aux pièces qui n'auraient obtenu aucune distinction seront brûlés en séance de la Société, immédiatement après la proclamation des décisions des jurys.

Liège, le 27 février 1906.

Le Secrétaire,
JEAN HAUST.

Le Président,
N. LEQUARRÉ.

PIÈCES REÇUES

AUX CONCOURS

DE 1905

La Société a reçu 122 pièces :

1[er] CONCOURS. *Étude sur l'une des anciennes corporations de la Wallonie.* 1. Le bon métier des Merciers de la Cité de Liège. — *Jury* : MM. J.-E. Demarteau, Lequarré, Van de Casteele et Duchesne, rapporteur.

4[e] et 5[e] CONCOURS. *Étude de phonétique et de morphologie.* 1. Phonétique et morphologie de l'Ouest wallon. — *Jury* : MM. Maréchal, Feller et Doutrepont, rapporteur.

7[e] CONCOURS. *Étude de lexicologie.*

A. *Glossaire d'un village.* 1. Vocabulaire de Cherain ; 2. Vocabulaire du bassin de Seraing ; 3. Vocabulaire d'un village reculé de la Wallonie. — *Jury* : MM. Doutrepont, Feller et Haust, rapporteur.

B. *Vocabulaires technologiques.* 1. Rinètieû ou ponceur sur armes ; 2. Cocher et charretier ; 3. Tireur de terre plastique ; 4. Fabrication des clous à la main. — *Jury* : MM. Haust, Semertier et Lequarré, rapporteur.

E. *Mots omis dans les dictionnaires.* 1. Recueil de mots omis. — *Jury* : MM. Doutrepont, Feller et Haust, rapporteur.

9ᵉ CONCOURS. *Étude descriptive* (prose ou vers).

1. L'Ovrî; 2. Portrait; 3. Timpe et târd; 4. Lu pôrcèchon d' Hêve; 5. Les pidjonisses; 6. Al criyêye; 7. L'home qui fait dè bin âtoû d' lu; 8. Li walon; 9. Li vî bwès d' Kinkempwès; 10. Types populaires inédits; 11. Mon village. — *Jury* : MM. Jos. Defrecheux, Doutrepont et Chauvin, rapporteur.

10ᵉ CONCOURS. *Étude narrative* (prose ou vers).

A. *Conte, légende, nouvelle ou roman ; récit historique ou épique.* 1. Contes d'ènôcint; 2. Côps d' saqwè; 3. È djârdin d' l'èvèque; 4. Légende inédite; 5. Èl nahe dè coûr; 6. Po 'ne sîse; 7. Pâdje di vèye; 8. Vive li liberté ! — *Jury* : MM. Semertier, Tilkin et Parmentier, rapporteur.

B. *Fable, petit conte ; monologue, etc.* 1. Drole di magn'hon; 2. Li roye dè bwès; 3. Lès tchaussètes; 4. Lès deûs lîves; 5. Lès orilyètes; 6. Contes sins nole cogne; 7. Quelques monologues; 8. Ni fât-i nin qu' tot l' monde vike; 9. Vikans d'abôrd; 10. Lu morale d'one èfant; 11. Po 'ne soûr; 12. Li lum'çon; 13. Sov'nir; 14. Li calom'nèye; 15. Treûs pinsêyes; 16. Lé mwèrt d'eune ondje; 17. Po l' walon; 18. Â pîd d' l'âté; 19. Pitit tâv'lê; 20. Lès meûs; 21. Tchèssî. — *Même jury.*

11ᵉ CONCOURS. *Poésie lyrique.*

A. *Ode, romance, chanson, etc.* 1. Vinez, grand-mère! (avec musique); 2. Li pwèrteû d' grosse caisse; 3. Vinez, Lucèye; 4. Couplets a r'bours; 5. L'aveûle; 6. Laid osté; 7. Pititès ponnes; 8. Ode a Colas Defrecheux; 9. Amor; 10. Ine câkêye di rèspleûs; 11. Poqwè? 12. Élégies inédites; 13. È walon; 14. A ç' foyou chal; 15. Tchansons

qu' ènn' n'ont d' keûre; 16. Èl rouwale âs...; 17. Âs mûses ; 18. Pitite fèfèye; 19. R'grèts a ma mie; 20. Pol dièrêne fèy; 21. Lès p'tits èfants; 22. Lu raskignoûl; 23. Lu Tcharité; 24. Çou qu'on aime; 25. Pauve vî bribeûs; 26. Poussîre d'amoûr; 27. Colas. – *Jury* : MM. Gilbart, Michel et Pecqueur, rapporteur.

B. *Crâmignon.* 1. Nos vîs crâmignons; 2. Li crapaude da meune. — *Même jury.*

C. *Pasquêye (poésie satirique).* 1. Lès clapants r'médes; 2. So 'n-home qu'on hagne è l'orèye; 3. Atote. – *Même jury.*

12e CONCOURS. *Recueil de poésies présentant un caractère d'unité.* — 1. Pâhûlistés; 2. A l'invû, tot chal, tot la; 3. Rîmês d'on lètcheû d' bayes; 4 Saqwants p'tits rîmês d' tchamps; 5. Li walon; 6. Recueil (Plik-plok); 7. Po l' fis; 8. Tâv'lès d' oûve. – *Jury* : MM. Mélotte, Simon et Feller, rapporteur.

13e CONCOURS. *Traduction ou adaptation d'une œuvre en langue étrangère.* 1. Lès deûs toûrs di St-Biètmé èt l' Lombârd; 2. Traductions de A. Bruant et de J. Jouy; 3. On conte di Noyé; 4. Chansons populaires; 5. XCIXe lettre persane; 6. XIe lettre persane; 7. Maximes de La Rochefoucauld; 8. Essais de Montaigne; 9. Deux pièces de La Bruyère; 10. Quatre traductions; 11. Li deût dè bon Diu; 12. Djulin. — *Jury* : MM. Parmentier, Simon et Doutrepont, rapporteur.

14e CONCOURS. *Littérature dramatique* (prose ou vers).

A. *Scène populaire dialoguée.* 1. So tchamps so vôyes; 2. Côps d' linwe èt d' lawe; 3. Quî èst-ce qu'a sâvé

dants ont le droit d'assister aux séances fixées par le règlement.

Art. 22. Les membres titulaires sont choisis parmi les membres effectifs, à la majorité des votes des membres titulaires présents.

Art. 23. La démission donnée par un membre titulaire ou effectif ne le libère pas du paiement de la cotisation de l'année dans le courant de laquelle la démission est donnée.

Le défaut de paiement de la cotisation pendant deux ans entraîne la démission. Le démissionnaire n'en est pas moins tenu au paiement de ces deux années.

CHAPITRE V

Des publications

Art. 24. La Société fait imprimer :

A. Les pièces couronnées dans ses concours.

Ces pièces deviennent sa propriété, en ce sens qu'elles ne peuvent être imprimées sans son autorisation. Tout manuscrit envoyé au concours est déposé aux archives.

B. Les pièces anciennes dont la rareté et le mérite nécessite la conservation.

C. Les pièces adressées à la Société, lorsqu'elles en sont jugées dignes.

L'insertion au *Bulletin* d'une œuvre quelconque est accompagnée du tirage à part de cinquante exemplaires destinés à l'auteur.

ART. 25. Le secrétaire est chargé de remplir les formalités voulues par la loi pour assurer à la Société la propriété de ses publications.

ART. 26. Un exemplaire de toute publication est de droit remis sans rétribution à chaque membre honoraire, titulaire ou effectif.

La Société peut décider l'envoi d'un exemplaire aux correspondants.

Un exemplaire est adressé aux Sociétés qui accordent la réciprocité, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, à celle de l'Université de Liège et à la Bibliothèque publique de la Ville.

CHAPITRE VI

Des recettes et des dépenses

ART. 27. Les recettes consistent: en cotisations payées par les membres titulaires, honoraires et effectifs, fixées à cinq francs annuellement, qui sont recouvrables daus le courant du mois de janvier; en dons volontaires; en subsides éventuels de la Commune, de la Province et de l'État; et en produits de la vente des exemplaires des publications livrées au commerce.

Art. 28. Les dépenses ordinaires sont celles qui sont prévues au budget.

Art. 29. Les dépenses extraordinaires sont celles qui ne sont pas prévues au budget ; elles ne peuvent être votées qu'à la majorité des trois quarts des membres titulaires présents.

CHAPITRE VII

De la revision du règlement et de la dissolution de la Société

Art. 30. En cas de nécessité reconnue par la majorité des membres titulaires présents et absents, les Statuts peuvent être modifiés.

Aucune résolution ne peut être prise à ce sujet qu'après avoir été discutée dans deux des réunions de droit.

Art. 31. La dissolution ne peut être mise en délibération que si les trois quarts des membres titulaires, convoqués spécialement à cet effet, sont présents.

Après deux convocations successives, restées sans résultat, la Société délibère valablement quel qne soit le nombre des membres présents.

La dissolution ne pourra être prononcée que si elle réunit les deux tiers des voix des memkres

présents. La bibliothèque, les archives et le sceau de la Société seront déposés à la bibliothèque de l'Université de Liège et deviendront la propriété de la Ville ; le solde restant en caisse sera acquis en tous cas au Bureau de bienfaisance de la ville de Liège.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire,

J. HAUST.

Société liégeoise de Littérature wallonne

CONCOURS DE 1906

PROGRAMME

HISTOIRE ET PHILOLOGIE

1er Concours. — Une étude sur les règlements, les us et coutumes de l'une des anciennes corporations de la Wallonie, d'après des documents authentiques (1).

L'auteur devra, autant que possible, expliquer les termes spéciaux employés dans les pièces officielles ou dans l'usage commun et remonter à leur origine; dire s'ils sont restés en vogue dans le langage de l'industrie moderne et dans quelles localités; rassembler les faits historiques relatifs à la corporation que l'on aura en vue; comparer brièvement son organisation à celle de la même corporation dans d'autres villes.

(1) La Société a déjà publié des études de ce genre sur les corporations des Tanneurs, des Drapiers, des Merciers et des Vignerons du pays de Liège.

2e Concours. — Histoire (d'un genre ou d'une époque) de la littérature wallonne.

Par exemple : l'histoire de la chanson ; — du théâtre ; — de la langue wallonne et de ses productions avant le XVIIe siècle ; — de la littérature au XVIIe et au XVIIIe siècle ; etc.

3e Concours. — Étude bibliographique sur les ouvrages wallons ou relatifs au wallon.

Au choix, un genre depuis les origines jusqu'à nos jours, — ou tous les genres pendant une période déterminée.

4e Concours. — Étude de phonétique.

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie, — ou phonétique complète d'un village ou d'une région à déterminer.

5e Concours. — Étude de morphologie (conjugaison [1], dérivation, suffixes, préfixes).

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie, — ou morphologie complète d'un village ou d'une région déterminée.

6e Concours. — Étude de syntaxe [1].

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie, — ou syntaxe complète d'un village ou d'une région déterminée.

---

(1) A l'exclusion de la région de Liège, qui est suffisamment connue.

7e Concours. — Glossaire d'un village ou d'une région déterminée.

8e Concours. — Vocabulaire d'une section déterminée de l'histoire naturelle (1).

9e Concours. — Vocabulaire technologique de l'une des branches de l'activité humaine (2).

Procéder de préférence par description détaillée, en français ou en wallon (voy. des spécimens de cette méthode dans le ***Bull. du Dict. wallon***, fasc. I, pp. 33-37), de façon que le vocabulaire proprement dit serve de table.

---

(1) A l'exclusion du règne animal, dont le voc. a paru au *Bulletin*.

(2) La Société a déjà publié les vocabulaires de l'*apothicaire-pharmacien*, de l'*appréteur en draps*, de l'*ardoisier* de Vielsalm, de l'*armurier*, du *batelier liégeois*, des *brasseurs*, des *bouchers et charcutiers*, des *boulangers et pâtissiers*, des *briquetiers*, du *bûcheron*, des *chapeliers en paille*, des *chandelons*, des *charrons et charpentiers*, du *chaudronnier en fer et en acier*, du *fabricant de chaussons de lisière*, du *cigarier et du fabricant de tabacs*, des *coqu'lis*, des *cordonniers*, des *couvreurs*, des *cultivateurs*, des *drapiers*, des *ébénistes*, du *filateur en laine cardée et en laine peignée*, du *fondeur en fer, fonte et acier*, du *fruitier*, des *graveurs sur armes*, des *horlogers*, des *houilleurs*, des *lavandières, et repasseuses*, des *maçons*, du *maréchal-ferrant et du forgeron à Malmedy*, du *médecin*, des *menuisiers*, des *mouleurs, noyauteurs et fondeurs en fer*, des *pêcheurs*, des *peintres en bâtiment*, du *pinsoni*, du *puddleur*, des *ramoneurs*, des *relieurs*, de la *sage-femme*, des *serruriers*, du *sport colombophile*, du *tailleur d'habits*, des *tailleurs de pierre*, des *tanneurs*, du *tendeur aux petits oiseaux*, des *tisserands*, des *tonneliers* et des *tourneurs*. — Elle désirerait recevoir, par ex., les vocabulaires des vignerons et des caviers, des gens de loi, des cloutiers, des débardeurs (*bouteûs foû*), des potiers d'étain, des verriers, des fondeurs de cuivre et le voc. wallon de la numismatique.

10e Concours. — Toponymie d'une commune ou d'une région déterminée.

11e Concours. — Recueil de mots qui ne figurent pas dans les dictionnaires et vocabulaires imprimés. (Une centaine d'articles suffit.)

12e Concours. — Recueil d'étymologies nouvelles.

Dans ces divers glossaires, distinguer l'apport nouveau : citer les sources imprimées, manuscrites ou orales ; faire, autant que possible, l'histoire du mot. Travailler de préférence sur fiches.

N. B. En instituant ces concours de lexicologie (7e-12e), la Société a pour but de rassembler des matériaux pour son *Dictionnaire général.* Les travaux couronnés ne seront pas nécessairement publiés dans le Bulletin : la Société se réserve d'en faire l'usage qu'elle jugera convenir.

13e Concours. – Étude critique sur la versification wallonne.

14e Concours. — Étude sur le progrès ou la décroissance de l'emploi du wallon dans un village déterminé.

1er PRIX pour chacun des concours ci-dessus : Diplôme de médaille d'or et récompense d'au moins cent francs.

LITTÉRATURE

15e Concours. — Étude descriptive (prose ou vers) : Portrait, type populaire, tableau de mœurs, mon village, etc.

16e Concours. — Récit assez étendu (prose ou vers) : conte, légende, nouvelle ou roman, récit historique ou épique.

17e Concours. — Fable, petit conte, monologue, etc. (prose ou vers).

18e Concours. — Pièce lyrique en général : Ode, romance, chanson, etc.

19e Concours. — *Crâmignon.*

20e Concours. — *Pasquèye* (poésie satirique).

21e Concours. — Recueil de poésies *présentant un caractère d'unité.*

22e Concours. — Traduction, imitation ou adaptation d'une œuvre en langue étrangère.

23e Concours. — Scène populaire dialoguée (prose ou vers).

24e Concours. — Pièce en un acte (prose ou vers).

25e Concours. — Pièce en plusieurs actes (prose ou vers).

1er PRIX. — Diplôme de médaille d'or et récompense d'au moins cent francs pour le 21e et pour le 25e concours. Médaille de vermeil pour chacun des autres.

Parmi les pièces dramatiques en plusieurs actes, jugées dignes du prix, la meilleure recevra, exceptionnellement cette année, une récompense de 250 francs. Cette somme est mise à notre disposition par la Société wallonne, ART, UNION, AGRÉMENT, de Bruxelles, en liquidation, qui a eu la généreuse idée de consacrer son reliquat à la littérature dramatique wallonne.

Remarques. 1. Dans tous les concours, *vers et prose seront jugés séparément.* — 2. La musique accompagnant les crâmignons, chansons ou romances, fera l'objet d'un concours musical spécial. La Société se charge de répandre le crâmignon couronné dans les fêtes de paroisse.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

En vertu de l'article 25 des Statuts, la Société fait imprimer les pièces *couronnées* dans les concours et celles des pièces *mentionnées* qui méritent cette distinction. En vertu de l'article 24, ces pièces deviennent sa propriété.

L'auteur d'une œuvre insérée au *Bulletin* reçoit cinquante tirages à part. S'il désire en recevoir davantage, il est prié d'en avertir l'imprimeur *avant l'impression* et de s'entendre avec lui pour les conditions.

Les manuscrits envoyés à la Société restent sa propriété. **Ils ne seront jamais rendus, même pour être recopiés.** Les auteurs sont donc invités à en tenir un double.

Pour chaque concours, sur la proposition du jury, la Société pourra décerner : 1° des *seconds prix* (médailles d'argent) ; — des *mentions honorables* (médailles de bronze), *avec impression* totale ou partielle de la pièce mentionnée, ou *sans impression.*

Tout premier ou second prix donne droit à un exemplaire du *Bulletin* contenant la pièce couronnée.

Les concurrents indiqueront sur le billet cacheté, joint aux pièces qu'ils envoient, s'ils s'opposent à son ouverture, au cas où ils n'obtiendraient qu'une mention honorable. A défaut de cette indication, tous les billets cachetés joints aux pièces couronnées seront indistinctement ouverts. Si l'auteur ne se fait pas connaître, la Société statue.

La Société exige, **sous peine d'exclusion des concours,** que les concurrents fassent connaître si les sujets qu'ils ont traités sont complètement de leur invention. Dans le cas contraire, ils désigneront leur source.

Ils sont instamment priés d'indiquer exactement l'édition et les pages des livres auxquels ils empruntent des citations. Ils voudront bien aussi désigner les dépôts où sont conservés les manuscrits consultés.

Ils sont tenus de se conformer aux règles d'orthographe de la Société.

Ils doivent adopter un **format de grandeur**

10e Concours. — Toponymie d'une commune ou d'une région déterminée.

11e Concours. — Recueil de mots qui ne figurent pas dans les dictionnaires et vocabulaires imprimés. (Une centaine d'articles suffit.)

12e Concours. — Recueil d'étymologies nouvelles.

Dans ces divers glossaires, distinguer l'apport nouveau : citer les sources imprimées, manuscrites ou orales ; faire, autant que possible, l'histoire du mot. Travailler de préférence sur fiches.

N. B. En instituant ces concours de lexicologie (7e-12e), la Société a pour but de rassembler des matériaux pour son *Dictionnaire général*. Les travaux couronnés ne seront pas nécessairement publiés dans le Bulletin : la Société se réserve d'en faire l'usage qu'elle jugera convenir.

13e Concours. – Étude critique sur la versification wallonne.

14e Concours. — Étude sur le progrès ou la décroissance de l'emploi du wallon dans un village déterminé.

1er PRIX pour chacun des concours ci-dessus : Diplôme de médaille d'or et récompense d'au moins cent francs.

LITTÉRATURE

15e Concours. — Étude descriptive (prose ou vers) : Portrait, type populaire, tableau de mœurs, mon village, etc.

16e Concours. — Récit assez étendu (prose ou vers) : conte, légende, nouvelle ou roman, récit historique ou épique.

17e Concours. — Fable, petit conte, monologue, etc. (prose ou vers).

18e Concours. — Pièce lyrique en général : Ode, romance, chanson, etc.

19e Concours. — *Crâmignon.*

20e Concours. — *Pasquèye* (poésie satirique).

21e Concours. — Recueil de poésies *présentant un caractère d'unité.*

22e Concours. — Traduction, imitation ou adaptation d'une œuvre en langue étrangère.

23e Concours. — Scène populaire dialoguée (prose ou vers).

24e Concours. — Pièce en un acte (prose ou vers).

25e Concours. — Pièce en plusieurs actes (prose ou vers).

1er PRIX. — Diplôme de médaille d'or et récompense d'au moins cent francs pour le 21e et pour le 25e concours. Médaille de vermeil pour chacun des autres.

Parmi les pièces dramatiques en plusieurs actes, jugées dignes du prix, la meilleure recevra, exceptionnellement cette année, une récompense de 250 francs. Cette somme est mise à notre disposition par la Société wallonne, ART, UNION, AGRÉMENT, de Bruxelles, en liquidation, qui a eu la généreuse idée de consacrer son reliquat à la littérature dramatique wallonne.

Remarques. 1. Dans tous les concours, *vers et prose seront jugés séparément.* — 2. La musique accompagnant les crâmignons, chansons ou romances, fera l'objet d'un concours musical spécial. La Société se charge de répandre le crâmignon couronné dans les fêtes de paroisse.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

En vertu de l'article 25 des Statuts, la Société fait imprimer les pièces *couronnées* dans les concours et celles des pièces *mentionnées* qui méritent cette distinction. En vertu de l'article 24, ces pièces deviennent sa propriété.

L'auteur d'une œuvre insérée au *Bulletin* reçoit cinquante tirages à part. S'il désire en recevoir davantage, il est prié d'en avertir l'imprimeur *avant l'impression* et de s'entendre avec lui pour les conditions.

Les manuscrits envoyés à la Société restent sa propriété. **Ils ne seront jamais rendus, même pour être recopiés.** Les auteurs sont donc invités à en tenir un double.

Pour chaque concours, sur la proposition du jury, la Société pourra décerner : 1° des *seconds prix* (médailles d'argent) ; — des *mentions honorables* (médailles de bronze), *avec impression* totale ou partielle de la pièce mentionnée, ou *sans impression*.

Tout premier ou second prix donne droit à un exemplaire du *Bulletin* contenant la pièce couronnée.

Les concurrents indiqueront sur le billet cacheté, joint aux pièces qu'ils envoient, s'ils s'opposent à son ouverture, au cas où ils n'obtiendraient qu'une mention honorable. A défaut de cette indication, tous les billets cachetés joints aux pièces couronnées seront indistinctement ouverts. Si l'auteur ne se fait pas connaître, la Société statue.

La Société exige, **sous peine d'exclusion des concours,** que les concurrents fassent connaître si les sujets qu'ils ont traités sont complètement de leur invention. Dans le cas contraire, ils désigneront leur source.

Ils sont instamment priés d'indiquer exactement l'édition et les pages des livres auxquels ils empruntent des citations. Ils voudront bien aussi désigner les dépôts où sont conservés les manuscrits consultés.

Ils sont tenus de se conformer aux règles d'orthographe de la Société.

Ils doivent adopter un **format de grandeur**

IV. **Varia**

DELCOURT, Henri. Collection de 209 articles intitulés *Vocabuleire athois. Proverpes-Rimrammes,* parus dans *l'Echo de la Dendre.* Ath, Ve Mottrie, 1899. (Don de l'auteur.)

DONY, Emile. *De l'origine et du développement des communes de l'Entre-Sambre-et-Meuse,* 1904. *L'ancien château de Mariemont et l'abbaye de l'Olive,* 1904. *Le village de Bourlers,* notice histor. 1904. Trois broch. Mons, Dequesne-Masquillier. (Don de l'auteur.)

——— et FONSNY, Ivan. *Etude critique sur le nom de Mons en Hainaut.* Mons, Dequesne-Masquillier, 1899. (Don des auteurs.)

ESSER, Quirin. Trois cahiers reliant 114 nos divers de la *Kreisblatt für den Kreis Malmedy* (St-Vith, J. Doepgen, 1882-6), formant la collection des articles du Dr Quirin Esser relatifs au pays de Malmedy : archéologie, folklore, toponymie. (Echange.)

LEBAS, Emile, *Notes sur le mouvement dramatique wallon à Mons.* Mons, Boland, 1905. (Don de l'auteur.)

PAVARD, Camille. *Biographie des Liégeois illustres.* Brux. Castaigne, 1905.

WARSAGE (de), Rodolphe. *Histoire du célèbre Théâtre liégeois de Marionnettes,* 5e édit. Brux. Van Oest, 1905.

WEBER, Armand. *Essai de Bibliographie verviétoise.* 3 vol. Verviers, Nicolet, 1901-1905. (Echange.)

V. **Périodiques**

Almanach de Mathieu Laensberg, 1905 et 1906. (Don de l'éditeur Vaillant-Carmanne.)

Afronté (l'). Ârmanac walon publiyî par les djônes sucriyeûs disonwès. Prumîre annêye, 1906. Dison, Winandy. (2 exempl. Echange.)

Armonak dé l'Aclot pou l'année 1890. Nivelles, Bernier. (Don de M. Victor Chauvin.)

Armanak (l') d'à Chanchet po 1905. Proumîre annêye. Liége, Jos. Wathelet.

Association des Auteurs dramatiqnes et chansonniers wallons. XIVe annuaire, 1905. Liége, Gothier. *XVe* [marqué XIVe par erreur]. *Annuaire,* 1905. Liége, Bovy. Deux broch.

Bibliotheca belgica. Tout ce qui a paru. (Don de M. Nicolas Lequarré.)

Cèke littéraire « Les jônnes auteurs walons ». Treuzinme annuaire. Lîge, impr. dè « P'tit Lîgeoès », 1894.

——— *Prumî, 2e, 3e annuaires.* (Echange.)

Cercle littéraire et dramatique « le Caveau Liégoois », 30e annuaire, 1904. Liége, Mathieu Thone, 1904.

Li Clabot, gazette wallonne hebdomadaire, 14e année 1905-1906. Liége, Bovy. In-fol. (Don de M. Théophile Bovy.)

L'Crèquion, gazette wallonne hebdomadaire. Première et deuxième année, 1904 et 1905. Charleroi, Surin. In-fol. (Echange.)

La critique théâtrale, artistique et littéraire, 9e année, 1905. Liége. In-fol.

Illustré (l') wallon, hebdomadaire. Onzième année, 1905. Liége, A. Bénard. In-4°.

Liége-Artiste, hebdomadaire. Première, 2e, 3e et 4e années. Liége 1902-1905. In-8°.

Nouvieaux (dés) cont' dé quiés pou l'annéc 1850. Mons, Levert. (Don de M A. Hanon de Louvet.)

Pays (le) borain, gazette hebdomadaire. 4e année, 1905. Hornu, Renard et Vilain. In-8o.

P'tit (li) Lîgeoès, gazette wallonne hebdomadaire. Neuvième année, 1905. Liége, Lambotte. In-fol.

Revue tournaisienne, mensuelle. Première année, 1905. Tournai, Casterman. In-4o.

Ropïeur (l'), gazette wallonne bi-mensuelle. Onzième année, 1905. Mons, Boland. In-fol.

Terre wallonne, revue d'art et de lettres, mensuelle. Première année 1905, nos 1, 2 et 3 [seuls parus.]

Tonnia (l') d' Charlerwet gazette wallonne hebdomadaire. Onzième année, 1905. Charleroi, Deforeit. In-fol-

Tout-Liége (le), gazette hebdomadaire. Dixième année. Liége. In-fol.

Tout-Verviers (le), gazette bi-hebdomadaire. Première et 2e années 1904-1905. Infol. (Don de la Direction du « Tout-Verviers ».)

Union des Auteurs Sérésiens. Premier, 2e, 3e et 4e annuaires. Lize-Seraing, Ed. Plénus. (Echange.)

Société verviétoise d'archéologie et d'histoire. Bulletin, tomes IV et V. Verviers 1903 et 1904. (Echange.)

RAPPORT DU PRÉSIDENT

SUR LES

Travaux de la Société en 1905

Présenté à la séance du 27 février 1906

MESSIEURS,

Nous marquerons d'une pierre blanche la quarante neuvième année de l'existence de notre Société : elle a vu se terminer les préliminaires ardus et compliqués du *Dictionnaire général de la Langue wallonne.*

L'ancienne commission de l'orthographe, qui avait été chargée d'élaborer un projet de dictionnaire, a donné sa démission après avoir mené à bien son œuvre délicate. Nous lui adressons nos remerciements.

La Société a décidé de nommer un comité de rédaction du Dictionnaire ; ce comité communiquera à l'assemblée des membres titulaires chacun des articles qu'il aura rédigés. Le 13 mars, vous avez composé le comité de rédaction de trois de nos collègues : MM. DOUTREPONT, professeur de philologie et de littérature romanes à l'Université de

Liège; Jules FELLER, professeur à l'Athénée Royal de Verviers, et Jean HAUST, professeur à l'Athénée Royal de Liège. En ce moment, ces infatigables travailleurs sont à l'œuvre. Ils sont secondés par près de cent-cinquante correspondants-collaborateurs qu'ils ont recrutés dans tous les districts de la Wallonie.

Ces derniers ont tenu le 9 septembre, au local de la Société, une première réunion dans laquelle MM. J. FELLER et J. HAUST ont pris la parole. Dans une causerie aussi élégante que spirituelle, M. FELLER, s'est surtout attaché à démontrer l'utilité d'un nouveau Dictionnaire wallon. De son côté, M. HAUST a fait rapport sur les travaux accomplis, principalement au cours de la dernière année, pour la réalisation de l'œuvre projetée. Puis le comité de rédaction a mis sous les yeux des collaborateurs la riche collection de fiches recueillies et classées et leur a fait les honneurs des raretés de notre bibliothèque (1).

Dans la séance du 13 novembre, la Société a décidé de publier, outre le *Bulletin* et l'*Annuaire*, un *Bulletin du Dictionnaire wallon*. Il paraîtra en quatre fascicules annuels. La direction en est confiée au comité de rédaction du Dictionnaire. Ce nouveau

(1) Voir le compte-rendu de cette séance dans le *Bulletin du Dictionnaire*, n°s 1-2 (janvier 1906), p. 14.

périodique doit servir à étendre le cercle de notre propagande en faveur de l'œuvre entreprise ; il s'adresse à tous les membres de la Société indistinctement et surtout aux correspondants-collaborateurs : il enregistrera leurs envois ; il indiquera les points ou sujets sur lesquels ils pourront diriger leurs enquêtes ; il publiera des questionnaires, des communications modèles, etc. Les deux premiers fascicules, renfermant 76 pages in 8e, viennent de paraître (janvier 1906). Nous appelons l'attention sur un article où M. Feller a nettement exposé les *Instructions* du comité de rédaction aux correspondants du Dictionnaire ; nous signalons également, aux pages 33 à 37, deux descriptions qui peuvent servir de type. La première, de M. Joseph Hens, explique, en wallon, la préparation de la farine d'avoine, celle du lin et celle du vinaigre dans le pays de Vielsalm ; l'autre, par M. Arille Carlier, de Monceau-sur-Sambre, décrit en français, mais avec une interprétation de tous les termes techniques wallons, l'exploitation des carrières d'Ecaussines. Certes nos volumineux glossaires de métiers et professions constituent une collection très précieuse ; mais nous nous plaisons à reconnaître qu'on en apprend et plus vite et davantage avec des travaux comme ceux que je viens de mentionner. Aussi, je me fais volontiers

l'écho du comité de rédaction du Dictionnaire en invitant tous nos membres, sans distinction, à nous adresser des communications semblables, sur n'importe quel sujet. Qu'ils n'aient pas à se préoccuper de la forme : c'est le fond avant tout qui nous intéresse. Le *Bulletin du Dictionnaire* se termine par la nomenclature alphabétique des mots wallons de *a* à *abwèssener*, qu'il soumet aux avis et conseils des correspondants. Il y en a trente colonnes qui recensent 390 mots : on est surpris, en parcourant cette nomenclature, du grand nombre de termes que l'on ignore et que notre comité de rédaction remet en lumière. Aussi ne puis-je terminer ces lignes sans rendre un légitime hommage à la science, à l'activité et au dévouement de nos confrères MM. A. DOUTREPONT, J. FELLER et J. HAUST.

Des circonstances indépendantes de notre volonté ne nous ont pas permis jusqu'ici de faire auprès des pouvoirs publics des démarches personnelles en vue d'appuyer les demandes de subsides qui nous sont indispensables pour mener à terme notre œuvre scientifique. Nous en sollicitons du gouvernement, du conseil provincial de Liège comme aussi des assemblées analogues des provinces du Brabant, du Hainaut, du Luxembourg et de Namur, enfin de de la ville de Liège et des autres centres de la Wallonie.

*
* *

Nos concours annuels continuent de justifier le dicton : « beaucoup d'appelés et peu d'élus ». Celui de 1904 a été, comme ses devanciers, abondant en mémoires et pièces, — nous en avons reçu 126, — maigre en récompenses. En effet nos jurys, malgré leur indulgence, n'ont pu accorder que *sept* distinctions. Deux premiers prix ou médailles de vermeil ont été décernés à M. Arthur XHIGNESSE, de Liège, pour *Ramèh'nèdje*, étude narrative, et pour *Lès pauves diâles*, recueil de poésies. Les médailles d'argent ont été obtenues par M. Lucien ROGER, de Prouvy-Jamoigne, pour son *Glossaire du patois de Prouvy* (Luxembourg) ; MM. Edmond JACQUEMOTTE et Jean LEJEUNE, de Jupille, pour leur *Étude toponymique de la commune de Jupille* ; M. Jules DEFRESNE, de Coo, pour son *Vocabulaire du règne végétal* ; M. Alexis MINDERS, de Bruxelles, pour son *Glossaire de Papignies et de Bray* (Hainaut) et M. L. J. L. LAMBILLION, de Jambes, pour *One Chourchiye di Fâves dè vî timps*. Les jury ont en outre distribué vingt mentions honorables ou médailles de bronze.

La Société a reçu 122 pièces envoyées au concours de 1905. Elle en a fait le dépouillement dans sa séance du 10 décembre et elle a nommé les jurys

chargés de juger ces pièces. Tous les détails relatifs à ces deux points paraîtront dans l'*Annuaire* de 1906 [1].

Le 30 mars, à 8 heures du soir, la Société a procédé à la distribution des récompenses aux lauréats des concours 1902 et 1903. Cette cérémonie a eu lieu pendant la soirée de clôture du Théâtre communal wallon. Son directeur, M. G. Loncin-Vidal, avait non-seulement bien voulu mettre son local à notre disposition, mais il avait réservé des places de faveur à nos lauréats. Nous sommes heureux de lui réitérer ici le témoignage de notre gratitude. Le programme de la soirée était composé comme suit: *Ruv'nou,* un acte, par M. Henri Hurard ; *li Bleû-bthe,* un acte, par M. Henri Simon ; *Brthes di Djônèsse,* deux actes, par Victor Carpentier, et un intermède de six chansons.

*
* *

La Société s'est préoccupée de certains points qui intéressent la vie littéraire wallonne.

Sur la proposition de M. Jean ROGER, elle a discuté la question de la création d'un cours public de wallon (langue et littérature). Malgré quelques difficultés actuelles qu'elle n'a pu surmonter jusqu'ici, elle ne désespère pas d'aboutir à un résultat

[1] Voir p. 59.

efficace. Le plus difficile sera peut-être de recruter des auditeurs précisément parmi ceux qui auraient le besoin immédiat de connaître à fond le wallon.

A propos du concours littéraire institué par le gouvernement à l'occasion du LXXVme anniversaire de l'Indépendance nationale, M. Julien Delaite, à la séance du 8 mai, a fait remarquer que ce concours ne s'adresse qu'aux écrivains français et aux flamands. Il estime que la Société qui naguère a demandé que la littérature wallonne soit mise sur le même pied que les deux autres littératures du pays, doit protester contre l'ostracisme dont le wallon est frappé. Après discussion, la Société décide d'écrire à Bruxelles pour demander au Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique si les œuvres wallonnes sont admises au concours qu'il a ouvert.

* * *

Nous avons publié et distribué à nos membres en 1905 :

1° le tome XLV du *Bulletin* ;

2° le tome XVIII de l'*Annuaire*, qui a en outre été adressé à une centaine d'écrivains wallons ;

3° les *Règles d'orthographe* adoptées par la Société, 2me édition considérablement augmentée (1) ;

(1) Cette brochure de propagande se vend cinquante centimes.

4° Une *Circulaire* reproduisant les comptes-rendus de notre Projet de Dictionnaire parus en Belgique et à l'étranger.

*
* *

La commission de notre bibliothèque, instituée le 14 mars 1904 et composée de MM. Joseph DEFRECHEUX, bibliothécaire, Oscar COLSON, bibliothécaire-adjoint, Auguste DOUTREPONT et Jean HAUST, a travaillé avec un zèle ininterrompu.

M. COLSON s'est particulièrement dévoué. Sur sa proposition, la Société a fait l'acquisition d'un classeur et de fiches préconisés par l'Institut International de Bibliographie. Pourvu de ce matériel perfectionné, notre bibliothécaire-adjoint a entrepris la tâche ingrate de dresser la catalogue scientifique des richesses — dont beaucoup ignorées — qui se sont accumulées lentement dans notre bibliothèque. Nous l'en remercions et le félicitons.

D'autre part, nous avons acquis, — le plus souvent par voie d'échanges, — un grand nombre d'ouvrages nouveaux. A ce sujet, nous nous permettrons de formuler un vœu : c'est que les éditeurs et auteurs prennent l'habitude de nous adresser tout ce qu'ils publient en wallon ou sur le wallon. De la sorte, ils pourront considérer notre bibliothèque — qui, du reste, en cas de dissolution de la

Société, deviendrait *propriété de la Ville de Liège*, — comme le dépôt contral de la production intellectuelle d'expression wallonne. Au surplus, les auteurs qui voudront bien nous envoyer des œuvres d'une certaine importance recevront en retour quelques-unes de nos publications.

MM. Colson, notre bibliothécaire-adjoint et Oscar Grojean, attaché à la Bibliothèque Royale, ayant entrepris de publier la *Bibliographie générale de la Langue Wallonne*, notre Société, dans sa séance du 10 juillet, s'est empressée d'accorder son patronage à cette œuvre éminemment utile ; nous espérons que, dès son achèvement, elle pourra paraître dans la collection de nos publications.

*
* *

Les statuts de notre Société ont été rédigés à une époque où les moyens de communication, même par voie ferrée, laissaient encore beaucoup à désirer au point de vue de la rapidité. De nos jours, il est plus aisé de venir de Bruxelles ou de Namur à Liège que de localités qui sont situées à dix ou douze kilomètres de notre ville. Or l'article 18 exige que nos membres titulaires habitent la province de Liège. Il nous enlève ainsi la collaboration précieuse de wallonisants instruits, que leurs fonctions attachent, par exemple, à la capitale du royaume. Comme nous avons besoin de pouvoir utiliser tous

les talents, toutes les connaissances et tous les dévouements à la cause wallonne, surtout devant le travail considérable de notre Dictionnaire, nous avons proposé de substituer aux termes suivants de l'article 18 : « Les membres titulaires de » la Société sont au nombre de quarante, dont » trente de la province de Liège et dix du reste de » la Wallonie » la nouvelle rédaction que voici : « Les membres titulaires sont au nombre de qua- » rante, dont trente résidant à Liège ou pouvant » s'y transporter aisément et dix du reste de la » Wallonie » ou tout simplement : « Les membres » titulaires sont au nombre de quarante ». Cette proposition discutée dans les conditions et suivant les formes imposées par l'article 30, a été prise en considération à l'unanimité. Le vote final est fixé à la séance du 27 février 1906 [1].

*
* *

Le Banquet anniversaire a eu lieu samedi 9 décembre, à l'*Hôtel Continental*. Une quarantaine de membres y ont pris part. Les représentants de la presse locale et cinq auteurs wallons y ont été invités. Le compte-rendu en paraîtra dans l'*Annuaire* [2].

[1] Dans cette séance, la dernière rédaction a été votée à l'unanimité.

[2] Voir ci-après.

*
* *

La Société liégeoise de Littérature wallonne, constituée le 27 décembre 1856, accomplira sa cinquantième année fin décembre prochain. Nous nous sommes préoccupés de fêter exceptionnellement nos noces d'or. Nous nous proposons de célébrer notre cinquantenaire

1° par des publications extraordinaires qui comprendront un *Liber Memorialis* et une *Table méthodique et complète* de toutes nos publications. La rédaction de cette table est confiée à M. COLSON ;

2° par une Séance solennelle;

3° par un Banquet.

*
* *

Aux termes de l'article 13 des Statuts, la Société a renouvelé son bureau dans la séance du 11 décembre. Le mandat de tous les membres sortants a été confirmé, sauf celui du secrétaire.

Le 9 octobre, au lendemain du Congrès wallon tenu en notre ville à l'occasion de l'Exposition universelle et internationale, M. Julien DELAITE a donné sa démission de secrétaire et de membre titulaire de la Société.

Celle-ci a chargé son président de faire une démarche auprès de M. DELAITE et de lui remettre un témoignage écrit regrettant sa décision et lui exprimant la reconnaissance unanime de la Société

pour les services signalés que M. DELAITE lui a rendus pendant plus de treize années de secrétariat. Je suis certain d'être votre interprète à tous en déclarant dans ce rapport que M. Julien DELAITE a bien mérité de la Société liégeoise de Littérature wallonne.

Les attributions du secrétaire ont été dévolues d'octobre à décembre à M. Jean HAUST, secrétaire-adjoint. Au renouvellement du Bureau, ses collègues, à l'unanimité, l'ont appelé aux fonctions de secrétaire titulaire : l'activité inlassable dont M. HAUST n'a cessé de faire preuve en faveur de la Société depuis qu'il y est entré comme membre titulaire, nous est un sûr garant que le Bureau a fait une précieuse acquisition.

*
* *

La mort nous a enlevé trois membres titulaires dans le court espace de six mois : MM. Ernest NAGELMACKERS, Charles DEFRECHEUX et François RENKIN.

Ernest NAGELMACKERS, banquier et ancien sénateur pour l'arrondissement de Liège, avait été élu membre titulaire, le 8 avril 1889, en qualité de président de la Société d'Emulation. Cette Société nous a loué un local pour nos séances ordinaires pendant les années 1889 à 1901. NAGELMACKERS nous a donc été un auxiliaire précieux. D'ailleurs

il s'intéressait beaucoup au wallon, spécialement à nos publications, et, malgré des occupations très absorbantes, il sut plus d'une fois se créer des loisirs pour examiner et juger, comme membre du jury, des pièces envoyées à nos concours. Il est mort dans son château de Henne, à Vaux-sous-Chèvremont, le 15 août 1905, âgé de 71 ans. L'absence de votre président à l'époque du décès et le manque d'information à la Société ne nous ont pas permis de nous acquitter vis-à-vis de lui des devoirs que la tradition nous impose à l'égard de nos membres titulaires.

Charles DEFRECHEUX est décédé à Liège le 17 février 1906. Il était né dans notre ville en 1852. Après y avoir terminé ses études, il était entré à l'Administration communale vers 1875 et y avait été élevé au grade de chef de bureau il y a quelques années.

Il portait un nom hautement honoré dans les lettres wallonnes, car il était le fils aîné de notre illustre poète Nicolas Defrecheux. Comme son père, il aima passionnément notre vieux langage et il fit aux séances dominicales de la Société Franklin plusieurs conférences sur la langue et la littérature wallonnes.

Il avait été élu membre titulaire de la Société le 9 mars 1888 et, chaque année, il prit une part

active au jugement des pièces envoyées à nos concours. En 1893, il fut nommé trésorier-adjoint, puis trésorier titulaire le 14 janvier 1895 et il remplit ses fonctions, — de toutes, les plus ingrates dans une société, — avec zèle et ponctualité.

Charles DEFRECHEUX, modeste jusque dans la tombe, a voulu disparaître sans bruit, sans lettres de faire-part, sans réclame dans les journaux, sans fleurs ni couronnes et spécialement sans discours : votre président n'a donc pu lui adresser, au nom de la Société, le dernier témoignage de gratitude et le suprême adieu qui lui étaient dus.

Jean-François RENKIN, ancien conseiller communal de Ramet-Ivoz, a été enlevé à Ramioul, le 18 février 1906, après quelques heures de maladie. Il n'avait que 33 ans. Son élection en qualité de membre titulaire ne remontait qu'au 9 février 1898. Ses funérailles ont eu lieu le 20 février. Votre président, à la levée du corps à Ramioul, lui a adressé un dernier adieu, dont le texte paraîtra dans notre prochain *Annuaire*, avec les notices biographiques des trois membres titulaires que la Société a perdus.

La mort a aussi produit quelques vides parmi nos membres effectifs ; nous avons ainsi perdu MM. A. De Walque, B. Evrard, Arm. Laoureux, Erasme Pâques et A. Stévart.

*
* *

En terminant ce rapport, votre président se plait à constater que l'accroissement du nombre de nos membres effectifs marche de pair avec la vitalité scientifique de la Société et avec l'importance toujours plus grande de nos publications.

Au 27 février 1906, la Société compte 3 membres d'honneur, 6 membres honoraires, 37 titulaires, 4 correspondants, 538 effectifs, 17 groupes affiliés, au total 605 membres, soit une augmentation de 70 sur la précédente liste qui, au 31 janvier 1905, comprenait 535 membres. C'est assez dire que notre Société est en pleine prospérité.

Le Président,
N. LEQUARRÉ.

DJÅQUELÈNE ET MARÔYE

DIALOGUE WALLON (1690)

PUBLIÉ PAR

TH. GOBERT ET J. HAUST

Les pièces wallonnes datant du XVIIe siècle ne sont pas bien nombreuses : un chercheur des plus érudits, M. J. Dejardin, en a compté tout au plus une vingtaine (1).

Aussi est-ce avec satisfaction que nous avons mis la main sur une poésie inédite de l'époque. Elle a été rencontrée parmi les archives de l'abbaye du Val-Benoît, soigneusement conservées dans l'ancien local même du monastère par le possesseur actuel, M. Adolphe van der Heyden a Hauzeur.

Cette pièce, au point de vue littéraire, n'a rien de bien remarquable : ni richesse d'imagination, ni verve caustique. C'est un simple dialogue entre deux servantes sur la fuite et l'entrée au couvent d'une jeune fille noble, à qui sa famille voulait faire épouser un jeune baron. Le style a le naturel, la familiarité, la naïveté même, qui conviennent à l'humble condition des deux interlocutrices. C'est, en somme, le philologue qui trouvera le plus d'intérêt à ce document de notre vieux langage.

(1) Voir la liste intéressante qu'il en a dressée, *Annuaire* XIV (1894), p. 81.

*
* *

Ni nom d'auteur, ni date. Le manuscrit porte seulement au revers la mention : « Pour Mademoiselle Monfort ». La pièce aura été dédiée à sœur Anne de Montfort, — vraisemblablement, vu le thème du dialogue, à l'occasion de son entrée en religion. Cette dame occupa le poste d'abbesse du monastère du Val-Benoît du 22 avril 1725 au 30 septembre 1749. Sa sœur, Marie-Augustine, fut religieuse du couvent des Sœurs grises, rue de ce nom, à Liège. C'étaient les enfants de Sébastien de Montfort et d'Anne-Catherine Gilman, laquelle est morte le 28 février 1718, après avoir convolé en secondes noces avec Louis Lacroix.

L'abbesse Anne de Montfort est décédée le 30 septembre 1749, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Sa naissance doit donc être reportée à l'année 1665. En 1690, et peut-être auparavant, Anne de Montfort avait fait son entrée aux cloîtres du Val-Benoît. C'est peu avant cette date, par conséquent, que la poésie suivante aura été composée. L'écriture de notre manuscrit est, en tout cas, celle de l'époque.

*
* *

Nous avons affaire à une copie et non à l'original. Ce qui le prouve, — outre les fautes contre la mesure, — c'est que les vers 29 à 48, qu'un pre-

mier copiste avait omis probablement par distraction, ont été ajoutés à la fin par une autre main.

Le dialogue comprend cent-quatorze octosyllabes, à rimes plates, sans alternance de rimes masculines et féminines. Il s'y rencontre quelques vers boiteux que nous avons essayé de remettre sur pied, tantôt par l'addition [entre crochets] de la syllabe nécessaire pour compléter la mesure, tantôt par la suppression (entre parenthèses) d'une syllabe parasite. La correction, d'ordinaire, s'impose à l'évidence.

Pour faciliter la lecture, nous avons transcrit la pièce dans l'orthographe de la *Société liégeoise de Littérature wallonne*, en respectant, bien entendu, les particularités de l'ancienne langue, sur lesquelles les notes fournissent quelques explications. Enfin, pour permettre le contrôle, nous publions en regard la copie exacte du manuscrit.

Argument

Deux servantes, autrefois de la maison du Prince Walbert, estantes venues au bancquet de la princesse Aldegonde, s'en retournent chez elles mescontentes, voyant le grand désordre quil y avoit dans cette Cour; louant au rest grandement la forte résolution de la jeune Princesse.

JACKLENE, MAROE

JACKLENE SEULE

Gardienne aiou qu'esto socy
quel tristesse quel anoie vocy
y niac deus treu iou quij pensef
to costé to l' monde mel dihef
Qui nos allin miné bonne vëe
a mariege dy nos ione fee ;
Qu'on nos alléf fe si grande fiesse

(¹) *Gardiène ayou !* Formule d'invocation ou de juron dont l'explication n'est pas aisée. La finale du premier mot représente évidemment *diè, dièw, dieu* qui a subi, par euphémisme, la modification bien connue (cf. pardienne, mordienne); dans la première syllabe, on est tenté de reconnaître le subjonctif du v. *garder* (cf. *Diè gard* ou *Diè wâde,* Dieu vous garde). Reste *ayou,* que nous retrouvons dans des textes plus anciens, par exemple dans la *Complainte des paysans* (1637), *aiou grongnon;* dans le *Salazar liégeois* (1632), *moir aiou*; dans l'*Entre-jeux de paysans* (1634), *ayou qui n'pou-j' fé ça d'miraxhe !* (B. D. *Choix de poésies wall.*, pp. 74, 39, 110). Il faut peut-être y voir le subjonctif latin *adjutet,* qui a donné en anc.-franç. *aiud, aiut* (Dammeldex vos aiut ! *Gaydon* 2886, B. P., d'après Godefroy) et qui, en wallon, serait devenu une exclamation dont on ne comprenait plus le sens exact. Nous aurions ainsi affaire à une con-

DJÅQUELÈNE, MARÔYE

DJÅQUELÈNE *seûle*

Gardiène ayou ! (1) qu'èst-ce tot çoci ? (2)
quéle tristèsse, quél anôy voci !
i n'i-a qu' deûs' treûs djoûs qui dj' pinséve,
— tot costé tot l' monde mèl dihéve, —
qui nos alins (3) miner bone vèye
å mariyèdje di nosse djône fèye,
qu'on nos aléve fé si grande fièsse

tamination de deux expressions à peu près synonymes, signifiant : Dieu vous aide ou vous garde ! — Ajoutons toutefois que la première syllabe pourrait être aussi une altération de la conjonction *car* (lat. *quare*, c'est pourquoi) qui précède souvent en anc.-franç. le subjonctif optatif et répond à une exclamation.

(2) A noter les formes du démonstratif : ÇOCI, aujourd'hui *çouci* (ceci) ; CÈ *qu' gn-aveût*, v. 10, auj. *çou* (ce), cf. *çou qu' c'èst.. !* v. 95 ; CISSE-LA, v. 102, auj. *cisse-lale* (celle-là).

(3) *Nos alins* et, à la 3e personne, *volint* 53, *alint* 58, *racontint* 63, *boutint* 64, *kimincint* 72 ; de même *eûhint* (eussent), 11 et 12. Ces formes, remplacées aujourd'hui à Liège par *-ìs*, *-ìt*, se rencontrent encore dans les poésies de Simonon (m. en 1847). Elles sont régulières dans la région de Stavelot, Aywaille, Ferrières, etc.

qu'on seuxke ieté fou pol finiesse
les oucks, spij le posson
Et cẹ quniaveu dbay el mohon,
Et seuxchen to e crach fondou.
to le poursay euxcken corou
le vay et le mouton rosty
ava le voe e le corty
ly coutai planté dven le rens
Et on pan dsept lif ente les dents.
Beny nes nyn po aregy
quan gveu kto soula e rouvy
ly dial sesti bin vnou mellé
defny cis hasplaie dickmellé
Jarègreu ben quan ce kgy pense
Ka gin pou pus sgin piet patiense

Men nveuge nin lam cusenne Maroe
Ce lee meme qui rebịse cy voe.
Bon iour e sante grande cusenne
Qui ; quan, quelle bonne ou mal forteune,
parlé ques qui nia quif rechesse
Que mava vent quif donne a fesse ?

(4) Le sens de ce vers n'est pas clair; le texte est peut-être altéré. Nous comprenons : « et aussi (qu'ils) auraient fondu tout en graisse », le pluriel s'expliquant par syllepse après l'indéfini *on*.

(5) *Bèni!* euphémisme qui remplace une malédiction.

(6) A remarquer l'hiatus dans *po arèdjî*; de même *po*

qu'ons eûhe djèté foû pol finièsse
lès ouhs, s[i]piyî lès possons
èt cè qu' gn-aveût d' bê èl mohon,
èt s'eûhint tot è crâhe fondou (4).
Tos lès pourcês eûhint corou,
lès vês èt lès moutons rostis,
avå lès vôyes èt lès cortis,
li coûtê planté d'vins lès rins
èt on pan d' sèt' lîves inte lès dints.
Bèni ! (5) n'èst-ce nin po arèdjî (6)
qwand dj' veû qu' tot çoula èst roûvî !
li diâle s'è-st-i bin v'nou mèler
dè v'ni cisse hâsplêye dik'mèler ! (7)
Dj'arèdj'reû bin qwand c'èst qu' dj'î pinse,
ca dji n' pou pus s' dji n' pièd' pasyince !...

Mins n' veû-dje nin la m' cusène Marôye ?
C'èst lèye même qui rèbise si vôye.
Bon djoûr (8) èt santé, grande cusène !
Qui ? qwand ? quéle bone ou mâle forteune ?
pårlez, qu'èst-ce qu'i-gn-a qui v' rètchèsse ?
qué måva vint qui v' done ås fèsses ?

avu 68, *bê et bon* 104; un *-z-* euphoniqûe s'est dans la suite introduit, comme dans : *on k'mince a-z-avu bon.*

(7) Au lieu de *dik'mèler* (débrouiller) on attendrait *kimèler* (embrouiller).

(8) La consonne finale de *djoûr* sonne dans cette locution, même devant une autre consonne, cf. v. 88 ; mais ailleurs l'*r* est amuï, v. 3 et 101.

MAROE et JACKENE

MAROE

Pa siet bacel a trové bon
de vit allé fou dsis mohon
il y fait pu tris ka monument
gy kreu si geuh stu jusqua demen
geuch difnou pu sege kin estall
to y eblaf to y ehal
on sosper on gemich, on pleur
yn saquoit dblan y avis neur
quan ia veou cy rmowe manege
gif sa bin vit trosé bagege
Et sag cassy me grand sabot
cag corou fou sen dir on mot
ga corou fou pol poit di dry
gy pensef rascûr nos Andry
iarre del poone del ratrappe

JACKLENNE.

Amor dy bacelle ratendé
Vos nè riré tot asteur

(9) On appelle *monumint* le tombeau du Christ que l'on élève à Liège dans chaque église le Vendredi-Saint ; les fidèles vont ce jour-là *vèyî lès monumints.*

(10) Pour la mesure du vers, il est nécessaire que l'aspiration se prononce içi très légèrement ; nous croyons donc pouvoir la supprimer ; au reste, le copiste écrit ici *euh,* ailleurs *euch* ou *euxke.*

MARÔYE *èt* DJÅQUELÈNE

MARÔYE

Pa ! ciète, bâcèle, dj'a trové bon
dè vite aler foû d' cisse mohon :
(i)l î fait pus trisse qu'âs monumints (9).
Dji creû, si dj'eû(he) (10) stu djusqu'a d'main,
dj'eûhe div'nou pus sètche qu'ine èstale :
tot î èblave ! (11) tot î èhale !
on sospère, on djèmih, on pleûre ;
ine saqwè d' blanc î avise neûr.
Qwand dj'a vèyou ci r'mowe-manèdje,
dji v's a bin vite trossé baguèdje,
èt s'a-dje tchâssî (12) mès grands sabots,
s'a-dje corou foû sins dîre on mot.
Dj'a corou foû pol pwète di drî ;
dji pinséve rascûre nos[te] Andrî :
dj'ârè dèl pône dèl ratraper.

DJÅQUELÈNE

Amor di bâcèle, ratindez :
Vos 'nnè rîrez tot a c[i]ste heûre ;

(11) *Èblaver*, auj. inusité à Liège, est, au sens figuré, synonyme de *èhaler*, embarrasser ; voy. *Projet de Dict.*, p. 19.

(12) Le manuscrit porte *cassi*, erreur manifeste, de même qu'au v. suivant, *cag* = *s' a-dje*.

dimoré sial on ptit quar deur
Prendont sist affaire pus avont
raconté mel turtot a lon

MAROE

Kil grand dial vous qui git raconte
il esteu da koron de monde
vinou e hase on jone baron
Po sposé l fëe di nos mohon.
Ly Per el mer el volin bin
menl fee a dy quil ne freu ren
Kil sy laireux putoit quatlée
qui disley d'in home caiollé.
Ly Per el mama tour a tour
ly allin fé de lon discour
Po lyr mostré torto dousmen
ly toir quil fef a ses parens
ly toir quil si fef a lëe meme
Drefusé ons fay homme qui l'ayme,

([13]) *Prindons, avont,* prononciation de certains villages pour *prindans, avant*; il est remarquable que *Djâquelène* dit ailleurs *grande, qwand,* etc. Faut-il voir, dans ces dernières formes, des corrections du copiste qui, au v. 47, n'aurait pu corriger sans détruire la rime ?

([14]) *Turtot,* adverbe (on pourrait cependant lire *turtote,* adjectif) ; de même au v. 59, *tortot doûcemint*; cette forme archaïque, aujourd'hui remplacée par *tot,* n'existe plus que comme pronom indéfini pluriel : *turtos, turtotes.*

dimorez cial on p'tit qwårt d'heûre.
Prindons ciste afaire pus avont; ([13])
racontez mèl turtot ([14]) å long.

MARÔYE

Qui l' grand diåle ([15]) vous-se qui dji t' raconte?
Il èsteût d'å coron dè monde
vinou è håsse on djône baron
po sposer l' fèye di nosse mohon.
Li pére èt l' mére èl volint bin,
mins l' fèye a dit qu'ile ([16]) n'è l'reût rin,
qu'ile si lêreût putwèt qwåt'ler, ([17])
qu(i) di s' lèyî d'in-home cadjoler.
Li pére èt l' mama toûr a toûr
lî alint fé dès longs discoûrs,
po lî r'mostrer tortot doûç'mint
li twért qu'ile féve a sès parints,
li twért qu'ile si féve a lèye même
d' rèfuser on s'-fait home qui l'aime;

([15]) A noter la place de l'exclamation et la présence de l'article, pour : *grand diåle ! qui vous-se qui...*

([16]) La forme *ile* (= elle) est encore employée dans la vallée de la Vesdre. Nous avons noté, dans notre dialogue, cinq fois *èle*, cinq fois *ile*, et au v. 89 *ille*, où les deux consonnes se prononcent.

([17]) *Putwèt* (plutôt), aujourd'hui inusité à Liège; *qwåteler*, écarteler.

sly raconten tot le richesse
de jonay kly boutin el tiesse,
Quil esteu bay et klesteu bon
pitit, ioly, friand, mignon,
Quil esteu vnou don lon pays
rinc kpo avûl bin del vey.

A tot ces siermons nos ione fẽe
aveu destoppes si splenl soree
si bin kis per et smer corsi
Kimencin bin foir al mansi
Men in bel nut kpo tot ly terre
y féf creuge pu neur ke nenfier
il riploe to dousmen spacquet
sis riter telle sen dir a Dié.

A matin selive ly vacarme
On cree a feu on cree az armes
y ni aveu ny gfa ni cherette,
Caroche ny clichet, ny berwette,
Portant ons metef e servais
quel nesteu nen lon de chestay.

([18]) *Friyand*, friand, dans le sens de alléchant, appétissant.

([19]) Le texte de ce vers paraît légèrement altéré; du moins le manuscrit porte devant *plin* une *s* inexplicable;

s' lî racontint totes lès ritchèsses
dè djônê qu' lî boutint èl tiesse,
qu'il èsteût bê èt qu' 'l èsteût bon,
pitit, djoli, friyand ([18]), mignon,
qu'il èsteût v'nou d'on lon payis,
rin qu' po avu l' bin dèl vèyî.

A tos cès sièrmons nosse djône fèye
aveût dès stopes si plin l's orèyes, ([19])
si bin qui s' pére èt s' mére côr'cîs
kimincint bin fwért a l' man'cî;
Mins ine bèle nut' qu' po tote li tére
i féve, creû-dje, pus neûr qu'èn infiér,
ile riplôye tot doûç'mint s' paquèt,
si s' ritére-t-èle sins dîre adiè.

 matin s'èlîve li vacarme :
on crèye â feû, on crèye âs armes.
I n'i-aveût ni dj'vâ ni tchèrète,
carotche ni clitchèt ni bèrwète:
portant ([20]), on s' mètéve è cèrvê
qu'èle n'èsteût nin lon dè tchèstê.

si est repris au vers suivant par *si bin qui...*, ce qui n'a rien que de très naturel.

([20]) *Portant* = pourtant, dans le sens archaïque de « pour tout cela ».

Onc kour, et lot quir don costé
les ot sondle sen rin trové,
Onc dit quel a passé in rivir
sen naiveu et sen nol navir
gyn mi mel pû di to soula
dief don bon iour pormy ger va.

JACKLENNE

Viergy Maree, quil la stu sege
distire fou dsy passege !
treu quatte iou apres lacoir fait
tol monde sirpen di lavû fait :
El baron de monde ly pu bai
eune samene apres seston houlpay.
souckce de monde edce plaisir
si nec ven, si nec del foumir.

MAROE

Tolmonde sel boute el tiesse ensi

(21) *Sondeler,* dérivé (inédit ?) de *sonder,* marquant l'action répétée.

(22) *Navîre,* s. f., emprunté du français; voy. GGG. v° *nâve.*

(23) Il est inutile de corriger en *done*; *don* est la forme archaïque du subjonctif issue du latin *donet* (en français la forme *doint* se rencontre encore sporadiquement au XVIe siècle); aujourd'hui encore en verviétois on peut dire à l'indicatif : *tot çu qu' &ju v' don.* L'emploi de *v',* au

Onk coûrt èt l'aute qwîrt d'on costé;
lès autes sond'lèt ([21]) sins rin trover.
Onk dit qu'èle a passé 'ne rivîre
sins nêveû èt sins nole navîre ([22]).
Dji n' mi méle pus di tot çoula.
Diè v' don ([23]) bon djoûr, por mi dj'è r'va.

DJÅQUELÈNE

Vièrdji-Marèye, qu'ille a stu sèdje
di s' tirer foû d[i] ci passèdje !
Treûs qwate djoûs après l'acwért fait
tot l' monde si r'pint di l'avu fait :
Èt l' baron dè monde li pus bê,
(eu)ne samêne après, c'èst-on houlpê ([24]).
Çou qu' c'èst dè monde èt d' sès plaisîrs !
ci n'èst qu' vint, ci n'èst qu' dèl foumîre !

MARÔYE

Tot l' monde sèl boute èl tièsse ainsi;

lieu du tutoiement comme dans le reste de la pièce, est une preuve que nous avons ici une expression toute faite, une formule traditionnelle.

([24]) *Houlpê* (ou *hoûlpê* ?), adj. et subst., = 1. malingre, caduc; 2. cagnard, fainéant, lambin. Le sens de ce passage paraît être : c'est un homme sans charmes et sans énergie. Comp. *cès laids croufieûs houlpês* dans une pièce du milieu du XVIIe siècle (B. D. *Choix de Ch.*, p. 11).

my gimli bout asteur osy
gin ma maye ripentou quin fẽe
de nen avu dmore jone fẽe
to mes lons ioux ; il e bin vraye
qu'an sisla euck situ mariaye
kel euck aou a la bandon
to sou qui nia dy bay ed bon,
men el ny quir nin to soula,
dloneur del terre el ne fai cas.
to souc kige creu ksis bacel quir,
nest nen al ter, il est a cir.

JACKLENNE

Maroe gen at asse oiou,
pom nin marié dem vee sig pou :
Volal cir qui va difny neur,
Ponneralé vnavé kvos teur,
diheme ly bon nut a vos gens.

MAROE

Bonne nut Jacklenne iusqua ot ten.

mi, dji m' l'î boute a c'ste heûre ossi.
Dji n' m'a mây ripintou qu'ine fèy
dè nin avu d'moré djône fèye
tos mès longs djoûs ([25]). Il èst bin vrêy,
qwand cisse-la eûhe situ mariêye,
qu'èle eûhe awou a l'abandon ([26])
tot çou qu'i-gn-a di bê èt d' bon ;
mins èle ni qwîrt nin tot çoula;
d' l'honeûr dèl tére èle n'è fait cas.
Tot çou qui dj' creû qu' cisse bâcèle qwîrt,
n'èst nin al tére, il èst-â cîr.

Djåquelène

Marôye, dj'ènn' a-t-assez oyou
po m' nin marier di m' vèye, si dj' pou.
Vola l' cîr qui va div'ni neûr :
po 'nnè raler v' n' avez qu' voste heûre.
Dihez-me li bone nut' a vos djins.

Marôye

Bone nut', Djåquelène ! djusqu'a aute timps !

([25]) *Tos mès longs djoûs* = toute ma vie.

([26]) *Avu a l'abandon,* sens de l'anc.-fr. = à discrétion, largement.

Nosse 37e Djama (1905)

Pour la trente-septième ois les membres de la Société liégeoise de littérature wallonne se sont assemblés en leur joyeux et traditionnel banquet le samedi 9 décembre 1905. Les convives étaient réunis très nombreux dans la salle orientale du café Continental et parmi eux on notait la présence de MM. Nicolas Lequarré, président, Gustave Kleyer, bourgmestre, Van Marcke, député, Chauvin, Demarteau, A. Doutrepont, E. Duchesne, Pecqueur, Haust, Dory, Mercenier, bâtonnier de l'ordre des avocats, Paul d'Andrimont, Henri Delcourt, littérateur athois, Stiels, substitut de l'auditeur militaire; Semertier, O. Gilbart, Mélotte, Rigo, A. Pirotte, J. Remouchamps, Léon Thiriar, Grojean, Wasseige, les poètes et chansonniers wallons Joseph Vrindts, C. Bartholomez, J. Bury, L. Wesphal, Lagauche, Havet, les représentants de la presse quotidienne liégeoise, etc.

Malgré les terribles épreuves auxquelles les estomacs avaient été soumis durant l'Exposition, les convives, en vrais wallons, ont fait honneur, et grand honneur, au menu copieux et délicat dû aux soins avertis du maître de la maison, M. Bouton.

Et comme les vins étaient généreux, l'assemblée ne tarda pas à devenir fort animée. Les *bwègnes mèssèdjes* firent leur apparition; chacun y alla de son petit conte savoureux; on rappela d'antiques souvenirs; on se livra même à de joviales recherches étymologiques. Bref, quand l'heure des toasts sonna, le président dut user de toute son autorité pour établir un silence réglementaire.

M. Lequarré prononça alors le rituélique toast au roi que tous les convives écoutèrent debout :

Å Rwè !

Qui tot qu'i-n-âye oyou d' santés
A Lîdje, po li Rwè, ciste annèye,
I d'meûre co l' pus bèle a pwèrter :
Li cisse dèl vigreûse Walon'rèye!

Po vèyî noste Èsposicion
Li Rwè cial a v'nou cinq sî fèys;
Dji wadje qu'i k'noh oûy li walon,
Lu qu'èst si curieûs sol Patrèye.

So mi-air, on n' pout foû dèl djåser
Ås hales dès Vènes qwand c'èst qu'on rote
Èt qu'on a so sès deûs costés
Nosse Digneffe èt Gustave Francotte.

C'èst po tos nos autes, francs Lîdjwès,
È nosse djeû l' pus haitèye atote,
Qui nos polanse beûre a nosse Rwè
Èt qu' nos comprinse... ine pitite gote..

Nos l'inmans sins l' braire so lès soûs ;
Nos l' fièstans qwand c'èst qu' nos vint vèy,
Èt n's èstans fîrs d'aveûr oyou
Dire qui nou payîs n'a l' parèy.

Abèye, mès djins, qu'on fasse rimpli
Tos lès hûfions d' nosse djoyeûse clique,
Èt qu' tot l' monde braisse, mâ d' lès vûdi,
Vîve Diopôl deûs ! Vîve li Bèlgique ! (¹)

On applaudit vivement les strophes spirituelles et lapidaires de M. Lequarré et l'on décide que le toast sera télégraphié au roi.

De nouveau les conversations reprennent très animées. On recommence à narrer des facéties ; d'autres encore se lancent dans des discussions scientifiques qui ne tardent pas d'ailleurs à se terminer sur un mot d'esprit ou un calembour décisif.

Mais tout doit avoir une fin, et d'autant plus que cette fois quelques-uns des meilleurs poètes et chansonniers liégeois vont se faire entendre.

C'est Vrindts et ses ravissantes chansons empreintes d'une poésie profondément émouvante ; c'est Wesphal, dont les couplets mordants et drôlatiques mettent en joie l'assistance ; c'est Bartholomez avec ses chansons réjouies et sa claire et

(¹) Le toast du président télégraphié à la Cour a valu le lendemain à la Société une réponse des plus aimables.

bonne gaîté; puis c'est Jean Bury, aux strophes chaleureuses et enthousiastes, d'un fervent lyrisme; enfin c'est Lagauche, un jeune chansonnier qui s'est révélé depuis quelque temps, et qui chante plusieurs de ses hilarantes fantaisies qui obtiennent un succès étourdissant.

De nombreux amateurs y sont aussi allés de couplets de circonstance ou bien de chansons traditionnelles. Nous avons plaisir à mentionner les œuvrettes charmantes, d'un tour savoureux et d'un esprit très fin, dus à M. Henri Delcourt, qui les a dites et chantées à la perfection.

Ce fut, comme on voit, une soirée bien remplie, où la langue wallonne, expressive, pittoresque et drue, fut fêtée avec joie filiale et débordante.

Le 37[e] Djama restera dans les fastes gastronomiques de la Société comme une de ses plus belles manifestations, — et on sait si notre Société s'est manifestée en de nombreuses occasions.

Grâces soient donc rendues aux organisateurs de ce festin plantureux qui réunit en une étroite fraternité une « tablée » de francs, lurons et joyeux wallons.

O. G.

Po m' Sint-Nicolèy

Air : *Les Femmes...*

Mérkidi, tot qwitant m' bèdrèye,
Dji fou-st-èwaré dè vèyî
Qui nosse mamé Sint Nicolèy
Come présint m'aveût-st-avoyî
On p'tit tèyâte (*ter*)
Èt dès marionètes ossu,
Mins çou qu' m'ahâyîve li pus,
C'èsteût l' tèyâte (*ter*)
Ca l' pus grand d' mès rafiyas,
Èstant djonne, c'èsteût ç' djodjowe là !

Portant qwand dji louka l' façâde,
Dji sètcha 'ne narène come çoula !
Ca 'lle aveût l'air d'èsse bin malâde
Èt l' coleûr mâquéve chal èt la,
Mins dj' fou macasse, (*ter*)
Qwand c'est qu' dji vèya qu' l'â-d'vins
Raviséve on vî stâ d' tchin !
Mins dj' fou macasse (*ter*)
Èt dj' brèya d'èwarâcion :
« C'èst l' minme qui nosse Tèyâte Walon ! »

Tot bardouhant d'vins lès ahèsses
Dji fa l' trovaye d'in-ingridjint,
Qu'èsteût, djèl pou dire, ine bèle pèce
Èt qu'aveût l' cogne d'on monumint ;
Èt dj' qwèra 'ne plèce (*ter*)

Sol scinne po mète mi bib'lot,
Fait par on noumé Rulot ;
Èt dj' qwèra 'ne plèce (*ter*)
Mins l' décôr èstant trop laid,
Djèl rètrôcla d'vins mès hèrvês !

Dj'apougna 'ne hiède di marionètes,
Mins, sint Matî ! dj' fou tot bablou
Tot r'marquant qu'èle avît l' binète
Di pèrsonèdjes fwért kinohous ;
Èt dji tûzéve : (*ter*)
Wice a-dj' vèyou ces Mècheûs
Qui n' bodjèt mây s'on n' lès k'heût ?
Èt dji tûzéve (*ter*)
Qwand m' pére mi d'ha tot djoyeûs :
« Ni veûs-se nin bin qu' c'èst nos consieûs ? »

So l' timps qui m' fré lès féve kibate,
Mi dji léhéve lès roles divins
On bê grand lîve atch'té sol Bate,
Mins çoula n' dura nin longtimps ;
Ca ci fout 'ne sôye (*ter*)
Dè djouwer dès piéces ainsi,
Wice qu'on s' disputéve todi ;
Ca ci fout 'ne sôye (*ter*)
Dè lére dès procés-verbâls
Di nosse grand Consèy Communâl !

Ni m' plaihant pus wêre a m' manîre,
Come dj'aveû 'ne crapôde a vèyî,

Dji tapa m' bê lîve âs mâhîres
Èt dj' trip'la l' tèyâte a mès pîds;
        Mins a l'annêye, (*ter*)
Dji vou qu'on m' done po ç' djoû la,
Dès saqwès mèyeûs qu' çoula.
        Mins a l'annêye, (*ter*)
I m' fât 'ne plèce po m' monumint,
Èt 'ne scinne come èmon lès Flaminds!

Louis LAGAUCHE.

Liège, le 8 Décembre 1905.

Lès hervês

Air : *Le Dieu de bonnes gens.*

I-n-a tél'mint di totes lès sôrs di gos'
Qui finâl'mint rin n' dimeûre à martchî.
Onk si fait riche avou dès vîs timbes-posse,
Ou dès vîs meûbes ténefèy tot sacadjîs.
Vos n' wâdrez nin on mèsbrudjî rèvèy,
Ca po deûs francs vos ârez-st-on novê :
In-amateur donreût mutwè dès mèyes
Di vosse tot vî hèrvê !

Qwand n's èstans djonnes, on nos inme, on nos gâte ;
Po nos djodjowes on trouve bin dès aidants.
Qwand l' mame divreût s' mèskeûre dè boûre so s' tâte,
Saint Nicolèy vinrè po sès èfants !
Portant n's èstans dès droles di p'tits potinces,
Ca bin sovint n' lêrans la çou qu'èst bê,
Po n's amuser bêcôp mîs qu' dès p'tits princes
Avou dès vîs hèrvês !

Qwand c'èst qu' l'amour nos awêtêye sol vôye,
On s'î lêt prinde po k'nohe tos sès p'tits s'crèts.
Avou l' mariėdje li dèstinêye avôye
Totes sôrs d'afaires, coûtès djôyes èt longs r'grèts,
Èt si lès meûbes ni mostrèt nin l' ritchèsse,
On èst-hureûs tot come èn on tchèstê,
S'on a 'ne djonne feume qui s' lêt magnî d' carèsses
Divins sès vîs hèrvês !

Ènn'a portant qu'après quéque timps d' mariëdje,
Div'nèt cagnèsses èt r'noyèt leûs sièrmints.
Po lès taviènes i d'zèrtèt leû manèdje,
Et, s'il î sont, djåsèt-st-argouwêyemint !
S'i rintrèt sôs, qu' leû feume dèye ine parole,
I spiyèt tot, brèyant come dès djonnes vês,
Èt l' lèd'dimain, on lès veût, l'air tot drole,
Rac'môder leûs hèrvês !

I-n-a 'ne saqwè qu' nos fans turtos èssonle,
C'èst div'ni vî, c'èst roter vès l' sårcô !
On s' trouve, on s' qwite, adon l' mwért nos rassonle :
Turtos, d'vant lèye, nos n'èstans qu' dès zérôs.
Si, tot corant après l' glwére ou l' ritchèsse,
Nos trovans l' mwért qui rawåde nos ohês,
Hèrvês nos-minmes, tot 'nn' alant-st-a l' riviësse,
Nos r'grètans nos hèrvês !

Jean BURY.

Complainte so l'Espôsicion

Air : *Castibelza* ou *Lèyîz-me plorer*

Parèye qui l' fleûr qu'èst sâclèye djus dèl tîdje
Par on côp d' vint,
Nos èstans qwite di l'Èspôsicion d' Lîdje
Dispôy quéque timps !
Lès pavilyons qu' èstît totès mèrvèyes
Sont dismolous :
Lèyîz-me plorer, totes mès djôyes sont passêyes ;
Djèls a pierdou ! (bis)

Dji n' wèse tûzer qwantes côps qu' dj'a monté l' gâre
Po-z-admirer
Podrî s' comptwér li martchande di cigâres
Qui dj'a-st-inmé.
Èlle èst-èvôye a c'ste heûre divins 'ne aute vèye,
Vo-me-la horbou !
Lèyîz-me plorer, totes mès djôyes sont passêyes,
Djèls a pierdou ! (bis)

Dj'aveû si bon qwand dj'aléve fé 'ne tournêye
Tot bin doûcemint ;
Divins lès hâls dj'âreû passé 'ne djournêye
Sins aveûr faim ;
Tot près dèl blouke qui féve li grande volêye
Dj'âreû dwèrmou ;
Lèyîz-me plorer, totes mès djôyes sont passêyes,
Djèls a pierdou ! (bis)

Dji n'âreû mây polou dwèrmi dèl nut'
Sins avu stu
Sol montagne russe ou bin sol water-chute,
Èt même di pus
So l' fi d'ârca dj'a stu rire co traze fèys
Come on bossou :
Lèyîz-me plorer, totes mès djôyes sont passêyes,
Djèls a pierdou ! (bis)

Come vos m' vèyez, dji n' so nin l'home profane ;
Mins dj'inméve bin
D'aler prinde l'air so l'aéro-qui-plane,
Di timps in timps
Divins l's arènes, totes lès bèlès swèrêyes,
Djèls a sûvou :
Lèyîz-me plorer, totes mès djôyes sont passêyes,
Djèls a pierdou ! (bis)

On a vèyou tos lès cis qu'ont fait l' rafe,
Må d'ènn' aler,
« Siner-galet » ou « siner-matographe »
So l' lîve doré ;
Mi, dj' n'a polou siner qu' li p'tite paskêye
Qui dj'a pondou ;
Lèyîz-me plorer, totes mès djôyes sont passêyes,
Djèls a pièrdou ! (bis)

Louis WESPHAL.

Çou qu' lès gazètes dihèt

Tchanson, tchantêye par l'auteûr à banquet walon di 1905

Hîr tot tapant l'*Express* à lådje,
Po d'zos l' rubrique : « *C'est épatant !* »
Èl treûsinme colone, prumîre pådje,
Dji léha çou-cial, tot bètch'tant :
« Sur la proposition Delaite,
» Le conseil a voté les fonds
» Pour construire un théâtre wallon ! »
Dji n' sé si dj' deû creûre ine si-faite ?
Poqwè nin ? C'èst bin sûr ainsi,
Pusqui c'èst l'*Express* qui l'a dit (*bis*).

Èl *Moûse*, dizos l' fî minme årtike,
In-aute årtike, signé Breteuil,
Dihéve : « Cett' fois, c'est magnifique !
» Nous gard'rons nos deux bons fauteuils ;
» Car à l'instar des villes flamandes,
» Liège la wallonne va pour de bon
» Avoir son monument wallon ! »
Deû-dje creûre çoula, dji v's èl dimande ?
Popwè nin ? sèreût bin ainsi,
Pusqui c'èst *la Meuse* qui l'a dit (*bis*).

Li *Djournål di Lîdje*, dizos l' tite :
« Fini du Casino Grétry !
Dihéve qui l' såle èsteût trop p'tite
Et qu'on aléve so l' côp bati.

I d'héve minme qui po d'zeû l'intrêye
On î mètreût l'busse (1) da Råskin (2).
...Ci n' sèreût qu' djusse, èl mèrite bin !
Mins n'èst-ce nin dès grossès mintrèyes ?..
Poqwè don ?... c'èst bin sûr ainsi,
Pusqui l'*Djournål di Lîdje* l'a dit (*bis*).

Mins dj' fa 'ne mowe tot lèhant l'*Gazète,*
Li cisse da moncheû Demarteau.
Cisse-cial mètéve en grossès lètes :
« Mes confrèr' imprim' que bientôt,
» Les auteurs auront pour leurs œuvres
» Un théâtre !... Je m'en réjouis !
» Mais c' n'est pas encore aujourd'hui
» Qu'on verra les maçons à l'œuvre...
Pourvu qui l' *Gazète* åye minti
Èt qui c' seûye come lès autes ont dit (*bis*).

L. BARTHOLOMEZ.

---

(1) Buste.
(2) Premier directeur de Théâtre Wallon à Liège.

DEUX FABLES
en dialecte athois

par

Henri DELCOURT

Capitaine-commandant pensionné à Ath.

*E*l p*e*tit pichon èt l' vieû pèkeû

In joû, in vieû pèkeû atrape in p'tit pichon,
Gros come in tuyau d' pipe, nieu pus long qu'in lum'chon.
« Hé, Tisse, èrgær in pô, qu*é* daufin ! qu*é*e balinne !
— Win ! t't-i l'aute tout fin trisse, ça n'*é* vaut pus lès
[pinnes !
Dès p'tits fufiots come ça, v'la tout ç' qu'on pr*é*t ach'teûr,
Qu'on pèkiche d*e*ssus l'fond ou qu'on pèkiche au d'zeûr.
Pour mi, ça n' m'étone nieu, èt vos d'v*e*z bieu l' comprène,
Nos avons biau r'clam*e*r, on n' veût nieu nos *é*tène.
On èrcoum*é*che toudi a læcher dés nos yaus,
— Quand ça n' vieut nieu d' Blaton, c'*e*st de l' fabrique
[a piaus, —
In monchau d' salop'riyes qui puw't*e* come la ræge,
*È*t fait't*e* d' nos pichons in bèl èt biau carnæge !
In joû ou l'aute, énon, nos arons pire que ça.
N' faurwat nieu s'éton*e*r qu'on arwat l' coléra ! »
La-d'ssus, l'aute li répont : « Vos p*é*s*e*z qu' ça lès ginne ?
Win, t't a l'heûre ! i n' peût mau ! L'inspècteûr pou
[l'igyinne,
V'nu tout èspr*e*s d' Brussèles, a dit qu' ça s*é*twat bon,
Èt qu' i n'avwat rieu d' t*é* pou *é*grèss*e*r l' pichon.

Pésèz qu' cèl'-læle est bone ?
Pésèz qu'on nos couyone ? »
Èt, tout é marmotant, i défike es' pichon
Èt d'dés s' panier d'osier il l'èstike tout au fond.
Mes l'épinoke mak'téye
De s' vîr si bieu tok'téye,
Pésant toucher l' pèkeû
Li dit d'in ér piteûs:

« Léyèz-m' d-aler, va, l'home, em mére s'ra si binése !
Quô f'rîz bieu avèc mi ? J' sû plate come ène punése.
Quand m' panche sara vidéye, i n' rèst'ra pus que m' piau !
Èt pou m' fé èscrèper, faudra in crâne coutiau !
Faut-i que j' vos disiche que je n' vau nieu vo bure ?
Qu'avèc chinquante come mi, vos f'rîz co 'ne pauv' [friture ?
Alons, l'home, èrgærdèz-me !
J' sû si p'tit ! èrjètèz-me !
ej grandirai,
ej grossirai,
et j'èrvérai !

J'èrvérai m' pourmener alétour de vo plache,
Vos m'èrpèk'rez al ligne, a l'aplouke ou al dache.
Si c' 't-al ligne que vos v'nez,
Tout d' suite que vos î s'rez,
J' mordrai a vo-n avinne
Come ène vrée p'tite balinne !

Vos n'arez qu'a tirer, j' sak'rai vo pleume dè-yau,
Com' cès pauves bougres la-bas qui sak'te d'ssus l' batiau :

Vos n'arez jamés u in aussi biau mordæge !
— Vos étes fin, t't-i l' pèkeû, pou in pichon d' vo-n æge;
Mes pou v'ni couyoner in vieû pèkeû come mi,
I faut d'autes bites que vous, tachez d' bieu l'èrteni !
Èt malgre qu' vos préchez si bieu pou vo capèle,
Laliye, pour mi souper, vos métra dés m' payèle.
Ach'teûr, vos povez fé vo dèrnier tourmouyau
Èt d'mander lès saint's-huiles pou d-aler chez Gauniau.

MORALE

C' 't-au pèkeû que j' l'adrèsse :
Si vos t'nîz in pichon
Qui s' s'rwat trompe d'adrèsse
É v'nant prène vo-n am'çon,
I vaut mieûs qu' vos l' teniche,
Qu'atène qu'i grandissiche,
Pa-ç' que l' joû qu' vos d-irîz é pésant l'èrpèker,
Si l' vét n'étwat nieu bon, vos vos f'rîz couyoner.
Èt puis, lès p'tits pichons, lès mæles come lès fumèles,
Avèc branmét du bure, c'ést fin bon al payèle.

L' Èrnærd èt l' Carbau

In joû in vieû carbau, co pus nwar que d' l'ébène,
S'aprétwat a croquer in fromæge qu' i v'nwat d' prène.
Tout é haut d'in poupier, muche come in vré leû,
I d-alwat al doguète l' èstranner tout fin seû,
Quand arive in èrnærd, in vieû dasse, in compére,
Fûte, malin, ruse, co pus fin qu'in notére.

« Ten*ez*, ten*ez*, qu'i dit, v'la chi m'n amiss' Jaco !
Jésus' ! qu'il a lonm*é*t qu'on n' vos a vu au bos !
Ah ! j' vos p*é*swa mört, fieu ! Dieu ! come *e*j sû cont*é*t !
Ç' n' *e*st nieu pou vos flat*er* que j' vos di ça, sav*é*z ?
M*es* j' vos troûve bieu cang*e* ! vos luis*ez* come in fwant !
Ton*é*re ! que j' sû bin*é*se de vos r'vîr bieu portant !
Qu*é* biau bèc ! qu*é*e bèle kéwe ! qu*é* biau plumæge !
Si vos savìz cant*er* ! Ah ! qu*é* damæge !
Win, ça, coûsse, c'*e*st damæge qu' vos n' sav*ez* nieu cant*er*,
Quand vos n' sarîz même foc qu'in tout p'tit pô chufl*er* !
— Ah ! je n' sé nieu cant*er*, t't-i l'aute ; com*é*t ? com*é*t ?
*E*j m' *é* va vos l' fė vîr ; pasi*é*che in p'tit moum*é*t ! »
La-d'ssus i læche in cwac come in côp d' bombardon,
Èt v'la s' froumæge qui k*é*t au mitan du gazon.
« J' m' *é* doutwa. t't-i l'èrnærd, qu' vos vos lèrîz co prène !
Foutu biète, grand codak ! Faut-i co vos aprène
Que, pour li croqu*er* 'ne pouye, in èrnærd sét toudi
Trouv*er* 'ne pilule pou l' coq, quand i veût l'*é*dormi ?
Salut, nwar chirou !
Èsp*é*ce de bèfiou !
— Sale rayeû, t't-i l' carbau, sale puwant !
Voleû d' pouyes, cachiveûs, fénéyant !
*e*j m'ai co léy*e* prène èt j' sû chi dés 'ne bèle ræge !
Apr*es* tout', in carbau s' fout pas mal d'in froumæge ;
M*es* vos pov*ez* d'ète seûr : *e*ç côp chi, fwa d' carbau,
Si vos m'atrap*ez* co, qu'i f'ra jolim*é*t caud !

MORALE

É mingeant du froumæge i n' faut jam*é*s cant*er*,
Èt quand in flateû pale i n' faut nieu l'acout*er*.

Note sur le dialecte d'Ath

Nous rendons par *e* italique le son *eu* du français dans *peuple, meuble*; exemples : tromp*e*r, paqu*e*t, apr*e*s, franc*e*s, malgr*e*, vos d'v*e*z, pani*e*r, que les Athois prononcent *trompœ̆*, *paquœ̆*, etc. ; ce même son est rendu par *eu* dans vieut (vient), bieu (bien), rieu (rien).

Nous rendons par *ẽ* un *é* long, dans m*ẽ*re (mère), bin*ẽ*se (bien aise), *ẽ*r (air) et partout où le français a *en* provenant du latin *in* entravé : *ẽ* (en, lat. *inde*), *ẽ*tène (entendre), on pr*ẽ*t (prend), vos p*ẽ*s*e*z (vous pensez ; mais p*ẽ*s*ẽ*z ? = pensez-vous ?), etc. Prononcez de même *ai* au futur : *e*j grandirai.

Enfin nous adoptons le signe æ pour rendre un *a* aigu se rapprochant de *ẽ* : carnæge, èrgær (regarde), læcher (lâcher), èrnærd.

Nous remercions l'auteur qui a bien voulu prononcer les deux pièces précédentes devant nous et nous permettre ainsi d'offrir à nos lecteurs un document « dialectologique » inédit, noté avec toute l'exactitude possible.

J. H.

SOCIÉTÉ LIÉGEOISE

DE

LITTÉRATURE WALLONNE (1)

LIÈGE, le 20 Juillet 1905.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur un projet susceptible, croyons-nous, de mériter vos sympathies et pour lequel nous sollicitons l'appui de toutes les personnes qui s'intéressent à la langue et à la littérature wallonne.

Nous préparons, et nous comptons publier prochainement, sous les auspices de la **Société Liégoise de Littérature wallonne**, une **BIBLIOGRAPHIE WALLONNE**. Celle-ci donnera la liste de tous les auteurs qui ont écrit en wallon et le catalogue de leurs œuvres imprimées. (Par wallon, nous entendons tous les dialectes romans de Belgi-

(1) Nous croyons utile d'insérer dans l'*Annuaire* la circulaire que deux de nos membres ont lancée l'an dernier. Outre que ce document mérite d'être conservé dans nos annales, nos lecteurs verront par là que l'activité de la *Société* n'a jamais été aussi grande qu'à présent. — Les auteurs qui n'ont pas encore fourni sur leurs ouvrages les renseignements demandés, sont instamment priés de répondre sans retard à M. Oscar COLSON.

que : liégeois, verviétois, malmédien, ardennais, gaumais, condruzien, namurois, brabançon, carolorégien, montois, borain, tournaisien, etc.)

Il est superflu d'insister longuement sur l'utilité d'une pareille publication.

On ne se doute pas à l'étranger et, dans notre pays même, on n'a pas une idée bien nette de l'étendue et de la richesse de la littérature wallonne. Trop souvent, en effet, les auteurs négligent de répandre leurs ouvrages en dehors du cercle de leurs relations ou d'une région déterminée. Et ainsi, une foule d'œuvres, dont les auteurs ne soupçonnent pas l'intérêt à la fois littéraire, historique et philologique, restent ignorées des travailleurs qui consacrent leurs études à la vieille langue et à sa littérature.

Le catalogue général que nous ambitonnons de dresser donnera la plus grande publicité à bien des opuscules intéressants, demeurés jusqu'ici dans l'ombre; il contribuera à faire connaître, dans son ensemble et sa variété, cette Littérature wallonne qui est l'une des manifestations les plus curieuses et les plus caractéristiques de l'activité nationale.

Nous espérons réunir, pour la première fois, une somme relativement abondante de renseignements précis et nous n'épargnerons aucun effort pour en accroître le nombre par des recherches personnelles, qui seront méthodiques, consciencieuses et atten-

tives. Mais nous ne nous dissimulons ni l'étendue de la tâche que nous avons entreprise, ni l'impossibilité d'être complet.

Aussi, nous serions heureux si les auteurs voulaient nous aider, en nous accordant, pour ce qui les concerne. une collaboration amicale. De plus, comme notre ouvrage est destiné à mentionner, non seulement les œuvres personnelles des auteurs anciens et contemporains, mais les recueils élaborés en collaboration et les publications collectives, nous adressons le même appel aux Sociétés qui éditent des *Bulletins*, des *Annuaires* et autres publications similaires.

Rien qu'en nous communiquant la liste de leurs œuvres, les auteurs nous rendront un réel service. Pour le cas où ils voudraient nous aider plus efficacement encore, nous leur présentons ci-après un modèle qu'ils pourront consulter pour la rédaction des notices. Ce modèle est relatif à l'œuvre d'un auteur décédé, M. l'abbé Michel RENARD, qui avait bien voulu nous envoyer ses ouvrages.

Enfin, les auteurs qui préféreraient nous laisser le soin d'établir nous-mêmes leur bibliographie, sont instamment priés d'envoyer, en toute confiance, à l'une des adresses ci-dessous, un exemplaire de leurs œuvres. S'ils en manifestent le désir, cet envoi leur sera retourné franco, dans un bref

délai. Sinon, nous transmettrons les volumes reçus à la bibliothèque de la *Société liégeoise de Littérature Wallonne,* à Liège, qui centralise tout ce qui, dans le pays entier et à l'étranger, est publié en wallon et sur le wallon. (La Société accuse réception de tout don fait à sa bibliothèque et, si on le désire, elle envoie, à titre d'échange, des publications de prix équivalent parmi celles qu'elle a éditées).

Nous avons l'espoir que tous les Wallons comprendront l'importance du projet que nous venons d'exposer et qu'ils voudront nous aider à le réaliser.

Nous faisons tout particulièrement appel à vous, Monsieur, et à ceux de vos amis à qui la présente circulaire n'aurait pu être envoyée directement.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Confrère, avec nos remercîments anticipés, l'assurance de nos sentiments de fraternité wallonne.

OSCAR COLSON,

Directeur de la Revue *Wallonia* ; membre de l'Institut international de bibliographie ; bibliothécaire-adjoint de la *Société liégeoise de Littérature wallonne.*

10, rue Henkart,
LIÈGE.

OSCAR GROJEAN,

Docteur en philosophie et lettres ; attaché à la Bibliothèque royale de Belgique ; membre titulaire de la *Société liégeoise de Littérature wallonne.*

265, avenue Brugmann,
UCCLE (Bruxelles).

PLAN

A. RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES

Nom de l'auteur, prénoms, profession actuelle, lieu et date de naissance. Dialecte dans lequel l'auteur a écrit.

B. — RENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

I. *Pour chaque volume :*

1. Titre complet, avec l'orthographe copiée *exactement*, même s'il y a des fautes.
2. Lieu de publication, nom de l'éditeur, date.
3. Format (avec, entre parenthèses, les dimensions en centimètres), nombre de pages. Mentionner s'il y a des planches, des figures et si l'ouvrage est cartonné ou relié. Indiquer le prix ; s'il n'est pas marqué sur l'ouvrage, on peut l'ajouter, mais entre crochets, par exemple comme ceci : [Prix : fr. 0.60].

II. *Pour chaque collaboration :*

Titre du journal, gazette, recúeil, etc. Lieu et année de publication. S'il s'agit d'une collaboration passagère, indiquer le n° et sa date, le tome et la page. S'il s'agit d'une collaboration continue, indiquer le genre des articles. Dans tous les cas, ajouter si l'article est signé ou s'il est anonyme, ou noter le pseudonyme employé.

INSTRUCTIONS

1. Prière d'écrire d'un seul côté du papier.

2. La qualité du papier et celle de l'écriture sont absolument indifférentes. Mais nous insistons sur la nécessité d'être complet et de copier exactement les mots.

3. On peut expédier les notices à peu de frais (**10** centimes d'affranchissement jusqu'à 200 grammes) sous enveloppe *ouverte* ou sous *bande*, portant la mention : « papiers d'affaires » et ne renfermant *ni lettre, ni billet.*

MODÈLE

RENARD, Michel-C., vicaire à l'église du Sablon, à Bruxelles. Né à Braine-l'Alleud, le 15 septembre 1829 ; décédé à Bruxelles, le 10 juin 1904. – *Dialecte du Brabant wallon* ; pour le dernier livre : *dialecte de Braine-l'Alleud.*

OUVRAGES

1857. *In nouvia boun-an du paï wallon. Les aventures dè Jean d' Nivelles, el fils dè s' paire.* Poème épique [Anonyme].

Bruxelles, Froment, 1857.

In-8° (18.5 × 12), 71 pages.

1878. *Les aventures dè Jean d' Nivelles, el fils s' père*, par M. RENARD. Deuxième édition, ernètiée èt grossie.

Bruxelles, Mertens, 1878.

In-8° (18.5 × 12), 78 pages. Prix : 2 fr.

1890. *Lès aventures dè Jean d' Nivelles, el fils dè s' père.* Poème épique rassauré, erdoublé, erlouï à l'histoire du païs, avè des imaches pa Olivier DESSA, èt cor in ptit dictionnaire an d'sus du marchi. Troisième édition in douze chants, pa l'auteur des deux autes.

Bruxelles, Mertens, 1890.

In-8° (18.5 × 12), 213 p., couverture illustrée, figures et vignettes. Prix : 3 fr. 50.

1893. *L'Argayon èl gèant d' Nivelles,* par M.-C. RENARD, auteur des *Aventures dè Jean d' Nivelles.* [Suivi de *Notes* folkloriques, anonymes(par Georges WILLAME) et d'un *Vocabulaire* comparatif, anonyme (par Joseph DEFRECHEUX).]

Bruxelles, Schepens; Liège, Vaillant-Carmanne, 1893.

In-8° (18.5 × 12) 156 p., couverture illustrée, 1 carte, planches, figures et vignettes. Prix : 3 fr.

COLLABORATION

1892. *Le Sauverdia,* Jodoigne, 1re année, n° 13 (2 octobre 1892). Extraits de l'*Argayon,* avec lettre d'envoi signée.

1893. *Wallonia,* Liège, 1re année, t. I, n° 3 (13 mars 1893), p. 52 et 53. Conte populaire, signé.

1895. *Anthologie des poètes wallons,* Liège, p. 86 à 89. Extrait de l'*Argayon,* signé.

Si l'auteur avait publié sous pseudonyme ou sans signature, il aurait fallu, par exemple, rédiger comme suit les notices :

1892. *Le Sauverdia*. Jodoigne, 1re année, no 13 (2 octobre 1892) : Chanson intitulée *Le Cafeu*, signée du pseudonyme BRAINOIS.

1893. *Wallonia*, Liège, 1re année, t. I, no 3 (13 mars 1893), p. 52 et 53 : Conte populaire, anonyme.

Si l'auteur avait accordé à un périodique une collaboration continue, il aurait fallu, par exemple, rédiger comme suit la notice :

1892-93. *Le Sauverdia*, Jodoigne, 1re année (1892) et 2e année (1893) : Chansons et contes en prose, signés du pseudonyme BRAINOIS.

Supplément à la Liste des Membres effectifs

BAY, Joseph, employé à la gare, Jemeppe-sur-Meuse.
BIQUET, Jacques, négociant, Montegnée.
BRAGARD, Louis, docteur en philologie romane, attaché à l'Athénée royal de Mons.
CLOSE, Adolphe, à Dave.
DEWEZ, Alphonse, Moulin du Ruy (Roanne-Coo).
DONY, Émile, professeur à l'Athénée royal, 187, boulevard Dolez, Mons.
JAMOLET, Léon, industriel, montagne de Bueren.
LAUBAIN, Joseph, à Gembloux
LEBRUN, major, attaché à la Maison militaire du Roi, 120, chaussée St-Pierre, Etterbeek.
MARTIN, Urbain, professeur de musique, à Visé.
MERCX, Pierre, rentier, à Visé.
MOUTON, Alfred, étudiant en droit, 15, avenue Rogier.
PASQUASY, J., abbé, curé à Waret-l'Evêque (Héron).
PONTHIER, N., fils, 29, rue Pansy, Montegnée.

Errata

P. 66. Mettre la dernière ligne en tête de la page.

P. 74, l. 12, lire « Tonnia ».

P. 79. Ajouter : *li Couarneu,* gazette wallonne hebdomadaire; 2e année 1905. Salzinnes-Namur, J. B. Collard. In folio. (Echange).

Les membres de la Société recevront en 1906 :

1° Le 19e *Annuaire*, in-12 de 143 pages;

2° Le tome 46 du *Bulletin* (concours de 1903);

3° Le tome 47 du *Bulletin* (table générale des publications de la Société);

4° le *Bulletin du Dictionnaire*, d'environ cent cinquante pages en quatre fascicules.

Les premières feuilles du *Dictionnaire général* paraîtront en 1907.

Nous ne possédons plus d'année complète de la 1re série du *Bulletin*. Chaque volume de la 2e série (sauf le t. V, Recueil de Crâmignons, vendu 6 francs, et le t. IX, épuisé) est en vente au prix de 3 francs.

Prix global de la 2e série, moins le t. IX, — soit 31 volumes, — soixante-huit francs.

TABLE DES MATIÈRES

Le Secrétaire,
J. HAUST.

Ce portrait de Charles Grandgagnage, destiné à l'ANNUAIRE de 1903, N° XVI, doit y prendre la place de celui qu'un malentendu lui a fait substituer.

Ce portrait de Charles Grandgagnage, destiné à l'ANNUAIRE de 1903, N° XVI, doit y prendre la place de celui qu'un malentendu lui a fait substituer.



CHARLES-MARIE-JOSEPH GRANDGAGNAGE

9 juin 1812 - 7 janvier 1878

Président de la Société Liégeoise de Littérature Wallonne

1857 - 1878

ANNUAIRE

DE LA

Société liégeoise de Littérature wallonne

ANNUAIRE

DE LA

Société liégeoise

DE

LITTÉRATURE WALLONNE



Soc. An. Imprimerie —
H. Vaillant-Carmanne
Rue St-Adalbert, 8 —
Liège — 1907

1907 — N° XX

Notice sur la Société

La *Société liégeoise de Littérature wallonne* a été fondée le 27 décembre 1856 ; elle est à la fois la plus ancienne et la plus importante société littéraire de la Wallonie. Elle est notre *Académie wallonne* : il ne lui manque vraiment que la reconnaissance officielle, — qui viendra bien un jour !

Son œuvre est *exclusivement littéraire et scientifique.* Toute discussion politique ou religieuse est bannie de la Société.

Elle a pour but d'encourager la littérature wallonne et l'étude des parlers romans de la Belgique. Elle institue annuellement des concours de littérature et de philologie wallonnes (voir ci-après le programme détaillé) et publie dans son *Bulletin* les pièces, lexiques et mémoires couronnés.

Elle comprend : 1° des *membres titulaires,* au nombre de quarante, qui sont tenus d'assister aux réunions mensuelles ; — 2° des *membres effectifs,* en nombre illimité, qui n'ont d'autre obligation que de payer la cotisation annuelle de *cinq francs.* Ils reçoivent les nombreuses publications de la Société et sont invités à se mettre en rapport avec les membres titulaires.

Pour devenir membre effectif, il suffit d'en adresser la demande au Secrétaire, qui se chargera de la présentation d'usage.

Jusqu'ici, la Société a publié : 1° quarante-six tomes in-8° du *Bulletin* littéraire et philologique ; — 2° vingt tomes in-12 de l'*Annuaire* : cet Annuaire, dont la publication jusqu'en 1903 était intermittente, paraît depuis lors chaque année et contient spécialement tout ce qui a trait à l'administration de la Société ; — 3° un *Projet de Dictionnaire général de la Langue wallonne*, brochure in 4° de 36 pages à deux colonnes, prix : 2 francs ; — 4° les *Règles d'orthographe wallonne* adoptées par la Société, brochure in-8° de 72 pages, prix : 50 centimes ; — 5° les quatre premiers n^{os} (1906) d'un *Bulletin du Dictionnaire général de la Langue wallonne*, in-8° de 160 pages, destiné à préparer l'œuvre considérable dont la Société réunit les matériaux depuis un demi-siècle. Cette œuvre de science et de patriotisme, le *Dictionnaire général de la Langue wallonne*, est en pleine voie de réalisation ; le premier fascicule paraîtra en 1908.

On est prié d'adresser la correspondance, demandes d'admission et communications, dons d'ouvrages, demandes d'achat ou d'échange, au Secrétaire, M. JEAN HAUST, *rue Fond-Pirette, 75, Liège.*

En 1907, la Société distribuera à ses membres :

1° le tome 47 du *Bulletin* contenant la *Table systématique des publications de la Société* depuis sa fondation en 1856. Cet ouvrage, rédigé d'après les exigences de la science bibliographique, est dû à M. Oscar Colson et formera le 1er fascicule du *Liber Memorialis* du Cinquantenaire de la Société ;

2° le tome 48 du *Bulletin* comprenant l'*Historique de la Société* par son président Nicolas Lequarré, le compte rendu des fêtes du Cinquantenaire et l'édition critique de textes du 17e et du 18e siècle, notamment de la célèbre *pasquèye* de 1700, les *Êwes di Tongue,* dont nous venons de retrouver l'édition *princeps.* Ce volume formera le second fascicule du *Liber Memorialis* ;

3° le tome 49 du *Bulletin* (pièces couronnées aux concours de 1904 et rapports des jurys) ;

4° le tome 20 de l'*Annuaire* ;

5° le *Bulletin du Dictionnaire,* environ 150 pages d'articles inédits pour aider à l'élaboration du *Dictionnaire général.*

Nous avons la confiance que nos associés voudront reconnaître les efforts et les sacrifices de la Société en faisant, chacun dans son cercle d'amis, une active propagande en faveur de notre œuvre.

La Bibliothèque wallonne

Il existe à Liège, au sein de la *Société liégeoise de Littérature wallonne*, une Bibliothèque spéciale, où l'on centralise tout ce qui, dans le pays entier et à l'étranger, est publié en wallon et sur le wallon. Elle n'est pas seulement relative au wallon liégeois, mais à tous les dialectes romans de Belgique.

Fondée il y a plus de 50 ans, elle possède une grande quantité de volumes, brochures, plaquettes et feuilles volantes, anciens et modernes, ainsi que des « découpes » de journaux et rèvues sur tous les sujets et auteurs wallons. Ses collections comprennent aussi bon nombre de manuscrits.

La Société, dès le premier jour, a voulu éviter la dispersion future de ses inestimables collections. En cas de dissolution, elles deviendront la propriété de la Ville de Liège, pour être déposées à la Bibliothèque publique de cette capitale.

En vue d'assurer l'utilisation de sa Bibliothèque, la Société l'a pourvue d'un catalogue établi sur fiches et constamment tenu à jour, où tous les ouvrages figurent à la fois au nom de leur auteur et à leur genre littéraire ou scientifique.

On peut, du premier coup d'œil, trouver dans ce

catalogue, par exemple, la liste des ouvrages écrits en carolorégien, la liste des comédies en un acte publiées dans tout le pays en 1893, la liste des œuvres de tel auteur, la liste des travaux relatifs au dialecte borain, au dialecte gaumet, etc. Le catalogue, commencé en 1905, et qui est en voie d'achèvement, comprend actuellement environ 20.000 fiches.

Ce chiffre montre l'importance des collections qui, depuis la fondation de la Société, n'ont cessé de s'accroître en proportion du développement de la littérature et de la philologie wallonnes.



La Société consacre chaque année à cette Bibliothèque wallonne une somme importante. Ses subsides, toutefois, auraient été de tout temps insuffisants, si la Société n'avait reçu en grand nombre des envois d'auteurs et des dons émanant de ses propres membres, et si elle n'avait elle-même pratiqué avec la plus grande libéralité l'échange de ses publications avec tous les périodiques intéressant le wallon.

A notre époque, où les publications dialectales foisonnent dans tous les coins du pays, et où, en conséquence, il devient de plus en plus difficile de les connaître pour les réunir, il est plus que jamais

désirable de voir les auteurs et les éditeurs s'intéresser personnellement à la conservation indéfinie de leurs productions.

Tout ce qui se publie mérite d'être conservé. Dans cet ordre d'idées, il faut rejeter tout *a priori* et condamner les fausses modesties. Nous ne pouvons pas savoir quelle importance l'avenir attribuera à telle ou telle œuvrette que d'aucuns aujourd'hui considèrent comme une futilité. Tel almanach facétieux d'autrefois dont il n'existe peut-être plus deux collections complètes, constitue à présent une source de première importance pour les philologues. Telle chanson de circonstance, publiée sur feuille volante et pour quelques amis, sera peut-être, dans vingt-cinq ans, le seul document connu, écrit dans le dialecte original de la localité ou même de la région.

Trop souvent les auteurs wallons négligent de répandre leurs ouvrages en dehors d'une région déterminée, et ils ne se soucient nullement de les sauver de la mort et de l'oubli, qui menacent les livres comme les hommes.

Chacun devrait avoir à cœur de déposer un exemplaire de *toutes* ses productions dans la bibliothèque locale ou dans celle de la ville voisine. Chacun devrait aussi veiller à ce qu'un exemplaire de tous les ouvrages en wallon vienne prendre place

au dépôt général et central établi dans la capitale wallon



C'est surtout aux auteurs non liégeois que nous adressons un pressant appel. Les autres connaissent assez l'œuvre désintéressée de notre Société pour nous aider spontanément.

A tous, nous répétons :

La Société reçoit avec reconnaissance, pour sa Bibliothèque wallonne, toutes les productions : livres, feuilles volantes, articles, etc. écrits en wallon ou relatifs au wallon, quelle que soit leur peu d'importance apparente.

Elle accuse réception de tout don fait à sa Bibliothèque et, si on le désire, elle envoie, à titre d'échange, des publications de prix équivalent parmi celles qu'elle a éditées. De plus elle annonce régulièrement, dans son *Annuaire*, avec le nom des donateurs, tous les envois qu'elle a reçus.



Nous rappelons que cette Bibliothèque n'est pas réservée à quelques personnes, mais qu'elle est ouverte à tous les membres de la Société et à tous les étrangers agréés.

Les auteurs, appartenant ou non à la Société, sont instamment priés de consulter ses collections.

Ils pourront, en consultant le catalogue, savoir ce qui manque et les intéresse. Ils pourront aussi se rendre compte des travaux publiés antérieurement sur les sujets qu'ils voudraient traiter.

La Bibliothèque, établie au local de la Société, 16, quai de l'Université, à Liège, est ouverte le 1er mardi de chaque mois, de 17 à 18 heures. Les livres, prêtés contre récépissé, peuvent être conservés pendant tout un mois.

OSCAR COLSON.

STATUTS ET RÈGLEMENT [1]

CHAPITRE I

ART. 1er. Il est constitué à Liège une Société dans le but d'encourager les productions walllonnes ; de propager les bons chants populaires ; de conserver sa pureté à notre antique idiome ; d'en fixer autant que possible l'orthographe et les règles, et d'en montrer les rapports avec les autres langues romanes.

CHAPITRE II

Titre et travaux de la Société

ART. 2. La Société prend le titre de *Société liégeoise de Littérature wallonne.*

ART. 3. Elle institue annuellement des concours de littérature wallonne.

Des concours pourront également être institués sur les questions historiques ou philologiques relatives au wallon.

---

(1) Arrêté le 27 décembre 1857 ; revisé dans les séances des 12 avril, 10 mai et 14 juin 1897 et dans la séance du 27 février 1906.

ART. 4. Le programme des concours, leurs conditions, les récompenses à donner aux lauréats sont déterminés, chaque année, par la Société, dans la séance de janvier.

Le dépouillement des pièces envoyées, ainsi que la nomination des jurys, se fera dans la séance de décembre de la même année.

Enfin les jurys déposeront leurs rapports et feront connaître leurs décisions, au plus tard, autant que possible, dans la séance d'avril de l'année suivante.

Toute mention honorable donne droit à une médaille en bronze.

Toute personne ayant obtenu une médaille dans un concours de la Société, recevra le *Bulletin* dans lequel son œuvre aura paru.

La distribution des prix pourra avoir lieu en séance publique.

ART. 5. La Société réunit les matériaux du dictionnaire et de la grammaire du wallon. Elle s'attache à déterminer les règles de la versification.

ART. 6. La Société s'assemble de droit au local ordinaire de ses séances, une fois par mois, sauf en juillet, août et septembre, au jour et à l'heure qu'elle fixe.

Les assemblées générales sont celles de décembre et de mai.

Art. 7. La Société s'assemble aussi sur toute convocation du secrétaire, ordonnée par le président. La convocation contient l'ordre du jour.

A la demande de trois membres titulaires, le président doit faire convoquer la Société.

Art. 8. L'assemblée délibère sur les objets à l'ordre du jour, lorsque cinq membres titulaires sont présents.

En cas d'urgence reconnue par l'assemblée, il peut être statué sur tout autre objet non prévu à l'ordre du jour.

Art. 9. Sur demande de trois membres, le vote a lieu au scrutin secret.

Toute élection a lieu au scrutin secret.

Art. 10. Toute discussion politique ou religieuse est interdite.

CHAPITRE III

Des fonctionnaires et du bureau

Art. 11. Les travaux de la Société sont dirigés par un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et d'un bibliothécaire-archiviste.

La Société pourra, le cas échéant, nommer un secrétaire-adjoint et un bibliothécaire-adjoint.

Art. 12. En cas d'absence du président et du

vice-président, le membre le plus âgé en remplit provisoirement les fonctions.

Si le secrétaire est absent, le président choisit un des membres pour le suppléer.

ART. 13. Les membres du bureau sont nommés tous les ans dans la séance de décembre.

Toute candidature nouvelle devra être produite dans une séance ordinaire préalable à la séance du vote.

ART. 14. Le président règle l'ordre du jour et dirige les discussions ; il veille à l'exécution du règlement ; à l'assemblée de janvier, il rend compte des travaux de l'année écoulée.

ART. 15. Le secrétaire tient le procès-verbal des séances et la correspondance ; il exécute les décisions de la Société.

ART. 16. Le trésorier opère les recettes, fait les paiements et en rend compte à la première séance de l'année, le tout sous la surveillance du président. Il présente dans cette même séance un projet de budget pour le nouvel exercice.

Le bibliothécaire-archiviste conserve et classe la bibliothèque et les archives.

CHAPITRE IV

Des membres de la Société

ART. 17. La Société se compose : *a*) de membres

d'honneur choisis parmi les personnes lui ayant rendu d'éminents services ; le Bourgmestre de la Ville de Liège, le Président du Conseil provincial et le Gouverneur de la Province sont de droit membres d'honneur ; *b)* de membres titulaires ; *c)* de membres effectifs ; *d)* de membres correspondants ; *e)* de membres honoraires.

Art. 18. Les membres titulaires de la Société sont au nombre de quarante. Ils ont seuls voix délibérative et consultative.

Art. 19. Pourront être nommés membres honoraires les membres titulaires qui en feraient la demande ou ceux qui, pendant trois années consécutives, n'auront plus participé aux travaux de la Société.

Art. 20. Les personnes présentées par trois membres titulaires sont inscrites comme membres effectifs. Les présentants sont responsables du paiement de la cotisation de la première année due par le membre effectif qu'ils ont présenté.

Art. 21. Les membres correspondants sont nommés à la majorité des membres titulaires présents ; ils se tiennent en relation avec la Société. Ils sont invités à faire don à la Société de leurs publications.

Les membres honoraires, effectifs et correspon-

dants ont le droit d'assister aux séances fixées par le règlement.

ART. 22. Les membres titulaires sont choisis parmi les membres effectifs, à la majorité des votes des membres titulaires présents.

ART. 23. La démission donnée par un membre titulaire ou effectif ne le libère pas du paiement de la cotisation de l'année dans le courant de laquelle la démission est donnée.

Le défaut de paiement de la cotisation pendant deux ans entraîne la démission. Le démissionnaire n'en est pas moins tenu au paiement de ces deux années.

CHAPITRE V

Des publications

ART. 24. La Société fait imprimer :

A. Les pièces couronnées dans ses concours.

Ces pièces deviennent sa propriété, en ce sens qu'elles ne peuvent être imprimées sans son autorisation. Tout manuscrit envoyé au concours est déposé aux archives.

B. Les pièces anciennes dont la rareté et le mérite nécessite la conservation.

C. Les pièces adressées à la Société, lorsqu'elles en sont jugées dignes.

L'insertion au *Bulletin* d'une œuvre quelconque est accompagnée du tirage à part de cinquante exemplaires destinés à l'auteur.

ART. 25. Le secrétaire est chargé de remplir les formalités voulues par la loi pour assurer à la Société la propriété de ses publications.

ART. 26. Un exemplaire de toute publication est de droit remis sans rétribution à chaque membre honoraire, titulaire ou effectif.

La Société peut décider l'envoi d'un exemplaire aux correspondants.

Un exemplaire est adressé aux Sociétés qui accordent la réciprocité, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, à celle de l'Université de Liège et à la Bibliothèque publique de la Ville.

CHAPITRE VI

Des recettes et des dépenses

ART. 27. Les recettes consistent : en cotisations payées par les membres titulaires, honoraires et effectifs, fixées à cinq francs annuellement, qui sont recouvrables dans le courant du mois de janvier ; en dons volontaires ; en subsides éventuels de la commune, de la Province et de l'État ; et en produits de la vente des exemplaires des publications livrées au commerce.

Art. 28. Les dépenses ordinaires sont celles qui sont prévues au budget.

Art. 29. Les dépenses extraordinaires sont celles qui ne sont pas prévues au budget; elles ne peuvent être votées qu'à la majorité des trois quarts des membres titulaires présents.

CHAPITRE VII

De la revision du règlement et de la dissolution de la Société

Art. 30. En cas de nécessité reconnue par la majorité des membres titulaires présents et absents, les Statuts peuvent être modifiés.

Aucune résolution ne peut être prise à ce sujet qu'après avoir été discutée dans deux des réunions de droit.

Art. 31. La dissolution ne peut être mise en délibération que si les trois quarts des membres titulaires, convoqués spécialement à cet effet, sont présents.

Après deux convocations successives, restées sans résultat, la Société délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents.

La dissolution ne pourra être prononcée que si elle réunit les deux tiers des voix des membres présents. La bibliothèque, les archives et le sceau

de la Société seront déposés à la bibliothèque de l'Université de Liège et deviendront la propriété de la Ville ; le solde restant en caisse sera acquis en tous cas au Bureau de bienfaisance de la ville de Liège.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire,
J. HAUST.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

SUR LES

Travaux de la Société en 1906

Présenté à la séance du 14 janvier 1907

MESSIEURS,

En me chargeant de condenser dans un rapport les travaux de l'année 1906, le règlement me procure l'occasion de constater que l'activité littéraire et scientifique de la Société liégeoise de Littérature wallonne continue à s'affirmer de plus en plus, et de remercier de leur dévouement, en même temps que de féliciter de leur succès, tous les fervents collaborateurs de notre œuvre patriotique.

* * *

Les concours de 1905, que vous avez été appelés à juger pendant le premier semestre de 1906, ont donné de très brillants résultats, surtout dans le domaine de l'Histoire et de la Philologie.

Quatre premiers prix ou médailles d'or ont été décernés, savoir :

1° à M. Edouard PONCELET, archiviste de l'Etat, à Mons, pour son étude sur le *Métier des Merciers de la cité de Liège* ;

2° au R. P. Adelin GRIGNARD, S. J., pour *la Phonétique et la Morphologie de l'Ouest Wallon* ;

3° à M. l'abbé Joseph BASTIN, de Stavelot, pour le *Glossaire de Faymonville-Weismes* (Wallonie prussienne) ;

4° à MM. Emile DONY et Louis BRAGARD, professeurs d'Athénée, pour le *Vocabulaire du Tireur de terre plastique.*

Vos jurys ont également alloué une médaille de vermeil à M. Lucien COLSON pour son étude littéraire descriptive : *Mi viyèdje* ; cinq médailles d'argent à MM. A. SERVAIS pour le *Glossaire de Cherain* ; A. XHIGNESSE pour *È djârdin d' l'Èvèque* et *Tâvlês d'oûve* ; et Henri SCHUIND pour *lu Râskignoul* et *lu Tcharité* ; enfin trente-huit médailles de bronze ou mentions honorables.

Pour les concours de 1906, la Société a reçu cent-trente-trois pièces. Elle en a fait le dépouillement dans sa séance du 10 décembre et elle a nommé les jurys chargé d'apprécier ces nombreuses productions. Tous les détails relatifs à ces deux derniers points paraîtront très prochainement dans l'*Annuaire* de 1907.

* * *

La Société a publié au cours de 1906 :

1° le tome XIX de l'*Annuaire*, un volume in-12 de 143 pages ;

2° le tome XLVI du *Bulletin*, volume in-8° de 280 pages, qui contient les rapports et les pièces couronnées des concours de 1903 ;

3° les livraisons 1 à 4 de notre nouvelle publication, le *Bulletin du Dictionnaire* (159 pages).

*
* *

La Commission de Rédaction du Dictionnaire général de la Langue wallonne n'a cessé de poursuivre ses travaux. Elle s'est principalement attachée à récolter des matériaux nouveaux, à dépouiller des manuscrits et des imprimés, à classer les fiches nouvelles dont le nombre s'accroît à vue d'œil, enfin à recruter des correspondants.

Sur son avis, la Société a fait l'acquisition de deux dictionnaires manuscrits du dialecte namurois : l'un de M. BOIGELOT, l'autre de M. A. DE PIERPONT.

D'autre part, elle a reçu de MM. Joseph DEFRECHEUX et Charles SEMERTIER, membres titulaires, le manuscrit des copieux matériaux qu'ils avaient accumulés pour l'élaboration d'une *Flore wallonne*. A ce don, M. Joseph DEFRECHEUX a ajouté celui des nombreuses fiches qu'il a rassemblées sur le *Blason populaire*.

Au nom de la Société, je leur offre ici le témoignage de notre reconnaissance.

L'accroissement continu — et dans des proportions qui dépassent toutes nos prévisions — des matériaux de notre grand Dictionnaire, confirme notre conviction initiale que l'entreprise scientifique de notre Société conduira à un véritable monument national érigé à la Langue wallonne.

Aussi nourrissons-nous le ferme espoir que les pouvoirs publics sauront nous venir en aide. Déjà le Conseil provincial de Liège a été le premier a nous accorder son appui : à l'unanimité il a voté à notre œuvre un subside de cent francs par fascicule. Les Conseils provinciaux du Brabant, du Hainaut, du Luxembourg et de Namur seront prochainement sollicités : ils auront à cœur de suivre l'exemple patriotique que la province de Liège leur a donné.

Le Gouvernement ne nous a pas encore fait connaître sa réponse définitive. Il subordonne son appui à certaines conditions d'une réalisation peu aisée, mais dont la Société étudie en ce moment l'opportunité et les côtés pratiques.

Quant à la ville de Liège, elle a prouvé par ses subsides, dès la naissance de notre Société, dans quelle haute estime elle tient les travaux relatifs à un idiome cher à tous nos concitoyens, sans acception de partis politiques. En ce qui la concerne, le passé nous répond de l'avenir : aussi avons-nous la conviction qu'elle nous subventionnera largement.

*
* *

Au cours de l'année 1906, la Société s'est occupée activement de questions littéraires et philologiques.

M. Jean HAUST lui a communiqué un dialogue wallon de 1690 intitulé *Djâquelène et Marèye,* et retrouvé par M. Théodore GOBERT, archiviste provincial, dans les documents de l'ancienne Abbaye de la Val-Benoite. Cette pièce, pourvue d'un commentaire philologique, a été insérée dans le dix-neuvième volume de notre *Annuaire.*

M. Jules FELLER nous a fait connaître une *pasquèye* de 1663, qui complimente le moine Lambert de Cerf à l'occasion de sa promotion à la dignité de prieur de l'Abbaye de St-Gilles lez-Liège. Cette pièce, de quatre-vingt-quatre vers, paraîtra dans le tome II du *Liber Memorialis.*

M. N. LEQUARRÉ a également donné communication d'une *pasquèye* de 1784 écrite en l'honneur de Dom Bernard Godin, de Verviers, moine à la Val-Dieu, à l'occasion de son cinquantième anniversaire de profession. Cette pièce qui provient du fonds de la Val-Dieu aux archives de l'Etat, à Liège, a été transcrite en entier pour notre Bibliothèque. Elle comporte près de huit cents vers et ne présente pas assez de valeur ni littéraire ni linguistique pour mériter les honneurs d'une impression coûteuse.

Communication et discussion d'un article de M. Jules FELLER : *Un chapitre de prosodie wallonne,* qui a paru dans le n° 3 de la *Revue wallonne* de 1906.

Lecture par M. N. LEQUARRÉ, à la séance du 9 juillet, d'une étude sur la francisation du wallon par les écrivains modernes. Cette étude paraît en ce moment dans les n°s 1 et 2 de la *Revue wallonne* de 1907.

Rapport par la Commission de Rédaction du Dictionnaire sur les résultats de la première consultation générale de nos correspondants. Ce rapport a été inséré dans le *Bulletin du Dictionnaire* (pp. 77 à 88).

Enfin, dans la séance du 12 novembre, M. Oscar GROJEAN a communiqué à la Société l'édition *princeps* des *Êwes di Tongue,* retrouvée en Hollande, à la bibliothèque de La Haie, par M. PIRENNE, professeur à l'Université de Gand. Une nouvelle édition critique de la célèbre *pasquèye* de 1700 paraîtra dans le tome II du *Liber memorialis.*

*
* *

Notre Société n'est pas restée indifférente à la question du local du Théâtre wallon, à Liège, soulevée, mais non résolue, au sein du Conseil communal en 1906. Représentée par son président,

elle a fait auprès de M. l'Échevin de l'Instruction publique et des Beaux-Arts des démarches répétées pour protester contre le projet conçu en dernier lieu d'écarter le Théâtre wallon du centre de la Ville et de le loger, soit à la *Renommée*, soit au *Théâtre Molière*. Elle a vivement insisté pour demander à la Ville un local digne de notre scène wallonne.

*
* *

Notre bibliothèque, fondée il y a un demi-siècle, possède une grande quantité de volumes, brochures, plaquettes, feuilles volantes et « découpes » de journaux et revues sur tous les sujets et auteurs wallons. Ses collections renferment aussi bon nombre de manuscrits.

En vue de faciliter l'utilisation de toutes ces richesses, M.. Oscar Colson, bibliothécaire-adjoint, les a pourvues d'un catalogue établi sur fiches et qu'il tient régulièrement à jour. Ce catalogue, commencé en 1905, est en voie d'achèvement : il comprend aujourd'hui près de vingt mille fiches. Tous les ouvrages y figurent à la fois au nom de leur auteur et à leur genre littéraire ou scientifique.

Notre ambition est de faire de notre dépôt de livres la Bibliothèque wallonne du pays entier en y contralisant tout ce qui est publié en wallon ou

sur le wallon en Belgique et à l'étranger. Elle ne se borne plus à collectionner les publications en liégeois, comme à l'époque de ses débuts, mais elle rassemble tout ce qui parait dans les divers dialectes romans de la Belgique et de la Prusse rhénane.

Notre budget ne nous permet pas d'y consacrer une somme en rapport avec l'abondance de la production dans toute l'étendue de la Wallonie. C'est pourquoi, nous faisons appel à tous les auteurs, afin que chacun d'eux veille à ce qu'un exemplaire de ses œuvres, si minimes soient-elles, vienne prendre place à notre bibliothèque. Cet appel s'adresse plus pressant encore aux écrivains non liégeois parce qu'à une époque où les publications dialectales foisonnent dans tous les coins de la Wallonie, il nous est matériellement impossible, sans le concours de toutes les bonnes volontés, d'en connaitre même l'existence pour pouvoir les réunir. Afin d'atteindre notre but, nous avons en ce moment sous presse des lettres circulaires destinées à tous les écrivains connus et aux diverses Sociétés de la Wallonie et des accusés de réception qui leur seront adressés après leurs envois. Grâce à nos collections quantité d'œuvres seront sauvées de l'oubli, car, en cas de dissolution de notre Société, ces collections deviendraient la propriété de la ville de Liège et seraient déposées à sa Bibliothèque publique.

*
* *

En remplacement de trois membres titulaires décédés, MM. Clément LYON, Charles DEFRECHEUX et François RENKIN, la Société, dans sa séance du 12 novembre, a élu MM. Louis FRAIGNEUX, avocat et échevin de la ville de Liège, Joseph REMOUCHAMPS, avocat et Joseph VRINDTS, l'un de nos meilleurs lyriques. M. VRINDTS, le jour de sa réception, a remercié la Société par un joli compliment que nous serons heureux d'insérer dans notre *Annuaire*.

*
* *

Notre Société compte actuellement le même nombre de membres effectifs qu'au 27 février 1906, c'est-à-dire un peu plus de six cents.

On se tromperait cependant en supposant qu'elle est restée stationnaire : une soixantaine de nouveaux membres effectifs sont entrés dans nos rangs et ont ainsi comblé les nombreux vides occasionnés par les décès et démissions, comme aussi par les radiations d'office que nous impose tout refus de paiement de la cotisation.

Dorénavant il sera aisé de constater les oscillations du nombre de nos membres effectifs. Notre *Annuaire*, devenu régulier depuis 1903, est princi-

palement destiné à enregistrer nos actes d'administration. Le nouveau trésorier de la Société, M. Oscar PECQUEUR, y insérera chaque année tous les éléments du bilan financier de la Société. Ce document, indispensable pour juger de la vitalité d'une institution, paraîtra, pour la première fois depuis l'existence de la Société, dans le prochain *Annuaire*.

*
* *

Aux termes de l'article 13 de nos Statuts, les membres du Bureau sont nommés tous les ans dans la séance ordinaire de décembre. Le 9 décembre dernier, la Société a renouvelé le mandat de MM. N. LEQUARRÉ, président; V. CHAUVIN, vice-président, Jean HAUST, secrétaire et Oscar COLSON, bibliothécaire-adjoint. En remplacement du regretté Charles DEFRECHEUX, décédé au commencement de 1906, elle a nommé trésorier M. Oscar PECQUEUR, qui avait bien voulu, à titre provisoire, gérer nos finances pendant le reste de l'année 1906. M. Joseph DEFRECHEUX a donné sa démission de bibliothécaire-archiviste, pour des raisons de convenance personnelle qui ne touchent en rien la Société. Celle-ci voulant reconnaître les services que M. Joseph DEFRECHEUX lui a rendus, pendant près de vingt ans, comme bibliothécaire-

adjoint, puis comme bibliothécaire-archiviste, l'a nommé second vice-président à titre personnel.

*
* *

L'année 1906 a été brillamment clôturée le 29 décembre par la célébration du cinquantième anniversaire de la fondation de notre Société.

Le Conseil communal de Liège nous a libéralement alloué un subside de mille francs pour faire face aux dépenses de ces fêtes et des publications extraordinaires qu'elles entraîneront. Nous lui réitérons ici l'expression de nos remerciements.

Le programme de nos fêtes comprenait :

1° A 11 heures, une réception intime des correspondants du Dictionnaire. La Commission de Rédaction leur a expliqué ce qu'on attend d'eux pour que leurs communications soient le plus fructueuses possible et leur a donné une idée du travail considérable déjà accompli.

2° A 2 heures, une séance académique et solennelle dans la salle des Fêtes du Conservatoire royal de musique, que la Ville a gracieusement mise à notre disposition.

3° A 5 heures, le Banquet traditionnel.

Un compte-rendu officiel, qui paraîtra au *Liber memorialis*, donnera tous les détails de ces fêtes et

reproduira les discours qui ont été prononcés tant à la séance académique qu'au banquet.

Les autorités provinciales et communales ont bien voulu se faire représenter officiellement à l'un et à l'autre.

Grâce à Monsieur J.-Th. RADOUX, Directeur du Conservatoire Royal, à son fils Monsieur Charles RADOUX, chargé de cours au même établissement, et au chœur « a Capella » qu'il dirige, la séance académique a été rehaussée d'une merveilleuse partie musicale comprenant six des *Vieilles Chansons* qui ont eu tant de succès à notre Exposition universelle et deux airs du *Lidjwès ègadjî* chantés par Mlle Elise DUPUIS et M. HERMAN. La séance a été accompagnée de la distribution des prix aux lauréats de nos concours de 1904 et 1905.

Quant au banquet qui réunissait près de cent convives, il a donné lieu à des discours de félicitations prononcés au nom de diverses Sociétés de la Wallonie, et à une imposante manifestation de la Ligue Wallonne, sous la présidence de M. Julien DELAITE.

Mais le grand évènement du jour a été la lecture par M. le président, à la fin de son discours à la séance du Conservatoire royal, d'une lettre par laquelle S. A. R. Monseigneur le prince Albert de Belgique accepte le titre de membre d'honneur de

la Société liégeoise de Littérature wallonne en faisant l'éloge des travaux littéraires et scientifiques qu'elle a accomplis pendant le premier demi-siècle de son existence.

Nous avons remercié tous ceux qui ont contribué au succès des Fêtes de notre Cinquantenaire : nous leur renouvelons ici le témoignage de notre gratitude.

Quant à l'honneur insigne que S. A. R. Monseigneur le prince Albert de Belgique a bien voulu faire à notre institution, nous le considérons comme un encouragement puissant à persévérer dans la voie de plus en plus large et de plus en plus scientifique où la Société s'est engagée pendant les quelque vingt dernières années.

Le Président,

N. LEQUARRÉ.

CONCOURS DE 1905

Résultats généraux

1er Concours. Étude sur une ancienne corporation de la Wallonie.— Médaille d'or à M. Édouard Poncelet, archiviste de l'État, à Mons, pour son *Étude sur le bon métier des Merciers de la Cité de Liège.*

4e et 5e Concours. Étude de phonétique et de morphologie. — Médaille d'or au Rd P. Adelin Grignard, de Charleroi, pour sa *Phonétique et morphologie de l'Ouest wallon.*

7e Concours. Étude de lexicologie. — A. Glossaire d'un village. — Médaille d'or à M. l'abbé Joseph Bastin, de Stavelot, pour son *Glossaire de Faymonville-Weismes* (Wallonie prussienne).

Médaille d'argent à M. A. Servais, de Salmchâteau, pour son *Glossaire de Cherain.*

Mention honorable à M. Alph. Gillard, pour son *Glossaire du bassin de Seraing.*

B. Vocabulaire technologique. — Médaille d'or à MM. Émile Dony et Louis Bragard, professeurs à l'Athénée de Mons, pour leur *Vocabulaire du tireur de terre plastique.*

Mention honorable à M. Jacques Trillet, de Bouny-Romsée, pour son *Vocabulaire du Cloutier.*

E. Mots omis dans les dictionnaires. — Mention honorable à M. Laurent Colinet, de Liège, pour son *Recueil de mots*.

9e Concours. Étude descriptive. — Médaille en vermeil à M. Lucien Colson, de Herstal, pour sa pièce *Mon Village*.

Mentions honorables (avec impression) à M. Arthur Xhignesse, pour ses pièces *Al Criyêye* et *Pôrtrait* ; id. (avec impression partielle) au même, pour ses *Types populaires* ; id. (sans impression) au même, pour ses pièces *L'Ovrî* et *Li walon*.

Mention honorable (sans impression) à M. Jules Leruth, de Herve, pour *Lu Porcèchon d' Hève*.

10e Concours. Étude narrative. — Médaille d'argent à M. Arthur Xhignesse, de Liège, pour sa pièce *È djârdin d' l'Èvèque*.

Mentions honorables (avec impression partielle) au même, pour ses pièces *Contes d'ènocint*, *Èl nahe dè coûr* et *Monologues*.

Mention honorable (avec impression) à M. Henri Gaillard, de Neuville-sous-Huy, pour *Pitit tâv'lè*.

Idem (avec impression partielle) au même, pour *Treûs pinsêyes*.

Idem (sans impression) à M. Raoul Cleffert, de Liège, pour *Pâdje di vèye*.

Idem à M. Henri Hurard, de Verviers, pour *Lès Orilyètes*.

11e Concours. Poésie lyrique. — Médailles d'argent à M. Henri Schuind, de Stavelot, pour ses pièces *Lu Raskignoûl* et *Lu Tcharité*.

Mention honorable (avec impression) à M. A. Xhignesse pour sa pièce *È walon* ; id. (sans impression) au même, pour sa pièce *A ç' Joyou chal* ; id. (avec impression) à M. Emile Wiket, pour sa pièce *Poussîre d'amoûr*.

Id. (sans impression) à M. Jean Seghaye, de Verviers, pour sa pièce *L'Aveûle*.

12e Concours. Recueil de poésies. — Médaille d'argent à M. A. Xhignesse pour *Tâvlês d'Oûve*.

Mentions honorables (avec impression partielle) au même, pour *Pâhûlistés, Rîmês d' tchamps* et *Li walon*.

13e Concours. Traduction et adaptation d'une œuvre en langue étrangère. — Mention honorable (avec impression) à M. Alphonse Gillard, de Seraing, pour sa traduction de *Deux fragments de La Bruyère* ; id. (sans impression) au même, pour ses traductions de la *99e lettre persane* et de la *11e lettre persane* ; id. (avec impression) à M. A. Xhignesse pour ses *Quatre traductions* ; id. (avec impression partielle) au même, pour ses *Maximes de La Rochefoucauld* ; id. (sans impression) au même, pour un *Conte di Noyé* et *Essais de Montaigne*.

Id. (avec impression) à M. Antoine Bouhon, de Liège, pour sa traduction *Djulin*.

14e Concours. Littérature dramatique. — A. Scène populaire. — Mention honorable (sans impression) à M. Arthur Xhignesse, pour sa pièce *So tchamps so vôyes*.

B. Pièce en un acte. — Id. au même, pour sa pièce *On drole di Tribunâl*.

C. Pièce en plusieurs actes. — Id. à M. Joseph Jacob, de Verviers, pour sa pièce *Lès Djoweûs d' comèdèye.*

Hors concours. Mentions honorables (avec impression) à M. Arthur Xhignesse pour *Årîre-såhon* et *Ine divise qu'on n' troûverè nin d'adreût.*

Idem (avec impression partielle) au même, pour *Poèmes en prose* et *Mots d' lètes.*

Idem (sans impression) au même, pour *Ine divise di meskène.*

CONCOURS DE 1906

La Société a reçu 133 pièces :

5e Concours. *Étude de morphologie.* — 1. Morphologie du parler de Faymonville (Weismes). [*Archives* n° 123.]

Jury : MM. Doutrepont, Feller et Maréchal, rapporteur.

10e Concours. *Toponymie d'une commune.* — 1. Toponymie de Jamoigne. — 2. Toponymie de Forges-lez-Chimai. [*Archives* nos 124-125.]

Jury : MM. J.-E. Demarteau, Doutrepont, Lequarré et Feller, rapporteur.

11e Concours. *Mots omis dans les dictionnaires.* — 1. Devise : Pus d' pacyince qui d' syince. — 2. Devise : Pô våt mîs qu' rin. [*Archives* nos 126-127.]

Jury : MM. Doutrepont, Feller et Haust, rapporteur.

15e Concours. *Étude descriptive.* — 1. Timps èt djins. — 2. Toûrnant d' vôye. — 3. Li ci qui nos fait passer lès baguètes. — 4. Gréve. — 5. Sî cwårdjeûs. — 6. Li må d' vinte. — 7. Pôrtrait di m' fi. — 8. Cognes adjincenêyes al hape. — 9. Airs èt mays. — 10. Saint-Linå, etc. (devise : Walonisant). — 11. Tâvia d' viyèdje. — 12. Lé Rètchon. — 13. Cochers èt Tchèrons. — 14. Dè timps passé. — 15. Tot m' porminant. [*Archives* nos 128 à 142.]

Jury : MM. Jos. Defrecheux, Doutrepont et Remouchamps, rapporteur.

16e Concours. *Récit assez étendu.* — 1. Ine fayêye pitite vèye. — 2. Doguanches èt touwanches. — 3. Li cas da Dj'han-Louwis. — 4. Frusion. — 5. Foye di djote. — 6. Trop tård. — 7. Ine sûr di pèrdicion. [*Archives* nos 143 à 149.]

Jury : MM. Semertier, Simon et Parmentier, rapporteur.

17e Concours. *Fable, petit conte, monologue,* etc. — 1. Ènocinne. — 2. Li Rnå èt l' Cigogne. — 3. Li Montagne qu'acoûke d'ine soris. — 4. Li Ritchå moussî a påwe. — 4. Pauves martchands ! — 6. Li Crikion èt l' Frumihe. — 7. L'Aveûle èt l'Èstroupi. — 8. Li R'nå qu'a pièrdou s' cowe. — 9. Li Tchêne èt l' Wèsîr. — 10. Prétimps, Ivièr. — 11. Fåve å d'fait' di bièsses. — 12. A vinde. — 13. Fåvurons qui c'ènn' èst rin. — 14. Èl vèye. — 15. Pèneûs conte. — 16. Congrès. — 17. Li Payîsan èt l' Tchaufète. —

18. Èmon l'apoticâre. — 19. Li djôye èt l' tourmint. [*Archives* nos 150 à 168.]

Même jury.

18e Concours. *Poésie lyrique : chanson, romance*, etc.[1]. — 1. Çou qui l' zûvion raconte. — 2. Décimbe, Avri. — 3. A nos vîs feûs d'rîmês. — 4. Èl portrét. — 5. Tout a l'èsthétique ! — 6. Li Tchanson dè moûnî. — 7. Li p'tit pont. — 8. È bwès. — 9. Vinez, Marèye. — 10. Li clokî di m' viyèdje. — 11. Vos n' m'inmez pus. — 12. Passez vosse vôye. — 13. Poussîre. — 14. Dôdô. — 15. Oûy. — 16. I n'a nou djoû... — 17. Prétimps. — 18. Li tchanson dèl bîhe. — 19. Tère keûre. — 20. L'îdêye. — 21. Çou qu'on veût. — 22. Çou qu' dj'inme. — 23. Tchanson por lèye. — 24. Li vî djoweû d' violon. — 25. L'âbion. — 26 Lès èsclâves. — 27. Tot s' boneûr. — 28. Tchant du m' coûr. [*Archives* nos 169 à 196.]

Jury : MM. Gilbart, Tilkin et Pecqueur, rapporteur.

19e Concours. *Crâmignon.* — 1. Onk di pièrdou... — 2. Li fièsse. — 3. Al djonnèsse. — 4. Li Prétimps. [*Archives* nos 197 à 200.]

Même jury.

20e Concours. *Pasquèye* (*poésie satirique*). — 1. Li dreût d'èsse bièsse. — 2. Li rwè dèl crèyâcion. — 3. Li disfince dè walon. — 4. Li grande madame. —

---

[1] Contrairement à ce que nous annonce un correspondant anonyme, nous n'avons pas reçu de pièce intitulée *È vî bwès*.

5. Lès r'médes pol mwért. [*Archives* n°s 201 à 205.]

Même jury.

21e Concours *Recueil de poésies présentant un caractère d'unité.* — 1. Nut's. — 2. Ine djâbe di spots. — 3. Ène infèr. — 4. Lès moudris. — 5. On sam'rou d' viserèyes. — 6. Ine dozinne di tâv'lês d' rowe. — 7. Lès bièsses. — 8. Tènistés. — 9. Fleûrs di hourêye. — 10. Tchamossîs foyous. — 11. Inte di nos deûs. [*Archives* n°s 206 à 216.]

Jury : MM. Mélotte, Simon et Feller, rapporteur.

22e Concours. *Traduction ou adaptation d'une œuvre en langue étrangère.* — 1. Chant des Félibres. — 2. Doloras. — 3. Parny. — 4. Marie de France, Olivier Basselin, etc. — 5. Châtiments, de V. Hugo. — 6. Lemonnier. La Terre belge. — 7. Un saule. — 8. La ferme à midi. — 9. L'istwère dè lodjeû. — 10. Les deûs compéres. [*Archives* n°s 217 à 226.]

Jury: MM. Doutrepont, Michel, Simon et Parmentier, rapporteur.

23e Concours. *Scène populaire dialoguée.* — 1. Èl flouhe. — 2. Sol gazète. — 3. È manèdje. — 4. Inte deûs cârpês. [*Archives* n°s 227 à 230.]

Jury : MM. Pecqueur, Roger et Gilbart,. rapporteur.

24e Concours. *Pièce en un acte.* — 1. On bê côp mâqué. — 2. Wice qu'i monne. — 3. Li tapeûse di cautes. — 4. Su vindjince. — 5. L'onête fame. — 6. Fin conte fin. [*Archives* n°s 231 à 236.]

Même jury.

25e Concours. *Pièce en plusieurs actes.* — 1. Bêtris dèl bârire (3 a.). — 2. Djôyes èt r'grèts (3 a.). — 3. Li Lîdjwèse (6 tableaux). — 4. Mâlureûs (2 a.). — 5. Matante Constance (3 actes en vers). [*Archives* nos 237 à 241.]

Jury : MM. Dory, Pecqueur, Roger et Lequarré, rapporteur.

Hors concours. — 1. Quelques croyances au pays de Liège. — 2. Pèlès dictomes. — 3. Pây. — 4. Trèmèlés mossês. — 5. Ak di rik'nohance. — 6. Li p'tite vèye. — 7. Mi coûr. — 8. Grand-route. — 9. Sins l' walon. — 10. Copène a mi tot seû. — 11. Li p'tit lîve qui dj'a-st-è m' tahe. — 12. Hiltê d' pauve. — 13. Côps di stitche. — 14. Lès bwès. [*Archives* nos 242 à 255.]

Jury : MM. Lequarré, Parmentier et Doutrepont, rapporteur.

Rapporteurs :

MM. Doutrepont :	Hors concours.
Feller	10e et 21e concours.
Gilbart	23e et 24e »
Haust	11e »
Lequarré	25e »
Maréchal	5e »
Parmentier	16e, 17e et 22e »
Pecqueur	18e, 19e et 20e »
Remouchamps	15e »

Société liégeoise de Littérature wallonne

CONCOURS DE 1907

PROGRAMME

HISTOIRE ET PHILOLOGIE

1er Concours. — Une étude sur les règlements, les us et coutumes de l'une des anciennes corporations de la Wallonie, d'après des documents authentiques (1).

L'auteur devra, autant que possible, expliquer les termes spéciaux employés dans les pièces officielles ou dans l'usage commun et remonter à leur origine ; dire s'ils sont restés en vogue dans le langage de l'industrie moderne et dans quelles localités ; rassembler les faits historiques relatifs à la corporation que l'on aura en vue ; comparer brièvement son organisation à celle de la même corporation dans d'autres villes.

---

(1) La Société a déjà publié des études de ce genre sur les corporations des Tanneurs, des Drapiers, des Merciers et des Vignerons du pays de Liège.

2e Concours. — Histoire (d'un genre ou d'une époque) de la littérature wallonne.

Par exemple : l'histoire de la chanson ; — du théâtre ; — de la langue wallonne et de ses productions avant le XVIIe siècle ; — de la littérature au XVIIe et au XVIIIe siècle ; etc.

3e Concours. — Étude bibliographique sur les ouvrages wallons ou relatifs au wallon.

Au choix, un genre depuis les origines jusqu'à nos jours, — ou tous les genres pendant une période déterminée.

4e Concours. — Étude bio-bibliographique sur un auteur wallon décédé.

On trouvera des modèles dans la collection de nos *Annuaires*. — Pour les 3e et 4e Concours, suivre dans la rédaction des notices bibliographiques, les règles adoptées pour la *Bibliographie wallonne* (voyez *Ann.* **19**, pp. 137-140).

5e Concours. — Étude de phonétique.

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie, — ou phonétique complète d'un village ou d'une région à déterminer.

6e Concours. — Étude de morphologie (conjugaison (1), dérivation, suffixes, préfixes).

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie, — ou morphologie complète d'un village ou d'une région déterminée.

---

(1) A l'exclusion de la région de Liège, qui est suffisamment connue.

7[e] Concours. Étude de syntaxe (1).

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie, — ou syntaxe complète d'un village ou d'une région déterminée.

8[e] Concours. — Glossaire d'un village ou d'une région déterminée.

9[e] Concours. — Vocabulaire d'une section déterminée de l'histoire naturelle (2).

10[e] Concours. — Vocabulaire technologique de l'une des branches de l'activité humaine (3).

Procéder de préférence par description détaillée, en français ou en wallon, de façon que le vocabulaire proprement dit serve de table. Voyez des spécimens de cette méthode dans le *Bulletin du Dictionnaire wallon*.

---

(1) A l'exclusion de la région de Liège, qui est suffisamment connue.

(2) A l'exclusion du règne animal, dont le voc. a paru au *Bulletin*.

(3) La Société a déjà publié les vocabulaires de l'*apothicaire-pharmacien*, de l'*appréteur en draps*, de l'*ardoisier* de Vielsalm, de l'*armurier*, du *batelier. liégeois*, des *brasseurs*, des *bouchers et charcutiers*, des *boulangers et pâtissiers*, des *briquetiers*, du *bûcheron*, des *chapeliers en paille*, des *chandelons*, des *charrons et charpentiers*, du *chaudronnier en fer et en acier*, du *fabricant de chaussons de lisière*, du *cigarier et du fabricant de tabacs*, des *coquelis*, des *cordonniers*, des *coucreurs*, des *cultivateurs*, des *drapiers*, des *ébénistes*, du *filateur en laine cardée et en laine peignée*, du *fondeur en fer, fonte et acier*, du *fruitier*, des *graveurs sur armes*, des *horlogers*, des *houilleurs*, des *lavandières, et repasseuses*, des *maçons*, du *maréchal-ferrant et du forgeron à Malmedy*, du *médecin*, des *menuisiers*, des *mouleurs, noyau-*

11e Concours. — Toponymie d'une commune ou d'une région déterminée.

12e Concours. — Recueil de mots qui ne figurent pas dans les dictionnaires et vocabulaires imprimés. (Une centaine d'articles suffit.)

13e Concours. — Recueil d'étymologies nouvelles.

Dans ces divers glossaires, distinguer l'apport nouveau : citer les sources imprimées, manuscrites, ou orales ; faire, autant que possible, l'histoire du mot. Travailler de préférence sur fiches de papier ordinaire.

14e Concours. — Étude critique sur la versification wallonne.

15e Concours. — Étude sur le progrès ou la décroissance de l'emploi du wallon dans un village déterminé.

1er PRIX pour chacun des concours ci-dessus : Diplôme de médaille d'or et récompense d'au moins cent francs.

---

teurs et fondeurs en fer, des *pécheurs*, des *peintres en bâtiment*, du *pinsonî*, du *puddleur*, des *ramoneurs*, des *relieurs*, de la *sage-femme*, des *serruriers*, du *sport colombophile*, du *tailleur d'habits*, des *tailleurs de pierre*, des *tanneurs*, du *tendeur aux petits oiseaux*, des *tisserands*, des *tonneliers* et des *tourneurs*. — Elle désirerait recevoir, par ex., les vocabulaires des vignerons et des caviers, des gens de loi, des cloutiers, des débardeurs (*bouteûs foû*), des potiers d'étain, des verriers, des fondeurs de cuivre et le vocabulaire wallon de la numismatique.

LITTÉRATURE

16e Concours. — Étude descriptive (prose ou vers) : portrait, type populaire, tableau de mœurs, mon village, etc.

17e Concours. — Récit assez étendu (prose ou vers) : conte, légende, nouvelle ou roman, récit historique ou épique.

18e Concours. — Fable, petit conte, monologue etc. (prose ou vers).

19e Concours. — Pièce lyrique en général : Ode, romance, chanson, etc.

20e Concours. — *Crâmignon.*

21e Concours. — *Pasquèye* (poésie satirique).

22 Concours. — Recueil de poésies *présentant un caractère d'unité.*

23e Concours. — Traduction, imitation ou adaptation d'une œuvre en langue étrangère.

Si l'original est de courte étendue, les auteurs sont invités à le joindre à leur traduction ; en tout cas, ils doivent donner des indications exactes pour que le jury puisse trouver sans peine l'œuvre qui a servi de modèle.

24e Concours. — Scène populaire dialoguée (prose ou vers).

25e Concours. — Pièce en un acte (prose ou vers).

26e Concours. — Pièce en plusieurs actes (prose ou vers).

1er PRIX. — Diplôme de médaille d'or et récompense d'au moins cent francs pour le 22e et pour le 26e concours. Médaille de vermeil pour chacun des autres.

Parmi les pièces dramatiques en plusieurs actes, jugées dignes du prix, la meilleure recevra, exceptionnellement cette année, une récompense de 250 francs. Cette somme est mise à notre disposition par la Société wallonne, ART, UNION, AGRÉMENT, de Bruxelles, en liquidation, qui a eu la généreuse idée de consacrer son reliquat à la littérature dramatique wallonne.

Remarque. 1. Dans tous les concours, *vers et prose seront jugés séparément.* — 2. La musique accompagnant les crâmignons, chansons ou romances, fera l'objet d'un concours musical spécial. La Société se charge de répandre le crâmignon couronné dans les fêtes de paroisses.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

En vertu de l'article 24 des Statuts, la Société fait imprimer les pièces *couronnées* dans les concours et celles des pièces *mentionnées* qui méritent cette distinction. En vertu de l'article 24, ces pièces deviennent sa propriété.

L'auteur d'une œuvre insérée au *Bulletin* reçoit cinquante tirages à part. S'il désire en recevoir davantage, il est prié d'en avertir l'imprimeur *avant l'impression* et de s'entendre avec lui pour les conditions.

Les manuscrits envoyés à la Société restent sa propriété. **Ils ne seront jamais rendus, même pour**

être recopiés. Les auteurs sont donc invités à en tenir un double.

Pour chaque concours, sur la proposition du jury, la Société pourra décerner : 1° des *seconds prix* (médailles d'argent); — 2° des *mentions honorables* (médailles de bronze), *avec impression* totale ou partielle de la pièce mentionnée, ou *sans impression.*

Tout premier ou second prix donne droit à un exemplaire du *Bulletin* contenant la pièce couronnée.

Les concurrents indiqueront sur le billet cacheté, joint aux pièces qu'ils envoient, s'ils s'opposent à son ouverture, au cas où ils n'obtiendraient qu'une mention honorable. A défaut de cette indication, tous les billets cachetés joints aux pièces récompensées seront indistinctement ouverts. Si l'auteur ne se fait pas connaître, la Société statue.

La Société exige, **sous peine d'exclusion des concours**, que les concurrents fassent connaître si les sujets qu'ils ont traités sont complètement de leur invention. Dans le cas contraire, ils désigneront leur source.

Ils sont instamment priés d'indiquer exactement l'édition et les pages des livres auxquels ils empruntent des citations. Ils voudront bien aussi désigner les dépôts où sont conservés les manuscrits consultés. Les auteurs sont invités à rédiger les notices bibliographiques de tous les ouvrages cités, en suivant les règles adoptées pour la *Bibliographie wallonne* (voyez *Ann.* **19**, pp. 138-140).

Ils sont tenus de se conformer aux règles d'orthographe de la Société.

Ils doivent adopter un **format de grandeur moyenne,** par exemple celui du cahier de classe, laisser une marge suffisante, écrire très lisiblement et seulement au recto des pages.

La Société engage les concurrents à lire dans ses *Bulletins* antérieurs les mémoires analogues aux leurs et les rapports relatifs à la question qu'ils veulent traiter. Le tome **47** du *Bulletin* donne l'inventaire de tout ce que la Société a publié sur tous les sujets.

Les pièces devront être adressées, franches de port, à M. J. Haust, secrétaire de la Société, rue Fond-Pirette, 75, à Liège, **avant le 1er décembre 1907. Les plis insuffisamment affranchis seront refusés.** L'auteur désignera sur l'enveloppe le concours auquel il destine son œuvre. Chaque envoi ne pourra contenir qu'une seule œuvre.

Les pièces ne porteront aucune indication qui puisse faire connaître les auteurs. Ceux-ci joindront à leur manuscrit un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse et portant, **à l'intérieur et à l'extérieur,** une **courte** devise répétée en tête du manuscrit.

Les billets joints aux pièces qui n'auraient obtenu aucune distinction seront brûlés en séance de la Société, immédiatement après la proclamation des décisions des jurys.

Liège, le 11 février 1907.

Le Secrétaire,
Jean HAUST.

Le Président,
N. LEQUARRÉ.

Le poète populaire wallon

Nicolas DEFRECHEUX [1]

Je dois la connaissance des œuvres du poète populaire N. DEFRECHEUX à mon séjour de treize ans en pays wallon. Elles m'ont laissé le souvenir le plus agréable ; elles ont aussi été pour moi une révélation piquante. Comme la plupart des Flamands, je ne me figurais pas que, chez nos frères de la région de la houille et de la métallurgie, il pût se développer des poètes aussi aimables, aussi délicats, aussi châtiés que N. DEFRECHEUX ; je soupçonnais encore moins que le wallon de Liège, que je m'étais représenté comme le jargon lourd et grossier de rudes et frustes houilleurs, pût présenter la douceur, l'harmonie, le moelleux, le pittoresque qu'il révèle dans la bouche de ce vrai, de cet illustre barde populaire.

---

(1) Cet article a paru dans la revue catholique flamande *Dietsche Warande en Belfort* (1900, 2de halfjaar, bl. 305-337) sous la signature de M. Auguste CUPPENS, curé à Loxbergen, dans le Limbourg. A notre demande, M. le professeur F. VAN VEERDEGHEM a bien voulu nous en donner une version littérale. Nous lui présentons ici l'expression de notre gratitude, ainsi qu'à l'auteur.

N. Defrecheux est, en effet, un vrai poète populaire ; il est même le poète populaire par excellence du pays de Liège.

Poète populaire ! voilà un titre qui a son importance, un titre rarement mérité, rarement décerné ! Combien en avons-nous compté chez nous depuis des siècles ? J'entends un poète que le peuple connaît et chante, un poète qui ait su traduire l'âme de notre race, comme cette race le fit elle-même jadis par moments, comme elle le ferait encore, si elle en était capable.

Nous comptons, à mon avis, nombre de bons et quelques grands poètes, mais nous attendons encore *notre* poète populaire.

On n'a pas encore appris au peuple flamand d'aujourd'hui à chanter des chansons, ni à lire des poésies. Ce qu'il chante est si commun, si misérable, que je ne saurais y penser sans regret et sans dépit. Chez les Wallons de Liège, tout enfant du peuple connaît et fredonne plusieurs chansons de *nosse Colas,* comme on l'appelle là-bas. Ces chansons — *pasquèyes, crâmignons* — sont-elles vulgaires et grossières, ineptes et insipides comme celles que nos compatriotes apprennent des chanteurs ambulants de nos foires et marchés ? Nous le verrons tout à l'heure.

« Une des sœurs du poète entendit un jour sa

servante, jeune campagnarde arrivée à Liège depuis peu, qui chantait *Lèyiz-me plorer.*

Elle l'interrogea curieusement :

— *Wice avez-ve apris cisse tchanson la, don ?*

— *È m' viyèdje, Madame.*

— *Dîriz-ve bin qui qu' l'a fait ?*

— *Oh ! nèni, Madame.*

— *Èh bin, c'èst m' fré.*

— *Èst-ce di vrèy ? Mins alez don, i n'èst nin tot seû... èt i-n-a co dès autes qui l'ont fait, ca tot l' monde èl tchante divins lès viyèdjes åtoû d' nos autes.* » [1]

Cette petite campagnarde venait de faire à coup sûr l'éloge le plus naïf, mais aussi le plus profond du talent populaire de DEFRECHEUX.

*
* *

Toute l'œuvre poétique de Nicolas DEFRECHEUX ne comporte que deux cent trente petites pages dans l'excellente édition artistique que l'imprimeur Aug. BÉNARD en a donnée en 1895. Cependant vous trouverez dans ce petit livre plus d'art réel, plus de vraie poésie, que dans tant d'autres gros volumes de maint poète de notre époque. C'est que, malgré sa dextérité dans l'expression, l'excellent

(1) Pour cette anecdote et d'autres, voir : *Détails anecdotiques sur N. DEFRECHEUX*, Liège, H. VAILLANT-CARMANNE, 1891

homme travaillait et peinait, selon le témoignage de ses biographes, des semaines, des mois entiers, à une seule pièce de quelques strophes. Mais quand, après ce labeur, il livrait à la publicité « l'enfant chéri de son cœur », celui-ci apparaissait alors accompli et parfait, et pourtant si simple, si naturel, si frais, qu'on l'eût cru né ainsi sans peine, sans effort. Je crois que les vrais artistes, ceux qui ont l'amour et le souci de leur art, procèdent tous comme lui, du moins quand ils produisent quelque chose de parachevé, de parfait.

*
* *

La première composition wallonne de DEFRECHEUX est datée d'octobre 1853 ; le poète avait alors 28 ans. Publiée au mois de juin de l'année suivante, cette petite pièce, une élégie, fut, au bout de quelques semaines, connue dans tout le pays de Liège ; elle assura du coup au poète la faveur de ses compatriotes et aujourd'hui encore elle constitue la chanson favorite de tout vrai Liégeois. Impossible d'en rendre dans une langue étrangère la mélodie douce et plaintive, mélodie à laquelle contribuent pour une large part les longues *i* et *ou*. Nous la reproduisons donc dans sa beauté primitive, accompagnée d'une traduction flamande (1).

(1) *Lèyîz-me plorer* étant trop connu pour être reproduit ici nous nous bornons à en transcrire la version flamande.

Laat mij weenen

Mijn' maten, die zijn komen zeggen : « 't Is kermis,
« ga meê ten dans. »
Een and're maak' vreugd, ik beween de beminde
die mij ontviel.
Ik had heur zoo lief, ze bezat mijn gepeizen
bij dag, bij nacht.
Ach ! laat mij.... 'k beween mijn bedorvene leven,
mijn lief is dood !

Heur handekens hadden de blankheid der lelies
uit onzen tuin,
En roziger was heur paar lippen als bloesem
van rozenstam.
Geen zwartkopke liet, gelijk zij, er ooit hooren
zoo zoeten zang.
Ach ! laat mij.... 'k beween mijn bedorvene leven,
mijn lief is dood !

Gij hadt wel gezeid « het is ergens een engel
« op aard geland, »
Wanneer ze heur spaargeld vergaf aan der weezen
ellendigheid ;
Ofwel heur oud moêken den huisdorpel ophielp
in d'avondstond.
Ach ! laat mij.... 'k beween mijn bedorvene leven,
mijn lief is dood !

Ze zei nog onlangs in't seizoen der viooltjes
— 'k vergeet het nooit —
« Ei ! zie me die vogels malkanderen koozen
« op 't rijske, ginds !
« Bemint, ei ! en iedere dag van het jaar is
« een schoone dag. »
Ach ! laat mij.... 'k beween mijn bedorvene leven,
mijn lief is dood !

Ze woont er nog hooger nu danne de sterren
in't paradijs ;
Waarvoor moest ze weggaan, zoo eenzaam alleene,
zoo zonder mij ?
En zegt me nu maar : « Kom, vergeet heur, ge moet wel ! »
Hoe kan ik dat ?
Ach ! laat mij.... 'k beween mijn bedorvene leven,
mijn lief is dood !

Dans aucune littérature je n'ai rencontré d'élégie qui m'ait procuré une émotion aussi profonde, aussi pure, aussi délicate, aussi sincèrement humaine et « chrétienne » que ce simple morceau de quarante vers. Il y a là de ces accents du cœur, un sentiment si vrai, si foncièrement humain, qu'il provoquera des larmes de sympathie tant qu'il y aura des âmes susceptibles d'émotion.

* * *

Trois ans après la publication de *Lèytz-me plorer,* notre jeune poète remporta avec éclat le prix

d'honneur dans un concours de crâmignons avec sa pièce *L'avez-ve vèyou passer ?*

Le *Crâmignon* — dénomination diversement interprétée — n'est autre chose au fond que l'antique ronde des Grecs et la farandole provençale. Cette sorte de danse est extrêmement populaire au pays de Liège et dans sa capitale. Point d'installation solennelle de nouveau curé ou de nouveau bourgmestre sans crâmignon ; à Liège même on ne conçoit pas de fête de paroisse qui ne débute et finisse par ces rondes favorites. Pour danser le crâmignon, filles et garçons du village ou du quartier en fête se tiennent par la main ; à la tête de la longue file ou chaîne se trouve le *mineû* (meneur), qui porte habituellement un petit drapeau et qui entonne d'une voix forte et entraînante les couplets que la bande reprend en chœur. La file des chanteurs-danseurs, garçons et filles, se répand joyeusement en serpentant et en sautillant dans les rues et les chemins, pénètre librement dans les demeures et en traverse les diverses pièces ; jamais elle ne se rompt, jamais elle ne se dissout, avant d'avoir chanté nombre de crâmignons et d'être épuisée de fatigue. Bien exécutés et bien chantés, ces crâmignons constituent un spectacle original et amusant, un vrai régal pour l'œil et pour l'oreille.

Dans le bon vieux temps c'était, dit on, le curé lui-même qui organisait les crâmignons dans les

villages autour de Liège. Il choisissait le *mineû* parmi les enfants les plus sages de la paroisse et c'était un honneur très recherché d'être *mineû* le jour de la fête. Hélas ! il n'en n'est plus ainsi aujourd'hui ! Cette façon enfantine, naïve et populaire de célébrer la fête, ne dégénère que trop souvent et chaque année un peu plus, surtout à Liège, en gambades et clameurs désordonnées ; une jeunesse sans éducation et sans retenue ne rougit pas d'adapter aux beaux airs de ses pères des refrains saturés de sales équivoques ou de plaisanteries éhontées. Déjà en 1856 notre aimable poète disait lui-même :

Poqwè fât-i qu' totes lès annêyes
On veûse todi quéquès sôlêyes
Vini gâter l' plaîhante potêye
Tot-z-adjustant a nos tchansons
Dès rèspleûs di leûs invancion ?
Tot-z-oyant tchanter cès cûrêyes,
I n'a nole mére, ni nole djône fèye
Qui n' sinse monter l' rodjeûr a s' front.
Dji v's èl dit sins façon :
Si dj'èsteû dèl police,
Dj'èvôyereû cès rouflisses
Passer l' fièsse à violon.

Hélas ! si l'honnête écrivain devait revenir sur terre à présent ! Car DEFRECHEUX était un cœur

honnête et noble, qui aimait et estimait son peuple, qui ne perdait jamais de vue que le poète « chrétien » a double mérite quand il purifie et élève les âmes, quand il se fait l'apôtre de la morale et de la vertu. Tout ce que DEFRECHEUX a composé peut être lu par tout le monde. Ses chansons et crâmignons sont même parsemés de sages leçons et d'excellents conseils, qu'il se plaît à présenter selon son habitude, non d'un ton prêcheur, mais de façon simple, originale, piquante et enjouée.

Son crâmignon célèbre *L'avez-ve vèyou passer ?* a, comme maintes de ses pièces, l'amour pour sujet. Sa façon délicate, discrète, poétique de traiter cette matière se manifeste, il est vrai, dans tous ses crâmignons ; mais elle apparaît tout spécialement dans celui-ci, le premier en date. Dans ce morceau se rencontre tant de chasteté poétique, tant de fraîcheur et d'ingénuité de sentiment, tant de réserve virginale, si je puis m'exprimer ainsi, qu'on croit y retrouver un écho de ce moyen âge, où l'artiste qui voulait célébrer la femme ou la jeune fille, paraissait toujours avoir devant les yeux le prototype céleste, la Sainte Vierge, que notre incomparable Gezelle, dans sa verte vieillesse, chantait encore en accents si émus.

Écoutez donc comment DEFRECHEUX, en décrivant la première rencontre de deux jeunes gens,

sut introduire dans son idiome maternel, peu développé encore, une mélodie digne du classique le plus pur.

J'ai essayé de traduire dans notre langue ce morceau en lui conservant son genre de mètre et de rime, afin de donner ainsi une idée de ces airs de danse que les Wallons appellent *crâmignons*. En relisant, je m'aperçois, hélas ! que ma traduction n'est guère à la hauteur de l'original.

Hebt ge haar zien voorbijgaan ?

Een zondag daar ik bloemen plok in onze wei,
zoo kwam een' schoone maged en bleef staan bij mij.
Ha ! zegt mij, ha ! ha ! ha ! ging ze u soms ook voorbij ?

Zoo kwam een' schoone maged en bleef staan bij mij :
« Ik liep verloren, sprak ze, wijs mijn weg nu, gij. »
Ha ! zegt mij, ha ! ha ! ha ! ging ze u soms ook voorbij ?

« Ik liep verloren, sprak ze, wijs mijn weg nu, gij. »
— « Ik breng u seffens verder, » zei ik hoofsch en blij.
Ha ! zegt mij, ha ! ha ! ha ! ging ze u soms ook voorbij ?

« Ik breng u seffens verder, » zei ik hoofsch en blij,
en sloeg ze gâ met vreugd, al stappend naast heur zij !
Ha ! zegt mij, ha ! ha ! ha ! ging ze u soms ook voorbij ?

En sloeg ze gâ met vreugd, al stappend naast heur zij :
heur vel was blanker dan de madelief der wei.
Ha ! zegt mij, ha ! ha ! ha ! ging ze u soms ook voorbij ?

Heur vel was blanker dan de madelief der wei,
heur' oog was blauwer dan ooit zomerhemel zij.
Ha ! zegt mij, ha ! ha ! ha ! ging ze u soms ook voorbij

Heur oog was blauwer dan ooit zomerhemel zij ;
en goudblond haar 'lijk de engelen dat hadde zij.
Ha ! zegt mij, ha ! ha ! ha ! ging ze u soms ook voorbij ?

En goudblond haar 'lijk de engelen dat hadde zij ;
eens paaschkinds muiltjes pasten wel heur voetjes beî.
Ha ! zegt mij, ha ! ha ! ha ! ging ze u soms ook voorbij ?

Eens paaschkinds muiltjes pasten wel heur voetjes beî ;
geen grashalm, waar ze stapte, die vertreden lei.
Ha ! zegt mij, ha ! ha ! ha ! ging ze u soms ook voorbij

Geen grashalm, waar ze stapte, die vertreden lei ;
ik gaf heur al mijn bloemen en toen koutten wij.
Ha ! zegt mij, ha ! ha ! ha ! ging ze u soms ook voorbij ?

Ik gaf heur al mijn bloemen en toen koutten wij ;
heur stem doordrong mijn hert, ze hooren miek me blij.
Ha ! zegt mij, ha ! ha ! ha ! ging ze u soms ook voorbij ?

Heur stem droordrong mijn hert, ze hooren miek me blij ;
ik dacht niet meer aan scheiden en zoo stapten wij.
Ha ! zegt mij, ha ! ha ! ha ! ging ze u soms ook voorbij ?

Ik dacht niet meer aan scheiden en zoo stapten wij ;
aan d'ingang van't groot woud, daar bleef ze staan en... ei !
Ha ! zegt mij, ha ! ha ! ha ! ging ze u soms ook voorbij ?

Aan d'ingang van't groot woud, daar bleef ze staan en... ei !
« Ge zijt al ver genoeg en wordt bedankt van mij. »
Ha ! zegt mij, ha ! ha ! ha ! ging ze u soms ook voorbij ?

« Ge zijt al ver genoeg en wordt bedankt van mij. »
« 'k Wou toch nog eenskes praten op een ander tij'. »
Ha ! zegt mij, ha ! ha ! ha ! ging ze u soms ook voorbij ?

« 'k Wou toch nog eenskes praten op een ander tij'. »
« Wel, zoo g'er veel aan houdt, dan zoek me, 't staat u vrij. »
Ha ! zegt mij, ha ! ha ! ha ! ging ze u soms ook voorbij ?

« Wel, zoo g'er veel aan houdt, dan zoek me, 't staat u vrij. »
Ik dorst heur niet mishagen en... zoo scheidden wij.
Ha ! zegt mij, ha ! ha ! ha ! ging ze u soms ook voorbij ?

Ik dorst heur niet mishagen en... zoo scheidden wij ;
heur naam en weet ik niet of waar heur woonsteê zij.
Ha ! zegt mij, ha ! ha ! ha ! ging ze u soms ook voorbij ?

Heur naam en weet ik niet of waar heur woonsteê zij ;
aan 't wenden van het padje keek ze eens om naar mij.
Ha ! zegt mij, ha ! ha ! ha ! ging ze u soms ook voorbij ?

Aan 't wenden van het padje keek ze eens om naar mij :
« 'k Wil zien of gij komt zoeken » riep ze schalksch en blij.
Ha ! zegt mij, ha ! ha ! ha ! ging ze u soms ook voorbij ?

« 'k Wil zien of gij komt zoeken » riep ze schalksch en blij;
verdween toen achter 't hout — hoe eenzaam voelde ik mij !
Ha ! zegt mij, ha ! ha ! ha ! ging ze u soms ook voorbij ?

Verdween toen achter 't hout — hoe eenzaam voelde ik mij !
Ik weet wel, sinds dien zondag, wat de minne zij.
Ha ! zegt mij, ha ! ha ! ha ! ging ze u soms ook voorbij ?

Ik weet wel, sinds dien zondag, wat de minne zij,
dien zondag, toen ik bloemen plok in onze wei.
Ha ! zegt mij, ha ! ha ! ha ! ging ze u soms ook voorbij ?

Ce petit chef-d'œuvre de vingt trois tercets a plus de valeur, à mon avis, que mainte idylle de plusieurs pages. Un critique éminent, Jos. DEMARTEAU, en a donné une remarquable analyse ; il y fait ressortir les mérites de chaque vers et termine ainsi : « Le peintre le plus pieux et le plus suave du moyen âge italien, celui-là même dont le nom dit à la fois la béatitude et l'exquise pureté, le bienheureux fra Angelico, ayant à peindre les joies triomphantes de l'entrée des élus dans le ciel, n'a rien trouvé de mieux, pour l'exprimer, qu'un vaste et joyeux crâmignon ! Ce crâmignon déroule ses méandres dans des bosquets délicieusement fleuris : chaque ange gardien y donne la main à l'élu qu'il introduit au paradis ; c'est la saison des violettes et pourtant tous sont couronnés de roses et de lys; tous sont revêtus de robes plus blanches que la marguerite, tous plus purs que la plus pure des *pâquettes* ; de leur marche aussi on peut dire : *Nole ièbe n'èsteût coûkêye, wice qu'èlle aveût roté.*

« Ce qu'ils chantent ainsi, je l'ignore ; le peintre n'a pu nous le marquer : ce doit être à la fois chaste et charmant ! Ce que je sais seulement, c'est que la poésie wallonne de DEFRECHEUX pourrait passer par ces lèvres d'anges et d'élus sans les souiller, sans être indigne d'elles ; c'est qu'elle a ce rare et précieux mérite de ne détourner personne du chemin qui mène à la participation des crâmignons du Ciel » (1).

* * *

C'est en effet, en moraliste que DEFRECHEUX aimait à s'adresser à ses concitoyens, petits bourgeois et gens du peuple. L'art et le succès avec lesquels il s'y appliquait, se remarquent, entre autres, dans les deux pièces suivantes, une chanson et une fable ; elles font partie d'une nombreuse série de morceaux analogues et me paraissent recéler non moins de poésie et de vérité que de bon sens populaire. La première a pour titre *Li bon consèy*, la seconde *Li neûr pan èt l' blanke dorêye...*

Quel charmant homme, quel cœur d'or, quelle âme sensible que DEFRECHEUX ! Ainsi il a écrit aussi une berceuse *Tot hossant*, que le compositeur

---

(1) Joseph DEMARTEAU : *Notes de Littérature et d'Art chrétiens*, Liège, 1891, p. 40.

liégeois J. DUPONT a mise en musique; elle compte parmi ses perles les plus fines, et je n'ose essayer de la traduire de peur de la gâter. Écoutons le plutôt chanter les joies des parents dans une autre chanson, intitulée *Lès èfants*...

*
* *

La poésie de DEFRECHEUX ne prend jamais un essor très élevé ; elle ne s'adressait d'ailleurs jamais qu'au peuple et notre auteur était un ennemi implacable de toute prétention, de toute pédanterie, de toute ostentation. Ses pièces sont néanmoins si fines, si naturelles, si bien imprégnées de la vie et des sentiments fondamentaux de l'âme humaine, qu'elles garderont perpétuellement leur fraîcheur pour tout homme de goût et de cœur.

Parfois s'observe dans ses chants un ton quelque peu romantique ou plutôt sentimental, quelque chose qui frise la sensiblerie. Mais qui ignore que le peuple aime précisément cet excès de sensibilité? Aussi advint-il que quelques chansons de DEFRECHEUX, telles que *Li charité*, *Lès ôrfulins*, *Lès pauvès âmes*, *Tot seû*, *Adiè* et d'autres, sont, malgré leur banalité, malgré certaine exagération de ton et de sentiment, plus goûtées des classes populaires peu lettrées, que ses morceaux les plus fins, les plus

achevés. Écoutez, par exemple, son *Adiè*, chanson dédiée à la Société ouvrière St-Joseph à Liège ; elle contient les dernières paroles d'un ouvrier mourant à sa femme....

Lisons encore le petit morceau *Lès ôrfulins* : malgré certaine outrance du sentiment, cette poésie est demeurée jusqu'à présent un des chants favoris des ménages wallons....

*
* *

Jamais pourtant notre aimable poète ne sacrifia ni à la futilité, ni au mauvais goût. Sa délicatesse et sa fierté d'artiste le préservèrent de cet écueil. Prenez le moindre, le plus insignifiant de ses morceaux, et vous verrez qu'il « contient quelque chose »

Il rima, entre autres, quelques légendes populaires du pays de Liège et célébra en un poème, que je trouve splendide dans son extrême simplicité, un vieux soldat retraité, *Li binamé Lacroix*, qui était connu de tout Liège pour son obligeance inépuisable et qui parvenait, en dépit de l'exiguité de ses ressources, à rendre service à bien des gens.

Toutes ces poésies de DEFRECHEUX méritent d'être lues et abondent, plus encore que ses productions lyriques, en traits originaux, essentiellement wallons, tant au point de vue du vocabulaire qu'à celui de la phrase et du style.

Cette qualité, ce ton populaire savoureux, frais et sain, caractérise aussi la plupart de ses poésies badines, que la critique wallonne elle-même a jusqu'ici quelque peu négligées ; elles sont pourtant, à mon sens, l'expression la plus fidèle du caractère du Wallon de Liège qui se soit rencontrée jusqu'à présent. Il faut avoir vécu parmi les Wallons de cette région pour saisir et comprendre l'âme de cette population et pour goûter pleinement le rire franc et cordial que provoque l'humour de DEFRECHEUX.

Le Wallon de Liège est spirituel et frondeur, bon enfant et jovial. Veut-on lui présenter des leçons, il s'agit surtout d'éviter le ton froid, sec et compassé ; il faut savoir tenir un langage pétillant d'esprit et de franche gaîté ; alors les leçons portent.

Étrange population que ces Wallons ! En apparence légers, mobiles et versatiles comme les Français, ils sont en réalité foncièrement affables, bienveillants et sympathiques. Ardents et passionnés, sincères et ouverts, ils possèdent, à côté de leur humeur capricieuse et enjouée, une forte dose de la gravité et du sérieux germaniques. De même que leur langue tient à la fois du thiois et du roman, de même leur caractère est à moitié français et à moitié flamand. Bien que, en matière de

religion et de morale, ils procèdent en général avec plus de légèreté que les Flamands, bien qu'ils n'approfondissent pas volontiers les problèmes les plus sérieux de la vie, ils possèdent néanmoins des qualités remarquables, dignes d'admiration, que nous autres, Flamands, pouvons leur envier. Ils gardent fidèlement, religieusement la mémoire de leurs parents et amis défunts ; ils ont une haute idée des devoirs et des droits des parents, surtout en ce qui concerne la vertu et l'honneur de leurs filles ; ils respectent quiconque est honnête et reconnaissent à tout homme, si pauvre soit-il, le droit de compter dans la société.

Leur conception de la vie est à la fois virile et gaie ; d'une serviabilité extrême les uns envers les autres, d'une loyauté inébranlable, pleins d'estime et d'admiration pour tout talent qui se manifeste, ils témoignent aussi une préférence marquée pour les distractions intellectuelles et professent du dédain pour les jouissances par trop matérielles. Tels sont, en résumé, les traits saillants et attrayants du caractère des Liégeois ; ils plaisantent et raillent volontiers, c'est vrai ; mais leur raillerie est rarement amère ou sarcastique ; elle jaillit de leur naturel gai et enjoué.

Eh bien ! ce petit monde liégeois se retrouve tout entier dans les pièces badines de DEFRECHEUX.

Il s'y reflète et s'y révèle avec une originalité, une franchise, une vérité, une vivacité, une fraîcheur et une exactitude de ton et de nuance inimitables. Aussi l'œuvre de notre auteur porte-t-elle l'empreinte indélébile de sa race, de son peuple.

Le brave, honnête et modeste DEFRECHEUX ne dédaigna pas d'insérer chaque année quelques vers dans le célèbre almanach populaire de *Mathieu Laensbergh*; il les soignait tout particulièrement par amour pour ses concitoyens, auxquels il les destinait ; aussi constituaient-ils alors l'attrait principal de cette publication. Nous citerons parmi ces poésies : *Lès qwate fis Aymon, Rèsponse di djône fèye, Hinri èt s' feume Nanèsse, S'i s' fàt bate, on s' batrè, Ine transe po Kanifich'tône.* Surtout nous n'oublierons pas un dernier morceau qui, ainsi que plusieurs autres, montre que DEFRECHEUX n'était pas hostile aux Flamands : *Li bon Diu aide bin lès Flaminds.*

*
* *

Que d'heures gaies et joyeuses les compatriotes de DEFRECHEUX ne lui doivent-ils pas ! Ce poète jovial a admirablement compris son peuple et l'a esquissé avec une rare fidélité dans ses piécettes pleines d'esprit, aussi artistiques que de grandes compositions, et pourtant si fraîches et si naturelles !

Aussi paraissent-elles cueillies sur les lèvres de quelque ouvrier liégeois ou de quelque grosse *boteresse*, exubérante de santé et de bonne humeur.

Je professe de l'estime, de l'admiration et de l'amour pour cet homme qui aimait si sincèrement son peuple, qui se plaisait à l'écouter, à traduire ses pensées, à l'éduquer et à l'instruire. Quand aurons-nous un DEFRECHEUX flamand ? Quand verrons-nous l'homme privilégié qui saura s'inspirer des trésors de poésie recélés dans les replis de l'âme flamande, pour interpréter fidèlement, dans une langue à la fois simple et musicale, l'esprit, le caractère, la vie des Flamands ?...

Aug. CUPPENS

(Traduit du flamand par F. VAN VEERDEGHEM).

(1) Nous jugeons inutile de reproduire la fin de cet article, qui ne contient guère que des détails biographiques et anecdotiques sur N. Defrecheux. L'auteur les a puisés dans l'article de Picard paru dans notre 8e annuaire (1880) et dans les *Détails anecdotiques sur N. Defrecheux*, Liège, H. Vaillant-Carmanne, 1891.

MI-INTRÊYE

AL

Sôciètè lîdjwèse di Litèrateûre walone (1)

10 Dècimbe 1906

Dizos vosse teût, dispôy longtimps,
L'âme walone a v'nou prinde si djîse,
Èt tot parèy qui d'vins 'ne èglîse,
Ci n'èst qu'âs pus fidéles crustins
Qui vos d'nez l' dreût d'avu 'ne tchèyîre
Èt d' s'aprèpî djondant d' l'âté,
La qu' pleins d'èhowe vos ahoutez,
Dizos l'âbion di vosse banîre,
Li fleûr di nosse linguèdje walon.
Awè, vosse dimeûre èst sacrêye !
Èt, po n' nin trover l' pwète sèrêye,
Fât èsse kinohou lâdje èt long
Ou poleûr mostrer quéques tchîfs-d'oûve.
Chal, on n' troûve qui dès omes di coûr,
Dès savants qui s' dinèt radjoûr
Èt qui mètèt leûs fwèces èn oûve
Po qui l' walon seûye bin fèré ;
Èt mi, qu' n'èst wére on fèl apôte,
Di m' vèy chal mètou d'vins vos-autes,
Dji m' dimande kimint qu' dj' a-st-intré

---

(1) Poème lu par l'auteur, à la séance du 10 Décembre 1906, pour remercier la Société qui venait de le nommer membre *titulaire*.

Èt s' dj'î wèserè bin prinde mi plèce.
On vout qu' mès quéques pitits râvions
Dispièrtèt d' totes sôrs di vûsions
Èt qui mi-âme èst-ine bone coverèsse.
I s' pout qu' c'èst vrèy, çou qu'ons è dit ;
Portant, tchanter nosse Walonerèye,
Li grandeûr di nosse tére bènèye,
C'èst dès airs qui plêhèt todi !
Adon, d'zos nosse cîr tot l' monde tchante :
È pré minme, li p'tit rèw djoyeûs
Glawzinêye si nozé rèspleû,
Èl l' tchanson dèl Moûse nos èstchante...
L'âme walone èst faite di tchansons,
Come li fleûr èst faite di hinêyes...
Mins lès rèspleûs qu'on gruzinêye
Sont mètous chal come dès pâvions
Qu'on wâde kitrawés d'ine atètche ;
Èt vos-autes, Mècheûs, vos djudjîz
S'il ont stu bin ou mâ fôrdjîs.
Mès pauves rîmês sont griblés d' tètches,
Èt v' lès pôrîz traîtî d' peûkèts ...
Ossu, dji m' dimande co — sins minte, —
Si l' fleûr dès tchamps pout qwand minme prinde
Ine pitite plèce è vosse bouquèt.

Joseph VRINDTS.

Nosse 38me Djama (1906)

Le compte-rendu du Banquet du Cinquantenaire (29 décembre 1906) paraîtra dans le *Liber memorialis*, 2me partie, qui formera le tome XLVIII du *Bulletin*. On y lira les discours qui furent prononcés à cette occasion, ainsi que les poèmes et chansons dont les convives eurent la primeur et qui célèbrent ce glorieux anniversaire. Les trois pièces suivantes — deux chansons originales de MM. Alph. TILKIN et Oscar PECQUEUR et un monologue plaisant de M. Olivier PONCIN — n'ayant pas trait au Cinquantenaire de la Société, nous croyons qu'elles trouveront mieux leur place dans le présent *Annuaire*.

Ine sèyance dè Consèy Comunâl di Lîdje

Air : *Brigadier, vous avez raison !*

I

Dièrinn'mint è nosse maison-d'-vèye,
On rassonla tos nos consieûs (*bis*)
Èt l'èchèvin Mitchâ fa vèy
A turtos dès plans fwért curieûs.
« I s'adjih, Mècheûs, d'ine batise
Wice qu'on lodjerè l' tèyâte walon. (*ter*)
Qui v' sonle-t-i ? n'èst-ce nin la 'ne bèle djîse ?
— L'èchèvin, vos avez raison ! »

II

« Mècheûs, divant qu'on n' si dispute,
Dèrit l' borguimaîsse tot sonant, (*bis*)
Ni prindez nin co l' djoû pol nut',
Èt qu'on î vâye tot raisonant.
C'èst-â d'fait' dè patwès d' nos péres,
Lu qu'èst l'oneûr di nosse Pèron... (*ter*)
Nouk di nos autes nèl sâreût hére...
— Borguimaîsse, vos avez raison ! »

III

« Mayeûr, dji v' dimande li parole,
Brèya Dèlaite tot tchaud tot reûd. (*bis*)
I fât d'abord chal qui dj'èscole
Tos mès camarâdes lès consieûs.
Crèyez bin qui dji k'noh l'afaire,
Tot nosse tèyâte, totes nos tchansons. » (*ter*)
Èt lès consieûs s' mètît-st-a braire :
« Fré Dèlaite, vos avez raison ! »

IV

« Nos avans dès feûs d' comèdèye
Qu'on n' sâreût trop ècorèdjî : (*bis*)
Leûs pièces sont vigreûses èt haîtêyes,
Qu'on n' lès vinse nin chal disprêhî !
— Un théâtre ? oh ! quelle sottise !
Fa Schindeler, l'ome â haut front, (*ter*)
Vaudrait mieux nous faire une église !
— Schindeler, vos avez raison ! »

V

« Portant, fa Fraigneux tot d'ine pèce,
Lès Walons fèt valeûr leûs dreûts : (*bis*)
Li peûpe vout l' tèyâte a tote fwèce :
Poqwè lî rèfuser, Mècheûs ?
N'a-t-i chal divins tot l' Consèy
Onk qui dè timps dès èlècsions (*ter*)
Ni promèta nin l' Comèdèye ?
— L'Èchèvin, vos avez raison ! »

VI

— Li Comèdèye ! èlle èst bin bone !
Èh ! bin, l' comèdèye nos l' djowans ! (*bis*)
Cès Walons la, pus on l'zî done
Èt pus i div'nèt mâlignants.
Leû baguèdje ! on rèw, ine riv'lète !
Djâsez-me dès ovrèdjes dès Tihons ! (*ter*)
Dji m'î k'noh, dji so-st-ome di lètes.
— Cèlestin, vos avez raison ! »

VII

« Messieurs, je vot'rai la dépense,
Fa l' consieû Bologne tot s' drèssant, (*bis*)
Mais, voilà ! de grand's compétences
Ont dit qu'i n' vivrait pas longtemps !
Pas central, le terrain d' Bavière :
L' théâtre y boirait un bouillon. (*ter*)
Rach'tez donc notre Populaire.
— Fré Bologne, vos avez raison ! »

VIII

Nos consieûs s' digueûyît co 'ne gote
Puis l'èchèvin Falloise pârla : (*bis*)
« A c'ste eûre qui nouk n'î veût pus gote,
C'èst l' moumint d' vôter so çoula.
S'on t'néve mây ine novèle sèyance,
Ça poreût candjî l'agayon : (*ter*)
Vât co mîs dè wârder nos çances.
— L'èchèvin, vos avez raison ! »

IX

C'èst-ainsi qui nosse brave Consèy
Ètèra nosse bê monumint, (*bis*)
Mins on vôta dî grands gros mèyes
Âfis' di lî fé 'n-ètér'mint.
Qui d'vinrè l' tèyâte a l'annêye ?
Qui d'vinrè nosse pauve vî walon ? (*ter*)
Mi, dji d'mande qu'on l'administrêye,
Camarâdes, n'a-djdju nin raison ?

29 Dècimbe 1906. Alphonse TILKIN.

Lés twès mousquètaires

(Dialecte de Charleroi)

I

Messieûs, i m' chène qu'os a rouvyî
Ène santé qu'i faut bwêre :
Dji sé bén qu' c'èst dès pouv's ouvrîs
Èt qu' vos n' lès prîjèz wêre,
Mins tout l' minme ça n' sereut nén bia
D' lès lèyî raler sins leû p'tit houpia.
C'èst qu' pou fé in Dicsionaire, in Dicsionaire walon } bis
Faut bén twès mousquètaires ! }

II

L' premî, qu'a l'air assez londjin,
A 'ne boune figure di mwène ;
L'aute a deûs îs qu' trawnut lès djins,
C'èst-in scrèpeû d' coyène.
Èt l' twèsyinme, pus nwêr qui d' l'arpwès,
A côps di scorèye lès fait tchèryî dwèt.
I sont foûrt bén rèscontrés, ma fitche, cès mousquè- } bis
Pou fé leû Dicsionaire ! [taires }

III

Lâdje èt long, pa t't avau l' payis,
I sont-st-al cache fén-fère ;
Dins chaque hamia, su leûs papîs
I scrîjnut.... dès afaires !
N'ont-i nén adrouvu 'ne vîye djin,
Pou waîtî d' trouver dès mots walons.... d'dins !
C'èst, paraît-i, lès *travaux d'approche* du Dicsionaire } bis
Di nos twès mousquètaires ! }

IV

Al Sôciètè vos n' sarîz pus
Qui tchêr su toutès bwèsses ;
Pa d'zous leûs *fiches*, lès djîses ploynut :
Faureut dès aspoyerèsses.
O n' djoke nén d'i v'ni diskèrtchî
Su l' gros moncha d' fouyes qui n' fait qu' monpliyî.
Parbleut' ! vont-i mète tout ça dins l' fameûs Dicsio- [naíre, } *bis*
Nos « savants » mousquètaires ?

V

Mins v'la bén râde deûs ans passés
Qui tout ç' rim'rame la dure ;
Èt disqu'asteûre rén d'achèvé
N'a donè leû mèsure !
Avêront-i jamais au d'bout ?
I m'ont t't a fait l'air di prom'teûs d' bondjoûs.
Gn-a-t-i vraimint si dondjî di tont èt tont d'afaires } *bis*
Pou fé in Dicsionaire ?

VI

Al boune, c'èst tout l' minme ène saqwè
Qui leû d'monde di l'ouvrâdje,
Di r'mète au djoû tous lès patwès
Pa cintènes di vilâdjes....
Dj'ai mau fait d' leû yèsse si grognau,
Èt dj' leû d'monde èscuse è criyont pus haut :
Buvons tèstous al santé di nos twès mousquètaires, } *bis*
Qui vont fé l' Dicsionaire !

Oscar PECQUEUR.

Tampèrance

N's èstans turtos d'acwérd : i n'a rin d' pus d'gostant
Qu'in-ome plein come in-oû qui rote tot halcotant,
Fait dès pèrtaines èl rowe, bardouhêye às màhîres,
Èt s' sitâre è broûlî tot s' trèbouhant so 'ne pîre.
Dji sé bin qu'a l'ovrî, qu'a fwért pô d'agrémint,
Ine gote après djoûrnêye ni lî pout fé qu' dè bin,
Èt ci n' sèrè nin mi qui lî vòrè mèskeûre
Lès cinq' çanses alowêyes po-z-avaler 'ne mèseûre :
Mins çou qu'èst mâlèreûs, c'èst qu' qwand ènn' a gosté,
I n'a pus nou rat'na, i n' pout pus s'arèster,
Èt lès çanses ènnè vont avou l' fwèce èt l' corèdje,
Dismètant qui l' misére a coûse mousse è manèdje.
Vos m' dîrez qui l' tâv'lê 'nn' a stu fait co cint côps
Èt qu' n'a mây èspêtchî lès pèk'teûs di s' fé sôs.
D'acwérd ; ossu, po n' nin m'atirer 'ne mâle afaire
Tot v' dihant chal vos vrêyes, i vât co mîs di m' taire.

Dès sèrmons so l' pèkèt, onk qui n' lès aiméve nin,
Dè mons qwand 'l aveût seû, c'èsteût Djôsèf Piérsin :
Èt l' mâ d' seû lî dûréve tant qu' lî d'moréve ine çanse,
Èt c'èsteût piède si timps qui d' lî fé dès r'mostrances.
Portant qwand i s' sintéve li coûr wape, à matin,
Qu'i lèyîve la sès tâtes po sayî on haring,
I djurève dè candjî, i s' mâltraitîve di bièsse,
A-preume s'il aveût pâr in-arèdjî mâ d' tièsse.
Promètant di n' pus mète lès pîds è câbarèt,
I s' ènnè d'héve dès laides, i s' traitîve di pèkèt,

D' vârin ou d' ragognasse, anfin i s' lès d'héve totes,
Télemint qu' po l' rapâveter, v' lî ârîz payî l' gote.
Promète èt t'ni, c'èst deûs : i roûvîve sès sièrmints,
Quand rim'néve li sèmedi d'avu lèvé s' pâyemint.
On djoû — c'èsteût l' saminne d'après l' fièsse dèl poro-
[tche —
I s'âreût d'né â diâle po trover 'ne pèce è s' potche.
Èt come èlle èsteût vûde èt qu' aveût mâ sès dj'vès,
I rètchîve co s' pètchî qu'i lêreût la l' pèkèt.
Vola qui so 'ne afiche i lét qu'ine confèrance,
Faite d'on fameûs docteûr, si d'néve al Tampèrance.
« Dj'î va, di-st-i Piersin, èt dj' vou bin arèdjî,
Si d'èco beûre li gote dji n' so nin corèdjî. »
Rimpli d' bons sintumints, vola qu'i mousse èl plèce
La qui l' grand orateûr hoûlant, hawant timpèsse,
Féve sogne a quéques hêpieûs qu'il aveût-st-âtoû d' lu,
Tot mostrant lès mâleûrs qui sûvèt l' ci qu'a bu.
— Portant, d'après s' narène qu' aveût l'air d'ine cocogne,
S'i rètchîve so 'ne saqwè, ç' n'esteût nin so l' bourgogne. —
« Oui, mes amis, d'héve-t-i, l'alcool est un poison,
Qui ruine la santé, qui détruit la raison.
C'est la source des maux qui pèsent sur le monde.
Fuyez avec horreur la tentation immonde
Du genièvre infernal, pernicieuse passion
Qui vide l'atelier et remplit la prison.
Sans remonter à Sparte où des Ilotes ivres
— Ce que je vous dis là, je l'ai lu dans les livres —
Étaient montrés au peuple en signe de dégoût,
L'impression qu'on éprouve à côté d'un égout

Est bien celle qui naît à la vue d'un ivrogne,
Perdant tout sentiment de honte et de vergogne ».
I pètéve li françès, sins pîper, tot dè long,
Èt lès hoûteûs tronlît dès dj'vès disqu'ås talons.
I r'sètchîve sès pougnèts, i r'lèvéve sès treûs seûyes,
djåséve mîs qu'on dj'vå tot-z-avant 'ne pus p'tite gueûye.
« Pour finir, dèrit-i, laissez-moi vous conter
Ce qu'il advint un jour à l'Université,
Où s'étaient réunis pour des expériences
Quelques Docteurs fameux, graves hommes de science.
Il s'agissait de voir sur un porc bien vivant
L'effet que produirait cet alcool dissolvant.
Eh bien, le croiriez-vous ? le cochon perdit vie,
Dès qu'il eut absorbé deux litres d'eau-de-vie ! »
Piërsin qu'aveût hoûté, èssoketé, li k'mincemint,
Si drèssa tot blamant quand 'l oya l' finihemint ;
Èt tot tûzant qu'åreût mètou s' gosî al fièsse,
S'il aveût-st-avalé çou qu'aveût touwé l' bièsse :
« Li vèråt a crèvé, brèya-t-i, c'èst bin fait!
Ça proûve bin qui l'pèkèt n' våt rin... po lès pourcês ! »

Olivier Poncin.

Le dernier ménétrier du Hainaut

Georges LEROY

(1798-1866)

Né le 11 février 1798, à Chimay — au hameau dit de la Champagne, un des plus anciens « défrichés » de la grande forêt de Thiérache [1] — Georges LEROY appartenait à une de ces familles de petits cultivateurs encore si nombreux dans les villages de cette région reculée du Hainaut belge. Son père était Jean-Baptiste Leroy ; sa mère, Marie-Catherine Dandenelle, descendait de modestes bourgeois dont les ancêtres étaient fixés, depuis plusieurs siècles, au pays de Chimay [2]. Georges LEROY était cultivateur — il cultivait lui-même son petit patrimoine — et tonnelier. Il mourut à Forges-lez-Chimay, le 14 août 1866.

De caractère jovial et enjoué, il amusait ses amis, les villageois de Forges, de ses saillies comiques et de ses chansons en patois du crû. G. LEROY ne se

---

(1) La *Champagne*, située à une lieue de la *ville* de Chimay, n'est distante que de 2 à 3 kilomètres du village de Forges-lez-Chimay.

(2) Cf. *Archives de l'État* à Mons. *Greffe scabinal de Chimay* (*Chirogr.* et *Embrefs*) ; id. *de Forges* (*Chir.* et *Embr.*), passim.

piquait pas de littérature ; le magistrat local, la jeunesse, les vieux mariés tour à tour excitaient sa verve, tantôt mordante, tantôt simplement gaie, parfois réaliste et rabelaisienne. N'étant pas compositeur, il exécutait ses chansons sur des airs connus, populaires. Il ne se prodiguait pas. C'est aux camarades qu'il disait ses *tchansons*, s'accompagnant lui-même de son violon. Sans le savoir et sans le vouloir, G. LEROY a été vraisemblablement le dernier « ménétrier » du Hainaut. (1)

Les héritiers du « poète » chimacien nous ont remis certaines de ses compositions qui, nous le répétons, n'ont aucune prétention littéraire ni musicale, mais qui n'en sont pas moins curieuses à plus d'un titre.

Le manuscrit, autographe, est composé de feuillets séparés, parfois datés, de lecture singulièrement malaisée. L'écriture est souvent indistincte ; le style fruste se hérisse à chaque vers de vocables vieillis et surannés, si bien que certains passages présentent des énigmes indéchiffrables pour nous.

---

(1) C.-J. Bertrand, p. 400, n. 1 de l'*Histoire de la Ville d'Ath*, qu'imprime en ce moment la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, cite un Athois, *Surentine*, « qui courait encore les villages avec son violon en 1856, » comme ayant été le dernier ménétrier du Hainaut. *Mém. et Public.* VIe série, tome VIII, 1906. Or, G. LEROY rimait encore en 1864.

C'est le cas notamment pour une pièce de six huitains en wallon de Chimay dont le début ne manque pas d'allure :

Non, morbleu non ! dj' n'îrai pus vîr lès fiyes !
Djè vwè trop bin ayu ça nos mwinnera...

et pour un long dialogue satirique, entre deux cousins, qui met en cause, dans des termes cinglants, des habitants de Forges dont les enfants sont aujourd'hui des vieillards :

Ainsi, vos stéz r'vènu ?... Nos îrons fwére un tour,
Pou vîr si lès amis èn' sont nin tèrtous moûrts,
Èt si, tout a routant dins lès tch'mins du viladje,
Nos n' rancontrèrons nin co dès omes dè no-n adje.

Au reste, on jugera de sa « manière » par la *Chanson des faneurs* que nous transcrivons ci-après dans l'orthographe de la Société, et que nous considérons comme intéressante au point de vue folklorique et dialectal. Il y a en elle beaucoup de mouvement... et même de bruit, sinon beaucoup de raison et de rime.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

III

A la voix paternelle
Les enfants obéissants,
Et les pets maternels
Les rendant plus ardents,
Fènwat, boutwat, bourwat, *etc*....
R'niflwat tèrtous come dès Baskîrs,
Fènwat, *etc*....
R'niflwat tout l' dèbout, si ç' n'èst nin pîre.

IV

Papa d'vins sès marones,
Et dou brut i creut qu'i tone !
Maman qu'a l'orèye bone
Criye : Il èst temps qu'on marone !
Z-èfants, alons, z-èfants, fènons, boutons, *etc*....
R'niflons çoula ; si l'oradje nos atrape !
Fènons, boutons, *etc*....
R'niflons, ç' bon fieur la, pourvu qu'on l'èscape !

V

Z-èfants, come Lartifaye,
Pou n' nin prinde un djou s' pani,
Z-èfants, i faut qu'on travaye
Pou d-avwèr dou pwin a mindjî.
Ainsi, z-èfants, fènez, boutez, *etc*....
R'niflez bin pus qu' vo sou, nut's èt djous, fêtes èt diminces,
Fènez, boutez, *etc*....
R'niflez bin pus qu' vo sou, vos s'rez ritches a vos viès djous !

Remarques

I

Z-èfants, aphérèse pour *mès èfants*, se dit aussi à Namur. — *dimince* et *corince* sont vieillis ; on dit aujourd'hui à Forges *dimanche* et *l' courante* (= diarrhée). — *skeumer*, écumer. — *brodeler*, lâcher une pétarade ; voy. dans GGGG., I 79 et 338, II 258, le subst. *brodî* (anus, fondement), anc. franç. brodier. Cette série de dissyllabes imite les mouvements des travailleurs ; l'auteur, en paraissant détailler les opérations, y ajoute à dessein quelques numéros réalistes. — *grafigni*, anc. franç. grafigner = égratigner, gratter. — *d-wate* = être ; pour la prosthèse du *d* euphonique (provenant du latin inde, en), qui a fini par faire corps avec le verbe, comparez *d-avwèr* à la 5ᵉ strophe, et *d-aler* dans toute la région occidentale. — *pwère*, paire ; le manuscrit porte *poaire* ; aujourd'hui le son est intermédiaire entre *è* et *é*.

II

Tac a tac, onomatopée imitant la répétition uniforme d'un bruit sec ; voy. dans le *Dict. gén.* les articles *tac* et *tac tac*. — *dou*, forme vieillie ; on dit aujourd'hui *du*. — Le manuscrit porte bien *ó* (et non *au*), et le rythme veut un arrêt après cette exclamation : *hay ó !* comparez *hèrlêye ó !* dans le *Projet de Dict. wallon*, p. 28, 2ᵉ col. Les huit substantifs *brotchau, mitchau, makau, brodau, clicote, ragote, makète, serpète*, dans l'ordre desquels on reconnaît un parallélisme évident, n'ont pu être interprétés par les gens du pays. Est-ce un cliquetis de mots

n'offrant aucun sens ? ou des noms d'instruments et d'objets qui brimbalent ? nous serions tentés d'y voir plutôt de l'argot ancien — peut-être des sobriquets — de faneurs et de faneuses. *Clicote,* en namurois, = bavarde, d'après GGGG. ; *ragote* pourrait avoir le sens de cancanière (voy. LITTRÉ *ragot, ragoter*). D'autre part le suffixe germanique *-aud* est assez clair dans *brodau, brotchau, makau,* si on rapproche ces mots des verbes *brodî* ou *brodeler* (voy. supra), *brotchî, maker.* Pour *mitchau,* cf. GGGG. II, 542, et pour *makau,* SIGART, p. 236 : « *macard, macâ* = sourd, sournois ».

III

Le manuscrit porte *baeskizes,* mot inconnu aujourd'hui au pays de Chimay, et que nous corrigeons en *Baskîrs,* comme l'exige la rime. Nous croyons trouver ici un des souvenirs encore si persistants du passage des terribles Cosaques (Baskirs ou Baschkirs), lors de l'invasion des alliés en 1814. Cf. RECLUS, *Nouv. Géogr. univ.,* Paris, 1880, tome V, pp. 753-5 ; A. THIERS, *Hist. du Consulat et de l'Empire,* Paris, 1860, tome XVII, p. 282 et passim. — Sens du dernier vers : reniflaient... jusqu'au bout du pré « à faner », si ce n'est pas pis, si ce n'est pas même encore plus loin.

IV

Marones = culottes ; *maroner,* v. intr. = gronder, grommeler. —*fieur,* c'est le liégeois *foûr,* foin, anc. franç. feure, fuerre ; dans SIGART *foère.* — A remarquer que la première partie de ce couplet est monorime, au lieu d'être, comme ailleurs, en rimes croisées. Après le

premier vers, le ménétrier émettait sans doute un bruit simulant un grondement de tonnerre.

V

Desallier, dit *Lartifaille*, brigand, pseudo-commissaire de la République française, qui mit en coupe réglée le pays de Chimay pendant la tourmente révolutionnaire et dont le nom resta longtemps dans le souvenir des terrorisés de la région ; voy. HAGEMANS, *Histoire du pays de Chimay*, 2e partie, pp. 509-530 et Ém. DONY, *Le village de Bourlers* (Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut, VIe série, t. VI, 1904, pp. 211-212). Ce surnom était sans doute méprisant ; cf. BODY, *Voc. des poissardes* : « *artifaye*, vieil objet quelconque ; vieille femme hideuse». *Bull.* **11**, 194. — Prendre son panier, c.-à.-d. devenir pauvre et mendiant. — *Bin pus qu' vo sou* = bien plus que votre saoul, autant que vous pourrez.

Émile DONY et Jean HAUST.

Table de concordance

pour faciliter les citations du *Bulletin*

Dorénavant, nous citerons les publications antérieures de la Société d'après les indications contenues dans la première colonne ci-dessous ; nous engageons vivement nos correspondants à user du même mode de référence. — Le mot *Bull.* peut à la rigueur être omis quand le lecteur saura clairement qu'on le renvoie au *Bulletin*. Le premier chiffre *arabe* (en caractère gras) désigne le tome. Le chiffre romain I ou II est nécessaire pour certains *Bulletins* où l'on a suivi une double pagination. Le dernier chiffre arabe indiquera la page ; dans la présente liste, il indique la *dernière* page. — Pour les *Annuaires*, il suffit de citer le tome et la page ; par ex. : *Ann.* **15**, 50.

Bull. **1**, 191	=	I. *Bull.* de		1857.
» **2**, I, 411 ; **2**, II, 66	=	II	—	1858.
» **3**, I, 391 ; **3**, II, 94	=	III	—	1859.
» **4**, I, 726 ; **4**, II, 118 ; **4**, III, 16	=	IV	—	1860.
» **5**, I, 482 ; **5**, II, 88	=	V	—	1861.
» **6**, I, 253 ; **6**, II, 170	=	VI	—	1862.
» **7**, I, 260 ; **7**, II, 90	=	VII	—	1863.
» **8**, I, 134 ; **8**, II, 60	=	VIII	—	1864.
» **9**, 472	=	IX	—	1865.

Bull. **10**, I, 312 ; **10**, II, 81	=	X *Bull.* de 1866.
» **11**, 255	=	XI — 1867.
» **12**, 260-VI	=	XII — 1868.
» **13**, 212	=	XIII — 1869.
» **14**, 333	=	I *de la* 2e *série.*
» **15**, XXX-401	=	II *de la* 2e *série.*
» **16**, 310	=	III »
» **17**, 332	=	IV »
» **18**, XV-597	=	V » (Crâmignons).
» **19**, 383	=	VI »
» **20**, XIX-309	=	VII »
» **21**, 301	=	VIII »
» **22**, 586	=	IX »
» **23**, 336	=	X »
» **24**, XXXVI-371	=	XI »
» **25**, 343	=	XII »
» **26**, XIV-367	=	XIII »
» **27**, XXVI-412	=	XIV »
» **28**, XXXIII-403	=	XV »
» **29**, 591-XXVI	=	XVI »
» **30**, LXVI-456	=	XVII » (Spots T. I).
» **31**, 534	=	XVIII » (Spots T. II).
» **32**, XXIX-471	=	XIX »
» **33**, 195	=	XX » (table 1857-92).
» **34**, XXXVI-318	=	XXI »
» **35**, 393	=	XXII »
» **36**, 522	=	XXIII »
» **37**, 427	=	XXIV »
» **38**, 390	=	XXV »
» **39**, I, 346; II, 6	=	XXVI »

Bull. **40**, 510	=	XL	du *Bulletin*
» **41**, I, XVII-237 ;			
» **41**, II, 233	=	XLI	»
» **42**, 422	=	XLII	»
» **43**, 288	=	XLIII	»
» **44**, 555	=	XLIV	»
» **45**, 362	=	XLV	»
» **46**, 280	=	XLVI	»
» **47** (sous presse)	=	XLVII	(table 1857-1906)

Comptes de 1906

Recettes

Cotisations	2900.70
Subside de la Ville de Liège	600 —
Subside extraordinaire de la Ville pour la Célébration du Cinquantenaire . . .	1000 —
Subside de la Province	500 —
	5000.70

Dépenses

Local, assurances, service	745 —
Frais de bureau du secrétaire.	79.87
Frais de bureau du trésorier	71.02
Distribution des prix (1er compte)	402.50
Célébration du Cinquantenaire (1er compte).	91.10
Frais d'impression du Bulletin, etc. . . .	2500 —
Mobilier, boîtes et fiches pour le Dictionnaire	273.58
Bibliothèque	406.86
Divers	120.80
	4690.73

Balance

Recettes	5000.70
Dépenses	4690.73
Encaisse	309.97

Le 1er Janvier 1907.

Le Trésorier,
Oscar PECQUEUR.

Bibliothèque de la Société

DONS ET ACQUISITIONS DE L'ANNÉE 1906 (1)

I. Philologie

ADAM, Lucien. *Les Patois lorrains.* Nancy, Grosjean ; et Paris, Maisonneuve. 1881.

ALTENBURG. *Versuch einer Darstellung der Wallonischen Mundart.* I et II Teil. Eupen, 1880-1881 (Echange).

CAMBRESIER. *Dictionnaire walon-français.* Liege, Bassompierre. 1787. Exemplaire relié. (Don de M. Léon Simonis.)

COLSON, Oscar. *Les patois du français.* Extr. du Compte-rendu officiel du Congrès pour l'extension et la culture de la Langue française. Liège 1905. (Don de l'auteur.)

DAUZAT, Albert. *Etudes linguistiques sur la Basse-Auvergne.* Paris, 1897.

FELLER, Jules. *La Philologie wallonne.* (Extrait du Compte-rendu du Congrès wallon de Liège 1905.) Liège, Mathieu Thone. — *Le Français et les dialectes romans du Nord-Est* (Extrait du Compte-rendu du Congrès

---

(1) Quand l'année d'édition n'est pas indiquée, il faut lire 1906.

pour l'extension et la culture de la Langue française.) rux. Weissenbruch. — *Conférence sur les origines et la signification des noms propres de personnes, spécialement en pays wallon* (Extrait du Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire). Verviers, Feguenne. — 3 broch. (Dons de l'auteur).

GUERLIN DE GUER, Ch. *Rustica Vocabula.* Paris, 1902.

HENRI, Auguste. *Germanisme et Romanisme, essai sur les langues parlées en Belgique.* Louvain, 1891.

[DE MEAN, Charles.] *Nomenclator idiotismi Leodiensis.* Liège, G.-H. Streel. 1671..

NIEDERLÄNDER, J. *Die Mundart von Namur.* Extr. de Zeitschrift f. romanische Philologie de GRÖBER. Halle, 1905. — Deux broch. (Don de l'auteur.)

RIVAROL. *De l'Universalité de la Langue française.* Berlin, 1671.

ROLLAND, Eugène. *Flore populaire, ou Histoire naturelle des plantes dans leurs rapports avec la Linguistique et le Folklore.* Tome VI. Paris, chez l'Auteur.

S. *La Langue wallone, dialecte namurois, Glossaire étymologique.* Découpure du Supplément de l'*Ami de l'Ordre* du 20 juillet 1895. (Don de M. Charles Delchevalerie.)

SAGE, Henry. *Deux documents historiques liégeois.* Extr. de Wallonia. (Don de l'auteur.)

TERQUEM, Auguste. *Etymologies du nom des villes et des villages du Département de la Moselle.* Metz, Lorette. 1863. (Don de M. Jean Haust.)

II. **Poésies et chansons wallonnes.**

BURY, Jean. *Ramaïes et Mossai, œuvres wallonnes.* Liège, Bouché. (Don de M. Victor Chauvin).

COLLETTE, Théodore. *Oûves complètes : lès novais resplèus po banquets, baptèmes et marièges.* Liège, Bertrand-Fonck, 1890.

[DEMARTEAU, J.-E.] *Pasquèye so l'Èsposicion des Antiquités à Lîdje en 1905. Nosse patron. Li Pasquèye del Violète so l'Esposicion. A l'âgne, à l'âgne, à l'âgne !* Quatre pasquèyes, s. l. n. d. [Liège, 1905.] (Don de l'auteur.)

H..., C. *Copenne so l'fiesse dè Noié.* Liège, Grandmont-Donders, 1862. (Don de M. Léon Simonis.)

HALIN, Toussaint. *Fou dè hoppai, quéques chansons wallonnes.* Liége, Crémers-Orval. 1905. (Don de M. Victor Chauvin.)

HENNO. *Les bouchonneux, chœur-rondeau,* par HENNO, du Caveau Lillois. Feuille volante, s. l. n. d. (Don de M. Ferage.)

LAMOUREUX, Jean (Jean LEJEUNE, de Herstal). *Rîmês d'amoûr èt djoyeûsès Tchansons.* Préface de Aug. DOUTREPONT. Liège, impr. Publicitas. — 3 exempl. (Don de l'auteur.)

LERUTH, Jules. *Les Danses-è-Rond,* recueil de crâmignons. S. l. n. d. (Don de M. Victor Chauvin.)

MERLOT, Lambert. *Grusinèges.* 1er fascicule. Seraing, Lecomte. (Don de M. Alph. Gillard.)

PIRSOUL, Léon. *Les Intermèdes wallons,* fascicules 1 à 3. Gembloux, Berce. 1900 (Echange).

[ROSSIUS, Charles.] *Li caiss' di prévoianss' et lè vî houieux.* Liège, Oudart. 1848. (Don de M. Henri Simon.)

SAUVAGE, Joseph. *Li planette da Joseph Sauvage.* Seraing, Bertrand-Fonck, s. d. (Don de M. Alphonse Gillard.)

SAUVEUR, Louis. *Œuvres et répertoire de Louis Sauveur, diseur wallon hutois*. Huy, Mignolet, s. d. (Don de M. Victor Chauvin.)

DIVERS. Chansons manuscrites de divers auteurs sérésiens contemporains. (Don de M. Alph. Gillard.)

III. Prose wallonne

[CAMBERLIN, Ch. et Edmond DOUMONT.] *Li Bèdôye, histwère vrèye sins l'èsse*. Salzinnes, J.-B. Collard. (Don de M. Alphonse Maréchal.)

LAMBILLION, L.-J.-L. *Autoû d' l'aistrêye, do timps dĭ m' grand-mére, contes wallons*; préface de A. Maréchal. Namur, Delvaux. (Don de M. Alphonse Maréchal.)

Lu novelle Clapette du Mâm' dy, gazette do Cwarmaî 1906. (Don de M. Henri Bragard.)

RENKIN, François. *Ecrits wallons de François Renkin*. Liège, Vaillant-Carmanne. (Don de M. Charles Renkin.)

IV. Théâtre wallon

BODART, Charles. *Révolution*, comèdie èn' on' ake. Namur, Chantraine. (Don de M. Joseph Halleux.)

BODART, Louis. *Li Spaw'ta d'a Bèbert*, com. 1 a. mettowe è wallon ligwoès par Jacques SCHRŒDER. S. l. n. d. [Liège, 1906.]

BONCHER, Eloi. *Pou in betche*, com. vaud. in in acque. Charleroi, Librairie wallonne du Tonnia, 1902. (Don de M. Victor Chauvin.)

BORGUET, J.-A. *Câze d'ine fraque !* tavlê populaire d'in' ake. *Prumîre nûlêye,* comèdèye d'in' ake. Bressoux, Carpentier. — Deux broch. (Don de M. Victor Chauvin.)

DÉOM, Clément. *On côp d' Maisse,* 1 a., Liège, Gothier 1890. *Les D'zouhis,* 1 a., Liège, Magnée 1891. *Li poyette et l' madrai,* saynette. *Comme si l' diale l'aveut dit,* 1 a. Liège, Magnée 1892. *I n'y a nou timpesse qui n' vinse à pont.* Liège, Gothier 1893. Cinq brochures (Echange.)

— *Mimile*, comèdèye di 2 akes. Bressoux, Carpentier. (Don de M. Victor Chauvin.)

DERYCKE, Edmond. *Tertous pareyes,* com. 2 a. Charleroi, Librairie wallonne du Tonnia. 1902. *In galant din in cercueil.* Charleroi, id. S. d. Deux broch. (Don de M. Victor Chauvin.)

— et Jos. HALLEUX. *L'ordonnance dè Commandant*, scènette comique. Liège, Jos. Wathelet. 2 exempl. (Don des auteurs.)

DESPRET, Emmanuel. *In dainé à l'Esposition*, 1 acte, 3e éd. *Les maisse sont sourti,* com.-vaud. 1 a. Nivelles, Aug. Despret. *Nivelles Bric-Broc,* revue en 2 actes. Nivelles, Lanneau et Despret, 1906. (Don de l'auteur.)

DUBRUIT, Auguste. *Heureux conscrit,* comédie wallonne in in-acque. Charleroi, Librairie wallonne du Tonnia. 1902. (Don de l'auteur.)

DUBUISSON, Fernand. *In plan d' voleur. Des dgins bé malades.* Comédies in in acque. Charleroi, Librairie wallonne du Tonnia, 1905. 2 broch. (Don de l'auteur.)

FORTIN, Eugène. *Les balotils,* pièche è n'in acte. Leuze, Warny, 1896. *Tertous d' Leûze,* pièche è deux actes.

Leuze, van Geebergen, 1899. *L' Flamèd*, pièche è n'in acte. Leuze, van Geebergen, 1903. 3 broch. (Don de l'auteur.)

HALLEUX, Joseph. *Les deux èfants happés*, comèdèye dramatique ès ine ake. Bressoux, Jamar. 1905. *Li fiesse dè mon-oncke*, com. vaud. 1 a. Liège, Lambotte. 1906. *Rindez-me mes cadeaux*, trad. du montois de Emile LEBAS. Bressoux, Carpentier, s. d. 3 broch. (Don de M. Victor Chauvin.)

— et Aug. BAURIN. *El fiesse dou mon'onk*, com. vaud. 1 a. traduit dou lidgeois. Charleroi, libr. wallonne du Tonnia. (Don de M. Aug. Baurin.)

HURARD, Henri. *Mônôke*, comèdèye èn' on' ake. Hodimont, A. Kaiser. S. d. 2 exempl. (Don de l'auteur.)

ISTACE, Jean et Alphonse SACOTTE. *One surprige*, com. vaud. 1 a. Namur, J.-B. Collard. (Don de M. Alphonse Maréchal.)

PECLERS, Maurice. *Les novès wèsins*, com. di 3 akes. Liège, impr. du « P'tit Ligeoès ». 1905. *Li p'tite nèveuse*, com. 1 a. Bressoux, Carpentier. Deux broch. (Don de M. Victor Chauvin.)

PIRSOUL, Léon. *Li testamin da Mononk*, com. 5 a., traduction du Légataire universel de Regnard. Gembloux, L. Berce. *Li fèie do mônnî*, com. 1 a. Gembloux, id. *Li gilet d'a Jaspar*, com. 1 a. mettowe è wallon d' Lîge par Jean Bury. Namur, 1894. *Les deux galants rostis*, bouffonnerie ès 1 ake, Liège, Ch. Gothier, 1899. *Les tourmints des Mottia*, vaud. ès 2 akes, 2e éd. Gembloux, L. Berce, 1900 ; 3e éd., en dialecte de Fumay. Fumay, Beurlet, 1902. *Li dgilet da Gaspard*, tauvia populaire

è 1 ake, 3e éd. Gembloux, Berce, 1900. *Li pia d'on' ôte*, vaud. 2 a. Gembloux, Berce, 1900. *Li mariadge del fèie Dèroète*, com. vaud. 1 a. 2e éd. Gembloux, Berce, 1901. *Por one Cuis'niére*, traduit de A. Tilkin. Gembloux, Berce, 1901. *Pou raconter au culo du feu*, Fumay. Beurlet, 1902. *L'Efant trové*, pièce 4 a. 2e éd. Gembloux, Berce, 1902. *On fi tro gâté*, 1 a. 3e éd. Forville, Dock, 1902. *Amour di sôdâr*, 1 a. Gembloux, Berce, 1902. Quinze broch. (Echange.)

— et Jean BURY. *Les deus nèveus*, comèdie è 1 ake. 2e éd. Gembloux, Berce, 1902. (Echange.)

— et ROBYN, D. *Maudit pèket*, drame è 2 akes. Forville, Dock. 1902. (Echange.)

PLÉNUS, Edouard. *Qui direût-on ?* comèdèye èn' in' ake. Lize-Seraing, Plénus-Remy, s. d. (Don de M. Victor Chauvin.)

RAHIER, Lambert. *Ponnes d'amour*, pièce dramatique. Hollogne-aux-Pierres, Billen-Demoulin, s. d. (Don de M. Victor Chauvin.)

RAINCHON, A. et J. MODAVE. *Phrazie*, com. en 3 actes. Charleroi, Surin. (Echange.)

RICHARD, Aimé. *Esquisse det lundi au villatche*, saynète. Charleroi, impr. du Tonnia. 1901. (Don de M. Victor Chauvin.)

SOULDO, Albin. *Au rédgimeint*, opérette en 3 a. Salzinnes, Lambert, 1905. (Don de M. Victor Chauvin.)

TEEGELERS, Jean. *Li fèye dè Gârd-champète*, opèrette ès deux ackes. Liège, Jos. Beck. 1896. (Don de M. Victor Chauvin.)

THOMASSIN [Henry DELAHAYE]. *Les Craquelin,* com. vaud. 1 a. *El vieux Jeune-Homme,* com. vaud. 2 a. Mons, Boland. Deux broch. (Don de M. Oscar Colson.)

TOUSSAINT, H.-J. et PIRSOUL, Léon. *Faust ou Henri èt Gaguite,* opèra-mokrie è 3 akes et 6 tauvias. Gembloux, L. Berce. (Echange.)

VANDEREUSE, Jules. *In drole di rendez-vous,* com. 1 a. Charleroi, Imprimerie wallonne du Tonnia, 1901. *Eune coumére à l' lot'rie.* Charleroi, id. S. d. (Don de M. Victor Chauvin.)

V. **Varia**

B[OSET], C.-J. *Monts et Vaux, ou Excursions poétiques.* Liège, A. Faust. 1868. (Don de M. Henri Simon.)

Brochure vendue au profit de l'Œuvre de la Visite du Dimanche. S. l. n. d. Liège. 1906. (Don de M. Chauvin.)

Bulletin des séances du Cercle archéologique de Mons. 6e série, 5e Bulletin. Mons, 1903. (Don de M. Léopold Devillers.)

Bulletin mensuel de la Fédération post-scolaire de St-Gilles, n° 40, de mars 1906. (Don de M. Oscar Colson.)

CHAUVIN, Victor. *La Littérature wallonne à Liège.* Liège, Charles Desoer. 2 exempl. (Don de l'auteur.)

CLOSSET, Joseph. *Les Fédérations wallonnes littéraires et dramatiques, leur utilité, leur avenir.* Bressoux, Carpentier. 1905. (Don de M. Oscar Colson.)

CLOSSON, Ernest. *Chansons populaires des provinces belges, anthologie, avec introduction, harmonisation et notes.* Bruxelles, Schott frères.

CODA [H. SCHIPPERGES.] *La poésie et la chanson sentimentale wallonnes d'expression verviétoise.* Verviers, Degey. (Don de l'auteur.)

COLLIN DE PLANCY, J. *Légendes de l'Histoire de Belgique.* Liège, Dessain. S. d. (Don de M. Laurent Colinet.)

COLSON, Oscar. *Zénobe Gramme, sa vie et ses œuvres.* Troisième édition. Liège, Imprimerie moderne. *Notes biographiques sur Simon Radoux.* S. l. n. d. Liège. 1906. (Don de l'auteur.)

Congrès wallon [de 1905] *sous le haut patronage du Gouvernement.* Compte-rendu officiel. Liège, Mathieu Thone. 2 exemplaires. — Lots de découpures de journaux relatifs à ce Congrès. (Dons de MM. Oscar Colson et Oscar Grojean.)

Le Festin d'Ésope, revue des Belles-Lettres, rédacteur en chef Guillaume Apollinaire. Paris. Première année, n° 1 : novembre 1903. (Don de M. Oscar Colson.)

[FISCHER, Henri]. *Edouard Piette,* 1827-1906, étude biographique avec portrait. Rennes, Oberthur. (Don de l'auteur.)

Gazette de Lausanne, n° 165 du 15 juillet 1905. (Don de M. Oscar Colson.)

GROJEAN, Oscar. *La Bibliothèque de Henri Delmotte. La Bibliothèque du chevalier X. de Theux de Montjardin. La question des Bibliothèques en France.* (Extraits de la « Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique. ») Bruxelles, Misch et Thron. *La Belgique et le Pangermanisme. Le Dictionnaire général de la Langue wallonne.* (Extraits de la Belgique artistique et Littéraire.) Brux., Larcier. Cinq broch. (Don de l'auteur.)

HESPEL, Arthur. *1830 ou la Révolution belge,* pièce en 5 a. 1e et 2e éditions. Tournai 1905 et 1906. (Don de l'auteur.) *Nourrice sous les armes,* com. en 3 a. *L' dréot d'ainesse,* op.-comique en 2 a. (Don de M. Victor Chauvin.) *Tournai-vivant,* feuille volante, s. l. n. d. *A travers tout,* revue locale. *Tournai-Karmesse,* pièce en 3 a. Tournai 1904. *Victimes d'amour,* drame en 3 a. Tournai 1905. (Echange.)

LEJEAR, J. *Les Annales de Verviers.* Verviers, Léonard, 1897. (Don de l'auteur.)

MICHA, Alfred. *Théâtre communal wallon. Rapport présenté au Conseil communal. Plans pour la construction d'un théâtre.* Liège, impr. la Meuse. (Don de l'auteur.)

PIETTE, Edouard. *L'époque éburnéenne et les Races humaines de la période glyptique. Etudes d'ethnographie préhistorique. Conséquences des mouvements sismiques des régions polaires. Gravure du Mas-d'Azil et statuettes de Menton. Sur une gravure du Mas-d'Azil. Fibules pléistocènes. Déplacement des glaces polaires et grandes extensions des glaciers.* 14 broch. (Don d'un anonyme.)

RADOUX, J.-Théodore, DUPUIS, Albert, et RADOUX, Charles. *Les vieilles chansons.* Avant-propos de Victor CHAUVIN. Brux., Schott frères.

REINACH, Salomon. *La collection Piette au Musée de Saint-Germain.* Paris, Leroux, 1902. (Don d'un anonyme.)

SERRURIER, Gustave. *Un intérieur ouvrier,* Liège, 1905. (Don de M. Oscar Colson.)

SOHIER, Antoine. *Conférence sur Nicolas Defrecheux, sa vie, ses œuvres.* Compte-rendu extrait du Rapport de la

section littéraire de l'Union, cercle des étudiants catholiques. Liège, 1905. (Don de l'auteur.)

SOTTIAUX, Jules. *L'originalité wallonne*. Paris-Liège, l'Édition artistique. (Don de M. Jean Haust.)

VAN VEERDEGHEM, F. *Li chant des Wallons, het Lied der Walen*. Extr. du Vlaamsche Gids, 1905. 2 exempl. (Don de l'auteur.)

WATTEEUW, Jules. *Chansons, fables et pasquilles tourquennoises*. Vol. 1 à 4. Tourcoing 1897-1902. (Echange.)

WATTIEZ, Adolphe. *Le soixante-quinzenaire de la Batterie d'Artillerie tournaisienne*. Revue intime en 2 actes. Tournai, Delcourt-Vasseur. (Don de l'auteur.)

[La Société a reçu en outre de M. Félicien Beaufort : 15 n^os divers de la revue *La Wallonie* et 3 n^os de la revue l'*Elan littéraire*. De M. Victor Chauvin : un grand nombre de découpures de journaux relatifs à des sujets ou auteurs wallons. De M. Nicolas Lequarré, des n^os détachés de plusieurs journaux wallons.]

VI. **Périodiques**

L'Afronté, Årmanac' walon, publié par les Djônes Sucriyeûs Disonwès. Deûzinme annêye : 1907. Dison, S. Winandy. (Echange.)

Almanach de Mathieu Laensberg. 281e et 282e années 1906 et 1907. Liège, Vaillant-Carmanne. (Don de l'éditeur.)

Annales de la Société archéologique de Namur, t. 26, 2e livraison. *Rapport* 1905 sur la situation de la Société. (Echange.)

Annales de la Société historique et archéologique de Tournai. Nouv. série, t. 10. (Echange.)

Archives suisses des traditions populaires, IXe année, 1905. (Echange.)

Armanak dè côpére Ernou, composèye par Alph. Ramet et sakwants bons scrieûs wallons. Verviers, Lambotte. 1e année : 1906. (Don de M. Alphonse Ramet.)

Armanak dè Pays d' Haive, publié par Jules Leruth et saqwants bons Âteûrs walons. Annêye 1907. Bressoux, Carpentier. (Don de M. Jules Leruth.)

Armanack dè Qwate Mathy, publièye par J. Vrindts. Dozême annêye 1906. Liège, Julien Wasseige. Trazême annêye, 1907. Liège, Imprimerie moderne. (Don de M. Joseph Vrindts.)

Armonac wallon do l' Saméne. Malmedy, 1894-1906. Treize brochures (Echange.)

Armonaque du Tonnia d' Charlerwet. 11e année, 1907. Charleroi, Eugène Deforet. (Don de M. Jos. Halleux.)

L'armonak des bouns Aclots pou 1891. Nivelles, Despret. (Don de l'auteur, M. Emmanuel Despret.)

Aurmonaque do Couarneu. Prumêre année, 1907. Namur, J.-B. Collard. (Don de M. Alphonse Maréchal.)

Bibliographie de Belgique. Numéros détachés de 1902-1906. (Don de M. Alphonse Tilkin.)

La Brouette, journal-pasquille hebdomadaire de Tourcoing. Rédacteur, Jules Watteeuw. 25e année, 1906. (Echange.)

Bulletin d'Histoire linguistique et littéraire des Pays-Bas, publié par Georges Doutrepont et le baron François

Béthune. Année 1901 et année 1902. (Don de M. Georges Doutrepont.)

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France. Paris, Klincksieck. 1906. (Echange.)

Bulletin de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire. Sixième volume. Verviers, P. Féguenne. (Echange.)

Bulletin du Cercle verviétois de Bruxelles, mensuel. Années 1 à 5. inclus 1906. (Echange.)

Bulletin wallon, organe de la Fédération wallonne. 6e année 1905. Bressoux, Carpentier.

Cercle Archéologique de Mons. Bulletin, tome XXXV. Mons, Duquesne-Masquillier. (Echange.)

Cercle littéraire et dramatique « Le Caveau Liégeois ». 32e Annuaire, 1906.

Cèke litèraire « Les Djônnes Auteûrs Walons ». Cinquinme Annuaire. Liège, Lambotte. 2 exemplaires. (Echange.)

Chronique archéologique du Pays de Liège, organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois. 1e année, 1906, n° 1-6. (Echange.)

Chronique de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire. Première année, 1906. Verviers, P. Féguenne. (Echange.)

L' Coq d'awous', fouye di l'Ouest walon, s' moustrant toutes les samwénes. Rédacteur : Cambier, Charleroi. 1e année, 1906. (Echange.)

L' Crèquion. gazette wallonne hebdomadaire. Troisième année. 1906. Charleroi, Surin. (Echange.)

Li Couarneû, gazette des Wallons, couarnant tos les dimègnes. Namur, J.-B. Collard. Années 1 à 3, inclus 1906. (Echange.)

Le Foyer populaire, revue hebdomadaire. Administrateur : Grégoire Serwy : secrétaire de rédaction : Marius Renard. Bruxelles. 1e année, 1905 ; 2e année 1906.

Glossaire des Patois de la Suisse romande. Rapports annuels de la Rédaction, nos 1-7. *Bulletin*, années 1-4, complètes ; 5e année, 1906, nos 1-3. *Instructions*, 1 broch. *Questionnaires* 1-4. 7-8, 13-149. (Echange.)

Institut archéologique liégeois. Bulletin, tomes XXXI et XXXV. Liège, Cormaux.

La Jeune Wallonie, revue mensuelle d'Art et de Lettres. Marcinelle-Charleroi. 1e année, 1906. (Don de la rédaction.)

Leodium, chronique mensuelle de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège. 5e année. Liège, Cormaux. (Echange.)

Lige qui rèye, gazette hebdomadaire. Directeur : Jean Bury. Liège. 1e année, 1905-1906. en cours de publication. (Echange.)

Le Petit Echo wallon, journal hebdomadaire. La Louvière. Première année, 1906.

Publications de la Section historique de l'Institut Grand-ducal du Luxembourg. Vol. L. Luxembourg, Worré. 1905. (Echange.)

Revue d'Ardenne et d'Argonne, mensuelle, publiée par la Société d'études ardennaises. Sedan, imprim. Emile Laroche. Tomes I à XIII, inclus 1906. (Echange.)

Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique, publiée par L. Stainier, O. Grojean et J. Cuvelier. Tomes I à III, 1903-1905. Bruxelles, Misch et Thron. (Don de M. Oscar Grojean.)

Revue tournaisienne, mensuelle, directeur A. Hocquet. Deuxième année, 1906. Tournai, Casterman. (Echange.)

Revue wallonne publiée par l'Association des Auteurs dramatiques et Chansonniers wallons. Liège, impr. Gustave Thiriart. 1e année, 1906. (Echange.)

La Sennette, feuille hebdomadaire. Editeur : Marcel Tricot, Ecaussinnes-Lalaing. 4e année en cours de publication.

Li S'priche, gazette hebdomadaire. Directeur : Jean Bury, Liège. 4e année, 1906, nos 1-13, seuls parus. (Echange.)

L' Trinchet. journal hebdomadaire, Nivelles. Première année, 1903. Nos 1-4. (Don de M. Oscar Colson.)

Union des Auteurs, Miettes wallonnes, 5e annuaire, 1902. Liège, impr. La Meuse. (Don de M. Oscar Colson.)

Union des Auteurs walons Sérésiens. 5e [marqué par erreur 4e] Annuaire, 1906. Liège, Arthur Lambotte. (Echange.)

Wallonia, archives wallonnes, d'autrefois, de naguère et d'aujourd'hui, mensuelles. Directeur : O. Colson. XIVe année, 1906. (Don de M. Oscar Colson.)

Wallonnia du Cente, journal officiel du nouvia cerque d'ell L' Louvière, hebdomadaire. La Louvière. 1e année (en cours de publication.)

Zeitschrift des Vereins für rheinische und westfälische Volkskunde. Elberfeld, Martini. 1904-1906. (Echange.)

Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur herausg. von Dr D. Behrens. Bd. XXX, Heft 1, 2, 3, 4, 5. 7. Chemnitz et Leipzig, Gronau, 1906. (Echange.)

Le ff. de Bibliothécaire,
Oscar COLSON.

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ARRÊTÉE AU 20 MARS 1907 (1)

Membres d'honneur

S. A. R. le Prince Albert de Belgique.
Le Gouverneur de la Province de Liège.
Le Président du Conseil provincial de Liège.
Le Bourgmestre de Liège.

Bureau

LEQUARRÉ, Nicolas, *Président.*
CHAUVIN, Victor, *Vice-Président.*
DEFRECHEUX, Joseph, 2e *Vice-Président* (à titre personnel).
HAUST, Jean, *Secrétaire.*
PECQUEUR, Oscar, *Trésorier.*
COLSON, Oscar, ff. de *Bibliothécaire.*

(1) Prière de communiquer au Secrétaire tout changement d'adresse.

Membres honoraires (anciens titulaires)

STECHER, Jean, professeur émérite de l'Université, quai de Fragnée, 36.

CHAUMONT, Léopold, contrôleur d'armes, rue Masset, 2, Herstal.

BODY, Albin, archiviste, à Spa.

MARTINY, Léon, négociant, quai de l'Industrie, 22.

POLAIN, Léon, conseiller à la Cour d'appel, quai de l'Industrie, 24.

PEROT, J., conseiller à la Cour d'appel, rue de Sclessin, 8.

Membres titulaires

DE THIER, Charles, Président honoraire à la Cour d'appel, Chalet de la Sauvenière, Spa. (août 1862)

LEQUARRÉ, Nicolas, professeur émérite de l'Université, rue André-Dumont, 37. (janvier 1871)

DORY, Isidore, professeur honoraire de l'Athénée, rue des Carmes, 7. (février 1872)

DEMARTEAU, Jos.-Ern., professeur à l'Université, rue de Huy, 51. (décembre 1878)

CHAUVIN, Victor, professeur à l'Université, rue Wazon, 52. (janvier 1879)

DUCHESNE, Eugène, professeur à l'Athénée, rue Naimette, 1. (février 1885)

HUBERT, Herman, professeur à l'Université, rue Fabry, 68. (février 1885)

DEFRECHEUX, Joseph, sous-bibliothécaire à l'Université, rue Bonne-Nouvelle, 88. (février 1887)

SIMON, Henri, artiste peintre, rue Mont St-Martin, 55. (novembre 1887)

VAN DE CASTEELE, Désiré, archiviste honoraire de l'Etat, rue St-Eloi, 9. (février 1888)

D'ANDRIMONT, Paul, directeur du Charbonnage du Hasard, bourgmestre à Micheroux. (février 1888)

RASSENFOSSE, Armand, artiste peintre, rue St-Gilles, 366. (mars 1889)

MICHEL, Charles, professeur à l'Université, avenue Blonden, 42. (avril 1894)

SEMERTIER, Charles, pharmacien, rue Ste-Marguerite, 90. (mai 1894)

GOTHIER, Charles, imprimeur, rue Saint-Léonard, 205. (février 1895)

FELLER, Jules, professeur à l'Athénée, rue Bidaut, 3 Verviers. (mars 1895)

DOUTREPONT, Auguste, professeur à l'Université, rue Fusch, 50. (avril 1896)

HAUST, Jean, professeur à l'Athénée, rue Fond-Pirette, 75. (avril 1897)

TILKIN, Alphonse, fabricant d'armes, rue Lambert-le-Bègue, 5. (avril 1897)

PARMENTIER, Léon, professeur à l'Université, à Hamoir s/O. (mars 1898)

PECQUEUR, Oscar, professeur à l'Athénée, rue des Anglais, 16. (janvier 1901)

COLSON, Oscar, instituteur communal, directeur de *Wallonia*, rue Henkart, 10. (février 1902)

GILBART, Olympe, docteur en philologie romane, publiciste, rue Fond-Pirette, 77. (janvier 1904)

MÉLOTTE, Félix, ingénieur, rue du Parc, 45. (id.)

QUINTIN, Toussaint, industriel, rue de la Loi, 27. (id.)

ROGER, Jean, industriel, rue Mandeville, 228. (id.)

BERNARD, Emile, professeur à l'Athénée, rue de l'Ouest, 58. (février 1906)

HANON DE LOUVET, Alphonse, échevin, à Nivelles. (id.)

HENS, Joseph, auteur wallon, à Vielsalm. (id.)

RENKIN, Henri, banquier, à Marche. (id.)

ROBERT, Albert, chimiste, avenue Stéphanie, 8, Bruxelles. (id.)

WILLAME, Georges, auteur wallon, rue Franklin, 157, Bruxelles. (id.)

CAREZ, Maurice, docteur en médecine, rue de Malines, 31, à Bruxelles. (id.)

VIERSET, Auguste, auteur wallon, rue Leys, 48, Bruxelles. (id.)

PIETKIN, Nicolas, curé de Zourbrodt-lez-Malmedy, (*Prusse rhénane*). (id.)

GROJEAN, Oscar, attaché à la Bibliothèque Royale, avenue Brugmann, 265, Uccle (Bruxelles). (id.)

MARÉCHAL, Alphonse, professeur à l'Athénée, quai de Meuse, 9, Jambes-Namur. (id.)

FRAIGNEUX, Louis, avocat et échevin, quai des Pêcheurs, 34. (novembre 1906)

REMOUCHAMPS, Joseph, avocat, rue du Palais, 42. (id.)

VRINDTS, Joseph, auteur wallon, quai de la Dérivation, 8. (id.)

Membres correspondants

BASTIN, Joseph, abbé, professeur à l'Institut St-Remacle, Stavelot.

SCHOENMACKERS, Joseph, curé de Neuville-sous-Huy.

WASLET, Jules, professeur au lycée de Laon (*France*).

Membres effectifs

BELGIQUE

ABRAS, Charles, ingénieur-constructeur, à Sclessin.

AERTS-LEURS, Auguste, rentier, aux Grosses-Pierres, (par Chaudfontaine).

AMAND, docteur en médecine, à Hamoir.

ANSIAUX, père, distillateur, rue d'Amercœur.

ARNOLD, Léon, capitaine d'artillerie, rue Albert de Cuyck, 59.

AUVRAY, Michel, receveur à l'Université, rue du Saint-Esprit, 22.

BADA, Maurice, ingénieur, rue des Carmes, 17 bis.

BAIVY DE LEXHY, Gustave, directeur d'usine, à Jemeppe s/M.

BANNEUX, Philippe, directeur du Horloz, à Tilleur.

BARBETTE, directeur de l'Institut Francken, rue d'Archis, 18.

BARTHOLOMEZ, Charles, auteur wallon, r. des Champs, 4.

BAY, Joseph, employé à la gare, rue de Flémalle, 98, Jemeppe-sur-Meuse.

BAYOT, Alphonse, attaché à la Bibliothèque Royale, 9, rue de l'Eglise, Watermael (par Bruxelles).

BEAUJEAN, Emile, ingénieur, quai Orban, 8.

BEERBLOCK, Maurice, employé, r. Fond-St-Servais, 16.

BELOT, Jules, horticulteur, rue des Vennes, 138.

BÉNARD, Auguste, éditeur, rue Lambert-le-Bègue, 13.

BERCE, Léon, éditeur du *Courrier de l'Orneau*, à Gembloux.

BERNARD, Lambert, industriel, quai de Coronmeuse, 31.

BERNARD, directeur-gérant des charbonnages de la Petite-Bacnure, à Herstal.

BERTRAND, Omer, notaire, à Saive.

BÉTHUNE, François (baron), professeur à l'Université, rue de Bériot, 36, Louvain.

BEURET, Auguste, rentier, boulevard d'Avroy, 89.

BIAR, Nicolas, notaire, boulevard d'Avroy, 120.

BIDAUT, Georges, rue Vander Meersch, 36, Bruxelles.

BIHOT, Laurent, commis-rédacteur à la Bibliothèque de l'Université, place Lecomte, Herve.

BIQUET, Jacques, négociant, Montegnée.

BISSOT, Noël, abbé, professeur à l'Institut St-Remacle, Stavelot.

BLANDOT, docteur en médecine, rue Vinâve, à Tilff.

BOCKSRUTH, avocat, à Angleur.

BODARWÉ, Joseph, instituteur. [Chez M. l'abbé BASTIN, professeur à Stavelot].

BODSON, Hôtel d'Angleterre, r. des Dominicains.

BOINEM, Jean, professeur au Collège communal de Tirlemont, rue Naimette, 8 bis.

BOINEM, Jules, professeur à l'Athénée, chaussée de Willemeau, 34, Tournai.

BOLINNE, G., prof. à l'Athénée royal, rue du Collège, 8, Namur.

BONCHER, Éloi, auteur wallon, à Montignies-sur-Sambre (Neuville).

BORKMANS, Gérard, auteur wallon, pl. des Écoles, à Spa.

BOSCHERON, Léon, brasseur, boulevard d'Avroy, 306.

BOSSON, Victor, architecte, rue Ambiorix, 71.

BOUHON, Antoine, peintre-décorateur, r. des Bayards, 14.

BOUHON, Théophile, prof. à l'Athénée, rue En-Bois.

BOULBOULLE, L., professeur à l'Athénée, r. Conscience, 32, Malines.

BOURGEOIS, Paul, ingénieur, rue des Augustins, 43.

BOUTON, J., Hôtel Continental, place Verte.

BOYENS, Jos., professeur à l'Athénée, Tournai.

BOZET, Lucien, notaire, à Seraing.

BRACHET, Albert, docteur en médecine, professeur à l'Université de Bruxelles, rue Malibran, 103, Ixelles.

BRACONIER, Frédéric, sénateur, rue Hazinelle, 4.

BRACONIER, Léon, rentier, quai de l'Industrie, 16.

BRACONIER, Maurice, rue Louvrex, 75.

BRACONIER, Raymond, rue Hazinelle, 4.

BRAGARD, Louis, docteur en philologie romane, professeur à l'Athénée d'Ostende.

BRASSINNE, Joseph, sous-bibliothécaire de l'Université, rue Nysten, 30.

BREUER, Gustave, rentier, quai de Maestricht, 15.

BRICTEUX, A., chargé du cours de persan à l'Université de Liège, Flémalle-Haute.

BRONKART, Arnold, directeur honoraire d'institut, rue Wazon, 71.

Bronne, Gustave, fabricant d'armes, Mont-St-Martin, 52.
Brouet, J., professeur à l'Athénée de Chimay.
Brouhon, marchand de bois à Seraing.
Brouwers, archiviste de l'Etat, rue Lelièvre, 46, Namur.
Bya, rue Jean d'Outre-Meuse, 96.
Cadot, Albert, rentier, rue de l'Etat-Tiers, 10.
Califice, Pascal, rue du Midi, 13.
Capelle, docteur en droit, boul. de la Sauvenière, 15.
Carlier, Arille, étudiant, rue Traversière, Monceau-sur-Sambre.
Caron, Alphonse, artiste peintre, Cloître Ste-Croix, 3.
Carpentier, Victor, auteur dramatique, rue Vivî-Houet, 19, à Bressoux.
Chalant, Victor, docteur en médecine, rue Grétry, 145.
Chantraine, Joseph, pharmacien, à Herstal.
Charlier, Jules, industriel, rue de Fragnée, 90.
Charlier, Gustave, architecte, rue St-Jacques, 7.
Chaumont, Léopold, avocat et conseiller provincial, rue Hayeneux, 102, Herstal.
Chauveheid, Gilbert, typographe, rue de Spa, Stavelot.
Chot, Edmond, professeur à l'Athénée, rue Terre-Neuve, 33, Bruges.
Clavier, fabricant d'étoffes, 67, rue Surlet.
Cleyckens, Auguste, professeur honoraire d'Athénée, à Tilff.
Close, Adolphe, industriel, à Dave.
Close, François, architecte, rue César Franck, 66.
Closset, Joseph, rue des Écoles, 5.
Collette, Alfred, place du Théâtre, 14.

COLLETTE, Barthélemy, docteur en médecine, rue du Bosquet.

COLSON, Arthur, instituteur communal, rue Petite-Fohale, 60, Herstal.

COLSON, Lucien, instituteur communal, rue Petite-Fohale, 78, Herstal.

COMHAIRE, Ch.-J., avoué, rue Saint-Hubert, 13.

CONSTRUM, Armand, directeur-gérant des charbonnages du Corbeau, 79, rue Saint-Nicolas, Montegnée.

CORIN, G., professeur à l'Université, boul. Piercot, 54.

COSTE, Charles, agent de change, rue Hemricourt, 32.

COSTE, J., industriel à Tilleur.

COURTOIS, L.-J., curé à Saint-Géry (par Gentinnes).

COURTOY, Joseph, préfet de l'Athénée, rue d'Espagne, 14, St-Gilles (Bruxelles).

CRISMER, L., professeur, rue de la Concorde, 58, à Bruxelles.

CROTTEUX, Léon, rue de Fexhe, 10.

CUVELLIEZ, Nestor, prof. à l'Ecole moyenne, Quiévrain.

DABIN, Henri, rue de l'Université, 45.

DAMRY, Paul, comptable à l'Université, place Cockerill, 1.

D'ANDRIMONT, Gustave, avocat, rue Mont-St-Martin.

D'ANDRIMONT, Maurice, ingénieur, boulevard de la Sauvenière, 92.

DARDENNE, Jos., à Westende (Nieuport).

DAVENNE, Célestin, professeur à l'École Industrielle, rue Lairesse, 134.

DAVID, Edouard, comptable, à Verviers.

DAVID, Léon, boulevard de la Sauvenière, 75.

DAXHELET, Auguste, ingénieur à la Société Cockerill, à Seraing.

DAXHELET, Arthur, prof. à l'Athénée royal d'Ixelles.

DEBEFVE, Jules, professeur au Conservatoire de musique, Mont St-Martin, 44.

DE BOECK, G., fils, pharmacien, rue Ste-Marie, 7.

DE BRUYN, coiffeur, rue Ste-Marguerite, 102.

DECHARNEUX, Emile, négociant, avenue de la Couronne, 32, Bruxelles.

DECHESNE, Prosper, juge au tribunal de 1re instance, rue des Ecoles, 9, Verviers.

DECROON, Léopold, avoué, boulevard Frère-Orban.

DEFISE, Jos., ingénieur, avenue Palmerston, Bruxelles.

DEFRECHEUX, Albert, inspecteur des eaux et forêts, boulevard Militaire, 159, Ixelles.

DEFRECHEUX, Charles, docteur en sciences historiques, rue Bonne-Nouvelle, 67.

DEFRECHEUX, Léon, étudiant, r. Bonne-Nouvelle, 67.

DEFRECHEUX, Marie, directrice d'école, rue Lairesse.

DEFRECHEUX, Émile, comptable, rue des Pitteurs, 21.

DEFRECHEUX, Paul, agent commercial, à Statte-Huy.

DEFRECHEUX, Louis, gérant de commerce, rue de la Province, 38.

DEFRESNE, Jules, instituteur, à Coo-Trois-Ponts.

DEGAND, E., notaire, à Mons.

DEGEY, Jean, président du *Cercle Verviêtois*, rue de l'Intendant, 19, Bruxelles.

DEGIVE, ingénieur à Grâce-Berleur (Ans).

DEGIVE, Léon, conseiller provincial, à Ramet.

DEGIVE, Adolphe, à Ivoz-Ramet (Val St-Lambert).

DEHASSE, Lucien, rue Darchis, 19.

DEHIN, François, fabricant d'orfévrerie, rue Éracle, 53.

DEJARDIN-DEBATTY, Félix, ingénieur, rue de l'Ouest, 56.

DE KONINCK, L., professeur à l'Université, quai de l'Université, 2.

DELBŒUF, Charles, docteur en médecine, r. Louvrex, 101.

DELCOURT, Henri, capitaine commandant retraité, boulevard du Château, 5, Ath.

DELCROIX, Fernand, professeur à l'Athénée royal, rue de l'Hôpital, Lize-Seraing.

DELDERREUNE, Félix, agent commercial, rue St-Léonard, 427.

DELEIXHE, Lambert, rue Forgeur, 30.

DE LEXHY, Désiré, ingénieur civil, à Grâce-Berleur.

DELHAYE, Henri, négociant, rue André-Dumont, 30.

DELHAXHE, Williame, architecte, rue des Augustins, 16.

DELHEID, Jules, avocat, à Nessonvaux.

DELPÉRÉE, Max, étudiant, rue du Jardin Botanique.

DELPLANCHE, Louis, ingénieur, rue de la Clinique, 49, à Anderlecht.

DELRUE, Gustave, candidat notaire, rue Raikem, 16.

DELRUELLE, Jules, directeur de l'Usine à zinc de Prayon.

DELTOUR, Paul, professeur à l'Athénée royal, rue César Franck, 64.

DE MACAR, Ferdinand (baron), rue d'Arlon, 19, Bruxelles (ou à Presseux).

DEMARTEAU, Lucien, conseiller à la Cour, rue Bassenge, 46.

DEMARTEAU, G., avocat général, rue Louvrex, 90

DEMARTEAU, Jules, commissaire d'arrondissement, rue Fabry, 66.

DEMEUSE, Henri, pharmacien, rue Monulphe, 7.

DE PÉRALTA (marquis), ministre plénipotentiaire, Angleur.

DE RASQUINET, Pierre, avocat, rue Louvrex, 117.

DE RECHAIN, Jean, rue du Pont, 13, Verviers.

DESAIT, direct. d'assurances, boul. de la Sauvenière, 115.

DE SÉLYS-LONGCHAMPS, sénateur à Halloy (par Ciney).

DESOER, Florent, avocat, avenue du Hêtre, Cointe, Sclessin.

DESSART, Jean, professeur à l'Athénée de Namur, rue Basse-Chaussée, 21, Liège.

DESTRÉE, conducteur prov. des ponts et chaussées, Thier de Cornillon, 36, Bressoux.

DE THIER, Maurice, boulevard de la Sauvenière, 10.

DETHIER, José, directeur de musique, quai de Fragnée, 46.

DETHIER, Alph., curé de Troisponts.

DETHIOUX, Prosper, clerc de notaire, r. de Campine, 185.

DETRY-HENRICOT, D., rue du Cimetière, Monceau-sur-Sambre.

Mme la baronne DE WAHA, à Tilff.

DEWANDRE, Jules, industriel, rue Lairesse, 64.

DEWEZ, Alphonse, Moulin-du-Ruy (Roanne-Coo).

D'HEUR-FAVETTE, Henri, rue de la Régence, 19.

D'HOFFSCHMIDT, L., conseiller à la Cour de cassation, 57, square Marie-Louise, Bruxelles.

DIGNEFFE, Emile, avocat, rue Paul Devaux, 3.

DINRATHS, Joseph, relieur, rue André Dumont, 11.

DISCAILLES, Ernest, professeur à l'Université de Gand, avenue Louise, 492, Bruxelles.

DOBBELSTEIN, G., curé de St-Denis, rue Donceel, 2.
DOMMARTIN, Léon, homme de lettres, rue d'Orléans, 47, Bruxelles.
DONY, Emile, professeur à l'Athénée, boulevard Dolez, 187, Mons.
DORMAL, Jules, docteur en médecine, Hollogne-aux-Pierres.
DOUTREPONT, Georges, prof. à l'Université de Louvain.
DRESSE, Armand, industriel, boul. de la Sauvenière, 132.
DREYE, Alexis, quai Mativa, 35.
DROSSART, Théodore, inspecteur de l'enregistrement, rue Dautzenberg, 25, Ixelles.
DUBOIS, notaire, boulevard d'Avroy, 62.
DUBOIS, Jean, avocat, rue Beckman.
DUMONT, Henri, fabricant de Tabacs, r. St-Thomas, 28.
DUMONT, Fernand, rentier, Thier de Cornillon, 2, Bressoux.
DUMOULIN, Aug., fabricant d'armes, boulevard de la Sauvenière, 90.
DUMOULIN, François, fabric. d'armes, r. St-Laurent, 33.
DUMOULIN, Victor, négociant, rue Vinâve-d'Ile, 17.
DUPONT, Armand, avocat, rue Darchis, 56.
DUPONT, Émile, avocat et sénateur, place Rouveroy, 8.
DUPONT, Désiré, inspecteur des sépultures, r. Eracle, 58.
DURBUY, Joseph, auteur wallon, à Vaux-Borset.
DU SOLEIL, Georges, professeur à l'Athénée, r. St-Gilles.
DUVIVIER, Henri, industriel, à Verviers.

FAIRON, archiviste de l'État, Pepinster.
FALLOISE, Maurice, avocat et échevin, rue Simonon, 5.

FELLENS, Léon, gérant de la Cie des papiers peints, rue de l'Université.

FERAGE, Emile, pharmacien, rue Grande, 40, Dinant.

FIRKET, Ch., professeur à l'Université, place Sainte-Véronique.

FLECHET, Fernand, représentant, à Warsage.

FLÉRON, Emile, pharmacien, à Queue-du-Bois.

FLESCH, Oscar, ingénieur aux charbonnages des Kessales, Flémalle-Grande.

FOCCROULE, Georges, avocat, boul. Frère-Orban, 21.

FORGERON, Alphonse, fabricant d'armes, rue Adolphe Borgnet, 1.

FORTIN, Eugène, chef de bureau à la Cour des comptes, 107, rue St-Bernard, St-Gilles, Bruxelles.

FOURNAL, Joseph, auteur wallon, rue Pisseroule, 192, Dison.

FRAICHEFOND, C., professeur à l'école moyenne, rue du Marché, Huy.

FRAIGNEUX, Eugène, quai de Longdoz, 28.

FRAIGNEUX, Jean, ingénieur, quai de Longdoz, 28.

FRAIPONT, Julien, professeur à l'Université, Mont Saint-Martin, 35.

FRAIPONT, F., docteur en médecine, rue Beckman, 24.

FRANCK, Barthélemy, auteur wallon, rue Crapaurue, 68, Verviers.

FRANCK, Jean, imprimeur, rue Léopold, 43, Dison.

FRANCOTTE, X., docteur en médecine et prof. à l'Univ., quai de l'Industrie, 15.

FRANCOTTE, Charles, Mont St-Martin, 79.

Frankignoulle, Clément, ingénieur civil, rue de Campine, 207.

Fredericq, Paul, professeur à l'Université, rue des Boutiques, 9, à Gand.

Fréson, Armand, avocat, rue des Augustins, 32.

Gahide, Paul, rue du Quesnoy, Tournai.

Gaillard, Henri, auteur wallon, à Neuville-sous-Huy.

Galand, Georges, docteur en médecine, rue du Trône, 12, Bruxelles.

Gauthier (abbé), curé à Auby-sur-Semois.

Georges, Hyacinthe, surveillant à l'Athénée, rue du Bosquet, 41.

Gérard, F., r. Théodore Verhaegen, 168, à Bruxelles.

Gérard, Gustave, préfet de l'Athénée de Namur.

Gérard, Léo, ingénieur, rue Louvrex, 76.

Gérardy, Hubert (abbé), rue de l'Official, 8.

Germay, H., marchand de bois, r. des Guillemins, 20.

Gheur, Ernest, ingénieur aux charbonnages des Kessales, Flémalle-Grande.

Gignez, Alfred, prof. à l'Athénée royal de Liège.

Gilis-Perat, Arthur, agent de change, rue de l'Official.

Gillard, Alphonse, président de la *Société des auteurs wallons sérésiens*, rue Hacha, Seraing.

Gillard, Robert, quai Saint-Léonard, 70.

Gillet, Eugène, prof. à l'Athénée, rue du Brou, 34, Verviers.

Gnusé, Charles, avocat, rue de l'Académie, 27.

Godin, Arnold, rentier, Stavelot.

Goffinet, G., receveur des contributions, rue Fond-Pirette, 85.

GORET, Léopold, ingénieur, rue Sainte-Marie, 23.

GOUVERNEUR, Sylvain, directeur-gérant des charbonnages d'Ans.

GRAFFART, Julien, peintre décorateur, pl. Cathédrale, 22.

GRÉGOIRE, Camille, greffier au Tribunal de commerce, boulevard de la Sauvenière, 99.

GRÉGOIRE, Gaston, député permanent, quai des Pêcheurs, 54.

GRÉGOIRE, Karl, ingénieur, rue Fond-Pirette, 160.

GRÉGOIRE, Marcel, avocat, Mont St-Martin, 3.

GRIGNARD, Antoine, rue de l'Harmonie, 40, Verviers.

GRIGNET, Joseph, appariteur à l'Université, à Marchin.

GULIKERS, industriel, quai Henvart, Bressoux.

HABETS, Alfred, professeur à l'Université, rue Paul Devaux, 4.

HABETS, Paul, directeur-gérant d'Espérance et Bonne-Fortune, avenue Blonden, 33.

HALLEUX, Godefroid, rentier, r. des Franchises, 12 *bis*.

HALLEUX, Joseph, rue Sur-la-Fontaine.

HALLEUX, Victor, curé, à Tavier.

HALLEUX, tailleur, rue Vinâve-d'Ile, 4.

HAMES, Léopold, professeur, rue Méan, 28.

HANNAY, Joseph, agent comptable, rue Vanderlinden, 80, Schaerbeek.

HANSEN, Joseph, avocat, rue Jonfosse, 6.

HANSON, G., avocat, rue Beckman, 35.

HARDY, Fernand, joaillier, rue St-Paul, 6.

HARZÉ, Emile, directeur des mines, place de l'Industrie, 25, à Bruxelles.

HAULET, contrôleur au chemin de fer, rue Kinkempois, 30.

HAUZEUR, Adolphe, industriel, au Val-Benoît.

HAVET, Charles, auteur wallon, rue Haute-Wez, 105, Grivegnée.

HENEN, Mathieu, professeur à l'Athénée royal, 33, rue Dodoens, Anvers.

HENIN, Charles, négociant, Dinant.

HENNEN, Guillaume, archiviste, r. Donckier, 34, Verviers.

HÉNOUL, L., premier avocat-général à la Cour d'appel, rue Dartois, 36.

HENRION, François, rue Jonruelle, 69.

HENROZ, Gustave, rentier, rue Louvrex, 51.

HERMANS, Joseph, professeur à l'Athénée, rue Fabry, 76.

HERVE, Emile, industriel, à Trooz.

HERZÉ, Antoine, commis à l'Administration communale, rue Basse-Wez, 109.

HEUSE, Théo, architecte, Nessonvaux.

HEYNE, Jean, sous-chef de bureau à l'Administration communale, Montagne-de-Bueren, 16.

HOCK, Auguste, fils, chez M. Bussy, directeur de l'Ecole sucrière, à Glons.

HODEIGE, Arthur, ingénieur au chemin de fer de l'État, à Etterbeek.

HONLET, Robert, chaussée de Liège, à Huy.

HOVEGNÉE, Ar., professeur à l'Athénée, impasse de la Vignette.

HURARD, Henri, auteur wallon, rue Crapaurue, 68, Verviers.

Iserentant, P.. professeur à l'Athénée royal de Malines.
Ista, Alfred, papetier, rue Mathieu-Laensbergh, 14.
Ista, Georges, rue du Pâquier, 25.
Jacob, H., commissionn.-expéditeur, r. de la Syrène, 13.
Jacquemin, Achille, rue de la Syrène, 17.
Jacquemin, Léon, industriel, r. de Gilly, Chatelineau.
Jacquemotte, Edmond, pharmacien, rue Chafnay, 35, Jupille.
Jacquemotte, Jean, professeur à l'Athénée royal, Mons.
Jacques, Victor, professeur à l'Athénée royal, rue Bassenge, 52.
Jamar, Armand, ingénieur, place de Bronkart, 16.
Jamolet, Léon, industriel, Montagne de Bueren, 18.
Jamotte, Jules, notaire, à Dalhem.
Jangoux, Georges, employé à la Banque Internationale, avenue des Arts, Bruxelles.
Janssens, J., fabricant d'armes, r. Lambert-le-Bègue, 4.
Jaspar, André, industriel, rue Jonfosse, 2 et 20.
Jomouton, Adolphe, peintre décorateur, rue de l'Arsenal, Namur.
Jopken, Ernest, préfet honoraire d'Athénée, rue Rioul, 5, Huy.
Jorissen, A., professeur à l'Université, rue Sur-la-Fontaine, 110.
Jorissenne, Gustave, docteur en médecine, rue Saint-Jacques, 2.
Keppenne, Jules, notaire, place St-Jean, 29.
Keybets, Jules, président du *Sillon*, rue de la Paix, 26, Verviers.
Kimps, Charles, rue Lombardie, 11, Bruxelles.

KLEYER, Gustave, avocat et bourgmestre, r. Fabry, 21.

KRAFT DE LA SAULX, Frédéric, fils, ingénieur à la Société Cockerill, aux Masuirs, Seraing.

KÜNTZIGER, Ignace, professeur à l'Athénée royal, rue Charles Morren, 2.

LABROUX, sécrétaire-trésorier de l'Athénée royal, rue du Vertbois, 86.

LALLEMAND, Joseph, à Vivegnis-lez-Herstal.

LALOUX, Adolphe, propriétaire, avenue Rogier, 12.

LAMARCHE, Emile, rue des Augustins, 57.

LAMBERT, Henri, chef du service commercial du Hasard, à Trooz.

LAMBERTY, Joseph, imprimeur et industriel, à Stavelot.

LANCE, B., tailleur, conseiller communal, rue du Pont-d'Ile, 15.

LAOUREUX, Léon, boulevard d'Avroy.

LAUBAIN, Joseph, à Gembloux.

LEBRUN, major, chaussée St-Pierre, 120, Etterbeek.

LECLOUX, J., préfet de l'Athénée, Dinant.

LECRENIER, Joseph, avocat, à Huy.

LEDENT, Albert, ingénieur, rue du Paradis, 69.

LEDENT, Jean, directeur hon. de l'Ecole supérieure des Textiles, rue des Vennes, 121.

LEDENT, Joseph, chef comptable à Gérard-Cloes, rue Saint-Léonard, 436.

LEINTZ, Laurent, à Villers-aux-Tours.

LEJEAR, Jean, docteur en médecine, rue Laoureux, Verviers.

LEJEUNE, Jean, aux Bruyères, Jupille.

LEJEUNE, Jean, rue Large-Voie, 97, Herstal.

LEJEUNE-VINCENT, industriel et sénateur, à Dison.

LEMAIRE, Justin, rentier, à Stavelot.

LEPLAT, docteur en médecine, rue Beckmann, 23.

LEPRINCE, Edmond, pharmacien, r. de la Station, Chênée.

LEQUARRÉ, Alphonse, professeur honoraire d'Athénée, à Retinne.

LEQUARRÉ, Léonard, docteur en philosophie, à Retinne.

LEROUX, Ch., président du Tribunal, r. du Vertbois, 78.

LESPINEUX, Ch., pharmacien, rue Publémont, 42.

L'HEUREUX, Fernand, ingénieur, avenue de l'Observatoire, 99.

LHOEST, Paul, fabric. de papiers peints, r. Robertson, 39.

LHONEUX, Joseph, professeur à l'Athénée de Gand.

LIBBRECHT, avocat, rue Lonhienne.

LIBOTTE, négociant, rue Simonon, 8.

LIÉGEOIS, Camille, professeur à l'Athénée royal, 115, chaussée de Steenbrugge, Bruges.

LIXON, Camille, appariteur à l'Université et bourgmestre, à Cheratte.

LOHEST, Max, ingénieur, Mont St-Martin, 55.

LONCIN, Guillaume, rue Herman-Reuleaux, 56.

LOOSE, Joseph, industriel, à Cokaihaye (Lambermont).

LOSSEAU, Léon, avocat, rue de Nimy, 37, à Mons.

LOVENS, Ignace, rue Saint-Thomas, 9 et 13.

LOVINFOSSE, Michel, secrétaire du bureau de bienfaisance, rue Saint-Gangulphe, 7.

LURQUIN, Auguste, percepteur des postes, à Verviers.

MAGNETTE, Charles, avocat et sénateur, quai des Pêcheurs, 33.

MAILLART, Georges, rue Jonfosse, 4.
MAIRLOT, J., professeur à l'Athénée royal de Namur.
MALAISE, directeur de charbonnage, à Wandre.
MALERM, S., professeur à l'Athénée de Namur, Jambes.
MALLIEUX, Fernand, avocat et professeur à l'Univ. de Bruxelles, rue Beckman, 20.
MARÉCHAL, François, chef-comptable de la banque Nagelmackers, rue Publémont, 35.
MARÉCHAL, Remacle, ingénieur des mines, rue du Pot-d'Or, 12.
MARNEFFE, Alfred, prof. à l'Athénée, rue Léanne, 21, Namur.
MARTENS, Charles, docteur en philosophie et lettres, 27, rue Marie-Thérèse, Louvain.
MARTIN, Urbain, professeur de musique, à Visé.
MASSART, Emile, industriel, rue Sœurs-de-Hasque, 17.
MASSART-ATTOUT, Jean, négociant, à Jodoigne.
MASSAUX, curé, à Dion-le-Val (Wavre).
MASSON, Antoine, professeur à l'Athénée royal, rue Pasteur, 16.
MAUBEUGE, Lucien, auteur wallon, rue de Tavier, 2, Seraing.
MERCENIER, Isidore, avocat, rue André-Dumont, 29.
MERCX, Pierre, rentier, à Visé.
MICHA, Alfred, avocat et échevin de l'Instruction publique, rue des Anges, 19.
MIGNON, Joseph, commissaire en chef de la ville de Liège, rue Méan, 26.
MINDERS, Alexis, pharmacien, r. Verte, 89, Schaerbeek.

MINSIER, Camille, ingénieur au corps des mines, à Charleroi.

MODAVE, Léon, directeur honoraire d'Ecole, r. Dehin, 69.

MOLITOR, Lucien, professeur à l'Athénée, quai Mativa, 9.

MONSEUR, Eugène, prof. à l'Université, 165, avenue de Tervueren, Woluwe-St-Pierre (Brabant).

MONSEUR, Edouard, à Beaufays (par Chaudfontaine).

MOREAU, Emile, ancien chef de bureau à l'Adm. comm., rue Chapelle-des-Clercs, 4.

MORISSEAUX, Ch., fils, fabricant d'armes, rue Nysten, 46.

MOTTARD, Julien, quai de Maestricht, 9.

MOUTON, Alf., étudiant en droit, avenue Rogier, 15.

MOUTON, Alphonse, brasseur, rue Saint-Paul, 31.

MOUTON-TIMMERHANS, brasseur, rue Charles Morren, 5.

MUG, Henri, quai de la Dérivation, 5.

NAGELMACKERS, Alfred, ingénieur, rue du Pot-d'Or, 55.

NANDRIN, François, négociant, boul. Frère-Orban, 24-25.

NEEF, Léonce, avocat, boulevard Piercot, 56.

NEUJEAN, Joseph, auteur wallon, r. de la Station, Herve.

NEYT, Georges, ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi, boulevard de Waterloo, 32, Bruxelles.

NICAISE, Maurice, prof. à l'Athénée, r. de la Culture, 24, Ixelles.

NOIRFALISE, Camille, prof. à l'Athénée, r. de Campine, 163.

NOIRFALISE, Jules, négociant, quai de l'Université, 6.

NOVENT, Eugène, chef de bureau à l'Administration communale, r. des Chalets, 22, à Verviers.

OGER, Adrien, conservateur du Musée archéologique Namur.

ORVAL, commissaire de police, quai de l'Ourthe, 1.
OUTER, Nestor, artiste peintre, à Virton.
PARMENTIER, Edouard, avocat, rue de Soignies, 19, à Nivelles.
PECLERS, Maurice, pharmacien. rue Surlet, 39,
PERNIN, Louis, prof. à l'Ecole générale allemande, 9, rue Van Brée, Anvers.
PETIT, Léon, ingénieur, à Soignies.
PETY DE THOZÉE, gouverneur de la province de Liège, au Palais provincial.
PHILIPPIN, prof. à l'Athénée, boul. Conscience, 5, Bruges.
PHOLIEN, C., avocat-général à la Cour d'Appel, boulevard de Waterloo, 95, Bruxelles.
PICARD, Edgar, directeur à Valentin-Coq, à Hollogne-aux-Pierres.
PIRARD, Servais, pharmacien, rue du Ruisseau, 17.
PIRENNE, Henri, professeur à l'Université, rue Neuve-St-Pierre, 132, Gand.
PIRON, Henri, instituteur communal, à Masta-Stavelot.
PIROTTE. Alex., chef de bureau à l'Adm. comm., rue Naimette, 18.
PIRSOUL, Léon, auteur wallon, rue d'Hooghvorst, 3, Bruxelles.
PLUMHANS, Joseph. avenue Hanlet, Verviers.
POLAIN, Alphonse, avocat, rue St-Léonard, 267.
POMMERENKE, Henri, pharmacien, rue St-Pierre, 18.
PONCELET, Félix, dessinateur, à Esneux.
PONCIN, Olivier, industriel, rue Ste-Marguerite, 31.
PONTHIER, N., fils, rue Pansy, 29, Montegnée.

Populaire, Louis, docteur en philosophie et lettres, rue Américaine, 148, Bruxelles.

Preud'homme, Léon, prof. à l'Athénée et à l'Université, rue Nassau, 4, Gand.

Protin (Mme ve), rue Féronstrée, 24.

Putzeys, Félix, prof. à l'Université, rue Forgeur, 1.

Randaxhe, S., docteur en médecine, à Thimister.

Raxhon-Peltzer, Henri, propriétaire-rentier, avenue Nicolaï, 49, Heusy-Verviers.

Raze de Groulard, Alph., industriel, à Esneux.

Raze, Auguste, industriel, à Ougrée.

Raze, Joseph, ingénieur, à Esneux.

Remacle, François, conseiller communal, président de la *Fédération dramatique verviétoise*, rue du Palais, 13, Verviers.

Rémion, Charles, à Verviers.

Rémont, Joseph, architecte, quai de l'Industrie, 19.

Remouchamps, Em., architecte prov., rue Simonon, 10.

Remouchamps, Joseph, meunier, rue du Palais, 44.

Remy, Alfred, rue Pied du Pont-des-Arches, 1.

Renaux de Boubers, Paul, industriel, rue Forgeur, 7.

Renson, Théo, fabricant de pianos, boul. d'Avroy, 76.

Reuleaux, Fernand, avocat, rue Basse-Wez, 28.

Reuleaux, Jules, consul général de Belgique dans la Russie méridionale, à Odessa (rue Hemricourt, 33).

Riga, Pierre, chapelier, rue Pont-St-Nicolas, 4.

Rigo, Jos., secrétaire de la ville de Liège, r. Nysten, 16.

Rigo, Pierre, chef de bureau à l'Adm. comm., Montagne Ste-Walburge, 10.

ROBERT, Georges, avoué à la Cour, rue Ste-Marie, 38.
ROBERT, Victor, avocat, rue Louvrex, 64.
ROLAND, Léon, doct. en sciences naturelles, r. Velbruck, 2.
ROMIÉE, H., docteur en médecine, rue Raikem, 16.
RONCHESNE, Guillaume, pharmacien, r. St-Léonard, 492.
ROSE, John, fils, industriel, à Seraing.
ROUMA, Antoine, rue Grétry, 79.
ROUMA, Olivier, directeur d'Institut, boulevard de la Sauvenière, 89.
ROUP, Léon, surveillant à l'Athénée de Liège.
RUTTEN, Louis, industriel, rue Dartois, 24.
RUWET-DOOME, Jean, ancien bourgmestre, à Thimister.
SCHARFF, Paul, prof. à l'Athénée, r. de Kinkempois, 41.
SCHIFFERS, docteur en médecine, boulevard Piercot, 34.
SCHIPPERGES, H., secrétaire du *Cercle Verviétois*, boulevard Anspach, 20, Bruxelles.
SCHMIDT, Paul, avocat, avenue Blonden, 92.
SCHUIND, Henri, receveur-chef honoraire au chemin de fer de l'Etat, rue des Eburons, 40.
SCHUIND, Nic., percepteur des postes, Waremme.
SCHUIND, docteur en médecine, r. Lambert-le-Bègue, 5 *bis*.
SECRETIN, Joseph, fils, rue Vinâve, 9, Grâce-Berleur (Montegnée).
SEGERS, rue de Kinkempois, 35.
SÉPULT-ANDRIANNE, rentier, à Vielsalm.
SERVAIS, J., photographe, rue des Vennes, 247.
SIMON, Constant, peintre, professeur à l'Athénée et à l'Ecole normale, rue Bidaut, Verviers.
SIMON, Jules, notaire, rue de Castillon, 24, Arlon.
SIMON-HENIN, Léon, à Ciney.

SMEETS, Edm., doct. en médecine, rue Hemricourt, 9.

SOTTIAUX, Jules, professeur et homme de lettres, à Montigny-le-Tilleul.

SOUFFRET, François, prof. à l'Athénée, rue Gaillot, 12, Namur.

SOUHEUR, Fl., directeur du charbonnage de Bonne-Fin, rue Ste-Marguerite, 6.

SPRING, W., professeur à l'Université, r. Beckman, 38.

STAINIER, Louis, conservateur-adjoint à la Bibliothèque Royale, Grand'Place, 29, à Mont-St-Guibert.

STIELS, Arn., subst. auditeur militaire, r. St-Adalbert, 5.

STIERNET, H., prof. à l'Ecole moyenne. r. du Champ de l'Eglise, 99, Laeken.

STRAETMANS, G., prof. à l'Athénée royal, rue de Rotterdam, Anvers.

SWAEN, A., professeur à l'Université, r. de Pitteurs, 16.

TALAUPE, Gaston, chef de bureau à l'Administration comm., rue des Arbalestriers, 20, Mons.

THIRIAR, Léon, négociant, place Verte, 9.

THIRY, Fernand, recteur de l'Université, rue Fabry, 1.

THONARD, Eugène, à Vielsalm.

THONNARD, Lambert, avocat, rue Hullos.

THONNART, Armand, plombier, rue Méan, 13.

TIHON, docteur en médecine, à Theux.

TILMAN, Gustave, rentier, rue Hennet, 19.

TONGLET, Emile, avocat, rue L. Namèche, Namur.

TOURNEUR, Victor, attaché à la Bibliothèque royale, rue Defacqz, 98, St-Gilles.

TOUSSAINT, abbé, professeur à Dolhain.

TRASENSTER, Paul, ingénieur, boulevard d'Avroy, 57.

TRIFFET, Arthur, docteur en médecine, à Monceau-sur-Sambre.

VAILLANT, Hector, rue des Chapelains, 1.

VANAST, Gilles, auteur wallon, à Angleur.

VANDEREUSE, Jules, à Berzée.

VAN DE RYDT, Marc, prof. à l'Ath., r. des Rivageois, 21.

VANDEVELD, Ernest, directeur de la *Bibliographie de Belgique*, avenue de la Brabançonne, 12, à Bruxelles.

VAN HOEGARDEN, avocat, boulevard d'Avroy, 9.

VAN MARCKE, Ch., avocat et représentant, rue des Clarisses, 36.

VAN ORMELINGEN, Ern., avocat, rue d'Amercœur, 60.

VAN ROGGEN, Mathys, maître de carrières, à Sprimont.

VAN SCHERPENZEEL-THIM, Louis, consul général de Belgique à Moscou, rue Nysten, 31.

VAN STRYDONCK-LARMOYEUX, r. St-Jean, 20.

VAN WERT, architecte, rue Louvrex, 5

VAN ZUYLEN, Ernest, place St-Barthélemy, 6.

VAN ZUYLEN, Joseph, négociant, r. Féronstrée.

VAN ZUYLEN, Léon, ingénieur, boul. Frère-Orban, 47.

VERDIN, Olivier, comptable, r. de Neufchâteau, Arlon.

VIROUX, instituteur, r. César Franck, 50.

VOUÉ, Joseph, quai de Longdoz, 27.

WALEFFE, Pierre, inspecteur honoraire des écoles primaires, rue de Sluse, 17.

WARNANT, Julien, avocat, avenue Rogier, 14.

WASSKIGE, Joseph, industriel, place des Franchises, 5.

WATHELET, Alfred, négociant, quai Orban, 12.

WATHELET, Emile, négociant, quai Orban, 11.

WATTIEZ, Ad., auteur wallon, r. de Courtrai, 25, Tournai.
WAUCOMONT, Thomas, professeur à l'Athénée royal de Mons.
WAUTERS, Edouard, boulevard Piercot, 26.
WAUTERS, J., prof. à l'Athénée royal, r. Souveraine, 37, Ixelles.
WESMAEL, Adolphe, capitaine-commandant, r. Gaucet, 10.
WILLEM, Jos., président du *Caveau liégeois*, à Chênée.
WILLIQUET, Camille, greffier provincial, à Mons.
WILMET, rentier, à Oupeye.
WILMOTTE, Charles, ingénieur, rue Côte d'Or, Sclessin.
WILMOTTE, Maurice, professeur à l'Université, rue Raikem, 22.
WITTMANN, Victor, professeur à l'Athénée, rue de l'Abondance, 13, Bruxelles.
WYNS, Jean, représentant de commerce, rue de la Madeleine, 29, Jumet (Heigne).
XHIGNESSE, Arthur, ingénieur, chaussée de Liège, 27, Huy.
XHIGNESSE, Gaspard, rue du Plan-Incliné, 109.
ZEYEN, Hubert, rentier, rue Fond-St-Servais.

ÉTRANGER (1)

Club wallon de Malmedy, p. adr. M. Bragard, président, rue du Parc, Malmedy (Prusse rhénane).
COHEN, Gustave, lecteur de français à l'Université, Breitenfelderstrasse, 56 II, Leipzig-Gohlis (Allemagne).

(1) La cotisation des membres qui habitent l'étranger est de 6 francs (dont un franc pour le port des publications). Pour éviter les frais, nous prions ces membres d'envoyer, au début de l'année, un mandat-poste au Trésorier, M. Oscar PECQUEUR, rue des Anglais, 16, Liège. Le talon du mandat leur servira de reçu.

COUNSON, Albert, lecteur de français à l'Université, Bismarckstrasse, 27, Halle a/S. (Allemagne).

DAMAS, Désiré, docteur ès-sciences, Bergen (Norwège).

DONNAY, André, professeur au lycée, rue d'Etigny, 12, Pau (France).

ESSER, Quirin, Dr phil., rue Neuve, Malmedy (Prusse rhénane).

GRIGNARD, Adelin, S. J., St-Mary's, Kurseong, Bengal Precidency, East India.

JAMME, L., trésorier de *La Wallonne*, rue Saint-Maur, 170, Paris (France).

JAMME, Henri, directeur de la Vieille-Montagne, à Bensberg, près Cologne (Prusse rhénane).

MARICHAL, Joseph, Städtisches Alumnat, Brühl-bei-Bonn (Allemagne).

MULLER, Clément, littérateur, Malmedy (Prusse rhénane).

OUVERLEAUX, Emile, conservateur honoraire des manuscrits de la Bibliothèque Royale de Belgique, rue Cortambert, 13, Paris (France).

RUFFER, Philippe, artiste musicien, Königin Augusta Strasse, 24, Berlin, W. 10 (Allemagne).

SALVERDA DE GRAVE, J.-J., professeur à l'Université de Leide (Hollande).

SIMON, Jules, professeur à la Kriegsacademie, Hessstrasse, 98 III, Munich (Allemagne).

WUIDART, Jules, St-Hubert, Eaton Avenue, Hampstead, Londres (Angleterre).

Sociétés, bibliothèques publiques, groupes abonnés aux publications

BELGIQUE

1. *Årmanac' dè payis d' Hève* (p. adr. M. Jules Leruth, rue de la Station, Herve).
2. Bibliothèque communale de Verviers (p. adr. M. Angenot, bibliothécaire, rue du Travail, Verviers).
3. *La Comédie wallonne*, cercle dramatique et littéraire de Wavre (p. adr. M. Marchand, président, rue du Pont, Wavre).
4. *Cercle littéraire et scientifique d'Ougrée*, rue de l'Église, Ougrée.
5. *Le Wallon-Club*, cercle dramatique de Dinant, (p. adr. M. Em. Ferage, vice-président, rue Grande, 40, Dinant).
6. Cercle *Lès djonnes auteûrs walons*, (p. adr. M. Lucien Motmans, secrétaire, rue Gravioule, 32, Liège).
7. *Les joyeux campagnards de Masta*, cercle dramatique (p. adr. M. Jean Legrand, secrétaire, à Masta-Stavelot).
8. *Société d'Harmonie*, à Verviers.
9. *Union des auteurs wallons sérésiens* (p. adr. M. Alph. Gillard, président, r. Hacha, Seraing).
10. *Lès djônes sucriyeûs Disonwès* (p. adr. M. Etienne Winandy, secrétaire, 36, rue Pierreuse, Dison).
11. *La Walone d'Arlon*, société d'Agrément (p. adr. M. Van Dooren, président, avenue des Voyageurs, 9, Arlon).
12. *Le Tronc des Vieillards* (p. adr. M. Leruth-Lavergne, rue des Ecoles, Herve).

13. *Cercle wallon de Charleroi* (p. adr. M. Léon Garcia, trésorier, rue de l'Ange, 20, Marcinelle).
14. Bibliothèque communale de Stavelot (M. Jean Quiriny, bibliothécaire communal, Stavelot).
15. Fédération wallonne littéraire et dramatique de la province de Liège. (M. Alphonse Tilkin, président, rue Lambert-le-Bègue, 5).
16. *Les Mélomanes.* (M. Jean Charlier, président, à Herve).
17. Bibliothèque communale de Seraing (M. Picalausa, secrétaire-trésorier, r. de l'Industrie, 99, Seraing).
18. *Société luxembourgeoise de Tournai.* (M. J. Noé, secrétaire, rue Royale, 39, Tournai).

Echange des publications

BELGIQUE

1. Institut archéologique liégeois.
   Mme Dasoul, concierge du Musée, rue du Palais.
2. Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège.
   M. Jos. Brassinne, bibliothécaire, rue Nysten, 30, Liège.
3. *Wallonia,* archives wallonnes mensuelles.
   M. Oscar Colson, directeur, r. Henkart, 10, Liège.
4. *Li Clabot,* gazette hebdomadaire.
   M. Th. Bovy, rédacteur, rue de Hesbaye, 207, Liège.
5. *Lîdje qui rèy,* gazette hebdomadaire.
   M. Jean Bury, rue St-Gilles, 94, Liège.

6. *Li p'tit Lidjwès*, gazette hebdomadaire.
M. Lambotte, rue Entre-deux-Ponts, 39, Liège.
7. Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire.
M. le D[r] Lejear, bibliothécaire, rue Laoureux. Verviers.
8. Cercle verviétois de Bruxelles.
Brasserie belge, boulevard Anspach, 1, Bruxelles.
9. Société Archéologique de Namur.
M. Adrien Oger, conservateur du Musée archéologique, Namur.
10. *Li Couarneu*, gazette hebdomadaire.
M. J.-B. Collard, éditeur, boulevard d'Omaliüs, 152, Salzinnes-Namur.
11. Société Archéologique de Nivelles.
M. A. Hanon de Louvet, président, rue St-Georges, Nivelles (Brabant).
12. *L' Coq d'Awous'*, gazette hebdomadaire.
M. Cambier, éditeur, r. de Montigny, 65, Charleroi.
13. Cercle Archéologique de Mons.
M. L. Devillers, président, rue des Gades, Mons.
14. *Le Ropïeur*, gazette hebdomadaire.
Brasserie de Bruxelles, sur la Place, Mons.
15. Société Historique et Archéologique de Tournai.
M. Soil de Moriamé, président, rue Royale, 45, Tournai.
16. *La Revue Tournaisienne*, mensuelle.
M. Hocquet, directeur, chaussée de Willemeau, 55. Tournai.

ÉTRANGER

17. Société nationale des Antiquairés de France.
M. Klincksieck, éditeur, r. de Lille, Paris.

18. *La Revue d'Ardenne et d'Argonne*, mensuelle.
M. Laroche, éditeur, Sedan (France).

19. Section historique de l'Institut grand-ducal du Luxembourg.
M. Buck, éditeur, Luxembourg.

20. *Bulletin* du Glossaire des patois de la Suisse romande.
Hallerstrasse, 39, Berne (Suisse).

21. *La Brouette*, gazette hebdomadaire.
M. J. Watteeuw, rue St-Jacques, 39, Tourcoing (France).

22. *Zeitschrift des Vereins für rheinische und westfälische Volkskunde.*
M. K. WEHRHAN, Günthersburg-Allée 76 I, Frankfurt a. M.-Bornheim.

23. *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur.*
M. le D[r] D. BEHRENS, 21, Wilhemstrasse, Giessen (Allemagne).

TABLEAU DE LA SOCIÉTÉ

Membres d'honneur		4
—	honoraires (anciens titulaires)	6
—	correspondants	3
—	titulaires	40
—	effectifs (Belgique 511 ; Etranger 16)	527
Sociétés, bibliothèques publiques, groupes abonnés		18
Echange des publications		23
	Total au 16 mars 1907	621

Membres décédés

RENIER, J.-S., artiste peintre, membre correspondant, à Verviers.

BERTRAND, Oscar, notaire.

CLOCHEREUX, Henri, avocat.

DEJARDIN, P.-H.-L., brasseur.

D'HEUR, Emile, professeur à l'Académie.

DUMONT, Eugène.

FIRKET, Adolphe, ingénieur-directeur des mines.

GÉRARD, Fernand.

HENIN, Octave, négociant, à Ciney.

MONIQUET, Victor, comptable.

NEURAY, mécanicien.

NOÉ, rentier.

PETIT, directeur des charbonnages du Val-Benoît.

ROLAND, Jules, négociant.

SIOR, Emile, rentier à Herstal.

VAN BECELAERE, avocat, à Bruxelles.

TABLE DES MATIÈRES

Page

ANNUAIRE

DE LA

Société liégeoise

DE

LITTÉRATURE WALLONNE



Soc. An. Imprimerie —
H. Vaillant-Carmanne
Rue St-Adalbert, 8 —
Liège — 1907

1907 — N° XX